

En 1974, la ville se révèle à travers le phénomène brut de sa présence installée recouvrant un site hétérogène et, par cela même, diversifié. S'adaptant à ce site tant que le projet belge en a dominé la croissance, Kinshasa a grandi par étapes, on l'a dit (40).

De cette croissance délibérée est sortie une ville rompue (apartheid), éclatée, aux quartiers séparés (réserves de population). En 1960, elle constitue un ensemble polynucléaire très structuré.

Puis de 1960 à 1967, après l'effondrement du projet belge, tout l'espace entre les «cités», si volontairement séparées lors de leur implantation est occupé. Mais l'envahissement du site continue. La densification se poursuit comme le montrent les cartes de densité. Non seulement ce mouvement soude entre elles les «cités», mais encore les enveloppe. Les constructions en «squattage», car en violation de la loi foncière de 1967 (voir plus loin dans la même partie) mais légales selon le droit coutumier, le seul qui régit effectivement la vie courante des populations (41), s'édifient sur tous les espaces incomplètement occupés ou mal protégés contre cette sorte d'envahissement.

Dès 1964, la majeure partie de l'espace intersticiel séparant les différentes générations de «cités», comme la plaine de Kinshasa jusqu'aux collines qui la bordent au sud, est appropriée. Le projet belge est ainsi partiellement gommé, ou tout au moins définitivement dévié.

Dès 1967 Ndjili n'est plus une ville réellement isolée (satellite), quoique toujours séparée par la rupture morphologique de la vallée de la N'Djili ; une demi-couronne d'espaces auto-construits l'encercle.

Ainsi apparaît une «agglomération ndjiloise» (42) dont le poids démographique va dépasser celui de «l'agglomération kinoise» (42) avant la fin du siècle, au rythme actuel de la croissance observée dans l'urbanisation de la plaine entre N'Djili et N'sele, et des collines qui la limitent au sud (43).

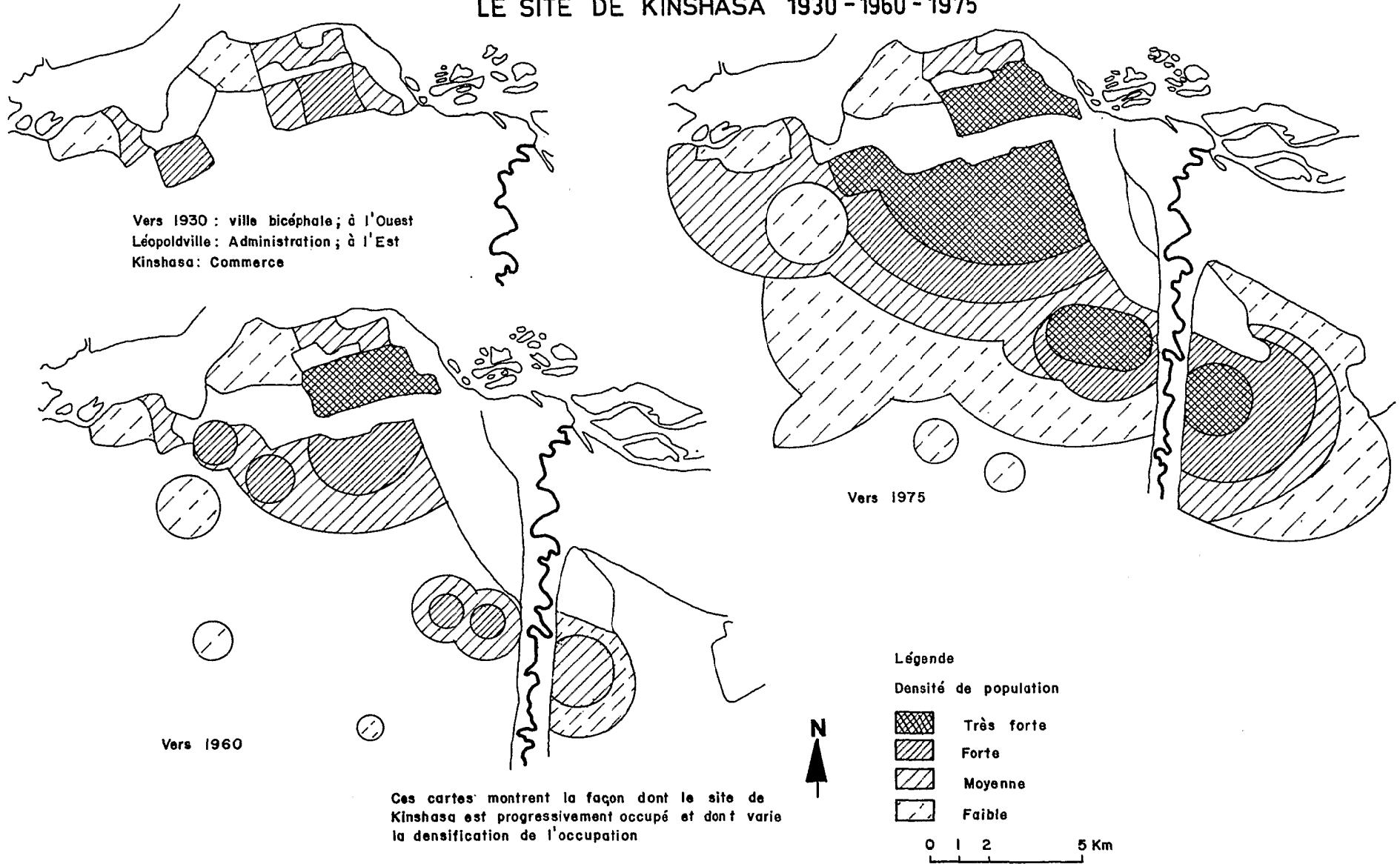
(40) Voir aussi de nombreux articles de L. de SAINT-MOULIN.

(41) Malgré la création par le Pouvoir Colonial de «Centre Extra-coutumiers» dont les «cités» de Kinshasa précèdent.

(42) Les termes : «agglomération ndjiloise», et «agglomération kinoise» sont discutables. Il s'agit d'une ville unique, formée d'unités rattachées par l'extension de la ville, mais nettement coupée en deux par la vallée de la N'Djili. On a trouvé commode pour différencier les deux entités, très différentes dans l'histoire et la forme de leur peuplement, et donc de leur urbanisation, de parler d'agglomération ndjiloise ou kinoise : c'est passé dans l'usage administratif...

(43) En 1969, lors de l'élaboration du plan particulier de l'agglomération de Ndjili, nous avions estimé qu'alors la croissance allait être à l'est de la Ndjili six fois plus grande que dans la partie ouest de la ville. Les calculs s'appuyaient sur la croissance de la population de part et d'autre de la rivière et les structures démographiques des deux sous-populations. Depuis la squatterisation des collines occidentales a, à nouveau, modifié le phénomène pour un certain temps, à cause de la plus grande proximité des centres administratif, industriel et économique (Centre des Affaires) de la ville structurée et équipée.

EVOLUTION DE LA DENSITE DE PEUPELEMENT SUR LE SITE DE KINSHASA 1930 - 1960 - 1975



Ces cartes montrent la façon dont le site de Kinshasa est progressivement occupé et dont varie la densification de l'occupation

En 1972 la zone industrielle de Ngaliema, installée sur les grès de l'Inkissi (44) en un lieu primitivement excentrique, se trouve rattachée à l'ancien «Léo II» et au reste de la ville, par un tissu, lâche mais continu, d'habitations.

En 1978, les collines sises à 12-13 km du fleuve, qui paraissaient lointaines il y a quinze ans encore, sont envahies de constructions. Le Mont Amba, siège de l'Université, la colline de Kimwenza qui n'était qu'un coin de brousse loin de tout, où l'on venait faire retraite, sont rattachées à l'agglomération par de larges bandes d'habitations (précaires le plus souvent) qui filent, tentaculaires, le long des crêtes et des axes routiers qui les valorisent.

Bref, depuis 1960, rien ne paraît pouvoir arrêter cette marée déferlante. C'est à l'est du site, sur la plaine entre N'Djili et N'Sele, sur une basse terrasse très découpée et compartimentée (45) que l'on peut situer son principal exutoire, cependant. On a là le spectacle d'une banlieue pauvre, toujours semblable : paysage sans caractère et apparemment sans limite.

UNE VILLE DE DISPARITÉS ET D'OPPOSITIONS

Si bien que l'espace perçu des collines riches de Binza ou des collines pauvres de Kinsenso, révèle des quartiers très boisés, au plan ordonné et différent, dont la physiologie très particulière témoigne de la ville belge et de ces «cités». Et ces points particuliers sortis du milieu amorphe n'ont certes pas une origine spontanée : pensés, programmés qu'ils furent avant que d'être réalisés. Quartiers verdoyants, semés de toits bleutés, ils émergent d'un ensemble grisâtre, monotone, continu, vaste jusqu'à l'illimité du regard, bâti identiquement, sans autres disparités que celles qu'imposent les ruptures du relief.

Il est vrai que les arbres modifient considérablement le paysage urbain puisqu'ils dominent les constructions à un seul niveau. Or si au moment de l'implantation d'une parcelle toute végétation est coupée, rasée, dégagée jusqu'à l'herbe, dès la maison bâtie des arbres sont à nouveau plantés, mais ce sont alors des fruitiers : manguiers, safoutiers, avocatiers, citronniers, palmiers aélés, cocotiers. On peut ainsi lire la chronologie de la croissance urbaine en observant d'un point haut le boisement des quartiers : sans arbres, lotissement récent, de moins de 18 mois ; arbrisseaux, jeunes quartiers ayant entre 18 mois et 4 ans ; arbres de la taille de la maison, ou un peu plus grand, quartiers ayant de 5 à 6 ans ; etc... etc...

«Le rôle de l'arbre est fondamental : il est nourricier, assécheur de l'air (climatiseur naturel), porteur d'ombre, ornement des parcelles. Planté sagement dans un angle de parcelle, il devient signe de possession de l'espace : celui qui plante ne peut

(44) Les grès de l'Inkissi, rouge, donne une excellente pierre à bâtir et du «concrassé» pour les revêtements de chaussée. La zone industrielle de Ngaliema s'est fondée sur l'exploitation des carrières ouvertes dans ces grès, dans l'île des mimosas» et à Kinshasa.

(45) *op. cit.* PLAN PARTICULIER DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI cf. cahier No 1.

être que chez lui». L'arbre dans la ville n'est pas de même espèce que celui de la brousse : savane arborée de type guinéen, à la végétation très dégradée, installée sur un sol très acide, au PH inférieur à 6, dont l'*Amenocardia Indica* est le témoin (46).

Mais en plus du rôle de l'arbre, la diversité de la ville coloniale vient de ce qu'elle a secrété des types de quartiers, de «cités», différents selon les époques. A chaque étape de la croissance de la ville ont correspondu des «besoins», des impératifs sociologiques à dominantes économiques ou politiques changeantes, des techniques de construction différentes, des modes. Ceci a donné l'habitat individuel des «anciennes cités» ; l'habitat jumelé dans certains quartiers des «nouvelles cités», tel Renkin (actuel Matonge) ; l'habitat en bande de Yolo-Kalamu, Lemba, Matete et Bandalungwa ; des plans en damier dans les anciennes et les nouvelles «cités» ; des plans au tracé de voies très sinueux, en «nouilles» disent les architectes, que l'on rencontre à Bandalungwa et à Lemba ; des plans radio-concentriques, dont Ndjili et le Camp Kauka sont de bons exemples.

«Dans le même temps où plus rien ne va «normalement», la ruée sur Léopoldville provoque un déséquilibre bio-économique qui met la ville dans une situation imprévisible. C'est la submergence du site. Les «cités» se densifient sans modification d'équipement, les espaces de brousse mal drainés mais disponibles, au sud, entre les dernières «cités» et les collines sont investies. D'immenses zones d'auto-construction se développent» (...). Les extensions ont quelque temps buté contre les collines au sud et à l'ouest, puis les pressions démographiques furent plus fortes que les difficultés d'implantation, les collines furent (à leur tour) investies.

Actuellement la ville s'étend sur les collines proches. La prolifération des cases et des maisonnettes va de pair avec une destruction du tapis herbacé et un ravinement intense : les «érosions». Les collines en sont entaillées très profondément, le sable envahit les parties basses de la ville, les canalisations et le lit des rivières principalement.

Mais malgré le relief le maillage orthogonal des voies s'est maintenu. Ainsi bien des rues, des sentiers plutôt, deviennent rapidement des ravins que plus rien n'empêche de s'approfondir, de s'élargir, de s'allonger. En outre de nombreux habitants de ces zones envahies, taillent des gradins dans les collines pour libérer un espace plan autour de leur mesure. Le processus de ravinement en est favorisé» (47).

(46) En 1977, Marc PAIN a élaboré la carte de l'arbre à Kinshasa : 2e partie de l'ATLAS DE KINSHASA, publiée par le BEAU et l'IGN – Paris, en 1978.

(47) MAXIMY (R. de), KINSHASA DU ZAIRE, 1972. Citations p. 23 et p. 46 et 47.

Ainsi chaque quartier «ancien» a son caractère et ses caractéristiques qui correspondent à une multiplicité de fonctions : marché, aire de centralité ou subcentre, sous-quartier spécifique, secteurs résidentiels.

La ville nouvelle, au contraire, n'a même pas, le plus souvent, l'entité correspondant à un quartier, encore moins de caractère particulier, et aucune diversité de fonctions. Cependant le poids des structures est tel qu'à l'intérieur des quartiers anciens la densification s'est faite en respectant la physionomie pré-existante. Sur la périphérie de certains de ces quartiers, habités par les mieux nantis, des sous-quartiers se sont largement esquissés et construits sur les modèles proches. Ils répondent aux mêmes usages et fonctions que les quartiers de référence.

Rien n'a pu freiner ce mouvement d'extension, ni les contraintes naturelles du site : zones inondables, secteurs de la ville mal ventilés, pentes érodables, espaces urbanisables mais enclavés, isolés, inaccessibles autrement qu'à pied, ni les contraintes créées. Celles-ci ont résisté plus longtemps, car des résidus d'autorité s'attachaient à des restes de règlements les concernant. Aussi les espaces «non-aedificandi» sous lignes à haute tension (implantées en pleine brousse lors de leur construction) résistèrent dix ans, les réserves foncières ne se laissant grignoter que très progressivement, les emprises de voie à grande capacité de charroi sont encore préservées de l'envahissement. La carte de la «Dynamique de l'Habitat» (48) en témoigne. Seuls les espaces publics très contrôlés et déjà partiellement occupés par des implantations précédentes (parcs, cimetières, golf, zoo, antennes radio, etc) résistèrent (49). Un seul terrain privé, très vaste fut assez contrôlé pour en réchapper : il appartient aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

(48) AK 13, commentaires de M. PAIN. Carte tirée d'une maquette de la MFU établie par M. PERAZZONE en 1972.

(49) Ces réserves foncières ne subsistent pas sans conflits. En 1973 par exemple, en une nuit des militaires «squattérèrent» un emplacement prévu pour des industries (habituellement les militaires s'arrogent tous les droits du Zaïre). Il fallut l'intervention de la police pour les chasser !.. M. PAIN signale que de tels comportements se multiplient, depuis 1977 surtout, avec plus ou moins de bonheur.

CHAPITRE 2 :

LE DROIT A LA VILLE

L'EXPRESSION URBAINE DU DROIT A LA VILLE

Donc le droit à la ville s'exprime d'abord par la conquête spatiale dès 1960 : «chacun pour soi». Il n'y a plus ni règlements, ni impératifs collectifs. Ce droit n'est d'ailleurs qu'implicite, il n'y a pas un «Droit» de la ville. La notion de bien public n'est pas vraiment un souci du moment semble-t-il, du moins pour la masse des gens. C'est l'anarchie, car seule la base (les individus) s'exprime dans des actes d'appropriation. Mais ce n'est pas le «soviet», chaque individu tente sa chance en se justifiant : «pourquoi pas moi?».

La chance est une notion très importante en Afrique Bantoue. «Avoir la chance» relève d'une bonne relation personnelle établie avec les forces qui régissent le monde et qui participent à la puissance du Mutu. Cela explique que l'on ne s'étonne jamais d'une bonne fortune et justifie aussi toutes les soumissions.

«Pendant le temps où j'étais directeur du Cabinet de X (un nom de Chef de Province de 1960, satrape dans ce sous-état à l'époque) j'ai pu bâtir ma maison, je ne peux pas me plaindre, j'ai eu de la chance». (La chance : le «ndoki», génie tutélaire en quelque sorte). C'est ainsi qu'un modeste agent de l'Education Nationale commentait son passage au pouvoir durant quelques mois de 1960. Il avait assuré une capitalisation. Puis la chance l'avait abandonné : ces choses, ça va, ça vient...(1).

Tous les individus courent, ensemble et séparément, dans la même direction, vers le même espoir. C'est la course du spermatozoïde pour féconder l'ovule. Mouvement populaire d'autant plus forcené que chacun sait que les temps d'anarchie (ann-arché : sans commandement) seront brefs.

Cette politique de «chacun pour soi» sera confirmée encore en 1967 par le Président Mobutu Sese Seko : «chaque famille doit pouvoir trouver à se loger convenablement »(2). Pour les Kinois cette phrase justifie toutes les initiatives personnelles et lucratives antérieures. C'est un encouragement.

(1) Témoignage recueilli par l'auteur.

(2) MOBUTU SESE SEKO, MANIFESTE DE LA N'SELE, «Le 20 Mai 1967 était rendu public, dans un document appelé «Manifeste de la N'Sele», le programme à la fois théorique et pratique du nouveau parti», cf. «Profils du Zaïre» p. 95 ; ce manifeste fut considéré par les responsables du Parti, également responsables du fonctionnement de l'Etat, comme une Bible. Il fut suivi de «Paroles d'un Président», recueil d'aphorismes, de sentences et de formules à l'emporte-pièce recueillis de la bouche du «Grand-Timonier». On appela ce recueil : «Le petit Livre Vert». C'est à la N'Sele, lors de la proclamation du manifeste que naquit le Parti Unique du Zaïre, le M.P.R. : «Mouvement Populaire de la Révolution». La devise de ce mouvement est tout un programme, mais n'est que cela : «Salongo alinga Mosala», «La Houe aime la Travail», donc «P.etroursons nos manches». Ainsi naquit le «Retroussons-nos-manchisme» et aussi le cri de foi des membres du M.P.R. : «M.P.R. veut dire : SERVIR ; et non se servir». En 1972, en France, lors d'une conférence de presse, le Président MOBUTU a répondu à la question : «Que comptez-vous faire, face au problème de l'habitat qui se pose dans les grandes villes de la République Démocratique du Congo ?» «Le problème de l'habitat ? Quel problème de l'habitat ? Il n'y a pas de problème de l'habitat en République Démocratique du Congo...» Ce qui est juste, puisque chacun peut faire ce qu'il veut, ou peut, et puisque le Chef, guide suprême, dans lequel s'identifie le peuple Zairois, est correctement logé.

La carence des Pouvoirs publics favorise cet état de fait. A l'exception de sa partie «européenne» qui représente une somme d'investissements et un potentiel spéculatif tels qu'elle sera toujours plus ou moins gérée par les services de l'Hôtel de Ville, Kinshasa n'est plus gérée. Le phagocytage de l'espace est devenu la règle.

Cette ville (les extensions) sans caractère, ni fonction au départ, cette ville-refuge, où les gens s'agglutinent à la recherche d'une sécurité que les années 1964 et 1967 leur ont fait perdre (3), se développe suivant un plan en damier parce c'est le plus simple à suivre : il permet des découpages faciles, n'impose aucune étude préalable. C'est pour cela que les chefs de terre, et de nombreux imposteurs se faisant passer pour tels aux yeux des naïfs (4), promoteurs du nouveau Kinshasa l'ont adopté bien qu'il soit multiplicateur de voirie et de ce fait gaspilleur d'espace (5).

Un tel plan, inadéquat dans les sites collinaires, accentue leur destruction. Il crée, dans les pentes de sable peu cohérent, une situation dangereuse, inédite, mais parfaitement prévisible. Il y a rupture d'équilibre, l'ère des érosions, «mabenga» (ravins) et «livulu» (trous), commence.

En 1980 cette situation est loin d'être réglée. A chaque forte pluie des ravins se développent, coupant des routes, emportant des maisons. On évalue les dégâts de chaque pluie de cette sorte à environ 200 000 dollars US. Ce calcul met en évidence une des raisons de la faillite de la ville après 1960. L'Hôtel de Ville n'a pas un budget suffisant pour faire face...

Ainsi non seulement le grouillement des populations crée une vie intense dans la Capitale, mais encore la recherche d'espace vital porte des pulsions de mort, des destructions du site imposées par ce trop-plein de vie. Ce phénomène tend à englober l'expression urbaine de la colonisation. Le processus de désaliénation par rapport à la Belgique tutélaire (6) est enclenché par le simple poids de la ville en expansion (7).

(3) Dans le Bandundu (300 km de Kinshasa) en 1964 et aussi en 1967, l'armée régulière et les «rebelles» tiraient sur tout ce qui bougeait en brousse ou en forêt : hommes, femmes, enfants, vieillards ou animaux, sans souci d'identification. Il n'y avait que dans les villes qu'une certaine sécurité était assurée, encore que l'histoire de Lubumbashi et de son «quartier des Baluba» est là pour rappeler que certains points de certaines villes n'étaient absolument pas sûrs.

(4) Enquêtes inédites de L. de SAINT-MOULIN, aimablement communiquées par celui-ci.

(5) Lire à ce sujet FLOURIOT (Jean), KINSHASA : LE CHEF DE TERRE PROMOTEUR URBAIN, communication faite au CEGET, lors de la Table Ronde des 5,6 et 7 mai 1977, 5 pp. dactylographiées.

Un document issu de cette table ronde est paru en Septembre 1980 au CEGET de Bordeaux-Talence, sous le titre de LA CROISSANCE PERIPHERIQUE DES VILLES DU TIERS-MONDE — LE ROLE DE LA PROMOTION FONCIERE ET IMMOBILIERE.

(6) Les Belges de Belgique sont nombreux à réfuter ce terme, arguant que la Belgique a toujours dissocié son Administration métropolitaine de celle de ses colonies. On ne peut objectivement retenir cet argument qui ne résiste pas aux réalités économiques des relations belgo-zaïroises.

(7) Expansion est plus exact que le mot explosion employé habituellement, bien qu'une explosion soit généralement due à une expansion violente et subite d'un gaz. Car expansion inclut une idée de développement, tandis qu'explosion inclut une idée de dispersion.

Mais en même temps, en contre-partie et contrairement aux espoirs contenus dans la joie du 30 juin 1960, par l'action conjuguée de l'ignorance, de l'inexpérience, de l'inorganisation et de la spéculation, un autre processus, vecteur d'une nouvelle aliénation, s'engage.

En effet, dès les premières années de la République, les Congolais, futurs Zaïrois, conscients des dangers que contient, et même provoque, une ville à croissance non maîtrisée, sont contraints de faire appel à des «Européens», pour les conseiller «techniquement» (8) dans tous les secteurs de l'activité où l'Etat a des obligations d'agir. C'est le retour du «Pouvoir Blanc» (9). Les nouveaux «conseillers techniques» (ou «assistants techniques») ont plus de générosité apparente, et moins de motivations personnelles, que les «coloniaux». Ils ne viennent pas faire fortune. Ils seront cependant bien souvent des aliénateurs par ignorance (10). Mais ceci ne fait que montrer que les «Puissances» économiques, qui constituent des pays et des «blocs» sur la planète, sont nécessairement conquérantes, ou ne sont pas. Désorientée par le désir de modernisation et le refus d'hégémonies extérieures qui pourtant écrasent de leur force «civilisatrice» (11) les pays démunis de capacité de production correspondant à leur consommation d'objets courants (outils, ustensiles, mobilier, gadgets, etc...), la politique zaïroise sera à tout égard fluctuante et le demeure. A cause de cela, elle s'exprime dans la velléité, elle traduit un immense désarroi, elle perpétue une tragique incohérence. Aux pressions de groupes belges et aux atermoiements des gouvernants de la Colonie, répondent les pressions et les atermoiements des responsables zaïrois.

ATTITUDE OFFICIELLE

Pendant toute la Première République (30 Juin 1960 - 24 Novembre 1965) les Pouvoirs Publics se révèlent totalement inefficients en matière d'urbanisme. On applique en ce domaine la législation de 1959... Théoriquement ! Mais qui s'en soucie ?... Toute l'énergie des responsables est tournée vers la recherche de solutions politiques

- (8) Il y aussi une religion de la «Technique» qui explique bien des choses. Il n'y a pas plus technocrates que les raisonnements des responsables africains face aux problèmes d'économie moderne.
- (9) Retour inéluctable dans un pays qui a accédé à l'Indépendance sans faire de révolution.
- (10) Arrogance : les assistants techniques s'arrogent le savoir et en viennent logiquement à mépriser les populations qu'ils devraient assister. Pour les Belges de la Colonie, les Congolais n'existaient pas avant leur venue. Pour les assistants techniques, les Congolais existent, mais au même titre que l'Homme du Cro-Magnon, si l'on en croit certains.
- (11) Civilisatrice ! Qui peut nier que ce soit là l'expression exportée de notre civilisation : marché, technique, gaspillage et vanité. Tout cela dans un but d'enrichissement des propagateurs de «civilisation». Lire à ce sujet un article clair et bien documenté de Michel BOSQUET, «La grande bouffe des affameurs», in : NOUVEL OBSERVATEUR No 884 du 17 au 23 octobre 1981.

aux crises qui se succèdent. Il faut empêcher le Congo-Léo de se désintégrer, d'éclater en plusieurs Etats (12).

Dans une telle conjoncture, l'urbanisme n'est pas un souci majeur. Aussi les responsables de la ville de Kinshasa, le Gouverneur (Commissaire Urbain), les Vice-Gouverneurs (2e et 3e Commissaires Urbains), ainsi que le premier bourgmestre, le mayor (1e Commissaire de Zone) de chaque commune (zone) et ses adjoints, sont laissés à eux-mêmes. Ce sont presque tous des politiques, ignorants des problèmes de gestion d'une métropole. Ils sont d'ailleurs mal secondés par des fonctionnaires incompetents, des «experts» de l'ONU, de qualité aléatoire (13). Quelques personnalités tenaces, issues de l'ancien régime, la plupart belges (14), tiennent cependant les affaires courantes à bout de bras avec un entêtement déroutant.

Dans ces conditions, rien ne sera vraiment décidé sur le plan législatif avant 1967. Cela arrange bien les spéculateurs qui sont fréquemment les responsables du Bien Public eux-mêmes. Ainsi leurs intérêts s'accroissent largement de la tolérance des Autorités Urbaines. Etre Gouverneur de Léopoldville, disposer d'une charge de bourgmestre-mayor, c'est alors avoir une prébende assurée (15), hors de toute règle. Le trafic des «livrets de logeur», institution coloniale de contrôle qui garde une valeur réglementaire, mais n'a jamais eu de valeur légale, constitue un revenu régulier.

Cette pratique se perpétue, elle s'est intégrée au droit coutumier qu'elle renforce. Sous la juridiction coloniale, le «livret de logeur» confirmait que tel ou tel indigène était effectivement logé dans une des «cités». Il est considéré par les Kinois actuels comme un titre de propriété, c'est plus qu'une occupation précaire mais ce n'est pas le signe d'un droit définitif et indiscuté cependant, il s'agit d'un titre de propriété très ambigü en somme, en fait, seulement un titre d'usage. Mais si l'on considère que l'usage est la seule forme de droit admise de manière indiscutable en matière foncière,

- (12) Gouvernement LUMUMBA (assassiné au Katanga) et intervention de Dag HAMMARSKJOLD (assassiné par explosion de son avion, au-dessus de la Zambie) ; Gouvernement ADOULA (1962-1963-1964) qui tente d'organiser le Territoire National (révolte muléliste) ; Gouvernement TSHOMBE, dit «de salut public» (1964-1965). Secession du Katanga, crise institutionnelle, TSHOMBE mourra en prison, en Algérie. Coup d'état de MOBUTU et destitution de KASAVUBU, le premier président (1965). Chronologie de 1960, à titre d'exemple (pour les 2 premiers mois de l'Indépendance) : 30 juin : Indépendance ; 5 juillet : Mutinerie de la Force Publique ; 11 Juillet : Secession du Katanga ; 10 Août : Création de la «Province Minière» du Kasai ; 27 Août : Occupation de Bakwanga, Capitale de la «Province Minière». (Ces informations sont tirées de JEUNE AFRIQUE, No 891, p. 91).
- (13) On ne se bousculait pas pour aller au Congo-Léo en ces années-là. L'ONU, principal pourvoyeur d'experts, envoyait qui se présentait. L'auteur a rencontré encore quelques uns de ces «fonctionnaires internationaux» de la première génération post-indépendance : les plus résistants: Leur compétence ne crevait pas les yeux !... L'auteur d'ailleurs a refusé, en 1962, un poste au Congo-Léo.
- (14) A noter, René WOLFF, un Français, architecte de la ville et vieux Kinois, qui était encore à l'Hôtel de Ville au début de 1977 : 20 ans de présence... Les Zaïrois l'estimaient car c'était le seul fonctionnaire de l'Hôtel de Ville, ou presque, dont ils étaient absolument sûrs qu'il ne toucherait pas le moindre likouta ou matabish.
- (15) Les études faites en 1968-1969 sur l'agglomération de Ndjili nous ont amené à connaître quelque peu les comportements de certains bourgmestres. Ainsi dans les extensions de Kimbanseke certains espaces avaient été «réservés» pour le bourgmestre et ses «collaborateurs» Il en était résulté un conflit ouvert avec le chef de terre N'GANDU (le crocodile), chef traditionnel de Kimbanseke. En 1974, le nouveau Commissaire de Zone guignait un emplacement près du futur marché de Tshangu (nouveau quartier de Kimbanseke, alors en pleine squatterisation) pour y implanter une station-service lui appartenant. Il ne faut évidemment pas se scandaliser, ni même seulement se formaliser, de tels comportements. Ils sont dynamiques, car ils motivent les responsables, ce qui les incite à accélérer l'avancement des dossiers. Ainsi les pressions du citoyen-commissaire de zone ont favorisé l'implantation de V.R.D. à Tshangu et à Mukali (lotissement projeté en 1976-1977 sur des terrains proches du quartier de Tshangu, mais qui ne fut jamais réalisé faute de moyens et de volonté politique).

dans la conception coutumière, on saisira la dimension sociale réelle du «Livret de Logeur». Ainsi depuis l'Indépendance la signification que revêt le «Livret» a changé. Il n'est plus un moyen de contrôle, mais une preuve d'usage. C'est une sorte de résurgence de la coutume, une zaïrianisation en quelque sorte. Le Commissaire de zone, dispensateur de ce livret, s'arroge ainsi les pouvoirs dévolus traditionnellement au Chef de terre. C'est de cette manière que, hors des lois et institutions, s'instaure la pérennité d'une culture et de sa pratique.

Les bourgmestres-mayors et les gouverneurs ont également les coudées franches pour s'appropriier les bons emplacements et les belles demeures abandonnées par les Belges. Ils utilisent fréquemment ouvriers, machines et matériaux des Travaux Publics de la ville à des réalisations personnelles (16). Ce comportement n'a pas cessé avec l'avènement de la 1^{ère} République.

Cependant en 1964, le gouvernement congolais demande à la France de lui fournir une équipe d'urbanistes (un architecte et un ingénieur) et une unité mécanisée d'intervention pour la ville de Kinshasa. C'est ainsi que se crée la «Mission Française d'Urbanisme», M.F.U., qui durera dix ans sous cette appellation et qui sera remplacée par le «Bureau d'Études et d'Aménagements Urbains», le B.E.A.U., structure intégrée à l'Administration Zaïroise (17). Cette M.F.U. fonctionne dès 1964 sur crédits du fonds français d'Aide et de Coopération. Elle entreprend des études tous azimuts sur les problèmes d'urbanisme qui se posent à Kinshasa. Elle proposera certains projets qui se réaliseront, élaborera des plans d'urbanisme : Régional, local et particuliers (S.D.A.U. de 1967 et S.D.A.U. de 1976 notamment).

Cette création est le signe d'une prise de conscience des problèmes spécifiques de Kinshasa, mais aussi la reconnaissance de l'inadaptation des structures administratives nouvelles qui ne peuvent permettre d'affronter les problèmes innombrables que pose le phénomène urbain (phénomène total) de la Capitale du Congo-Léopoldville.

UN APPAREIL INSTITUTIONNEL INADEQUAT

Après l'Indépendance, le Zaïre connut un début de régime parlementaire. Les discussions de l'Assemblée Nationale (députés élus) étaient très passionnées (la palabre et le parlement réunis). Les lois passaient par le vote de cette Assemblée.

Après le coup d'état de Mobutu et la proclamation de la 2^{ème} République, suivit une période d'adaptation. En 1967 la création du MPR, parti unique, permit de concentrer le législatif et l'exécutif dans les seules mains du Président Fondateur du MPR, Président de la République du Zaïre, le Général Mobutu Sese Seko.

(16) En 1974, le Directeur de la Régie des Eaux (Régidésa : Directeur Européen) découvrit, en contrôlant un de ses chantiers, trois camions chargeant sable, caillasses et moëllons de ce chantier. Aucun des trois n'appartenait à la Régidésa. Contrôle fait, il s'avéra que deux camions étaient à l'armée (agissant sur ordre d'un officier supérieur et pour le compte de celui-ci), le dernier à un Ministre (pour le compte duquel il agissait)....

(17) Ce qui est la meilleure preuve de son utilité et de sa réussite, mais aussi la fin de sa très grande efficacité. La MFU fut vite très célèbre à Kinshasa et connue sous le simple nom de «Mission Française».

Celui-ci promulga des ordonnances-lois. Les ministères (départements) ne sont que des organes d'administration et d'exécution. Les ministres (commissaires d'État) sont choisis par le Président et ne peuvent se dérober.

Le véritable premier ministre est le Directeur des Services de la Présidence. Le régime présidentiel est une forme adaptée aux modes politiques de la fin du XXe siècle, de la royauté bantoue. Le Président est le «Mfumu Munene Munene», le «très grand Chef». Mais contrairement au «Mfumu» du XIXe siècle qui était chef et aussi otage, très surveillé de son peuple, Mobutu a réussi à faire passer l'idée que le «Mfumu Munene» ne peut être contesté, encore moins contrôlé.

En 1965 donc la IIe République est proclamée : République Démocratique du Congo (R.D.C.). Un important travail de structuration des institutions est commencé. Il se poursuit encore. Il est parsemé de contradictions qui se résolvent à travers une logique bantoue très hermétique à des esprits formés à d'autres structures mentales. La lourdeur institutionnelle de l'organisation politique qui tend à neutraliser toutes les initiatives locales mêmes justifiées, rend compte de bien des impossibilités d'action, comme on peut le pressentir à travers l'étude de la ville. Cette organisation politique toute puissante est contrôlée par le Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.). Le M.P.R., créé le 19 Avril 1967, est l'organe du Gouvernement. «La loi constitutionnelle du 23 décembre 1970 a toutefois fait plus que consacrer le Mouvement Populaire de la révolution. Elle a fait de celui-ci une institution publique en l'inscrivant sur la liste des institutions de la République contenue dans l'article 19 de la Constitution. Elle l'a même inscrit en tête de cette liste, marquant ainsi son importance prépondérante dans la vie de la nation (...). La Constitution définit le rôle que le Mouvement Populaire de la République joue dans l'État en disant qu'il est l'institution suprême de la République et que toutes les autres institutions lui sont subordonnées et fonctionnent sous son contrôle.

Il découle de cette formule que les organes supérieurs du MPR ont pour mission de définir la politique générale à suivre pour conduire la société zaïroise vers ses fins dernières (sic)». (18).

Cette structure politique s'applique sur l'ensemble du Pays, à travers une hiérarchie des responsabilités et un découpage régional sans fantaisie : «Chaque région est divisée en sous-régions s'inscrivant dans les limites des districts et des villes de province. La région de Kinshasa comprend quatre sous-régions. Chaque sous-région est divisée en sections s'inscrivant dans les limites des territoires et des communes. Chaque section est divisée en sous-sections ayant comme ressort la chefferie, le secteur, le centre ou le quartier.

Chaque sous-section est divisée en cellules dont les limites correspondent à celles des groupements. Les cellules sont divisées en sous-cellules ayant le village comme ressort. Au point de vue de l'organisation administrative, on distingue des organes centraux et locaux, les organes centraux et locaux sont dans l'ordre hiérarchique décroissant: le Président, le Congrès, le Bureau Politique et le Comité Exécutif National. Les organes locaux sont constitués par des comités à la tête des différentes subdivisions territoriales

(18) PROFILS DU ZAIRE, Kinshasa 1972, 464 p. , éd. Bureau du Président de la République du Zaïre.

et composés de trois membres au moins. Ils orientent les masses conformément aux instructions du comité exécutif national, chargé par le Bureau Politique d'assurer la gestion journalière du Parti, c'est-à-dire du Gouvernement et du Pays» (19).

Avant d'aboutir à ce schéma très structuré et considérablement moins efficace qu'on pourrait le croire, le Président Mobutu, alpha et oméga de la IIe République (20), a fortement repris en main le pays et promulgué toute une législation qui serait excellente si elle était appliquée. Mais elle reste inapplicable, prenant sa source dans les modèles européens. Formulée ainsi elle ne peut être intégrée par la population, ni par ceux qui doivent l'appliquer. Alors fonctionne toujours l'administration parallèle que l'on rencontre d'ailleurs dans la plupart des pays d'Afrique Noire.

LA LOI FONCIERE DE 1967

On peut prendre l'exemple de la «loi Bakajika» (1967). Elle dit en substance que tout terrain vacant, qui n'est pas mis en valeur, ou qui n'est pas repris en main s'il est à l'abandon (cas d'une maison par exemple), dans les six mois suivant la promulgation de la loi, tombe dans le domaine de l'Etat. Ceci est dans l'esprit du droit coutumier et serait volontiers accepté si la législation coloniale n'avait pas déjà modifié les mentalités. Elle est d'ailleurs acceptée avec des accommodements : délais plus longs, mise en valeur considérée comme effective lorsque, par exemple, un tas de sable entreposé sur le terrain montre la volonté de son propriétaire de bâtir.

Mais le contenu de la loi est plus large, elle stipule également que toute construction inoccupée, donc non-mise en valeur manifestement, devient propriété de l'Etat. Cela aussi est conforme au droit coutumier, du temps où les chefs traditionnels, les «rois», les «mfumu», étaient tout puissants. Mais justement une des conquêtes de l'Indépendance est la possibilité d'accession à la propriété individuelle sans condition, ni restriction. C'est-à-dire, éventuellement (ce n'est pas dit, mais c'est sous-jacent) de devenir propriétaire au détriment de l'étranger, en lui prenant son bien. La seule obli-

(19) PROFILS DU ZAIRE, p. 96. Depuis 1970 l'organisation s'est affinée. Le Président MOBUTU est allé en Chine apprendre de MAO les secrets de la Révolution Chinoise. Il en a ramené une nouvelle terminologie. Lui-même est devenu «le Grand Timonier». Les communes sont devenues des «zones», les quartiers sont maintenant des «collectivités» et les sous-quartiers sont des «localités». Ces mots quoique français n'ont finalement aucune réelle correspondance en français, c'est devenu du pur zaïrois.

Ce schéma, corrigé, demeure théorique tant la résistance (sagesse ?) des «Commissaires de zone» (ex-bourgmestres-mayors) et des Kinois est forte. Il y a un conflit permanent entre l'autorité du Parti (fortement appuyé sur des jeunes qui sont souvent des délinquants en puissance et qui forment la Jeunesse du Parti : la J.M.P.R., ennemie numéro UN de l'armée zaïroise qui redoute que l'on arme la milice) et l'autorité civile traditionnelle incarnée surtout par les Commissaires de zone qui sont officiellement les responsables politiques (MPR) des zones, mis en place par le MPR, mais qui très fréquemment considèrent le MPR comme événementiel et qui en sourdine, souhaitent sa disparition, soutenus en cela par les militaires. Le régime de MOBUTU est précaire bien que tous les citoyens d'un certain âge (18 ans) doivent avoir leur carte du Parti sous peine de sanctions et d'amendes !...

(20) Le culte de la personnalité est très fort «Mobutu, Mobutu, oyé» chantent les acteurs de toute manifestation politique avant d'aborder les questions à l'ordre du jour. C'est ce qu'on appelle faire «de l'animation». Lors de ma première venue à Kinshasa en 1968, tout au long du boulevard Patrice Lumumba, de l'aéroport de Ndjili à l'aéroport de Ndolo (15 km), il y avait un portrait en couleur de Mobutu tous les deux réverbères, avec un éclairage «a giorno» très impérieux. En 1973-1974, il a été fortement question de remplacer toute religion par le «mobutisme», dont le grand maître était un ancien novice des Dominicains à la philosophie confuse, au syncrétisme à cheval entre la Tradition et le Monde Moderne, mais un monde moderne appréhendé de manière très incertaine et avec un langage également confus. Mais la Révélation n'est apparemment pas venue. Cependant «le Fondateur de la République» et le «Père de la Révolution», apparaît chaque soir, à la fin du programme télévisé, voguant dans les nuages. Il a un caractère sacré, indiscutable. Faut-il y voir la recherche du pouvoir charismatique que devrait avoir tout roi bantou ? ...

gation, alors, être d'être zaïrois : notable de préférence. Mais comme finalement cela n'est pas dit, la loi n'est pas vraiment intégrable : elle demeure hors du schéma de pensée du Kinois. L'ambiguïté de la situation congolaise (zaïroise) définitivement perturbée par quatre vingts ans de colonisation permet néanmoins d'agir dans ce sens. En effet, pour le ressortissant de la République Démocratique du Congo, puis du Zaïre, cette loi ne s'applique pas (ne s'applique pas à son détriment). Mais pour le propriétaire belge parti à l'Indépendance et non revenu dans les six mois qui ont suivi la parution de cette loi au Journal Officiel, elle est impérieuse. Le bien du Belge non-revenu est alors considéré comme en déshérence : il devient partie du domaine de l'Etat. Dans la pratique, un notable congolais (zaïrois) l'accapare, les responsables du respect de la loi ferment les yeux, et ainsi dès 1967, on assistera à des accaparements qui seront à leur tour accaparés par des notables mieux placés.

En fait tout cela est beaucoup plus compliqué. Il faut en étudier quelques aspects : D'abord le but de la loi «Bakajika» est plus large qu'on vient de le dire. Enfin, la loi «Bakajika» décide que la République du Zaïre reprend la libre et pleine disposition de tous les droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 1960. «toutes les sociétés concernées, précise l'Ordonnance d'exécution du 8 Juillet, doivent réintroduire une nouvelle demande de concession dans les 30 jours en précisant les conditions actuelles d'exploitation et les objectifs d'avenir ; si la demande n'était pas correctement faite dans les délais, la forclusion des cessionnaires et concessionnaires serait prononcée sans appel» (21).

Ce texte mérite un commentaire. Toutes les sociétés et entreprises importantes du Zaïre (Rép. Démo. du Congo à cette époque), gérées par les étrangers et souvent leur propriété selon le ci-devant droit, réintroduisirent «une demande de concession». Certaines sociétés prirent une raison sociale et une apparence beaucoup plus congolaise (zaïroise). Mais les services de l'enregistrement ne suivirent pas, la loi du «matabisch» (bakchiche) joua à plein. Pour les maisons particulières, 5 ans après, certains attendaient toujours que leur demande soit suivie d'effets. Actuellement des maisons appartiennent à des Zaïrois qui en jouissent et en disposent jusqu'à les vendre, mais à l'Enregistrement et au Cadaste les propriétaires reconnus en sont toujours les Belges précédents (et il arrive que réellement ces Belges aient vendu leur propriété aux Zaïrois qui en disposent ou en disposèrent). Dans la majorité des cas les Zaïrois n'ont pas vraiment de titre de propriété, mais usent de ces maisons en maîtres. Lorsque il y a vente nouvelle, si l'acheteur veut passer par les institutions, son affaire n'aboutit jamais. S'il se fait établir par les «propriétaires» en exercice un document, cela lui suffit pour à son tour revendre ce bien. On ne sait pas encore quel document fait loi auprès d'une juridiction reconnue... Ainsi la spéculation s'en trouve magistralement renforcée !... En 1974 la loi sur la «zaïrianisation», aux résultats désastreux, dira enfin clairement ce que masquait la loi «Bakajika».

On peut considérer cela comme un juste retour des choses : au tour des «mindele» d'être soumis à des lois incompréhensibles.....

(21) BUANA KABUE, L'EXPERIENCE ZAIROISE DU CASQUE COLONIAL A LA TOQUE DE LEOPARD, Paris 1977, 272 p. Afrique Biblio-Club (ABC) ; la citation est tirée de la page 149.

Ainsi s'est formée rapidement une classe de nantis qui est venue remplacer les «mindele». Elle reste cependant très fluctuante : seules les caractéristiques en sont stables, les bénéficiaires changent fréquemment.

Les Congolais n'avaient d'ailleurs pas attendu cette loi pour s'approprier des maisons et des petites entreprises. Généralement, pour les dernières, seul le désir de consommation immédiate, d'enrichissement rapide et tout à fait temporaire souvent, a présidé à ces accaparements qui aboutirent à ce que de nombreuses petites entreprises ferment boutiques, faillite consommée. Cependant certaines entreprises dont la valeur venait de leur capacité de production et non de leurs stocks (inexistants) fermèrent en 1960 et n'ont pas repris leurs activités, bien qu'elles ne fussent pas «récupérées».

Pour toutes ces raisons et considérations, on ne peut regarder «la loi Bakajika» comme une mesure dynamique pour l'urbanisation de Kinshasa. Il s'agit plutôt d'un premier pas vers la légalisation d'une pratique foncière très nationaliste et menée au plus haut niveau.

Encore là, on ne peut être aussi définitif. En effet en 1973 il y eut la «zaïriani-sation» et pourtant en 1974 et 1975 des Belges et d'autres étrangers demeuraient propriétaires de leur maison. Ils n'avaient pas le droit de la vendre, mais certains la vendirent fort bien cependant... Apparemment il n'y eut aucune difficulté lors de l'enregistrement du changement de propriétaire. Certains des acquéreurs pourtant étaient des étrangers non-africains. Un important personnage du MPR de Kinshasa a même vendu à un de ces étrangers non-africains une maison dont il ne possédait aucun titre de propriété, qui était toujours immatriculée au Cadastre et répertoriée à l'enregistrement, depuis 1958, au nom d'un Belge. Six ans plus tard, toujours sans titre, l'étranger l'a revendue à son tour à une mission protestante... Des combinaisons de ce genre sont monnaie courante à Kinshasa en 1981 encore...

Chaque fois que nous avons à consulter les fichiers de propriété au cadastre, nous retrouvons les fiches du temps colonial. Tout le monde savait que la loi foncière avait aboli cela, mais du moment que ce seul fichier existait, celui-là seul servait de référence.. «en attendant».

LA LOI DE 1968 SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE

D'autres lois concernant la ville furent promulguées, dont l'Ordonnance-Loi No 68-024 du 20 janvier 1968, «relative à l'organisation de la ville de Kinshasa». Cette loi modifiait l'Ordonnance-Loi No 67-177 du 10 Avril 1967 «portant organisation territoriale, administrative et politique des provinces». Notamment étaient visés les articles 2, 4 et 47 qui précisaient le statut du «district de Kinshasa» et les limites de ce district et des 24 communes qu'il comprenait.

Si l'on veut connaître la réalité du fonctionnement administratif et des pouvoirs respectifs du premier Commissaire-Urbain (ex-Gouverneur) et de ses adjoints, des Commissaires de zone et de leurs adjoints (ex-bourgmestres mayors et ex-deuxième-bourgmestre), il faut se référer à cette Ordonnance-Loi. En effet la loi de 1967 créant le MPR fut pratiquement sans effet sur le fonctionnement de la ville de Kinshasa, qui n'y était pas traitée en tant que telle.

Le texte de 1968 comprend sept chapitres et quatre-vingt trois articles rassemblés sous huit titres. Il précise le rôle :

- des autorités de la ville : Gouverneur (1er Commissaire Urbain à partir de 1973) et Commissaires Urbains ; bourgmestres et bourgmestres adjoints (Commissaires de zones adjoints) ; le Conseil de Ville ; la tutelle sur les autorités de la ville ;

- des services et du personnel de la ville ;
- de la police ;

Il précise également la gestion :

- du domaine de la ville ;
- de la voirie et des réseaux divers ;
- des finances de la ville ;
- des circonscriptions englobées dans la ville.

Puis vient, «in fine», une série de «dispositions transitoires et de dispositions finales».

Il apparaît en conclusion que le véritable gestionnaire de la ville est le Gouverneur, secondé dans chaque commune par les bourgmestres et contrôlé par un Conseil de Ville où le Parti, les notables, l'Administration Centrale de la Ville, sont représentés. Le Gouverneur est nommé par le Président de la République. La courroie de transmission entre le Gouverneur, son équipe et le Président, est assurée par le Ministre de l'Intérieur (Commissaire d'Etat à l'Intérieur) (22).

Le Gouverneur gère une entreprise publique de travaux publics et dispose d'un budget pour ce faire. Cependant dans la pratique de la ville ce sont les «services de la Présidence de la République» qui décident directement. Ces services agissent en liaison et collaboration avec la MFU (BEAU) qui conçoit et propose les solutions aux problèmes urbains, supervise la gestion du Plan d'Urbanisme, gère le parc des travaux publics de la ville de Kinshasa (TPVK) et réalise les travaux urgents (23). Tout ceci au grand dam de la Direction de l'Urbanisme dépendante du Département des Travaux Publics et au grand soulagement de l'Hôtel de la Ville et du Commissaire Urbain, parce que le directeur de l'urbanisme considérait l'urbanisme comme une source de profits potentiels et le Commissaire urbain considérait l'urbanisme comme une source de soucis certains...

(22) Il s'agit là d'un schéma très classique en Europe, mais son transfert «tel quel» en un pays bantou apparaît discutable. Il faut y voir le poids permanent des modèles européens et l'inconscience (l'indifférence ?) des responsables nationaux. Mais au Zaïre, dans le domaine institutionnel, mieux vaut savoir que tout n'est qu'apparence...

(23) Pour une analyse détaillée du contenu de l'O.L. 68 024 du 20.01.68, voir ETUDES AFRI-CAINES DU CRISP, le T.A. No 88 du 20.02.69, intitulé : LE NOUVEAU STATUT DES VILLES DU CONGO, 28 pages dactylographiées.

LA REALITE URBAINE DE KINSHASA

Malgré les Ordonnances-Lois, malgré une belle apparence d'organisation traduite par des modifications incessantes et des remaniements fréquents d'organigrammes (à vocation définitive de courte durée), malgré la présence de l'architecte de la ville de Kinshasa, (dont, en principe, on requiert l'avis conformément aux plans et règlements urbains qu'il contrôle pour chaque opération urbaine) rares sont les dossiers qui transitent par les circuits administratifs reconnus (moins de 500 par an, pour la construction de 25 000 à 30 000 logements en zones d'auto-construction).

Organigrammes et Assistants Techniques, servent de façade à une carence du pouvoir urbain en assurant un volant minimum d'actions légales. En effet, presque personne ne s'inquiète de la légalité de l'occupation du sol. Et d'ailleurs quelle légalité? Officielle ? ou Coutumière qui bien qu'abolie, est toujours appliquée (24) ? Seuls les acquéreurs de terrains ou de constructions d'importance, prudents et prévoyants, font immatriculer leurs biens. Ils s'assurent d'assises légales, juridiquement solides. Les Sociétés Commerciales, de Services et à vocation productive sont de ceux-là. Au contraire, les accapareurs se gardent bien de se manifester afin de ne pas risquer un refus qui serait pire qu'une absence de droit reconnu.

Ces individualités cramponnées à la légalité, conscientes de la faillite de la ville, furent le moteur de la relance urbanistique, car elles obligèrent les responsables à envisager l'élaboration d'un nouveau Plan d'Urbanisme, celui de 1959 étant définitivement caduc... Mais aussi, il faut bien ajouter que ces individualités n'investissent guère que dans la ville «européenne» et les quartiers de haut standing. Il est intéressant de noter ici que la partie européenne de la ville a été construite et gérée avec ses lois et règlements propres et qu'elle continue dans cette voie, tandis que la ville «zaïroise» n'a jamais possédé de statut vraiment spécifique sous la domination belge (si ce n'est un statut de dépendance totale) et qu'elle continue selon son élan vital.

Dans ce but des actions furent entreprises, «tous azimuths» pourrait-on dire, parce que les demandes furent «tous azimuths» et les besoins étaient criants... C'est ainsi que «L'Unité mécanisée» de la MFU fit de très nombreuses interventions ponctuelles à la demande des bourgmestres : trous dans la chaussée bouchés, drains réactivés, nouveaux drains, fossés, ponceaux reconstruits dans les «extensions», ravins comblés, tentatives d'arrêter l'érosion. Ces dernières actions revêtent toujours un caractère provisoire, car certains ravinements, spectaculaires, peuvent se développer sur des centaines de mètres de long, des dizaines de large, une quinzaine de profondeur et ouvrent en pleine ville collinaire des entailles infranchissables.

(24) Y compris par l'abolitionniste Mobutu Sese Seko qui se garde bien de transgresser la Tradition autant par Politique que par peur de provoquer des forces incontrôlables, mais certaines. Car la magie n'est pas une réalité intrinsèque, mais est bien un phénomène social d'une grande puissance d'action ou de destruction. On lira à ce sujet avec intérêt, l'analyse, toujours éclairante et actuelle, de MAUSS, publiée dans SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE, déjà cité, sous le titre : LA MAGIE.

Les bourgmestres, puis commissaires de zone, en contact direct avec les Kinois et avec les quartiers de leur commune (zone), furent les premiers à réclamer un urbanisme satisfaisant. Leur poids et celui des populations qu'ils administraient fut décisif pour la reprise des études d'urbanisme, mais il fut insuffisant pour que ces plans soient appliqués, sauf en de très rares cas, et très ponctuels.

Cette «unité mécanisée» mena, avec des moyens très réduits, un travail excellent et redonna lentement vie au secteur mécanisé des Travaux Publics de la ville de Kinshasa (TPVK) jusqu'à ce qu'en 1975, le BEAU en assure le fonctionnement intégral.

Des études aussi très ponctuelles, et d'autres très spécifiques, furent entreprises. Certaines furent suivies de réalisations : aménagement de Kinkole (25), aménagement de nombreux carrefours, tronçons de voies revêtues et «l'échangeur de Limete». Cet échangeur témoigne de la manière difficilement compatible dont «Techniciens» Européens et «Politiques» Zaïrois usent du mythe de la technique et du «progress».

1) - L'Ingénieur qui conçut l'échangeur le fit en fonction d'une circulation future, projetée et supposée à partir de «modèles» justifiés par des expériences faites ailleurs, et pour cause... Il s'agit du premier échangeur construit au Zaïre. Cependant une analyse non pas du trafic seulement, mais de la situation des «cités», de leurs interrelations, de leur liaison avec le Centre des Affaires aurait montré que tout un circuit d'échanges se faisait déjà, circuit qu'il fallait maintenir et aménager avant de commencer les travaux de l'échangeur afin de les rendre autonomes l'un par rapport à l'autre, puisque ces deux systèmes de circulation n'étaient pas destinés aux mêmes besoins. Des comptages aux endroits-clefs auraient révélé la qualité et l'importance du circuit local, sa relation avec le circuit futur que l'échangeur devait favoriser. Cela ne fut pas fait. L'Ingénieur «voyait» le schéma général de circulation de l'an 2 000 tel que sa connaissance de 1966 et ses certitudes lui permettaient de le voir. Comme cet échangeur fut construit, puis que tout s'arrêta et comme le schéma de circulation locale fut ignoré, les travaux inachevés fermèrent deux zones (80 000 personnes au moins) les isolant du Centre des Affaires et du cœur de la ville. Si bien que l'échangeur ayant d'abord paru impérieusement nécessaire aux Zaïrois (on en fit des cartes postales à la gloire du dynamisme zaïrois), parut ensuite être une fin en soi, sans lien organique avec la ville. Ce qu'il est de fait... en attendant l'an 2 000.

2) - C'est alors que l'échangeur fut adapté à la philosophie du régime. En effet les autorités voyant ce rond parfait au milieu d'une figure géométrique lancéolée et en rosace, le tout très concrètement implanté sur le sol urbain eurent l'idée de dresser en son centre le «monument Patrice Lumumba» devenu le «monument de l'Indépendance», monument grandiose, phallique, signé C. Cacoub.

(25) Village sis à 30 km du Centre Ville et dépendant de la N'sele, commune rurale, l'une des 24 communes (zones) de Kinshasa.

C'est ainsi qu'un échangeur fut politisé et devint monument national... en attendant l'an 2 000... Cet exemple pose les contradictions entre le Pouvoir Zaïrois et les services des coopérants. Il est débattu de cela dans la quatrième partie de cette étude.

Un plan régional d'aménagement (SDAU) et un plan local (26), des plans particuliers (27), des projets de lotissements, diverses études générales et d'autres spécifiques (28), une remise à jour permanente des plans d'urbanisme, complètent la gamme d'interventions de la Mission Française d'Urbanisme.

Bien qu'à l'exception du SDAU et du «Centre Ville» (26), ces études et ces plans ne semblèrent pas aboutir légalement, c'est sur elles et sur eux que de 1967 à 1975 s'appuyèrent les décisions urbanistiques concernant Kinshasa (29). Leur somme constitue un capital d'informations et de réflexions d'une valeur considérable. Peu de villes d'Afrique furent aussi profondément étudiées par des urbanistes opérationnels.

A partir de 1973, une équipe de la MFU (puis BEAU) entreprit des études systématiques sur le site et le phénomène kinois. Son but était de saisir le fonctionnement et le dynamisme de la ville, puis d'élaborer un programme d'actions pour maîtriser l'urbanisation. Tout ceci aboutit donc à un «Atlas de Kinshasa», dont la raison et la justification furent et demeurent de proposer à partir d'une ville existante reconnue, un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et tous les plans particuliers qui accompagnent ce genre de proposition lors des études directement pré-opérationnelles, permettant de gérer l'urbanisation de cette Capitale d'Afrique centrale dont la croissance continue tend à investir totalement un site maintenant bien étudié. C'est pourquoi cet Atlas n'est que le livre d'images qui révèle un soubassement scientifique considérable : plus d'une tonne de dossiers d'enquêtes et d'archives exploitables : photos aériennes, cartographie, plans, projets, etc... Tout cela est actuellement en cours d'exploitation...

Avec ce document, on possède un matériel didactique permettant d'exposer et de comprendre le phénomène total de Kinshasa, notamment la diversité des fonctions, l'organisation et le fonctionnement de la Capitale. Cette démarche provoque une «lecture» aussi totale que possible des expressions spatiales, sociales, culturelles,

(26) Réalisés l'un et l'autre, ainsi que le «Centre Ville», par le «Cabinet ARSAC».

(27) Réalisés par le «Cabinet ARSAC», le Bureau d'Etudes et de Réalisations Urbaines (BERU).

(28) ARSAC, BERU et aussi la Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET-INTERNATIONAL) et le Bureau Central d'Études Outre Mer (BCEOM). Toutes Sociétés Françaises.

(29) Il est évident que les décisions urbanistiques prises après 1975 n'ont pas contredit les précédentes. Seulement après 1975 vinrent de nouveaux plans entérinant et modifiant les précédents. Ces nouveaux plans sortaient directement du BEAU (ex-MFU). Ils sont le fruit direct de l'ensemble des études qui aboutirent à l'élaboration et la publication de l'Atlas de la ville de Kinshasa. Cet Atlas remplace un livre blanc impossible à faire dans les villes de l'Afrique actuelle, car on ne peut écrire noir sur blanc l'analyse de certains faits qui ne sont pas à la gloire des nouveaux potentats, mais on peut les dessiner...

Jacques MASSEIN, architecte-urbaniste et son équipe ont su traduire ces études en un SDAU plus adéquat que celui de 1967 (SDAU de 1976).

construites ou fluides et changeantes de la ville, ensemble d'expressions qui ne sont que les facettes les plus évidentes d'une Capitale dont l'existence foisonnante interdit de connaître l'intimité.

«Lire» la ville à des niveaux de lecture successifs et complémentaires permet cependant d'opérer, de manière intellectuellement satisfaisante, la jonction entre la connaissance événementielle et politique de Kinshasa (connaissance déjà succinctement exposée), et sa connaissance phénoménologique. De cette conjonction doit jaillir l'appréhension du rapport entre espace et société et l'organisation urbaine qui en est l'expression. On pourra alors tenter d'établir une dialectique de l'usage de la ville et de l'adéquation entre l'organisation urbaine et les désirs des usagers.

Espace-Société/Organisation Urbaine. Tels sont les termes du problème urbain fondamental. Qui connaît les relations entre ces termes, connaît les «pourquoi» de la situation présente et peut influencer sur la situation à venir, en définissant une stratégie d'urbanisation adaptée à son objet.

La question est : par quel processus la relation (aux multiples apparences) entre espace et société aboutit à l'organisation urbaine de Kinshasa ?

CHAPITRE 3

RELATION ENTRE ESPACE ET SOCIÉTÉ

COMMENT LIRE ET EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE ?

Quand on lit, il est d'usage de se laisser mener par le récit ou la relation. On ne peut agir aussi aisément lors de la « lecture » d'une ville. Il faut bien se comprendre, « lire » est ici utilisé dans son sens premier de « léger », cueillir, ce qui implique le choix, l'assemblage et l'ordonnement afin de servir une image significative. Cela suppose une interprétation possible des éléments que l'esprit peut saisir et dont il peut s'emparer pour les combiner. C'est pourquoi il faut retenir une approche pertinente selon une démarche progressive. Cette démarche se fonde sur une succession d'opérations :

- connaître le plus grand nombre de données sur le phénomène urbain observé, donc établir des inventaires (états ou statistiques) ;

- poser les questions-clefs pour rendre ces données utilisables ;

- « lire » la ville selon des axes de lecture judicieusement choisis. Ces axes sont déterminés par les questions-clefs notamment. Chacun d'eux justifie une « lecture » (ou un passage, un ratissage critique, sur la ville), ce qui suppose de la rigueur et la prise en considération d'un ou plusieurs paramètres révélateurs. Cela pourrait correspondre en économie à une étude sectorielle en quelque sorte.

- par un dessin symbolique approprié (carte, croquis, graphique : ce qu'on appelle de plus en plus souvent des « graphes » et « mappes ») exprimer les données nouvelles révélées par chaque « lecture ». Le choix de la légende oriente l'interprétation des données, il est donc capital.

- étudier, interpréter, cette expression urbaine telle que la fait apparaître l'angle de vision adopté pour les « lectures » successives. En faire une synthèse à l'aide de l'outillage conceptuel et expressif dont le lecteur peut user.

A la fin de ce cheminement systématique il sera possible d'expliquer la ville, d'en chercher les apparences différentes et simultanées, d'en servir une image significative.

La difficulté résidera alors dans l'art de révéler ce phénomène social total sans que le lecteur y voit seulement des séries de classifications, des éléments disloqués, car la ville n'existe que comme un tout vivant. Elle doit être saisie dans son ensemble. Sa vitalité est sa justification.

Une mise en garde du lecteur se justifie à ce point de notre démarche. Il y a en effet un risque de biais systématique dû à l'analyste. Celui-ci ne doit se laisser abuser par les forces interprétatives, les archétypes et les stéréotypes que charrie son environnement culturel, et singulièrement son affectivité, même camouflée sous la calme

apparence de la raison. Notamment il faut bien savoir que si la méthode d'investigation fait appel à une logique que l'on peut admettre «a priori», celle-ci ne doit être admise que comme une manière de penser. C'est pourquoi plus d'un analyste de la ville de Kinshasa, soucieux d'éviter d'introduire son environnement culturel propre, s'est contenté de l'exposé d'informations chiffrées, accompagnées de commentaires des plus neutres. Certes, il faut louer une telle modestie et une telle prudence. Mais au bout du compte peut-être faut-il se demander aussi s'il n'y a pas dans une telle réserve plus qu'une forme de respect du lecteur, une forme de mépris, car donner des chiffres sans l'interprétation sensitive, en quelque sorte, des faits déterminés par un état chiffré (statistique), c'est livrer une vision «naturalisée», déjà fossilisée si l'on préfère, de ce qui est en vérité la vie passionnée d'une société telle qu'elle s'exprime dans la sécrétion collective ou individuelle, et toujours permanente, d'un environnement....

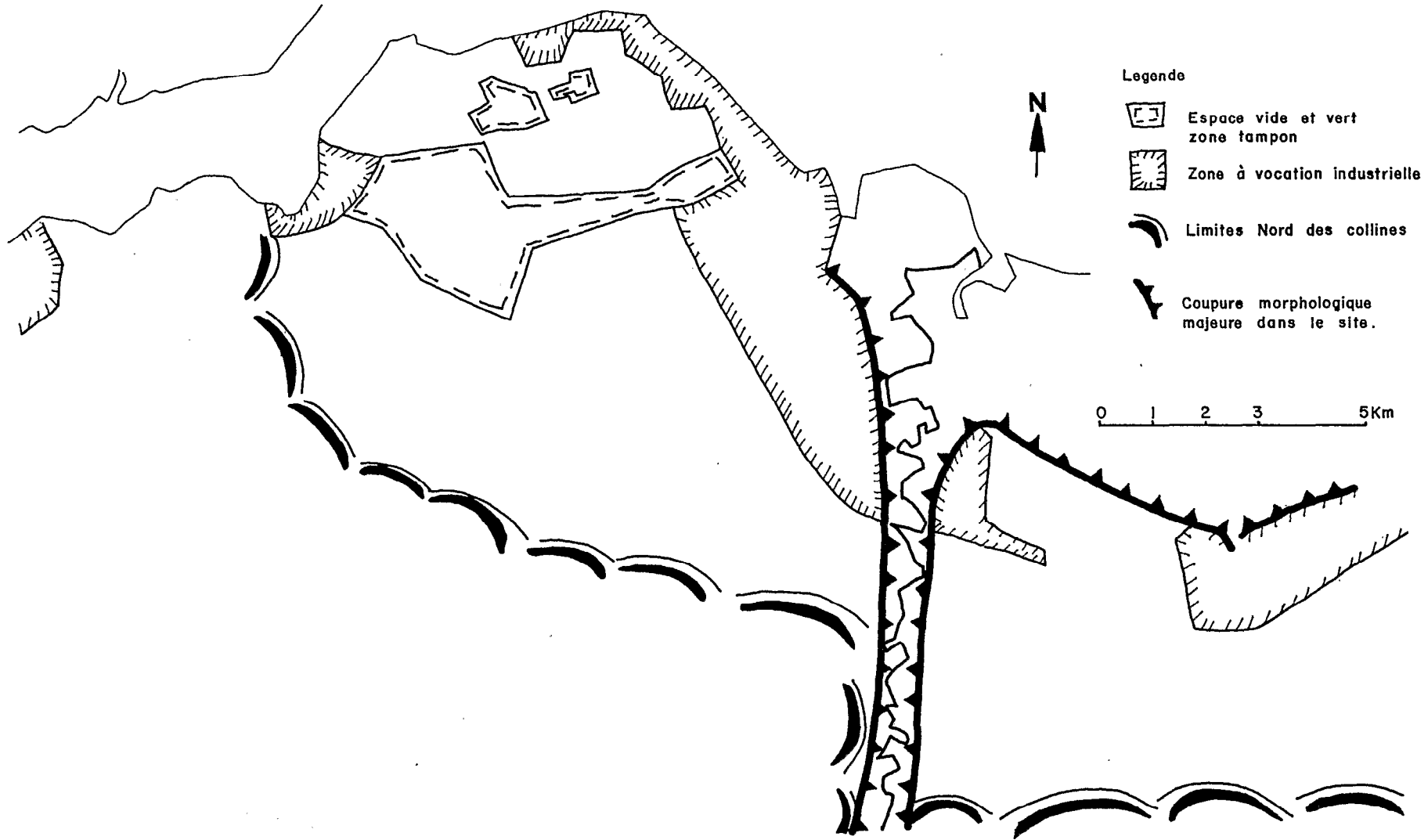
Ainsi, pour des simples raisons philosophiques on peut estimer nécessaire une vision impressionniste des faits. En effet la vie, le contact avec le milieu et l'exaltation de la sensibilité dans le contact, doivent, à mon sens, importer tout autant pour les urbanistes, que les chiffres qui ne sont que l'expression d'une approche externe mais non indifférente. En vérité l'usage des statistiques relève également d'une idée de contrôle orientée par une idée de société. Ce qui fait que sous son apparence neutraliste, c'est une démarche fondamentalement idéologique (1).

Pour des raisons évidentes d'objectivité, il est néanmoins préférable de tenir compte aussi du concret dans ses expressions les plus usuelles (paysage et son occupation par exemple) et les plus habituelles (statistiques). Cela permet entre autres de posséder un outil de comparaison facile à manier.

Un autre argument en faveur de cette expression matérielle des fait peut être avancé : en pleine action de prise de possession et d'apprentissage de la ville, les Kinois ne semblent pas en état de porter sur leurs comportements et sur les raisons sur lesquelles ils se fondent, des appréciations globales. En effet il y a trop de justifications à donner d'actes en deviance par rapport à la tradition, aux comportements appris de l'Européen, et à l'authenticité que fabrique actuellement le Pouvoir. C'est pourquoi de même que le «projet belge» s'est révélé à travers le phénomène d'urbanisation, le «projet zaïrois» se révèle à travers l'usage de l'espace urbain, c'est-à-dire à travers le phénomène urbain et à travers l'action qui se déroule au sein de ce phénomène urbain (urbanisation).

(1) On peut trouver une abondante matière à réflexion sur cette question dans les propos que l'on peut lire dans certaines revues «engagées» telle HERODOTE, Maspéro Editeur, publication trimestrielle. Et aussi chez quelques sociologues notamment LEFEBVRE (Henri) op. cit. LE DROIT A LA VILLE, et FOUCAULT (Michel) en de nombreux ouvrages traitant de l'archéologie du savoir (LES MOTS ET LES CHOSES) et de l'enfermement notamment (L'HISTOIRE DE LA FOLIE A L'AGE CLASSIQUE, ed. UGE ; SURVEILLER ET PUNIR).

PRINCIPALES RUPTURES DANS LE SITE DE KINSHASA



- *Connaître le plus grand nombre de données sur le phénomène urbain observé*
 Dans cet esprit, la connaissance la plus exhaustive possible des données doit précéder l'ensemble de la démarche.

Ainsi que sait-on à ce point de l'étude de Kinshasa ?

Le site est maintenant connu (2) :

- Un site de basses et moyennes terrasses fragmentées par des petites rivières drainant les collines proches,

- Une coupure importante due à la vallée de la N'Djili,

- Un bord de fleuve tantôt rocheux, tantôt marécageux,

- Une demi-ceinture de collines massives mais fortement érodées, délimitant un espace très urbanisable, allongé grossièrement de l'Ouest à l'Est.

- L'extension urbaine et ses étapes sont maintenant connues (3) :

- Une étendue de constructions recouvrant les basses et moyennes terrasses, montant sur les collines, envahissant les zones inondables,

- Dans cette étendue, des sous-ensembles structurés, plus ou moins anciens, cimentés par «une pâte urbaine» (4).

Le phénomène social est maintenant déjà fortement ressenti.

Les données quantifiables le concernant ont été rassemblées : population, catégories socio-professionnelles, activités, déplacement, équipements disponibles, etc... et traduites en cartes (5).

Mais, s'il est ressenti, on ne peut dire vraiment que ce phénomène soit connu. Pour le décrire, on en reste aux approches impressionnistes :

- Une ville grouillante, parcellisée, rompue, où une population d'abord soumise et aliénée mais contrôlée, vit depuis 1960 dans l'absence de contrôle socio-économique et une sorte de laissez-aller, où toutes les individualités peuvent espérer faire fortune...

Une sorte de «Far-West» urbain.

(2) AK 2, 4, 5, 6 et 7. Cartes de J. FLOURIOT, R. de MAXIMY, M. PAIN Commentaires : R. de MAXIMY et X. VAN CAILLIE, et aussi M. PAIN, KINSHASA : ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINES, déjà cité ; toute la première partie de l'ouvrage pp. 11 à 46.

(3) AK 11, commentaires J. FLOURIOT

(4) Expression de GEORGE (Pierre), cours de géographie urbaine, en Sorbonne, en 1958.

(5) La moitié des cartes de l'Atlas de Kinshasa.
 MAXIMY (R. de) : POPULATION ;
 MAXIMY (R. de) et PAIN (M.) : ACTIVITÉS ;
 FLOURIOT (J.) : DEPLACEMENTS ET EQUIPEMENTS.

- En réalité, une ville occupée par une population socialement structurée, non vraiment contrôlée dans ses comportements mais idéologiquement surveillée, profondément asservie à des contingences traditionnalistes, secouée de tendances novatrices réelles mais sociologiquement et culturellement non perçues, à la recherche de références philosophiques sécurissantes que le Président Mobutu Sese Seko rassemble sous le terme « d'authenticité » dont ses thuriféraires et lui-même font le fondement de leurs discours et le voile purificateur de leurs actes ... (6).

Au delà de ces connaissances déjà analysées, il devient impérieux d'aborder la situation humaine, socio-professionnelle et socio-économique de la ville actuelle. Deux séries de planches de l'Atlas de Kinshasa éclairent ces questions et permettent d'en tirer des informations susceptibles de nourrir les lectures successives de la ville.

Les planches traitant des activités (7). Elles aboutissent à une carte de synthèse fort belle et très riche, intitulée « l'organisation urbaine » (8) ;

Les planches traitant des structures et du dynamisme de la population (9). La première série de planches notamment donne une certaine image de la ville. Elle permet de saisir le paysage urbain, son histoire et l'usage qui en est fait. Décrire les phénomènes ici cartographiés reviendrait à paraphraser l'auteur, on ne peut donc qu'y renvoyer. Sa lecture soulève cependant de nombreuses questions dont les éléments de réponse sont contenus dans la deuxième série de planches précitées et aussi dans d'autres planches de l'Atlas (10).

- Poser les questions clefs pour utiliser ces données

Ce qui frappe dans la carte AK 39 ce sont les points forts de la ville : centre des affaires, centres secondaires, aires polarisées et polarisantes, axes structurants, « appelants » dit volontiers l'auteur. Cela correspond à une réalité organique bien mise en évidence.

Mais en même temps cette carte n'élucide pas certaines questions qui se posent, c'est là sa limite. Ainsi : quelles sont les structures sociales, juridiques ou culturelles de la ville ? Cela demeure caché.

La cause de cette limite est aisée à connaître, la planche « organisation urbaine » est l'œuvre, magistrale, d'un géographe décrivant la ville et non celle d'un urbaniste décryptant la ville. Il faut pour obtenir ce décryptage, entreprendre une relecture du phénomène urbain considéré à des degrés d'appréhension correctement choisis. Succes-

(6) L'analyse de cette question est faite dans la quatrième partie de cette étude.

(7) AK 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28. Commentaires : R. de MAXIMY et M. PAIN.

(8) AK 30, commentaires de M. PAIN. Son auteur a eu le grand talent de rendre cette carte lisible d'abord sous forme de synthèse par une légende appropriée et un dessin très clair qui permettent d'obtenir une fiche signalétique succincte pour chaque quartier ; ensuite sous forme d'analyse par une deuxième légende appropriée et un dessin minutieux dans le détail, parfaitement saisissable sous le masque de la première légende. Cette carte est un des aboutissements de l'Atlas de Kinshasa.

(9) AK 19, 20, 21. Commentaires R. de MAXIMY.

(10) Notamment : AK 11, 12 et 13. Commentaires J. FLOURIOT et M. PAIN.

sivement analytique puis globalisante, cette relecture doit permettre de comprendre les *significations* urbanistiques des points forts décrits et localisés par le géographe. Ces axes, ces aires distribués dans le tissu urbain, quelle relation les lie ? Comment la ville s'organise-t-elle par eux, pour eux et autour d'eux ?

- *Lire la ville selon des axes de lecture judicieusement choisis.* Pour répondre aux questions qui se posent à l'urbaniste —et qu'il doit résoudre pour ne pas faillir à son objet et à son projet : organiser (réorganiser ?) et favoriser le fonctionnement de l'espace urbain— il est utile de reprendre les cartes sur la population et concernant les activités, afin de schématiser les éléments organiques structurant l'espace, d'en établir une hiérarchie, de définir clairement la nature et le rôle des facteurs agissant sur chaque ensemble de cet espace.

La méthode est simple : à chaque lecture, faite sous un angle prédéfini, analyser les observations, choisir les facteurs révélateurs de l'usage de l'espace urbanisé, les synthétiser, dater les informations retenues, projeter les éléments révélés en des cartons exprimant, de manière très didactique, les résultats de la lecture.

C'est ainsi qu'on été examinés successivement :

- Les étapes de la croissance, révélatrices du facteur temps ;
- Les fonctions spécifiques et différenciées de l'espace, révélatrices des facteurs politiques et économiques ;
- Les activités (exceptés les marchés) en étroite relation avec les lieux de résidence des Kinois ;
- Les infrastructures et équipements routiers, révélateurs de l'accaparement de l'espace par des groupes ou des classes sociales implantés dans la ville.

Ces lectures ont été grandement facilités par la jeunesse de Kinshasa. En effet, une ville multiséculaire, intéressante à «lire» également de cette façon, est généralement le résultat d'une interrelation d'origine souvent inconnue ou oubliée (11), le chercheur désespère alors de retrouver les étapes de son évolution.

A Kinshasa, on ne peut craindre de confusion et d'imbroglios dans les multiples expressions de la vie urbaine, car les prémisses de chaque phénomène portent encore, bien distincte, la marque de leurs origines. La chronologie, comme partout, y joue un rôle fondamental, mais parce qu'il s'agit d'une ville naissante (qu'est-ce que cent ans pour une ville ?) il est aisé d'en suivre les répercussions socio-spatiales, les «idéologies», encore à travers la ville. Ce qui permet des lectures simples dans lesquelles la vision des phénomènes ne se distancie pas vraiment de la connaissance des causes et de la force des contingences qui ont entraîné les phénomènes observés.

(11) A titre d'exemple sur cette question, on peut se référer au cinéma. A travers le 7e Art, les films s'appuyant sur une lecture particulière de la ville sont innombrables. Depuis «Rome, ville ouverte», Berlin de «Allemagne, année zéro», jusqu'à «Moi un Noir», «le Borom Sarett», en passant par «Sciuscia» ou «el Teto», pour finir par «Taxi Driver» et «American graffiti» sortis plus de 20 ans après «la Cité sans voile». On y voit d'ailleurs le reflet des civilisations : violences européennes et nord-américaines, bonhomie et surprise africaines.

Les choix des lectures successives proposées peut cependant prêter à controverse.

En effet, pourquoi ce choix ?

On sait désormais ce que fut la ville belge et ce qu'elle reste après 1960 : polynucléarisée, en dégradation continue hors sa partie reprise par la société très internationale des assistants techniques, des commerçants, des entrepreneurs et des affairistes, encerclés par la non-ville (12) post-indépendance. Ce qu'on ne sait pas et qui pourtant mérite l'attention, c'est maintenant ce qui se transforme. Autrement dit : comment les Zaïrois intègrent-ils, s'ils l'intègrent, leur Capitale ? Comment le droit à la ville est-il non seulement reconnu, s'il l'est, mais encore pratiqué par les Kinois ?

Ainsi la ville belge appréhendée, il demeure à connaître, donc à rechercher, le rôle de la ville zaïroise actuelle, le rôle des Zaïrois actuels dans leur ville. Car c'est ce qui sert la vie des Zaïrois qu'il importe de préciser.

LES PROCESSUS D'URBANISATION

Cela peut être mené de bien des manières ; il apparaît cependant que la plus facile (13) est de connaître l'implantation, la fonction, l'importance relative des petites activités pratiquées par les Kinois du peuple, au ras de la chaussée, au cœur de la ville investie par ses véritables propriétaires. Ces petites activités en effet répondent aux besoins courants des habitants, elles émanent de leurs investissements, elles suivent le client, elles sont symbiotiques au peuple kinois dans l'exercice de sa culture, ou si l'on préfère, de la vie sociale coutumière. Ainsi elles témoignent nécessairement du pouvoir d'appropriation de l'espace urbain et du remodelage des mœurs citadines de ce nouveau type de sédentaire qu'est l'habitant d'une grande ville en Afrique bantoue.

Les marchés répondent aux mêmes motivations, mais il ne témoignent pas des mêmes comportements. En effet, ils sont l'expression d'une action délibérée, provoquée par une décision collective consciente et non pas la marque d'une action spontanée, parcellisée, dispersée quoique convergente. Ils n'en sont pas moins des lieux de vie privilégiés.

Les infrastructures routières apparaissent pour leur part comme des facteurs d'urbanisation dirigés par le Pouvoir Central, en fonction de la vision de ce Pouvoir. Celui-ci tout puissant de droit, incompetent au regard de ses rêves et de ses prétentions affirmés, malgré cela discrétionnaire, autorise bien des abus. Singulièrement, il s'exprime à distance (socialement) : «avec du recul» disent toujours les gouvernants, «avec ignorance» se plaignent toujours les gouvernés. Les usagers ne semblent guère avoir de part dans l'orientation de ses décisions. Ces infrastructures routières apparaissent donc comme la traduction de la perception qu'à le Pouvoir (Central ou Urbain, c'est quasiment le même) de l'organisation de la ville qu'il doit gérer. Leurs implantations et l'extension de leurs réseaux sont aptes à infléchir cette organisation.

(12) Ce terme de «non-ville» est naturellement très discutable. Si je l'emploie, c'est parce qu'il s'agit là d'un ensemble, urbain indiscutablement, non structuré et en période de gestation. Ce n'est pas plus une ville qu'un bourgeon n'est une feuille.

(13) Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit moins valable, loin de là.

Le but est didactique : faire apparaître, à grands traits, l'organisation, les structures internes des phénomènes observés. Selon la manière d'appréhender les dessins, on obtient tantôt une vision d'ensemble autorisant la synthèse, tantôt une vision analytique étayant la vision globale par un détail significatif. Ainsi s'affirment les relations et parfois leurs causes. Mais cela ne va pas sans le risque d'une interprétation subjective, car le regard fonctionne à travers une culture et ne saisit que ce que cette culture tolère qu'il voit. Il faut donc constamment que le lecteur reste critique vis-à-vis de lui-même (14).

Ensuite, l'étude de l'expression sociale de la ville révélée par l'analyse et le dessin permet un faisceau d'interprétations susceptibles de dynamiser la connaissance de la ville.

En suivant point par point cette démarche, on a pu se faire une idée de Kinshasa fondée sur des faits, des réalisations indiscutables. Tout au long des lectures sur le terrain, les mille détails s'enclanchent et s'organisent, l'esprit d'analyse emmagasine une argumentation propre à nourrir la dialectique de la pensée. Mais ce sont les synthèses brutes fournies par la seule observation du dessin qui permettent une réflexion fructueuse. Alors la ville apparaît non plus comme un corps fiévreux, *agité* d'une vitalité virulente, mais comme un organisme solide *supportant* cette vitalité virulente. Et celle-ci s'éclaire de la morphologie de structures au prime abord indiscernables. L'œil enfin averti peut voir au-delà des ondes qui animent la ville, l'agencement des armatures qui la soutiennent.

C'est ainsi que se révèle le tracé des réseaux qui innervent l'aire urbanisée, que les flux se devinent et que l'esprit découvre comment on use de la ville.

Ces synthèses, en images dessinées par thème, sont aisées grâce à la simplification du graphisme et à l'abandon des détails non significatifs. Cela permet de suggérer les tendances, de préciser les liaisons et de singulariser certaines caractéristiques fondamentales du fonctionnement de la ville.

Les tendances et les dynamismes ont été suggérées en traitant de la sorte les accidents majeurs du site, les étapes de la croissance urbaine, les densités de peuplement, la distribution et l'organisation des activités, les espaces fonctionnels de la ville. Il suffit alors de compléter les réalités entrevues par une connaissance statistique des phénomènes pour conforter, parfois rectifier, la signification des observations.

Les images de la répartition des activités (surtout de celles qui sont induites), de la distribution hiérarchisée des marchés et celles du réseau de voies revêtues, se présentent comme des tâches ramifiés.

(14) On peut se demander pourquoi une telle digression qui revient à dire que l'esprit pour être scientifique, doit être d'abord critique vis-à-vis de lui-même. Nous avons voulu insister sur l'immédiateté de compréhension que permet une lecture directe sans l'attirail «mathématique» des ordinateurs. Non pas que l'usage de ces méga-accélérateurs arithmétiques soit négligeable, bien au contraire, mais en Afrique et avec les moyens dont on dispose, il faut souvent pouvoir agir sans l'assistance de ces merveilleux instruments.

Cela peut sembler inexact. Il est vrai que l'ordinateur est, en Afrique, également de plus en plus utilisé, mais les difficultés rencontrées pour y avoir accès et pour mener toutes les opérations entre les enquêtes et l'exploitation par l'ordinateur imposent un contrôle difficile à assurer.

Ainsi on a représenté les activités recensées, à l'exclusion des grandes unités de production et de service généralement sises en des quartiers bien localisés, en fonction de leur fréquence le long des axes, supports de leur implantation. Un trait plein dont la largeur est proportionnelle au nombre d'activités par hectomètre linéaire articule l'espace immédiatement sensible à leur influence. On constate que deux réseaux singuliers s'imposent par leur puissance. Cependant quoique séparés, ils se prolongent l'un l'autre. A ceux-ci se rattachent des réseaux plus modestes, extrémités des précédents ou ensembles séparés. Enfin des ébauches de réseaux ou des tâches très individualisées, disséminées dans la ville, constituent un troisième type d'implantation spatiale.

Comme seules les concentrations d'activités apparaissent, ces différences sont significatives. L'étude des étapes de la croissance urbaine leur donne un sens et lorsque la confrontation des origines et de l'ancienneté des quartiers avec l'importance et la distribution des réseaux confirme le poids des infrastructures, on saisit la force de l'urbanisme rationnel pratiqué par l'autorité coloniale. Les réseaux majeurs et les réseaux secondaires, mais bien dessinés, appartiennent à des espaces construits, équipés, distribués par les Belges. D'origine volontariste indiscutable, leur ancienneté et leur hiérarchie expliquent leur importance, comme la ville rompue voulue par l'urbanisme colonial explique la genèse des réseaux secondaires, quoique vigoureux et relativement espacés.

Hors du «projet belge», la présence des anciens villages, noyaux d'urbanisation, nantis depuis toujours d'une place centrale, lieu d'un marché local traditionnel, induit des ébauches de réseaux. Seuls quelques points de l'espace n'obéissent pas à ce processus. Il faut alors en chercher les causes.

Deux séries de données fournissent une réponse : celle relevant des structures démographiques et celle définissant les infrastructures d'équipement.

Les populations installées manifestent leur poids économique, comme leur rôle social, par la distribution et la hiérarchie des marchés. C'est pourquoi on les rencontre hors des réseaux structurés par les activités. Cependant, quoique assez peu nombreuses des activités du «secteur informel» leur sont symbiotiques. (Le terme de «secteur informel» est très discutable. Il est couramment utilisé par le Bureau International du Travail, qui en fait en de nombreuses villes des Pays en Voie de Développement, l'étude systématique. Il s'agit en fait du secteur des petites activités, employant deux-trois personnes et très peu d'outillage, non contrôlées par le pouvoir municipal. On ne peut en aucun cas prétendre que ces activités soient d'un secteur informel. Elles fonctionnent dans un cadre structurel strict, fondé sur les coutumes d'échange pratiquées en Afrique intertropicale. Probablement que le B.I.T., par «secteur informel», entend «non formalisé par des réglementations écrites».

Les marchés, et les petites activités artisanales ou commerciales qui les accompagnent, se développent alors en des points de contact et servent les populations qui

les pratiquent. C'est ainsi que :

- des carrefours dont le rôle et l'importance fonctionnels ne sont pas nécessairement consacrés par l'existence d'une voirie équipée ou même seulement carrossable (15),

- des anciens villages, lieux traditionnels d'attraction où réside encore souvent la famille du Chef de Terre, maître (maintenant occulte, mais toujours réel) du foncier,

- des entrées de ville et d'autres points du site où la proximité conjuguée d'une pratique et d'une accessibilité relative permettent de s'approvisionner,

ont leur fonction sociale (coutumière) renforcée par des marchés.

Ces marchés et la densité variable du peuplement expliquent à leur tour la présence de certains axes équipés qu'ils ont suscités. Ensuite, le jeu dialectique des interrelations agit efficacement sur les tendances polarisantes de ces ébauches de réseaux. Si bien que si l'on tient compte des axes équipés, on peut élaborer un schéma exprimant la dynamique et les tendances de l'urbanisation. Dynamique et tendances soutenues par la seule présence des néo-Kinois.

Ce faisceau d'informations phénoménologiques convergentes traduit une appropriation de l'usage de l'espace par les habitants. Cette appropriation se fait en dehors de toutes les contraintes ressenties. Indubitable et à l'insu de chacun, c'est un acte naturel, c'est-à-dire *de la nature* des comportements sociaux pratiqués.

LOIS D'URBANISATION

Ces constatations permettent d'énoncer quelques «lois» relatives à l'urbanisation de Kinshasa et vraisemblablement de toute ville tropicale de même type et de même histoire. Ces «lois» ont non seulement pour but de permettre de mieux comprendre la ville, mais encore d'élaborer une véritable stratégie d'urbanisation.

Ainsi :

- l'intensité et l'importance des réseaux d'activités apparaissent étroitement liées aux équipements et à l'ancienneté d'occupation du site. On relève en effet un parallélisme étroit entre les âges des «cités» et le poids des activités qu'elles abritent. Il s'agit alors, à l'évidence, d'activités induites.

- les infrastructures notamment les voies équipées (16) et les carrefours ouverts ont une force d'incitation à investir et un pouvoir d'attraction fondamental. Par suite,

(15) Kinshasa, ville de piétons, est sillonné par des cheminements empruntés par des foules allant à pied. Ces cheminements peuvent se développer dans les collines, au fond des ravins, dans le lit d'une rivière aussi bien qu'au pied des collines et sur les moyennes et basses terrasses du site, partout où l'absence de chemins directs roulables les justifie. Il y aurait une étude très intéressante à faire de ce réseau piéton. Marc PAIN, op. cit. pp 320 et sq, a ébauché cette étude. La figure 50 (p. 323) de sa thèse en donne une idée.

(16) Revêtement, drainage, éclairage, balisage, trottoirs, etc...

définir et privilégier des axes et des espaces en les construisant et en les équipant, c'est nécessairement polariser l'urbanisation sur ces axes et dans ces espaces.

LES MARCHÉS

- De manière « naturelle » (17), hors de toute politique volontaire, les marchés ont un rôle urbanisant remarquable. Voici ce qui en a été dit (18) ;

« la prise de conscience de l'existence de la ville et l'appropriation de son usage par les habitants passent par la fonction de marché » (18)

les marchés sont implantés sur la clientèle,
leur importance varie avec la densité du peuplement,
ils sont hiérarchisés selon leur ancienneté,
leurs aires d'influence, comme les nouvelles créations sont déterminées par les équipements urbains et d'abord la voirie.

On peut considérer que :

le marché est une expression particulière, très significative du peuplement et du pouvoir d'achat des populations gravitant autour de son aire d'activité,

(...) le facteur temps est primordial, son importance ne peut être négligée (ancienneté de l'implantation),

les équipements urbains, notamment la voirie, sont déterminés non seulement pour des raisons de fréquentation, mais aussi pour des raisons d'approvisionnement».

A Kinshasa, les marchés sont très hiérarchisés et constituent des réseaux. Ceux-ci se développent d'abord de manière autonome, puis se hiérarchisent à leur tour et tendent à former des systèmes. Actuellement, on en discerne deux en expansion, séparés par la coupure difficilement franchissable de la vallée de la N'Djili.

Cette structuration de l'espace entraîne des convergences, des interactions dynamiques, instigatrices d'une urbanisation renforcée.

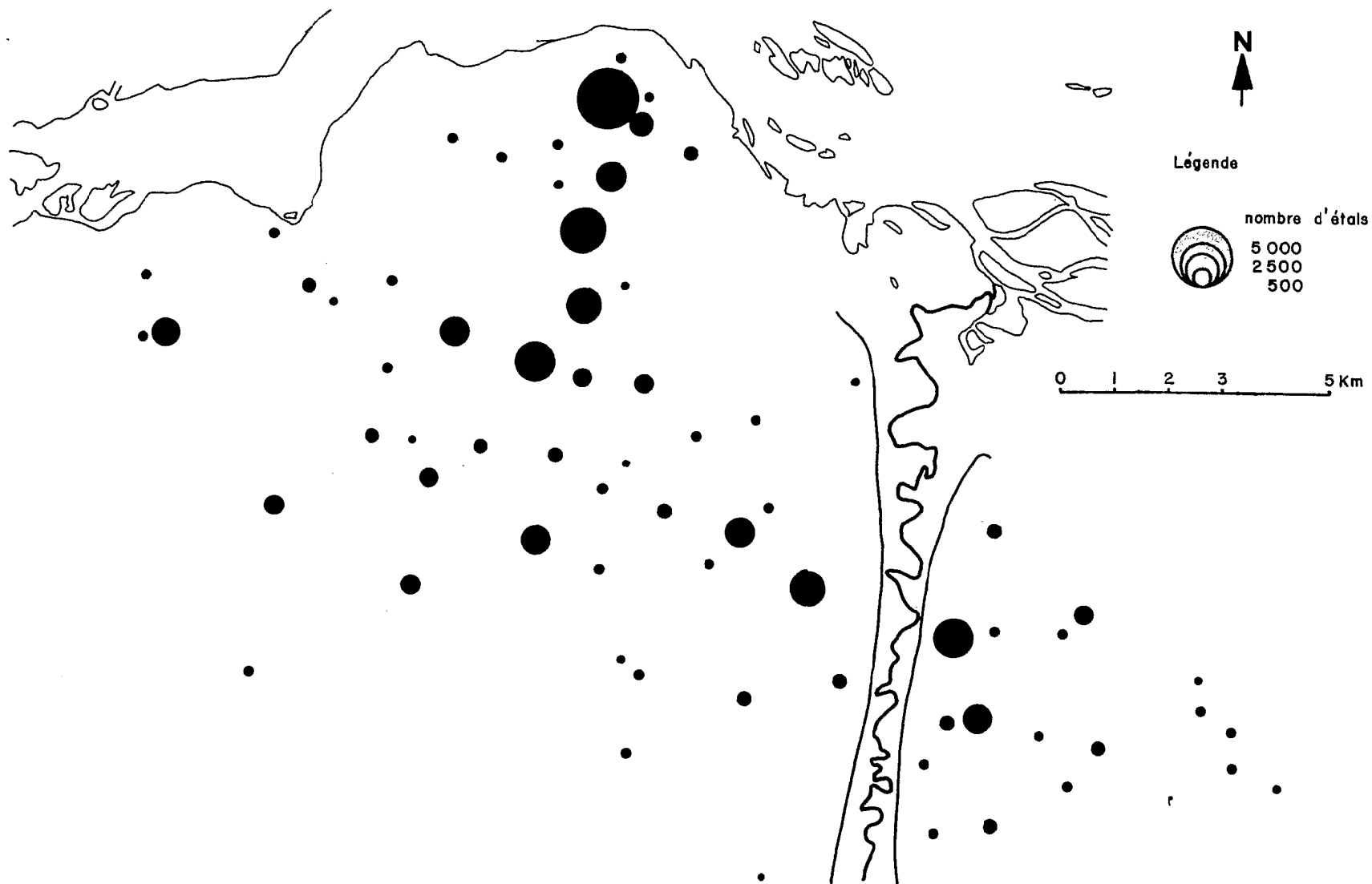
LES ACTIVITÉS INDUITES ET LA DENSITÉ DE PEUPEMENT

La mise en parallèle des réseaux d'activités induites et de marchés avec la répartition de la population par densité, montre l'étroite corrélation qui les lie. Ils apparaissent comme trois aspects d'un même phénomène. Et puisque le « projet belge » n'a pas permis aux autres activités, à l'exception des activités de services indispensables, de s'implanter hors du « Centre des Affaires » et des zones affectées spécialement à leur usage, il faut bien admettre que ce phénomène révèle précisément la manière dont la ville « indigène » s'est structurée sur les équipements et infrastructures mis en place à l'époque coloniale.

(17) Pour le sens à donner à ce terme, voir ci-dessus, dans la même partie, chapitre 1, note 29.

(18) MAXIMY (R. de) ARTISANAT ET EQUIPEMENTS COMMERCIAUX, vol 2 du «Manuel d'Urbanisme en pays tropical», Edition du Ministère de la Coopération, 1977, 220 p. Ce manuel est distribué par le Ministère de la Coopération et le Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat qui en fut le promoteur.

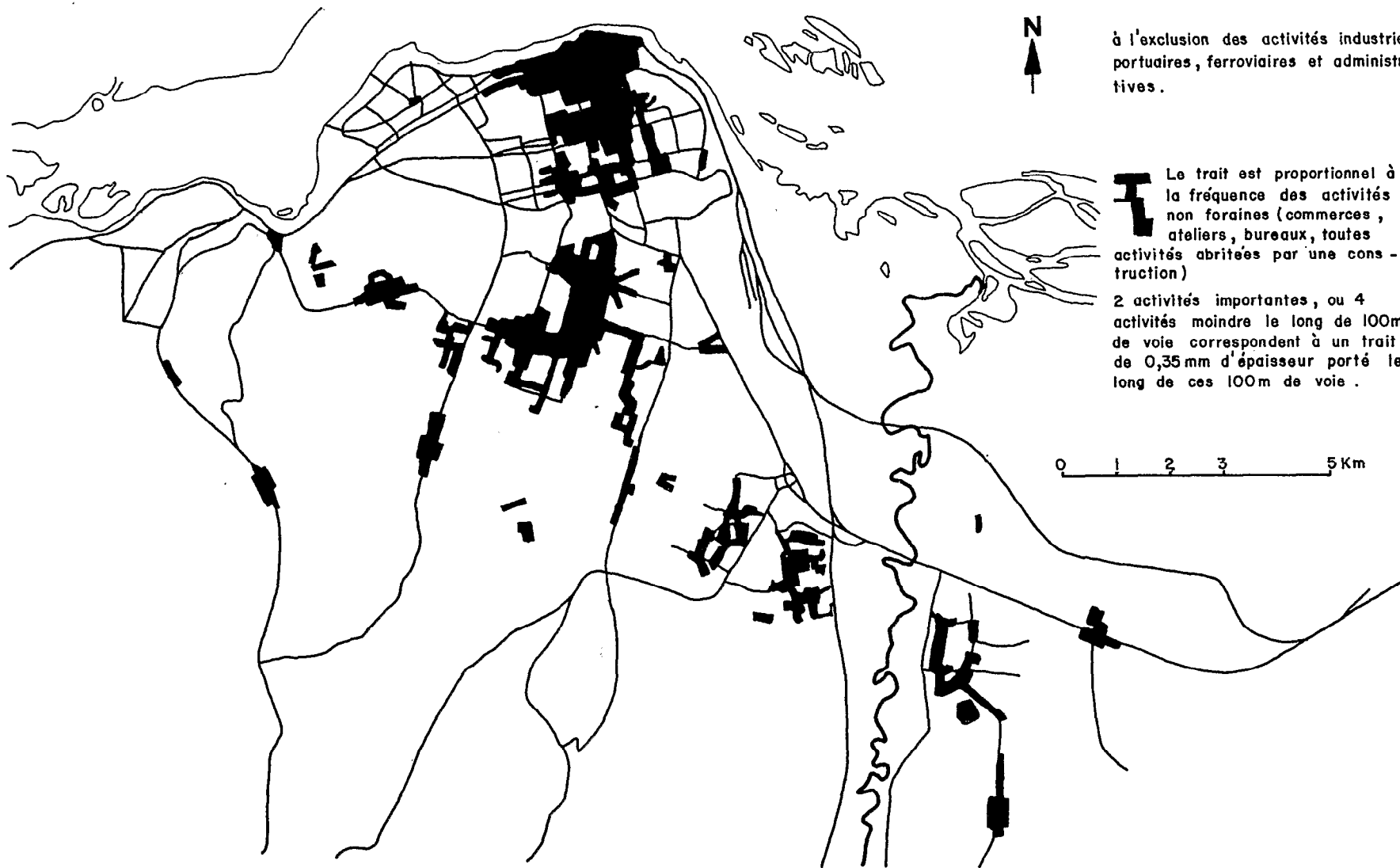
KINSHASA : LES MARCHES



LES MARCHES FACTEUR D'ORGANISATION DE L'ESPACE URBANISE



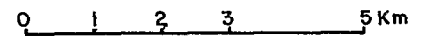
ACTIVITES



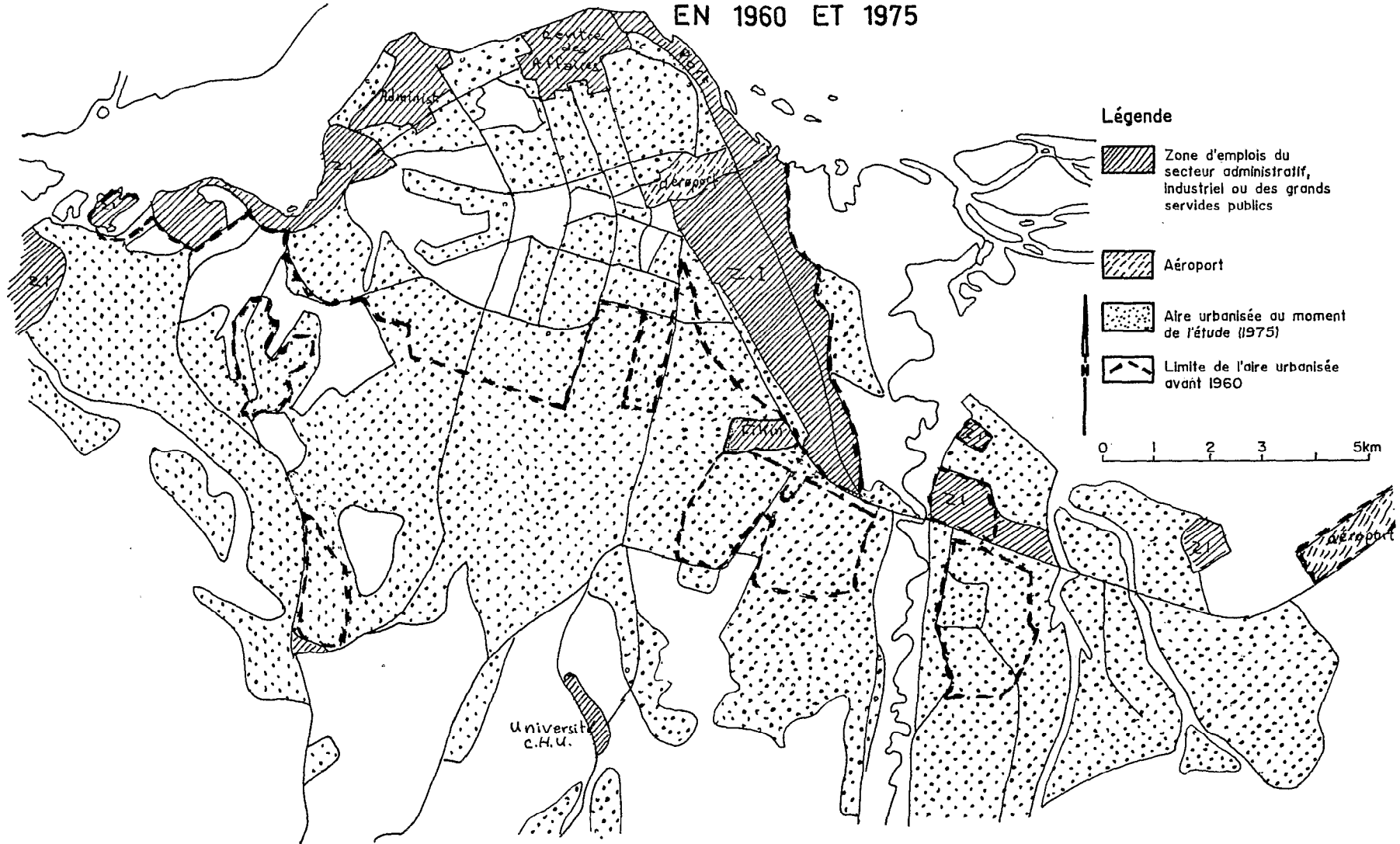
à l'exclusion des activités industrielles portuaires, ferroviaires et administratives.

Le trait est proportionnel à la fréquence des activités non foraines (commerces, ateliers, bureaux, toutes activités abritées par une construction)

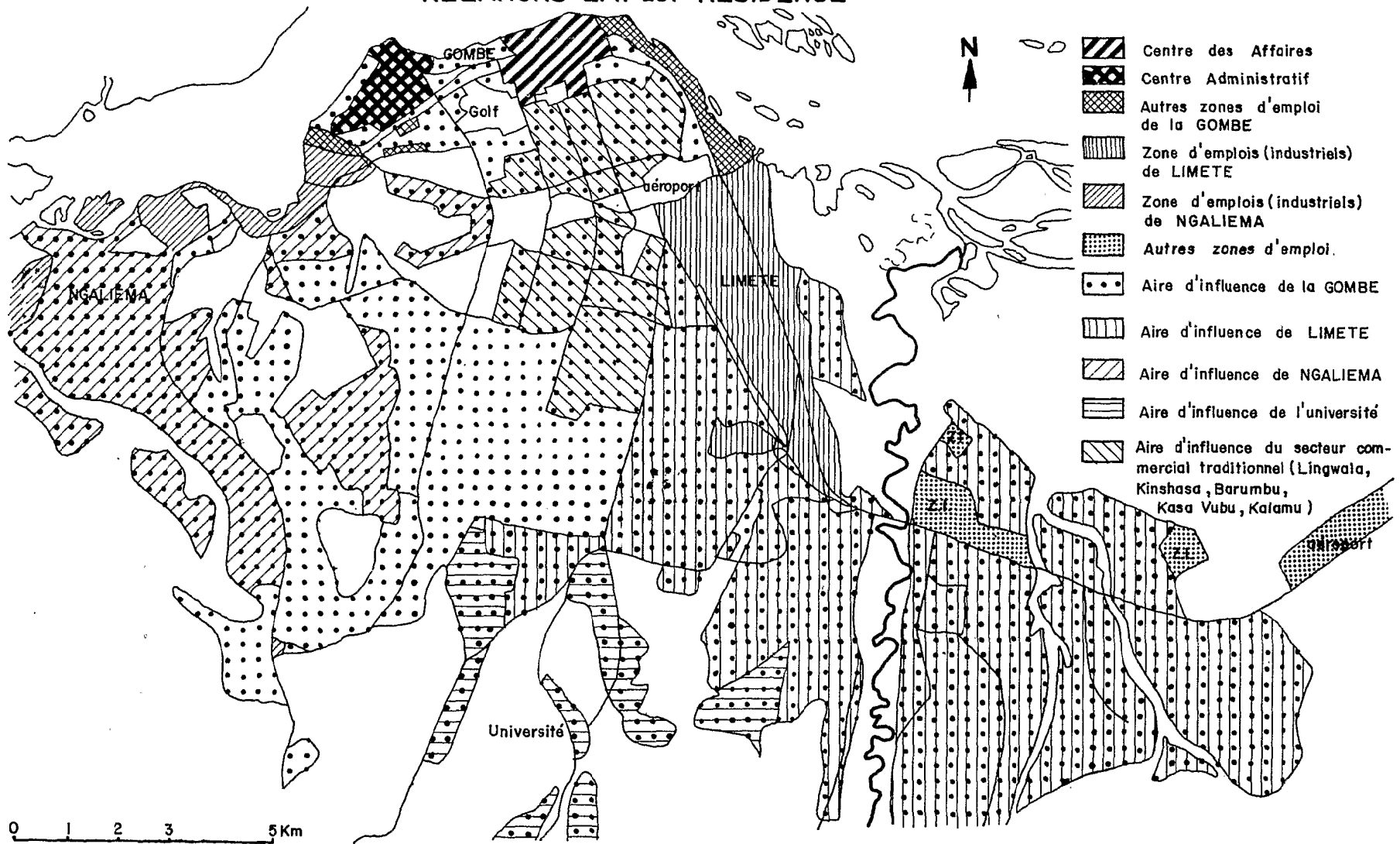
2 activités importantes, ou 4 activités moindre le long de 100m de voie correspondent à un trait de 0,35 mm d'épaisseur porté le long de ces 100m de voie.



LOCALISATION DES ZONES D'EMPLOIS ET DES ESPACES URBANISES EN 1960 ET 1975

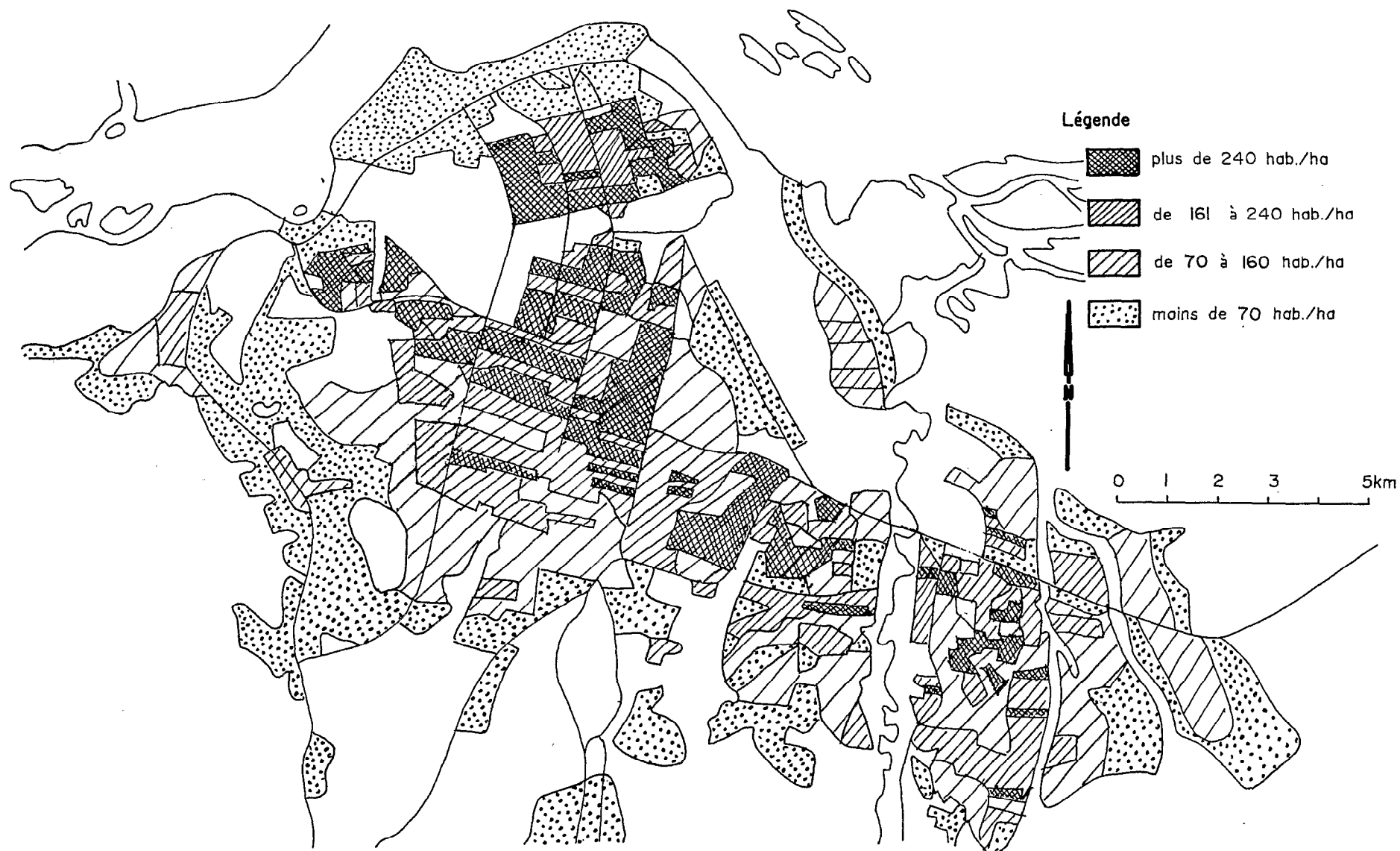


RELATIONS EMPLOI-RESIDENCE

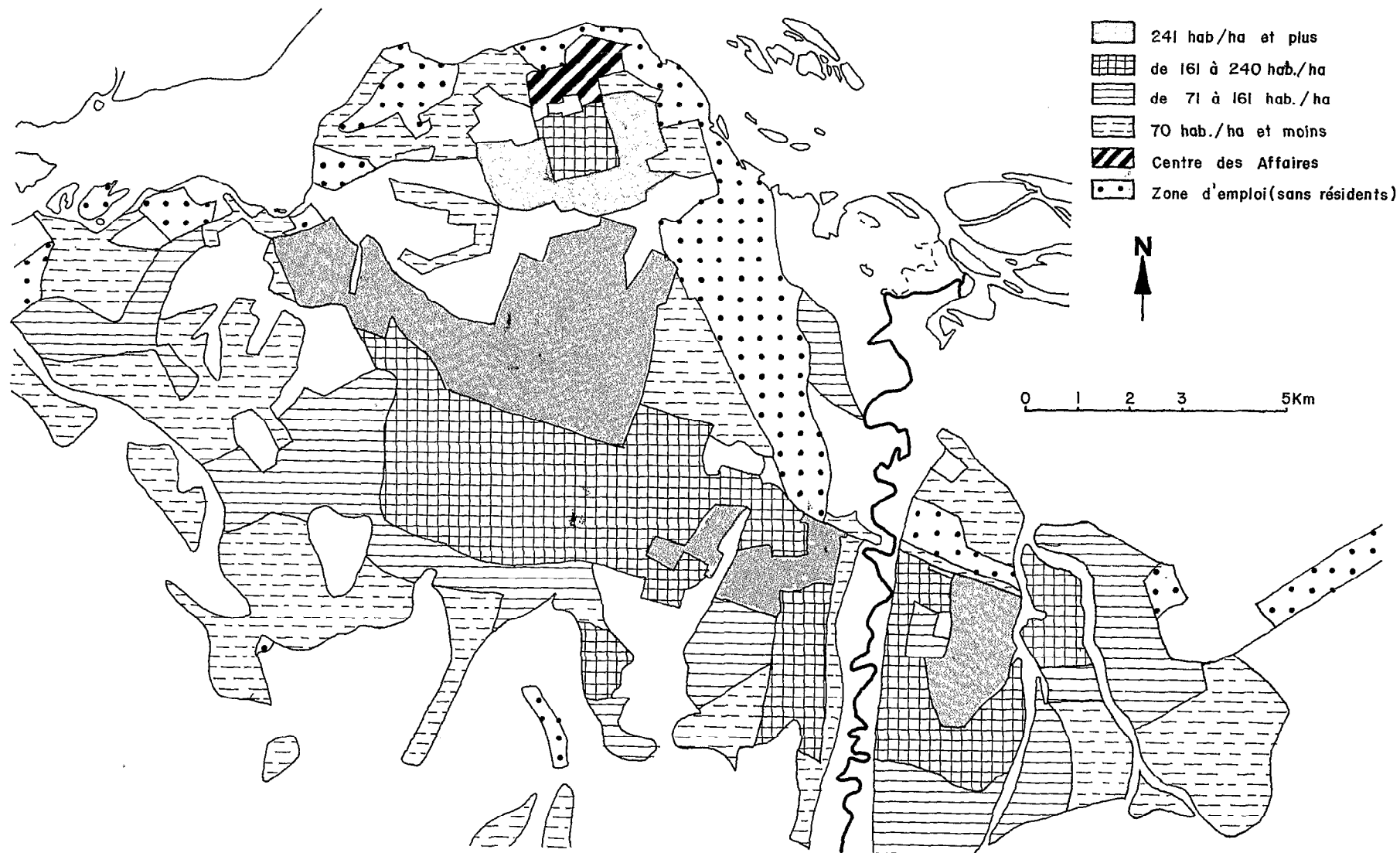


R. de MAXIMY d'après AK 20

DENSITE DE PEUPEMENT



DENSITE DE PEUPEMENT



R. de MAXIMY d'après AK 20

On peut donc avancer que :

- l'urbanisation volontaire de l'époque coloniale a façonné la ville. Tout son espace en est désormais structuré selon un schéma polynucléaire. La volonté du Pouvoir Colonial de séparer les « cités » et d'éviter leur trop grande extension, afin d'en faciliter le contrôle, est la cause première de l'actuelle immensité de Kinshasa. Mais c'est aussi grâce à cette distribution décentralisée des activités et du peuplement que la Capitale continue à fonctionner tant bien que mal (19),

- l'urbanisation incontrôlée s'est adaptée le plus étroitement possible aux facteurs favorables, naturels ou créés, du site. Dans les extensions, toutes ébauches de réseaux d'activités ou de marchés, tous les points de plus forte densité, s'appuient sur un ou plusieurs éléments favorables : villages, carrefours, contact entre deux entités (collines/basses terrasses ou basses-terrasses/vallées), ou bien routes, hôpital (sanatorium de Makala), ancienne ferme (Kingabwa), mission (camp Luka de Selembao), etc...

C'est là, dans l'extension incontrôlée de la ville, que se révèle le processus qui régit la croissance des extensions depuis 1960. On saisit en l'observant, l'aspect primaire (primitif ?) de la prise de possession du site. Cette extension, innervée par des embryons de réseaux, indique la façon simple, inconsciente, inévitable et indiscutable dont la ville devient une affaire zaïroise.

Telle qu'on devait s'y attendre dans la situation d'abandon par le Pouvoir Central (absence de gestion) où s'est trouvée la ville à partir de 1960, cette forme d'urbanisation est passive : elle s'adapte aux nécessités par inertie en quelque sorte, mais ne va pas au devant des problèmes qui émergent à chaque moment. La prévision ne se fait pas.

Il est une autre forme d'urbanisation plus malaisée à saisir, qui démontre que si le Pouvoir a abandonné la ville, les notables, détenteurs de ce pouvoir, et la classe des fonctionnaires et des marchands qui les sert, n'ont pas négligé les quartiers de la ville qu'ils occupent, mais les ont véritablement modelés selon leurs besoins ou leurs fantasmes (20).

Il faut passer par l'analyse du réseau des voies bitumées pour cerner cet aspect de classe. En effet, l'étude attentive de réseau de voies urbaines revêtues est un bon moyen d'appréhender l'usage que font les notables de leur pouvoir, car la qualité des voies est liées aux propriétaires des voitures automobiles qui les empruntent. Et ces voitures sont à considérer ici comme des objets personnels de consommation. . .

En complément, et pour cerner la classe moyenne, encore très réduite qui se forme à partir des fonctionnaires et commerçants, l'étude également attentive des structures socio-professionnelles et démographiques des quartiers est un puissant révélateur de l'attraction exercée par certains d'entre eux sur les Kinois les plus citadinisés.

(19) Cf. supra, le chapitre de cette même partie.

(20) Il y a en effet apparition de classes différentes des stratifications sociales traditionnelles (castes ? féodalisme ?) à Kinshasa.

Leurs fantasmes, en effet, car autant que les besoins impérieusement ressentis, les « idées » que se font de la ville ces acteurs privilégiés ont aussi entraîné des actions d'urbanisme. Mais après tout, les fantasmes ne sont qu'une forme déguisée des besoins, on aborde ainsi l'un des fondements des mutations sociales, par le biais du désir qui s'épanouit dans la « mimesis » (voir les écrits de R. GIRARD).

LE RESEAU DE VOIRIE URBAINE

Le réseau de voies urbaines revêtues existe depuis l'époque coloniale. Il s'est agrandi, mais non densifié, après 1960. Sa mise en place est le résultat d'au moins quatre impératifs successifs ou simultanés.

Tout d'abord, les Belges (21) ont bitumé des voies pour faire face à un trafic de plus en plus dense qui imposait l'équipement des grands axes Est-Ouest : le Boulevard Albert 1er ou Boulevard du 30 Juin notamment ; et Nord-Sud : la route des poids lourds, l'Avenue Olsen, le Boulevard Kasavubu, le Boulevard des Victimes de la Rébellion. De ces artères, seules les deux dernières citées ont pour but de desservir les quartiers peuplés de travailleurs, les autres sont nécessaires au seul fonctionnement économique de la ville.

Ensuite, et toujours afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «le Centre des Affaires», mais qui avant 1960 constituait le noyau de la ville européenne, les rues de ce Centre ont été également équipées : pavées ou bitumées.

Lors de la construction des citées «nouvelles» et «planifiées», les voies de dessertes à l'intérieur des quartiers furent aussi équipées : assainissement et voies cimentées ou bitumées, larges trottoirs, pistes cyclables, car les Belges savaient que Léopoldville était une ville de cyclistes et de piétons. On a déjà noté qu'ils prenaient un soin paternel des populations sujettes, les équipements fournis procèdent du même esprit.

Enfin, essentiellement après l'indépendance, les gens nantis : riches notables, grands du régime, s'approprient des biens vacants laissés par les Belges et densifient les quartiers où déjà une occupation antérieure avait provoqué des équipements d'infrastructure, et établi une réputation de quartiers des mieux fréquentés. Alors, ayant accédé au droit à la ville depuis 1960, ayant la propriété partielle de ces quartiers et détenant le Pouvoir, ils obtiennent d'équiper davantage encore ces quartiers, de les suréquiper en comparaison du reste de la ville. De ce fait la plus-value de leurs biens n'a pas cessé de croître. C'est ainsi que le «joli Parc» (parc Hembise), le Mont Ngaliéma (Mont Stanley), Binza-gendarmerie (ou Binza-Okapi, du nom de l'Hôtel UTH) et Djelo-Binza apparaissent comme suréquipés relativement aux cités qui s'étalent à leur pied. Seuls les bords du fleuve et la «zone» de la Gombe (Centre des Affaires) peuvent prétendre à des meilleures infrastructures.

LES ORIENTATIONS DE L'URBANISATION

Ce dernier point met en évidence les deux orientations que suit l'urbanisation de Kinshasa : absence de directives et de moyens, et soumission aux exigences d'une classe de nantis.

(21) Le premier bitumage de voie auant été annoncé à Léopoldville par le Prince de Liège en visite officielle, le bitume s'appelle en langue locale : «le prince».



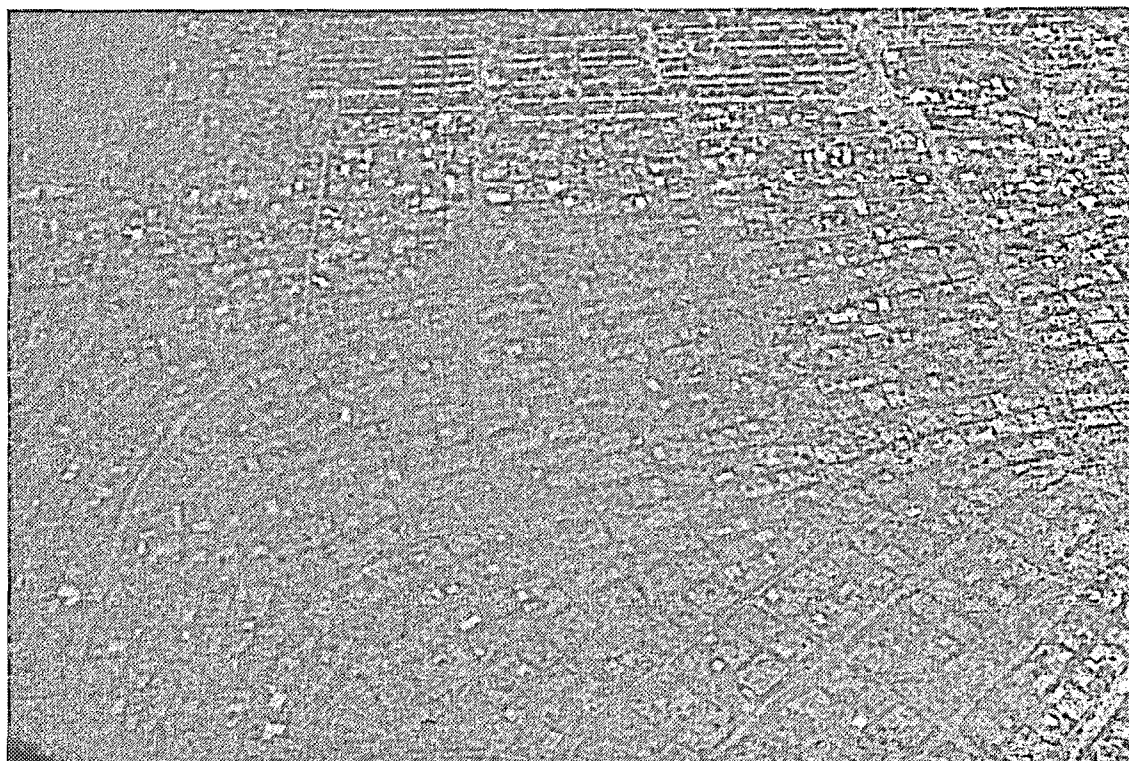
19 — Paysage kinois — au 1er plan à gauche, corne du quartier (très boisé) de Ndjili-ancien. Extensions entre N'Djili et N'Sele. Remarquez au centre du cliché les espaces vides de l'ancienne sablière et le cours de la Tshangu. (R.M.)



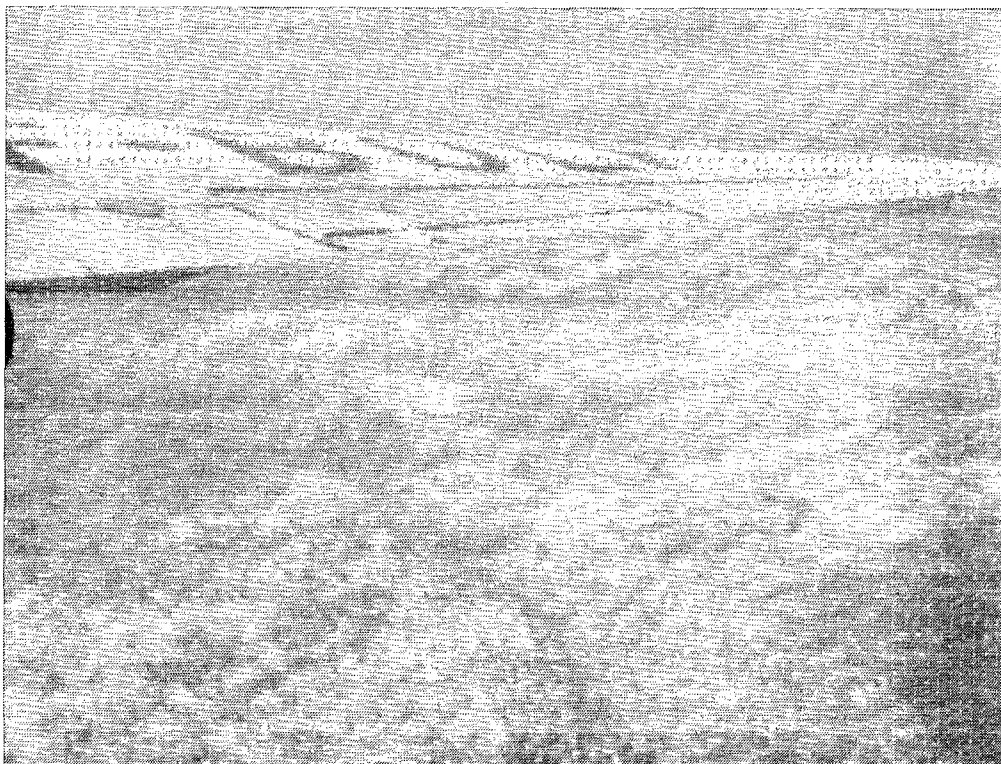
20 — Paysage kinois : 1er plan : sablière ; 2ème plan : quartier de villes (les arbres indiquent la chronologie de leur construction) ; 3ème plan : espace séparatif ; 4ème plan : Barumbu, une ancienne cité. (R.M.)



21 — Kibanseke, extension-Est. A l'arrière plan, Ndjili-ancien, très boisé. (R.M.)



22 — Extension Sud. notez la distribution relativement régulière des parcelles et la distorsion apportée au plan en damier par suite du relief (zone collinaire). Au nord, on aperçoit l'ordonnement de l'habitat en petit collectif d'une «cité» de l'époque coloniale. Les axes sombres (milieu du cliché) sont des rues devenues ravins. (R.M.)



23 – Kinshasa : tissu urbain des «extensions», indifférencié. (R.M.)



24 – Extension sud : Remarquez les petites rivières qui serpentent et découpent le site. (R.M.)



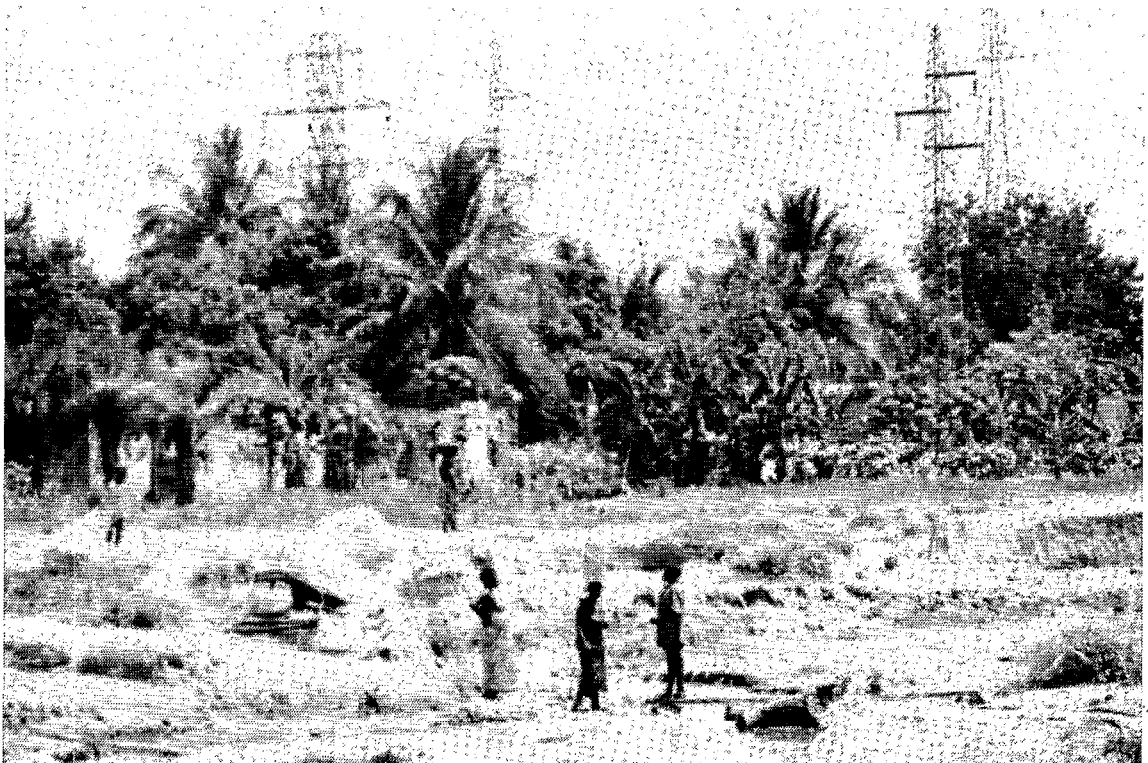
25 — Front pionnier de la ville, sur les collines du Sud. Les marques linéaires blanches, sur les collines de l'arrière-plan sont des ravins «en doigts de gant», usuels à Kinshasa. (R.M.)



26 — Limite Sud de Kinshasa, le long du By-Pass». Remarquez l'arbres déplumé et le découpage du sol par des ravinements qui compartimentent l'espace. L'habitat précaire observé en poto-poto, est un habitat d'attente. (R.M.)



27 — Le point d'eau à Kinshasa. Activités ludiques. (R.M.)



28 — Érosion, ravinement, construction sous ligne à haute tension. (R.M.)

Urbanisation sans directives et sans moyens

Elle concerne des populations surveillées politiquement par un régime policier, obnubilées par le besoin de se loger le mieux possible (22) en fonction de leurs capacités d'investir et de la proximité des zones d'emplois. Il en résulte une extension permanente de l'espace occupé par des constructions sommaires, précaires, jamais autorisées, toujours inachevées. Cette extension progresse au rythme de la croissance démographique surtout migratoire. On ne peut parler ici de quartiers, même sous-intégrés, encore moins de ville. En cela cependant Kinshasa ne diffère pas des autres villes africaines où la frange pionnière se caractérise par les mêmes carences d'équipements d'infrastructure. Malgré cela, les «extensions», jusqu'en 1974, ont cependant suivi un plan en damier tracé par les Chefs de Terre, attestant d'un minimum de contrôle de la part de ceux-ci. Le découpage en était habituellement entériné par les commissaires de zones, auxiliaires objectifs des Chefs de Terre, pour le meilleur de leurs affaires respectives.

Depuis la fin de 1974, on constate de plus en plus fréquemment que cet ultime contrôle, que ce semblant d'organisation, ne s'exerce plus en certains points situés très loin de tout centre ou subcentre un tant soit peu équipé. Ainsi dans certaines «extensions» parmi les plus lointaines, entre des quadrilatères délimitant des ensembles de parcelles, des «rues» de quelques mètres de large sont barrées par les derniers arrivés qui ne trouvent de disponible que cet espace, à moins de s'installer à des distances impossibles à parcourir à pied s'ils veulent vivre «en ville» et grâce à la ville.

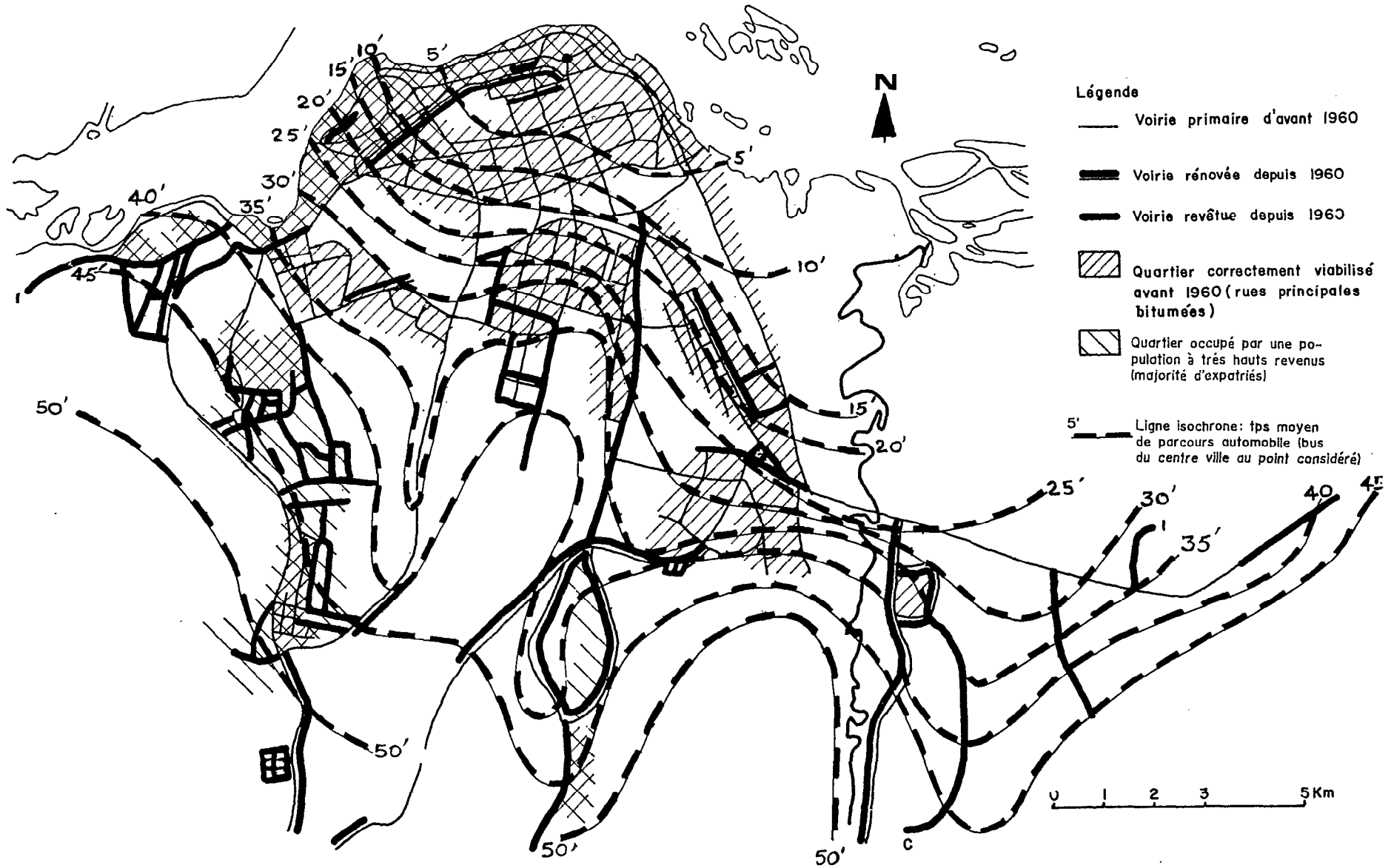
Cela a pour effet de modifier quelque peu le plan très pénétrable qui se maintenait vaillamment. En effet deux lots de parcelles disposées en bandes d'une cinquantaine de mètres de long, séparés par un tronçon de «rue» de six mètres de large, après squatterisation se transforment en un lot en bande d'une centaine de mètres de long, plus difficilement franchissable, alors que les usagers, habitants de ces lieux, se déplacent à pied. Il est vrai que les chemins-pietonniers qui courent à travers les parcelles non closes tempèrent cet inconvénient en abrégant considérablement les distances. Mais une fois ces parcelles encloses, ce qui adviendra tôt ou tard, le fonctionnement interne de ces «extensions» deviendra des plus difficiles.

Dans ces lointaines «extensions», véritablement excentriques, la ville ne fonctionne plus. Pourtant les nouveaux venus qui s'y sentent abandonnés, et le sont effectivement, demeurent encadrés politiquement. Selon les directives officielles, que tous respectent dans la peur, le MPR doit être leur famille sociale et leur référence. Sans lui rien ne se peut. Comme ce «Mouvement Populaire (obligatoire) de la Révolution» n'est apte qu'à interdire, les vellétés d'actions communes spontanées, donc de prise en main des conditions d'existence et d'implantation selon les circonstances, s'en trouvent anéanties. Quant à l'action dictée par le Parti, celle qu'on appelle «le Salongo», elle prend l'allure d'une caricature dérisoire dans ces lointaines banlieues (23).

(22) C'est-à-dire une maison de mauvais parpaings de ciment, couverte de tôle clouée sur une charpente légère généralement non fixée au mur, ce qui entraîne des accidents meurtriers les jours de grands vents. Evidemment ces maisons ont quelques ouvertures fermées par des planches.

(23) Le Salongo est obligatoire le samedi. C'est un travail collectif, mais non communautaire, qui devait permettre aux gens de réaliser ensemble des travaux utiles à l'amélioration de leurs conditions de vie. Très impressionné par la Chine de Mao, Mobutu avait préconisé ce type d'action politique de masse. L'idée, bonne en Chine, s'est trouvée ici asservie à des intérêts de classe. Le Salongo fournit des travailleurs obligatoirement «bénévoles» pour l'amélioration des beaux quartiers et l'entretien des abords des maisons des gens en place. A l'époque coloniale, la «corvée» avait des objectifs plus sociaux... Devra-t-on regretter les «réquisitions» et la «chicotte»... D'ailleurs en 1981 lorsqu'on parle du Salongo aux responsables zaïrois cela les fait sourire...

KINSHASA SITUATION DE LA VOIRIE BITUMÉE



On constate le tragique d'une situation à ce point bloquée, lorsqu'on se réfère à la logique de la croissance urbaine en Europe. En effet, cette croissance s'est faite en liaison avec les techniques, principalement celles qui servirent la circulation des gens et des biens. On sait que les villes, d'abord bourgades dimensionnées au pas de l'homme, devinrent des entités adaptées au pas de cheval et à la charrette ; puis se transformèrent avec le chemin de fer, moyen rapide de déplacement linéaire, inscrivant dans l'espace les villes-pieuvres poussant leurs tentacules au milieu des champs ; enfin se densifièrent, et s'étalèrent en même temps, avec l'usage banalisé de la voiture automobile, renforcé par celui de transports en commun modernes aux réseaux de plus en plus serrés et adaptés aux besoins des citadins.

A Kinshasa, grâce aux techniques et mentalités importées d'Europe, la ville a eu tout de suite, ou presque, à sa disposition l'usage de la voiture automobile. Celle-ci sous forme de bus et de camions, a permis de se déplacer rapidement le long de quelques axes, d'un point à l'autre du site urbain. Cela a suffi pour rendre des espaces éloignés de tout squatterisables par l'apport de ciment, de bois de charpente et de tôles, en dépôts répartis sur toute la ville. La proximité, trompeuse, des axes a aussi favorisé le squatting (24). Ainsi la ville s'est développée sans qu'on y prenne garde. Mais ces «excentriques» sont dévolues à des piétons qui n'ont trop souvent même pas le moyen d'acheter un titre de transport : «ticket ezali te» ! (le ticket, y a pas ! En clair : on n'a pas les moyens d'aller en bus). Quoiqu'il en soit, il y a finalement une réelle possibilité pour tous de s'implanter quelque part à Kinshasa... à des kilomètres des lieux d'emploi. Ainsi les gens démunis, habitant des extensions lointaines, des «excentriques», ne peuvent circuler. Ils sont donc contraints soit à être chômeurs et installés là, soit à se rapprocher des lieux d'emplois, à s'installer dans des quartiers attrayants à loyers prohibitifs, ou surdensifiés à forts loyers, soit à marcher des heures (24) pour faire de la présence sporadique dans une quelconque administration ; soit à pratiquer des travaux misérablement rétribués pour lesquels la productivité et les horaires ne sont pas trop impérieux.

Ainsi, dans ce cas, mieux vaut squatteriser une «rue» que les autorités urbaines ignorent, plutôt que d'aller encore plus loin. On voit bien alors que l'implantation des néo-Kinois se développe en auréoles concentriques autour des quartiers équipées et des zones d'activités. Les auréoles les plus éloignées abritent les derniers arrivés, les plus démunis, qui y resteront jusqu'à ce que leurs moyens d'existence s'améliorent (mais comment ?) ou que la ville urbanisée par le Pouvoir se développe dans leur direction (...) (mais quand ?).

Cela amène à faire deux constatations :

- les zones d'emplois, industrielles notamment, sont cernées, envahies, submergées par des maisons installées en squatting que le Pouvoir Urbain ne peut qu'interdire formellement, sans plus. Car toute action de sa part ne saurait être que de destruction de

(24) Proximité trompeuse, parce que tant que le squatter s'installe, les matériaux de construction stockés le long de la route, ne sont pas trop loin : un, deux ou trois km —mais ensuite lorsque de là il faut aller en bus (si on peut se l'offrir) à un centre suffisamment achalandé, il faut compter 1h 30 dont la moitié en attente, sans compter le temps du parcours à pied initial et au retour : même chose —Cf A K 30 et 32, commentaires J. FLOURIOT, les courbes insochrones révèlent partiellement ce problème.

logements, sans création de lotissements compensateurs. La gestion actuelle de la ville, et du pays, semble livrée à des « responsables » qui n'ont en guise de solidarité sociale qu'une complicité d'intérêts. C'est pour cela que le « laissez-faire » apparaît comme une solution idéale, qui a l'avantage de ne pas bousculer les « équilibres » favorables au bien-être des Puissants.

- La limite de l'appropriation de l'usage de l'espace urbain (squattant sur les franges et dans les lointaines extensions) est économique. Elle procède du raisonnement suivant fait par les déshérités :

Qu'est-ce qui coûte le plus, de payer un loyer proche du lieu de travail (qu'on espère) ou de n'avoir pas de loyer à payer (encore que la parcelle vide coûte au moins 200 zaires à l'acquisition) mais cependant l'obligation de payer le « ticket » (25), de marcher des heures et d'être dans l'impossibilité de jouir, à cause de cela, des avantages économiques et socio-culturels de la ville ?

Et le « choix » se fait selon une situation présente qui impose toujours impérieusement une solution. On comprend alors qu'en fonction des rentrées d'argent les gens bougent énormément dans la ville. Chaque déménagement correspondant à une amélioration des conditions de vie. Ce mouvement pratiqué indépendamment par chaque famille, est donc un mouvement collectif de réajustement. L'ensemble des Kinois agit comme un corps relativement fluide (autre forme de « pâte urbaine ») tendant à un point d'équilibre jamais atteint, car ce corps est vivant donc évolutif. On doit pouvoir appeler cela un phénomène de gravité sociale et de gravitation de plus en plus rapprochée (densification) autour des centres issus de l'urbanisme colonial. « l'étude socio-économique de 1967 » (26) signalait déjà qu'alors, chaque année, plus de 10 % de la population kinoise déménageait à l'intérieur de l'agglomération. Cela faisait environ 100 000 personnes. Ce mouvement était dû en partie à la montée des jeunes qui quittaient les quartiers de résidence de leurs parents pour s'établir ailleurs, fondant un nouveau ménage. Ces causes demeurent et se conjuguent avec cette recherche de conditions de vie meilleures que l'on vient d'évoquer. Il n'y a pas de raison de penser que l'ampleur de cette migration intra-urbaine ait diminué depuis 1967. Ce qui signifie qu'en 1981, plus de 250 000 personnes déménagent chaque année, dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, soit en agrandissant leur logement, soit en se rapprochant des lieux d'emplois, soit en s'installant plus près des points équipés de la ville. Un tel flottement, ajouté au chômage nécessairement structurel dans une ville en

(25) Le simple fait de « payer le ticket » est pour de très nombreuses familles un problème financier quasi insoluble, tant les salaires sont ajustés au strict minimum économique vital.

(26) DUCREUX (Maurice), op. cit.

hypercroissance, entraîne le développement tout aussi structurel du vol et de la prostitution comme activité de survie. Ce comportement est prometteur de bien d'autres violences (27).

Une urbanisation soumise aux exigences d'une classe de nantis.

Les cartes (jointes h.t.) traitant de la distribution des voies revêtues et de la typologie des quartiers selon la qualité des gens qui les habitent, mettent en évidence les options d'urbanisme choisies par les responsables du Pouvoir Urbain, c'est-à-dire en dernier ressort, par les fonctionnaires des services de la Présidence, au Zaïre. Ces options se déduisent des réalisations effectuées depuis 1960. En effet seuls ont bénéficié d'investissements les points de la ville qui motivaient l'attention la plus suivie des autorités responsables.

En recherchant les motivations probables qui ont présidé à ces investissements, doit se révéler la manière zaïroise d'appréhender le phénomène urbain. Cependant, si l'on connaît les principales réalisations publiques faites à Kinshasa, les raisons qui ont présidé à leur mise en chantier furent rarement explicités. Du moins ne le furent clairement que celles qui exaltaient la grandeur du Pays à travers le prestige de sa Capitale ou de son Président, et celles qui donnaient de la politique urbaine une image susceptible de fortifier l'adhésion des masses populaires à un régime qui connaît la fragilité de ses assises tant il émane peu d'un vrai consensus national (28).

C'est pourquoi il entre une forte part de suppositions raisonnables, parce que raisonnées par quelqu'un qui connaît bien et le milieu et les décideurs, dans les observations avancées.

(27) Le vol n'est pas que structurel, il est devenu institutionnel lorsque le «matabish» (petit cadeau) est devenu obligatoire. Mais on peut dire que c'est une forme de l'échange, connu sous des vocables divers dans le monde entier : «bakchich», «dash» en pidgin, mais aussi «honoraires» ou «enveloppes» dans les dignes administrations d'Europe. C'est une forme d'arnaque appuyée sur la détention d'une parcelle de pouvoir. Si le pouvoir vient à manquer, on appellera ça alors réellement vol ou escroquerie.

A noter que Mobutu a stigmatisé dans un discours les profits illicites des entreprises étrangères et des étrangers trafiquant au Zaïre. Il a dit en substance : il est plus grave de faire des profits illicites par le trafic de devises ou de toute autre manière que de voler pour un petit voleur zaïrois. En effet l'Européen utilisera cet argent hors du pays, ce qui constituera une perte de substance préjudiciable à l'économie nationale, tandis que le voleur zaïrois dépensera le fruit de son vol dans le pays, ce qui fera marcher les affaires. Cela n'est pas si faux mais il ne faut pas oublier que les trafiquants de devises profitent de la complicité de personnages haut placés qui sont ressortissants zaïrois. En outre, bien des voleurs zaïrois vendent le produit de leur vol à Brazzaville (République Populaire du Congo). Après ce discours, le vol à la tire et les cambriolages se multiplièrent.

(28) En 1978 il y eut l'affaire dite «de Kolwezi». Voici ce qui fut écrit dans la presse française : «Mobutu n'a même plus confiance dans les soldats zaïrois chargés d'assurer sa sécurité», CANARD ENCHAINE, No 3006 du 7/6/78... «Potentat discrédité, dilapideur, prévaricateur incapable, haï et méprisé par l'immense majorité des Zaïrois, Mobutu qui était au bord de la déchéance, fut remis en selle par Giscard son protecteur. Sans doute lui fit-on promettre d'améliorer ses méthodes de gouvernement. Il en profita aussitôt pour mettre en prison son ministre des Affaires Etrangères, pour faire fusiller une douzaine et demi d'opposants et pour s'enrichir un peu plus tandis que la situation économique continuait d'empirer, la désorganisation administrative de s'accroître, le mécontentement populaire de s'étendre». CANARD ENCHAINE, No 30 004 du 24/5/78...

«En effet, l'économie du Zaïre (...) est en ruine. La hausse des prix est de cent pour cent par an. Le revenu national du pays baisse de cinq pour cent par an depuis plusieurs années. Le budget du Zaïre se solde par un déficit proche de deux milliards de francs (...) Le Zaïre souffre d'une corruption généralisée qui appauvrit les plus défavorisés et enrichit les classes dirigeantes qui vivent à l'européenne (...) En 1977, sur quatre cent cinquante millions de dollars d'exportations zaïroises de café, cent vingt millions de dollars seulement ont été rapatriés officiellement dans les coffres de la Banque Nationale». J. MORNAND, NOUVEL OBSERVATEUR No 710 du 19/6/78.

PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME DE 1960 à 1976

LOCALISATION des TRAVAUX	TYPE de QUARTIERS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TYPE de TRAVAUX
"Centre - Ville"	Affaires	•	•				•	•	•			Voie et réseaux divers
"Centre des Affaires"	Affaires Haut Standing	•	•				•				•	Equipement, voies, rés. divers
Foire (F.I. KIN)	Affaires	•	•	•		•	•					Equipement - V. R. D.
Super-marché C.V. Bibliothèque Nation.	Affaires						•	•		•		Equipement - V. R. D.
Limete - Echangeur	Affaires						•	•		•		V. R. D. *
Boulevard Patrice Lumumba	Route, Affaires			•			•					V. R. D.
Palais de la radio	Affaires	•				•	•					Construction
International World Center	Affaires	•	•	•			•	•				Construction
Mont Ngaliema	Adm. - Haut Standing	•	•				•					V. R. D.
Route Matadi - Ngaliema	Haut Standing		•						•			Equipement - V. R. D.
Joli-Parc	Haut Standing		•							•	•	Voies, réseaux divers
Binza	Haut Standing		•				•			•	•	Voies, réseaux divers
Boulevard du 30 Juin	Affaires- Haut Stand.		•				•				•	Voies, réseaux divers
Gombe - Kalina	Haut Standing		•				•			•	•	Voies, réseaux divers
Rue du Commerce	Haut Standing			•	•							Voies, réseaux divers
Université - Livulu	Haut Standing	•	•			•	•			•	•	Voies, réseaux divers
Kimwenza	Haut Standing					•					•	Equipement - V. R. D.
Plantation Bd. 30 Juin	Haut Standing						•	•	•			Ornemental
Parc Pdtiel - Mont Ngaliema	Haut Standing					•	•	•	•		•	Equip. Ornmnt. Construction
Autres Palais Présidentiels	Haut Standing						•	•	•			Construction
Cité O.U.A.	Haut Standing	•	•				•	•				Equip. V.R.D. Construction
Kinsuka	Haut Standing			•	•					•		Lotissement
Monument de l'Indépendance	Politique	•	•				•	•				Construction
Bandalungwa	Classe moyenne				•						•	Voies, réseaux divers
Kasavubu	Classe moyenne			•	•						•	Voies, réseaux divers *
Ngiri - Ngiri	Classe moyenne			•	•						•	Voies, réseaux divers *
Lemba	Classe moyenne		•									Lotissement
Ndjili	Populaire			•	•					•	•	Voies, réseaux divers
Kibanseke	Populaire			•	•							Route *
Ngaba	Populaire				•							Voies, réseaux divers *
Selembao	Populaire			•	•							Route *
Mukali	Populaire			•	•							Lotissement *
Avenue de l'Université	Populaire					•				•	•	Voies, réseaux divers
Grand Marché	Populaire			•	•							Equipements, V. R. D.
Kintambo	Populaire				•						•	Route et pont *
Kingabwa	Populaire			•	•							Lotissement *
Zone Industrielle Limete	Industriel			•								Voies, réseaux divers
Zone Industrielle Masina	Industriel			•								Voies, réseaux divers *
Zone Industrielle Ngaliema	Industriel			•								Voies, réseaux divers
Zone Industrielle Maluku	Industriel			•			•	•				Lotis. Equip. V. R. D.
By Pass	Route			•			•					Route, Electricité
Route Matadi - By Pass	Route			•			•					Route, Electricité
Badiandingi	Rural, militaire									•		Lotissement - V R D
Camps. aéroport Ndjili	Rural, militaire	•	•							•		Route et V. R. D.
Nsélé - Cité M. P. R.	Rural	•	•			•	•	•				Equipements, V. R. D.
Dne Pdt de la N'Sele	Rural		•				•	•				Equip. V.R.D. Construction
Kinkole	Rural									•		Equipements, V. R. D.
Route Ndjili - Kimpoko	Rural	•	•	•			•	•	•			Route

MOTIVATIONS : 1. Nationale; 2. Politique; 3. Economique; 4. Sociale; 5. Culturelle; 6. Prestige; 7. Psychologique; 8. Fait du Prince; 9. d'un groupe; 10. Inconsciente. Initiative de la M.F.U. *

Parmi les investissements correspondants aux 48 lieux de Kinshasa où des opérations ou ensemble d'opérations furent provoquées par l'Etat ou la ville :

37 concernent des travaux de voirie accompagnés de l'implantation d'autres réseaux : eau et électricité (principalement), assainissement. De ceux-ci 10 furent complétés par des équipements : trottoirs, marchés, parkings, etc... et 6 ne furent que routiers avec pour 3 d'entre eux un éclairage public le long de leur tracé ;

6 concernent des lotissements depuis la voirie et l'assainissement jusqu'à la construction des maisons lorsque c'étaient des lotissements militaires.

5 concernent des constructions généralement monumentales ou prestigieuses ;

2 concernent des travaux d'embellissement entrepris pour des raisons de prestige plus que pour toute autre raison.

En outre 16 fois de tels travaux furent entrepris au bénéfice quasi exclusif des nantis, habitants des beaux quartiers et 8 fois, il s'est agi d'investissements susceptibles de favoriser les affaires liées au secteur capitaliste de l'économie.

Enfin 9 communes (zones) peuplées de population à très faibles revenus et 4 communes (zones) occupées essentiellement par des populations à revenus assurés et relativement suffisants (classe moyenne) ont partiellement profité d'investissements en voiries et réseaux divers (assainissement et électricité).

Les autres investissements conséquents concernent les quartiers industriels au rôle fondamental pour l'économie nationale.

On pourrait penser, au vu de ce tableau, que, malgré une position moins avantageuse sur la liste des travaux entrepris, les quartiers populaires ont été relativement équipés. Un tel optimisme n'est pas soutenable. Il suffit pour s'en convaincre d'évaluer l'importance des aires urbanisées, aménagées, mises en relation avec l'ensemble des populations qui en profitent.

Le tableau qui suit ne traite que des populations bénéficiaires des travaux selon l'importance de leurs revenus (29).

	Hauts revenus	Revenus moyens ou faibles	Très bas revenus
Surfaces desservies depuis 1960	800 hectares	350 hectares	600 hectares
Populations à desservir	50 000 hbts	470 000 hbts	650 000 hbts

Sources : RGP. 1973 et plan de Kinshasa «Esacta», 1971.

(29) Voir sur cette question des revenus à Kinshasa, l'étude de J. HOUYOUX, op. cit.

Il faut noter que les quartiers de haut standing se sont agrandis considérablement par extensions des espaces lotis en villas, mais que déjà avant 1960 ces quartiers étaient fort bien équipés.

De même avant 1960 il y avait environ 450 000 Kinois dont 380 000 installés en des quartiers correctement équipés. L'ensemble des gens ayant un revenu «moyen» (notion relative) habite ces quartiers, mais de 380 000 en 1960, le nombre des habitants est passé à 470 000 en 1973 (30). —on doit nuancer encore cela car tous les habitants des «cités» belges ne sont pas assurés d'un revenu «moyen». En fait les «anciennes cités», très dégradées, abritent une population disparate, aux revenus hétérogènes. Là se rencontrent de nombreux travailleurs manuels installés dans de véritables taudis, surtout à Barumbu et Lingwala (deux des anciennes cités de Kinshasa) où demeurent encore de nombreux petits flots tout à fait insalubres où se groupent les derniers arrivés en attendant emploi et logement.

Ces flots sont des parcelles que les premiers occupants ont densifié après 1960, car le contrôle a alors cessé de s'exercer en fonction des normes réglementaires et de leur respect. Notamment le coefficient d'occupation du sol devint une notion caduque, hors de toute signification. En outre, les populations Kongo qui résident là ont beaucoup de «cousins» qui vont naturellement les voir dès leur arrivée à Kinshasa. Cependant depuis quelques années, ces parcelles sont rentabilisées au maximum par des chambres de passage où les occupants ne demeurent que le temps de commencer leur intégration urbaine. Il est à noter que ce sont des travailleurs manuels qui habitent là. Dès qu'un emploi stable leur assure un revenu, même modeste, ils vont s'installer plus décentement. Enfin ces flots se situent relativement loin des quartiers et de rues attractifs pour les boutiques des commerçants ou les échoppes des artisans, la location de chambres (les plus petites et les plus nombreuses possibles sur chaque parcelle) permet donc de les rentabiliser.

La classe moyenne se rencontre dans les «nouvelles cités» surtout, et les «cités planifiées», à l'exception de Ndjili, peuplée de travailleurs manuels, de bonne qualification dans l'ensemble, qui jouissent aussi d'un salaire assuré.

Ainsi depuis l'Indépendance, les pouvoirs publics ont investi un peu dans les quartiers populaires très dépourvus d'infrastructures et d'équipements, beaucoup dans les beaux quartiers. Les quartiers datant de l'époque coloniale, les «cités», se sont quelque peu dégradés, mais possèdent toujours un équipement satisfaisant et demeurent très attractifs. Le prix des logements (achat ou loyer) y est tel que seuls les gens assurés d'un certain revenu peuvent y rester. La valeur des parcelles bâties y étant de 3 000 à 5 000 dollars US, et pouvant même atteindre jusqu'à 10 000 dollars US, (31).

On peut donc écrire que depuis 1960, les disparités se sont maintenues et aggravées, notamment, (1973) 4,2 % de la population ont disposé de 800 hectares supplémentaires de terrains équipés ou desservis, et 54,2 % ont disposé de 600 hectares de terrains desservis, et parfois équipés (32) (Cf. tableau précédent).

(30) Un nouveau RGP est prévu pour 1982. Les chiffres de 1973 sont les plus récents disponibles. La population de ces quartiers est probablement de 500 000 au moins en 1981, bien que le seuil de densité maximale semble être atteint.

(31) Sources AK 14 : Parcellaire. Cartes et commentaires de J. FLOURIOT. Les valeurs sont données en dollars US 1975, car le zaïre étant une monnaie très instable, il est impossible de l'utiliser comme monnaie de référence.

(32) Il faut encore savoir que «desservi» veut dire accessible en voiture jusqu'à la porte de la maison, dans les beaux quartiers et quel que soit le temps ; dans les quartiers populaires cela veut dire : à moins de 300 mètres à pied d'une voie revêtue.

Or les 4,2 % de la population (dont la moitié environ sont des étrangers) utilisent environ 1 500 hectares pour leur usage-propre, et les 54,2 % de la population utilisent 5 000 hectares environ. Le reste de la population soit 41,6% dispose de 3 600 hectares équipés, lotis avant 1960 et dont une petite partie, 350 hectares, fut améliorée depuis.

Ainsi furent équipés, entre 1960 et 1973 :

- 1 hectare pour 63 individus des quartiers déjà très équipés ;
- 1 hectare pour 1 343 individus des quartiers assez bien équipés ;
- 1 hectare pour 1 083 individus des quartiers pratiquement dépourvus d'équipements.

Mais les 63 individus n'avaient besoin de rien, seulement se rencontrent parmi eux quelques ministres, ou anciens ministres, ou quelques autres notables très importants ; les 1 343 individus ont des besoins qu'il faut satisfaire au moins un peu, car parmi eux nombreux sont ceux qui servent le capital accaparé par les notables, qui ont donc réellement besoin d'eux ; les 1 083 individus n'ont pas à se plaindre : «squatters» tolérés, ils sont reconnus quand il faut payer l'impôt «per capita» que lèvent les municipalités...

Des opérations ou ensemble d'opérations (33) provoqués par l'Etat : on vient de noter que 37 concernent des travaux de voirie et autres réseaux (VRD). Des ces 37 opérations, 19 seulement ont été entreprises pour des raisons économiques, et 11 pour des raisons sociales (34). Cependant des raisons de prestige interviennent 18 fois, le fait du prince : 8 fois, les pressions dues à un groupe social (35) ou une «classe» : 9 fois, des raisons psychologiques : 7 fois. Les raisons «inconscientes» (explication de la signification présente à donner à ce mot : ci-après) interviennent 12 fois. Les arguments politiques ont été avancés 13 fois et les raisons nationales : 9 fois.

Pour les lotissements ce furent des raisons sociales et économiques qui les justifiaient, sauf dans les cas de lotissements pour les militaires, dans ce cas on doit invoquer d'abord le fait du prince et aussi la nécessité qui lui impose de ne pas mécontenter la seule force qui soutient son autorité, et qui peut être capable, immédiatement, de le renverser.

(33) Car il s'agit de la localisation des investissements. Certaines zones (communes) n'en profitèrent que peu, qui sont citées une fois, et d'autres, citées également une fois, en profitèrent d'une manière usuelle pour toutes sortes de raisons.

(34) Il peut s'agir des mêmes travaux, car il peut arriver que des raisons sociales soient avancées en même temps que des raisons économiques. Il en est de même pour toutes les raisons avancées ou supposées.

(35) Il est difficile de toujours définir de tels groupes : cela peut être des gens du même quartier, comme à Ndjili en 1968. Sur la notion de groupes, et leur multiplicité, on lira avec profit le long exposé de G. GURVITCH, in LA VOCATION ACTUELLE DE LA SOCIOLOGIE, tome 1er : SOCIOLOGIE DIFFERENTIELLE, PUF 1957, 508 pages.

Les constructions de bâtiments réputés prestigieux, tels le «World Trade Center» ou la «Maison de la Radio», de monuments tel celui de l'Indépendance, ou les embellissements ont parfois obéi à des motivations économiques, politiques ou sociales, mais aussi, toujours, à des motivations de prestige. C'est d'ailleurs du fait du prince que ces décisions furent prises. Les raisons nationales ont parfois été invoquées.

Ces chiffres et ces motivations confirment que les surfaces et populations desservies indiquent :

Tout d'abord que c'est bien une classe au pouvoir, et même souvent un homme au pouvoir, qui décide de tout : au point que même un investissement collectif justifié en est généralement entravé jusqu'à ce qu'une apparence de décision vienne du «Mfumu munene», Chef Suprême. L'équipement de Ndjili en éclairage est exemplaire pour illustrer cela et doit être expliqué. Les Ndjilois désirant l'électricité, notamment pour les ateliers et les commerces du petit quartier central, organisèrent parmi les futurs bénéficiaires, une collecte et déposèrent cet argent à la Colectric, société chargée de l'électrification et de la régie de l'électricité à Kinshasa. C'était avant l'avènement de Mobutu. Lorsque le MPR fut officialisé, le bourgmestre de Ndjili se vit demander cet argent. Il l'aurait versé à la caisse du Parti, mais la Colectric fit valoir que l'argent avait été mis en dépôt chez elle pour l'électrification de Ndjili et pas pour autre chose. Le bourgmestre changea. Son successeur renouvela la demande du MPR. La Colectric maintint sa réponse. Finalement, ne pouvant récupérer cet argent, qui ne lui appartenait pas, le MPR céda. En 1968, à Noël, les Ndjilois eurent «leur» électricité. Les journaux titrèrent le lendemain : «Cadeau de Noël du Président Mobutu aux habitants de Ndjili». Suivait un article élogieux à la gloire du «Père de la Nation». Les Ndjilois commentèrent la chose à leur façon ; un peu étonnés tout de même d'avoir obtenu gain de cause. Il n'y eut pas de manifestation de remerciements auprès du Président, qui de son côté n'insista pas... C'est la seule fois où un groupe de travailleurs obtint un tel résultat... Et encore il s'agissait de travailleurs ayant pignon sur rue, donc des bourgeois au sens premier du mot.

Les arguments qui justifiaient la conduite de la classe en place, jouent un rôle conséquent. L'argument national, cher à toute l'Afrique nouvellement indépendante (qu'est-ce que 20 ans ?) est aussi très fort. Ces deux arguments sont presque toujours confortés par la dimension prestigieuse dont on veut revêtir les actes politiques et nationaux. Cela fait partie de la prise de conscience nationale si nécessaire à un pays aussi soumis à des tendances secessionnistes que le Zaïre. Mais ce prestige n'a pas que de nobles raisons : le fait du prince ou de la classe des nantis, s'il s'explique par l'acquisition d'avantages matériels substantiels et notamment par un enrichissement extrêmement rapide, trouve également sa raison d'être dans le prestige escompté. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de société égalitaire au Zaïre qui outre l'héritage colonial demeure fortement imprégné des mentalités et des structures sociales précoloniales. Ce qui peut permettre de dire que le retour à l'authenticité —souci de culture, afin que le Zaïrois, le «Mutu», retrouve sa dignité— cache aussi un moyen de renforcer des structures traditionnelles où le chef est souverain, indiscutable et indiscuté.

Plus remarquables sont les motivations que l'on peut appeler «inconscientes», car explicitées elles ne seraient pas acceptées. (Cf. ci-après).

A noter aussi que la voirie constitue l'investissement de loin le plus considérable, surtout dans les quartiers déjà équipés. Or dans ces quartiers, les voies non encore revêtues au moment de l'Indépendance, l'ont été, systématiquement dans les anciens quartiers «européens», et partiellement pour les «cités».

Mais qui profitent de cette voirie ? Ceux qui possèdent une voiture et qui habitent ces quartiers : essentiellement les étrangers riches, la plupart d'origine européenne (Belges, Français, Portugais), méditerranéenne (Libanais ou Grecs), nord-américaine ou asiatique (Pakistanaï), les très grands personnages du Régime pour les beaux quartiers (Gombe-Kalina, Joli Parc-Parc Hembise, Binza et Djelo Binza) ; pour les «cités» : les petites gens occupant la ville de 1960. Ces petites gens forment (tendent à former) une sorte de classe moyenne, car elles sont nanties, souvent propriétaires de leur logement ou locataires avec des termes dérisoires, assurées de rentrées d'argent mensuelles ou régulières liées à des emplois d'«ancien régime» (clark, commis) conservés ou renforcés et à la location de chambres (ndako).

Les autres Kinois utilisent aussi ces voies, puisqu'ils empruntent les transports en commun... seulement leurs déplacements commencent toujours par une marche à pied, dans la poussière ou la boue, et s'achèvent de même au retour...

Le choix des motivations mises en évidence n'est pas fortuit. En voici la signification :

Motivation d'ordre national : dans un pays jeune, l'idée de nation est fondamentale. Dans ce sens, la grande idée du Président Mobutu Sese Seko est de créer une nation. Ceci est une nécessité vitale (36). Il suffit de se référer à l'Histoire pour en saisir l'ampleur : la «Nation Américaine» au XVIIIe siècle finissant à soulevé ainsi bien des enthousiasmes, et la Révolution Française s'est propagée au cri de «Vive la Nation».

Cette même «Nation en danger» permet une levée en masse au temps de la jeune et brève première République Française. Et l'on peut citer bien des initiales très en vogue depuis quelques années, qui ont des significations proches : C.N.R., Comité National de la Résistance ; F.L.N., Front de Libération Nationale, et son homologue angolais, le F.L.N.A., auxquels répondent les F.N.L., FROLINAT et autres ZANU etc... etc...

Tout nouveau pays pratique en tout une politique «nationale», quand il ne nationalise pas tout (37).

Au Zaïre, le mot «national» joue vaillamment son rôle «révolutionnaire». Cependant le mot «populaire», plus ambigü, le concurrence fortement. Ce qui relève du même but : créer une nation et un peuple. Il ne faut pas y chercher une connotation de «révolution socialiste», on est loin ici des républiques populaires. Et bien que les

(36) Les derniers événements ont fortement compromis ce grand dessein : il est bien possible qu'avant la fin de ce siècle le Shaba (Katanga) ait pris son Indépendance vis-à-vis du reste du pays. Ce qui sera bénéfique pour les gens de cette actuelle Province, et peut-être pour le reste du pays. Ce qui sera en outre le retour à une situation historique bousculée par la conférence de Berlin en 1885-1886.

(37) Mais il arrive que la «Nation» se réduise en fait à une classe, ou plus largement un groupe. On peut aussi envisager un Chef d'Etat qui puisse dire : «la Nation, c'est moi». Chez les Grecs, la «Nation» ne se composait déjà que des citoyens à l'exclusion des esclaves et des métèques.

députés au Zaïre soient appelés « commissaires du peuple », ils n'offrent rien de commun avec ceux des pays d'Europe Centrale et Orientale, ou des pays d'Asie Communiste. « Populaire » peut être aussi ressenti par les plus politisés comme un mot alibi, ce qu'il est également (et surtout !) de toute évidence.

Motivation d'ordre politique : Il s'agit là très souvent d'opportunités pour maintenir un régime très controversé, certainement détesté et terriblement craint (38) Ainsi les raisons politiques, au Zaïre, sont pratiquement toujours des raisons du moment, pour maintenir en place une oligarchie qui ne sait si elle constitue un groupe ou une classe, et qui cherche son identité : ni aristocrate, ni ploutocrate, ni démocrate, mais qui se dit formée des enfants du peuple, qui s'estime composée des meilleurs et qui possède, et étale par des voies très diverses, la richesse ou ses apparences.

Bref, il suffit de savoir que le terme de « politique » est ici voisin du terme « d'opportuniste ».

Motivations d'ordre économique : ces motivations sont parmi les plus volontiers avancées. Elles apparaissent comme douées de la puissance du développement technique, le seul qui vaille aux regards de la plupart des responsables africains, et quelle que soit leur idéologie de référence. Ces motivations, effectivement très puissantes, doivent pour induire des actions, se faire sentir à travers un enchevêtrement de justifications plus immédiates et moins avouables, car le développement est une œuvre de longue durée et les responsables ne prennent de décisions que sous condition d'un gain rapide. Cependant les Zaïrois, à leur niveau de compétence vraie, au delà des tourments de leurs complexes d'anciens colonisés, particulièrement virulents, ont toujours témoigné d'un réalisme économique solide. Malheureusement leur niveau de compétence reste extrêmement faible, on en a vu les causes dans la première partie de cette étude, et leur réalisme ne peut s'exprimer faute de cadres compétents. Ceci les met à la merci d'étrangers n'ayant pas les mêmes buts qu'eux, et de prétentieux (ayant puisé une « culture » indéfinissable dans des ouvrages ingurgités sans esprit critique) qui confondent diplômés et savoir-faire .

(38) A juste titre : les « disparitions » ne manquent pas à Kinshasa et au Zaïre. Certains qui s'enquiraient auprès d'autorités politiques (policières), de leurs proches « disparus » se firent dire qu'ils devaient « les oublier », considérer « qu'ils n'avaient jamais existé ».

Et cependant, il est difficile d'imaginer actuellement un autre régime que le régime présidentiel à parti unique. Tous ceux qui ont tenté de l'imaginer ont échoué... D'ailleurs ils imaginaient généralement le même régime, mais en changeant d'acteurs : eux devenant chefs de parti. Les débuts de l'Indépendance qui aboutirent à la « congolisation » montrent que d'autres solutions étaient possibles, furent souhaitées et furent essayées. Leur échec relève de deux séries de causes : l'extrême division des groupes qui constituent la « nation zaïroise », groupes en perpétuelle concurrence ou opposition — et Mobutu est le seul qui ait su les dominer, probablement parce qu'il est de nulle part : seule l'origine de sa mère est connue (et les étudiants mirent très sérieusement en doute sa vertu en 1971, lors de troubles qui enflammèrent l'Université de Lovanium) —, la politique des Puissances. Ces puissances ne sont plus celles du Congrès de Berlin, ce sont celles du XXe siècle finissant. Elles contrôlent le monde, surtout le tiers, et leurs comportements, comme leurs arguments, relèvent des mêmes calculs que ceux qui étaient de mise en 1885 : « le scandale géologique du Katanga » ne peut laisser personne indifférent ainsi que le prouve « l'affaire de Kolwezi » (Mai-Juin 1978).

Il faut noter que l'Histoire donne presque toujours l'exemple d'un chef charismatique et d'un parti unique — s'il échoue, le chef devient un rebelle, et son parti : un groupe de factieux — qui prennent le pouvoir dans les périodes charnières, où la société change dans ses structures et dans ses fondements (révolution). On peut presque se demander si ce n'est pas une sorte de passage politique obligé. En tout cas, si cela ne l'est pas, c'est toujours l'un des schémas politiques envisagés. Rares sont les pays nouveaux du XXe siècle qui ont su l'éviter : l'Inde peut-être, avec ses millénaires d'Histoire. De la forêt équatoriale, en toute certitude, on n'en a jamais vu sortir d'autres que celui en vigueur au Zaïre.. Peut-être faut-il opposer aux isolats de la forêt une idée d'Etat centralisé et monopolitique pour faire de ces isolats très dispersés, une entité forte et unie....

Motivations d'ordre social : ces motivations sont fortement suscitées par le peuple kinois dont l'extrême dénuement ne peut être totalement, et volontairement, ignoré. Or si l'opinion publique ne s'exprime pas, n'a pas le droit de s'exprimer, sur les problèmes généraux et nationaux, elle peut le faire, et elle le fait, pour des problèmes concernant le fonctionnement de certaines choses. Ainsi les motivations d'ordre social s'expriment, et obtiennent parfois qu'on les entende sur des points très localisés.

Motivations d'ordre culturel : on devrait peut-être dire motivations d'ordre acculturatif, car ce qui est considéré comme intérêt culturel est souvent ce que l'Europe considère, officiellement, comme tel. Faut de Histoire écrite au Zaïre, faute de romanciers zaïrois, faute de recul vis-à-vis d'eux-mêmes, les Zaïrois sont handicapés sur le plan culturel, en ce sens qu'ils possèdent une culture certaine dont ils ne savent pas toujours se servir consciemment. En fait il s'agit d'une culture vraie, non d'une technique apprise... Mais obnubilés par le mirage culturel européen et par son art de la mise en valeur, ils en négligent leur identité. Au niveau des décisions d'intérêt public cela se manifeste comme un handicap sérieux...

Motivations de prestige : cela rejoint l'idée de nation. Il y a une revanche à prendre. Le prestige y participe. Il est d'ailleurs dans la nature de toutes les sociétés pré-industrielles, où l'individu est une personne connue dans un groupe et où la technique n'a pas engendré l'anonymat uniforme, de considérer les apparences, le prestige, comme une preuve significative de l'appartenance d'une personne à un groupe, ou d'un groupe à une force socio-politique reconnue. Le phénomène joue également, en Afrique d'après les Indépendances, sur le plan international. Et les nations d'Afrique considèrent chaque peuple qui les compose comme les Africains considèrent les individus qui forment la société où ils vivent.

Motivations d'ordre psychologique : ce terme fait un peu double emploi avec « national », « politique », de « prestige », « culturel », et d'autres de même notation. En effet il englobe un peu tout cela. Cependant il apporte une nuance supplémentaire, une sorte de signification nouvelle à apporter aux motivations qui ne sont pas dictées par la seule expérience, ou par un raisonnement trop rationnel. En effet il importe beaucoup pour les chefs contestés du Zaïre, et d'abord pour le Président et les membres influents du Parti, MPR, que l'imagination du peuple zaïrois, et surtout kinois qui est le plus sceptique, soit impressionnée par certaines réalisations du Régime. C'est dans ce but que les jardins du Mont N'Galiema, autrefois jardins de la résidence du Gouverneur, puis du domaine présidentiel, ont été ouverts au public en fin de semaine (39). Alors l'impact psychologique de la réalisation est tel que ceux qui ont visité ce parc en reviennent persuadés que Mobutu est vraiment un très grand chef : « Asali Mfumu munene munene », ce qui était le but recherché.

(39) D'ailleurs c'est un symbole : le Président lui-même est donné à son peuple, il s'ouvre au peuple. Homme public, homme sacré, il est objet de culte, mais aussi père, géniteur et don à son peuple...

Motivations dues au «fait du Prince» : il faut entendre bien clairement cela au pied de la lettre. Au Zaïre le Président est le «premier qui prend» : «primus capiens», «principes». Il est l'unique : monarque absolu (40). Il est de droit divin (41). Il ne peut être mis en question. La seule manière de le contester, c'est de le supprimer. Si bien que le Président décide à sa convenance, parce que ce qui lui convient ne peut que convenir au peuple : «mon peuple», dit-il souvent (42). Et le peuple c'est lui. Et il est le peuple.

Penser autrement serait sacrilège. Si bien que lorsque le Président construit un nouveau palais, le mal logé de Lingwala, de Selembao ou de Ngaba en est heureux (43) car le principe même de sa misérable existence, le «Grand Timonier» (44), est assuré d'avoir un abri digne de tous. Tous sont comblés par le confort du Prince... Ainsi mûrissent les temps de l'Histoire pour une nation qui l'a oubliée.

Motivations dues au pouvoir d'un groupe : il existe des groupes au Zaïre. C'est le fondement même de la société traditionnelle. Et il existe des hiérarchies. Mais actuellement le Pouvoir a promu des nouveaux puissants, des nouveaux notables. Les anciens, pour se maintenir, se sont amalgamés avec eux (45). En outre les Chefs traditionnels qui se seraient combattus il y a un siècle, s'allient actuellement car ils défendent les mêmes acquis : d'où l'apparition d'une classe possédante de la puissance et de la richesse (46). Cependant il arrive que d'autres groupes se manifestent. Ce fut le cas à Ndjili, quand vers 1965, les Ndjilois du quartier artisanal (quartier 7) et certains qui avaient boutiques et ateliers à proximité de l'anneau bitumé qui encercle le quartier 7, décidèrent de se cotiser pour électrifier cet anneau bitumé, ses abords et le quartier lui-même.

(40) Il y a un Parti unique. La Constitution prévoit que chaque parti ne peut présenter qu'un seul candidat... Cette monarchie «élue» ne souffre pas d'exception, elle est donc absolue.

(41) Le Mfumu procède du peuple vivant, mais aussi des ancêtres. Or les ancêtres sont une part fondamentale du sacré ; la terre nourricière également : sein se dit «mabele», terre se dit «mabele». Il n'y a que le déplacement de l'accent tonique pour les différencier.

(42) Ainsi : «je vous avoue que je n'ai jamais considéré le Zaïre, mon pays, comme sous-développé. Car, mon peuple est discipliné, travailleur, digne et fier...» in DISCOURS DU CHEF DE L'ETAT, MOBUTU SESE SEKO, A LA TRIBUNE DES NATIONS UNIES A NEW-YORK, du Jeudi 4 oct. 1973. Citation page 13 de l'Opuscule réalisé par le Département de l'Orientalion Nationale.

(43) Il doit l'être, c'est son devoir. D'ailleurs MOBUTU fut longtemps persuadé que «son peuple» l'aimait : «mais il suffit, parfois, quand je suis dans une colonne de véhicules avec n'importe quelle autre voiture, ou lorsque le train passe, nous sommes tous bloqués, ou parfois encore à l'heure de pointe, il suffit qu'un enfant crie : alors là, ça devient indescriptible». Et plus loin : «se savoir aimé, mettez-vous à ma place». «Dialogue entre le Général MOBUTU SESE SEKO et les journalistes Suisses», 6 Juillet 1973. Citation tirée des pages 14 et 15 de l'Opuscule réalisé par le Département de l'Orientalion Nationale. Ce texte serait à commenter longuement pour analyser la mentalité de MOBUTU, et à travers lui, l'idée que se font les Chefs d'Etat bantou de leur propre personne. Ils sont légendaires, et ce sont les enfants, purs, naïfs, par excellence, et avenir du pays, qui les reconnaissent et les désignent à la liesse populaire. Actuellement Mobutu ne sort plus qu'accompagné de gardes du corps. Il commence à savoir qu'il est maintenant considéré par son peuple comme un tyran haï.

(44) Mobutu a ramené ce qualificatif dans ses bagages, depuis Pekin où il rencontra Mao Xe Doung.

(45) Cela rappelle les alliances aristocrates-bourgeoises des XVII^e et XVIII^e siècles français.

(46) Il arrive cependant, et de plus en plus, que les Chefs traditionnels se démarquent des nouveaux Chefs. Plus proches de leurs sujets ils sentent le danger des excès du Pouvoir actuel. Dernièrement, Mai 1978, à la suite de «l'affaire de Kolwezi», des villages entiers ont été passés par les armes : hommes, femmes, enfants. Les Chefs traditionnels furent pendus, les autres fusillés ou massacrés à l'arme blanche. Cela dans le Bandundu, pourtant loin des opérations (témoignage rapporté par un Français revenant de Kinshasa).

Le Pouvoir s'y opposa car pour d'autres fins, le MPR (47) songeait à récupérer l'argent collecté (voir supra).

Ce cas est rare, quoiqu'il arrive que pour résoudre des problèmes de quartier, les Kinois parviennent à se faire entendre. Ce fut le cas pour le maintien du marché, initialement temporaire, du Pont Kasavubu. Ce marché s'installa sur l'emplacement d'un autre de moindre fréquentation, le marché du Pont Kabu. En effet lors de la reconstruction du plus grand marché de la ville, on déplaça les marchands au Pont Kabu. Et ensuite, lors de la mise en service du nouveau grand marché, les femmes-vendeuses du marché protestèrent, demandant le maintien du marché du Pont Kabu plus central. Ce marché s'appelle désormais le marché du Pont Kasavubu. L'association des femmes commerçantes est très puissante, mais elle sert inconditionnellement le Pouvoir.

Motivations relevant de l'inconscient : Cette sorte de motivation peut surprendre. Elle existe. Il s'agit en fait d'un phénomène complexe où se mêlent l'habitude, l'ignorance, l'aliénation, la fascination des Puissances dites «Occidentales». Il s'agit pour tout dire d'incompétence, d'une application nationale d'un «principe de Peter». En effet, le raisonnement se fait par étapes :

- 1) - Ce qui était fait par les Belges était bon. Postulat.
- 2) - *Nous sommes les nouveaux responsables.* Axiome.
- 3) - Nous devons faire aussi bien que les Belges. Décision.
- 4) - Car notre Indépendance et les diplômes obtenus par nos jeunes étudiants, sont la preuve que nous sommes, aussi, compétents. Axiome.

A partir de là, il y a une action qui s'enclanche, cela même si les structures socio-économiques et donc les causes d'actions ont changé depuis 1960.

C'est ainsi qu'on entretiendra, d'une manière quasi maniaque, certains équipements abandonnés par les «colonisateurs», mais dont l'utilité n'est plus évidente, dont l'usage n'a plus de raisons d'être. A côté, le nécessaire ne sera pas entrepris par peur d'une décision non conforme à l'idée qu'on se fait des principes venus d'Europe, ou par peur de ne pas agir dans le sens du Mouvement Populaire de la Révolution. Le plus spectaculaire est l'application que mettent les Travaux Publics de la ville de Kinshasa, qui dépendent du Gouverneur de la ville (premier Commissaire Urbain), à achever l'équipement et les infrastructures des réseaux de l'ancienne ville belge à l'usage exclusif des Européens, alors que la ville est passée de 450 000 habitants en 1960, à 2 500 000 en 1981 ; alors que les «quartiers européens» sont suréquipés (ils le seraient même s'il s'agissait d'une ville d'Europe) ; et alors que les «extensions» couvrent les deux tiers du site et ne jouissent pratiquement d'aucun équipement...

(47) Les Kinois disent «la MPR». Ceci vient de ce que, pour eux, le Mouvement Populaire de la Révolution est plus une police parallèle, et répressive, qu'un Parti de Gouvernement. On saisit là le fossé qui sépare les dirigeants du menu peuple (des «citoyens», selon la terminologie en vogue).

Il semble bien que ces actions soient l'expression d'une fuite devant des responsabilités trop dures à assumer car les problèmes posés par l'existence des «extensions» effraient. Alors on se contente d'exécuter, lentement, certains anciens projets belges. Mais ces derniers même étaient plus vastes et englobaient l'entretien des «cités», ce dont le Pouvoir zaïrois paraît se soucier fort peu. Cela demande, il est vrai, une organisation qu'on fait défaut depuis 1960.

On peut se demander également si le souci de l'apparence, mêlé à un vague sentiment de culpabilité envers le père, que l'on a rejeté en 1960, n'entraîne pas aussi les responsables à vouloir démontrer aux Européens, qui représentent globalement l'Occident (48), qu'ils sont capables de faire aussi bien qu'eux. Et dans les quartiers ainsi entretenus, quasiment aucun Zaïrois ne demeure. Ce n'est pas le moindre drame de l'aliénation coloniale perpétuée par le poids des comportements inculqués, que de voir que, même sans le chercher, les «Européens» continuent à tirer profit d'une situation antérieure officiellement modifiée (49). Et les «extensions» continuent de s'étendre... Et les «extensions» prospèrent dans le dénuement...

Lu à travers l'acceptation donnée ci-dessus à chaque sorte de motivation, le tableau qualifiant les investissements permet de constater que ceux-ci sont inégaux et très orientés.

On peut y voir l'expression de la société zaïroise actuelle. Une des questions qui se posent à ce propos, c'est de savoir si la société zaïroise est, ou n'est pas, une société de classes. Complémentairement, si les classes ne sont pas telles qu'on puisse employer cette terminologie, car plus que de classes il s'agirait de clans en quelque sorte : les ethnographes belges usaient volontiers des termes de «tribus» et d'«ethnies», on peut se demander si des structures urbaines d'origine coloniale et donc préalables à la situation actuelle n'entraîneront pas l'apparition d'une société de classes, aidée dans son émergence par l'impérialisme des modèles «occidentaux»...

En fait il semble bien que l'on soit en présence d'une charnière socio-psychologique, et ce mot n'est pas satisfaisant pour qualifier le concept très imprécis que l'on devine en formation dans ce moment de l'histoire des peuples d'Afrique, peut-être vaudrait-il mieux dire que l'on est en présence d'une transition acculturative fondamentale... car il y a d'un côté, apportées d'Europe, des notions de classes. Et ces notions apparaissent comme d'énormes coquilles dans lesquelles on aurait tendance à mettre des gens par catégories.

(48) Occident, c'est-à-dire entre autres idées : l'autorité qu'on a osé bafouer, le père contre qui on a osé se révolter, le censeur, le «bon blanc» (terme très utilisé, surtout dans les anciennes colonies françaises). Mobutu a bien senti le danger, c'est pourquoi il a lancé le maître-mot d'«authenticité». Cependant empêtré dans des tendances, des genres de vie qui se côtoient sans vraiment aboutir à un syncrétisme dynamique, il ne peut choisir : la tradition, le monde technique d'Europe —mais il charrie des valeurs inassimilables, et rien ne permet de les remplacer sur place dans l'immédiat— le désir d'indépendance et le désir des acquis des autres civilisations, etc... Il y a une intuition, l'authenticité, le retour à l'authenticité, mais pas de réel pouvoir de suivre cette intuition, car tout passe d'abord par la maîtrise de la production et de l'économie (Marx, Engels «L'Idéologie Allemande») et cela suppose ou un isolationisme féroce (telle la Chine), ou une culture forte, très structurée (tel le Japon). Au Zaïre où rien de cela n'existe, il ne reste que des contradictions quasi insurmontables, d'où la politique incohérente de Mobutu, l'économie ruinée du pays.

(49) Etre «Européen» d'Afrique intertropicale de 1981 constitue toujours une «quasi-rente». Rares sont les «Européens» qui, venus en «touristes» pour quelques mois (ou quelques années) ne trouvent pas un travail, généralement beaucoup mieux rémunéré que s'ils étaient, à valeur et travail égaux, africains. En contre-partie on attend de l'Européen qu'il soit conformiste et conforme à l'idée qu'on en a. Il n'est pas qu'un individu, il est l'expression d'un concept politique.

Il y a de l'autre côté, héritées des traditions précédentes, mais fortement altérées, des stratifications sociales d'appartenance hiérarchiques, où certains sont clients (féaux, sujets, esclaves) des autres, où l'on est d'un clan, d'une «gens», «mes gens» disait-on ailleurs et en d'autres temps.

Ce n'est pas exactement le sujet traité ici, ni le lieu d'analyser vraiment ce domaine social, mais peut-être peut-on, sans preuve démonstrative, énoncer que lentement une société de classes s'amorce. Comme toujours, fondée sur le capital, l'accumulation de richesses (et ceci est une notion sociale et relative), le profit, «l'exploitation de l'homme», cette société (éminemment capitaliste) est en gestation. Cependant compte tenu de l'incapacité où ils sont de s'organiser en fonction des données modernes de l'économie (et il s'agit d'une incapacité totalement sociale, d'un réel manque éducatif), les «profiteurs» de la situation changent constamment. Au demeurant ils semblent également incapables de vraiment contraindre leurs subalternes à produire... Pour cela il faudrait que lesdits profiteurs aient vraiment une notion précise de la production attendue de leurs subalternes....

Cette notion de classe «bourgeoise» en préparation se retrouve en plusieurs auteurs. On a cité J.L. Lacroix, on pourrait aussi citer Gibbal qui se demande «si les sociétés urbaines de l'Afrique de l'Ouest ne secrètent pas des classes sociales de types modernes» (...) Cependant pour qualifier ces dernières, la plupart des observateurs préfèrent au terme de «classe dirigeante», celui d'«élites» en se basant sur la qualité de groupes ouverts qu'ils leurs reconnaissent».

Ces «bourgeois» fluctuants sont en fait les tenants apparents du Pouvoir politique et les otages vrais des grands intérêts internationaux. Sous des apparences d'indépendance ils se font dicter leur action et sont prébendés par des groupes plus ou moins multinationaux, ou très précisément de nationalité déterminée (51). Ce sont eux qui sont les instigateurs des investissements en infrastructures urbaines faits dans les quartiers de haut standing.

La force montante d'une petite bourgeoisie

A côté de ces quelques privilégiés, une véritable classe s'installe. Cette classe en 1789, en France, aurait fourni la plupart des députés du Tiers-État. Il s'agit d'un groupe de toute origine géographique et «tribale», mais surtout Kongo et Luba du Kasaï qui possède un certain niveau de connaissances techniques, juridiques et plus générales. Il se recrute dans une population à revenus modestes mais assurés et réguliers.

(50) GIBBAL (J.M.), CITADINS ET VILLAGEOIS DANS LA VILLE AFRICAINE (l'exemple d'ABIDJAN). Bibliothèque d'anthropologie, Presses Universitaires de Grenoble, François Maspéro 1974. L'auteur constate aussi l'apparition d'une classe moyenne contestataire, donc pré-1789... La révolution Française de 1789... ce n'est pas seulement un moment de l'Histoire, c'est plus ; c'est un moment de la prise de conscience de l'Homme...

(51) Ainsi des sociétés comme la Société Générale (belge) ou Unilever (néerlandais) sont très puissantes à travers, respectivement, la Société Générale des Minerais (S.G.M.) et les Plantations Lever au Zaïre (P.L.Z.).

Ainsi encore, lorsque le Zaïre a des démêlées avec l'Angola (1976-1977 et 1978) interviennent les troupes marocaines, transportées par des avions français, conseillées par des officiers français, alimentées en armes par des Belges, et subventionnées par les U.S.A. Autre schéma, un an après, légion étrangère française et troupes belges, avions U.S., capitaux de toute provenance, maintenance nord-américaine. Tout cela avec l'accord unanime de l'Europe des Neuf. Ce schéma n'est pas spécialement zaïrois...

Les parents étaient (sont) salariés : soit «kalaki», soit ouvriers ou tâcherons, soit «capitas». Les enfants ont été scolarisés (52), ils sont jeunes, ils en savent beaucoup plus que leurs parents, le passé colonial les inhibe moins, ils ont parfois fréquenté l'université. Ambitieux ils désirent s'enrichir par tous les moyens. Or le meilleur est de travailler pour ceux qui possèdent argent, pouvoir et notoriété. Ces enfants pourront peut-être prendre le pouvoir politique après en avoir été les serviteurs et techniquement les maîtres : situation pré-1789 d'une certaine manière....

Ceux-là habitent très souvent les «cités». Leurs parents sont venus à Kinshasa, eux y sont nés, ce sont des vrais Kinois : citadins et désenclavés (53), mais aussi acculturés.

Nés dans les «nouvelles cités» et les «cités planifiées» ils y ont grandi. Ils étaient tout petits au temps de la colonie. Si parfois ils s'installent en périphérie, c'est avec l'espoir de revenir dans la cité de leur enfance dès qu'ils en auront les moyens, car là vraiment et plus qu'ailleurs ils se sentent chez eux, en sécurité. Là vraiment ils sont propriétaires de l'usage de l'espace urbain... Ils passent de toute façon leurs loisirs dans ces «cités». De celles-ci, les plus attractives (à cause de cela pourrait-on penser de prime abord) sont Bandalungwa «Bandal» disent les Kinois avec une touche d'affection ; certains quartiers de Kalamu : Matonge (ex-Renkin), le quartier du 20 Mai (ex-Tata Raphaël), Yolo, la partie «ancienne» de Lemba. On peut citer également les quartiers de Kasa-Vubu (ex-Dendale) les plus proches du boulevard du même nom, et les quartiers de la partie ancienne de Matete.

C'est pour cela que certains travaux de voirie : tronçons de voie bitumée, éclairage public, drainage, réfection de chaussée, ont été effectués dans ces quartiers. Toutes les cartes à grande échelle de l'atlas de Kinshasa, toutes les cartes de la présente étude analysées précédemment, toutes les observations collationnées traitant des ensembles et sous-ensembles de la ville (zones/communes, quartiers/collectivités, sous-quartiers/localités, ou bien encore : catégories socio-professionnelles, etc...), mettent en évidence les particularismes socio-économiques et culturels de ces «cités» et de chaque élément de l'agglomération toute entière (54). Les tableaux et graphiques ci-après sont, à cet égard, convaincants. Ils renforcent l'information cartographique.

But et méthodologie de l'analyse des ensembles et sous-ensembles urbains

Le but qui a présidé à leur élaboration éclaire la portée de leur signification.

(52) Sous le contrôle, la plupart du temps, de l'enseignement catholique ou protestant, très soumis aux méthodes pédagogiques belges jusqu'en 1972.

(53) Il faut entendre par là qu'ils sont moins piégés par les traditions que le sont leurs parents. Ils pensent Zaïre mais ils savent qu'il y a aussi le reste du monde : le cinéma et la radio font partie des commodités de leur existence.

(54) Notamment les cartes de l'atlas concernant l'habitat, la population, les activités, les équipements, la scolarisation et les loisirs, et plus particulièrement les cartes : «Dynamique de la population», AK 21, commentaires : R. de MAXIMY, et «Organisation Urbaine» AK 39, commentaires : M. PAIN.

Une réflexion sur le sens de la présente étude, menée depuis la création du poste de Léopoldville jusqu'à la ville abandonnée de 1960 et à la ville en suspens de 1981, permet de bien poser la question fondamentale qui devrait être le souci de tout responsable de l'urbanisation et de l'urbanisme (55) de la ville de Kinshasa (56).

Il ne s'agit pas seulement en effet d'exposer une certaine vision d'une capitale de l'Afrique intertropicale ; il ne s'agit pas non plus de privilégier uniquement un certain choix de lectures conduites à travers une ville d'abord coloniale, en désir croissant d'indépendance, puis post-coloniale en gésine d'authenticité. Il s'agit de cela certes, comme il s'agit aussi de définir, de saisir par quels processus la ville actuelle s'est faite ; mais il s'agit bien davantage de cerner ce que peut être un vrai Kinois, Zaïrois citadinisé, intégré à la ville, et ce que peut être l'espace urbain où il se sait maître de son environnement culturel nouveau, fait d'artefacts et structuré par une organisation collective plus ou moins contrôlée, plus ou moins spontanée. Car c'est cela, me semble-t-il, que doit être le premier souci des urbanistes responsables, connaître :

Qui s'approprie l'usage de l'espace urbain ? Ce qu'on appelle avec H. Lefebvre, «le droit à la ville»...

Quel est cet espace approprié dans ses fonctions, identifié dans ses rythmes, ses pulsions et ses ruptures, pratiqué dans sa globalité, même si géographiquement cet espace est parcellisé, si juridiquement il n'est qu'une mosaïque d'éléments privatifs reliés par des infrastructures et des équipements collectifs plus ou moins accaparés par une classe (57) ?.

A Kinshasa, cet espace est celui où le Kinois se sent le plus à l'aise (subjectivité nourrie de la réalité de l'environnement culturel), celui qui exerce le plus grand pouvoir d'attraction, celui que l'on fréquente le plus volontiers, celui dans lequel, ou près duquel, on désire installer sa demeure, se loger.

Ce Kinois est l'acteur permanent, périodique ou épisodique, de cet espace attractif où tous les éléments chers à la réflexion des urbanistes actuels peuvent éventuellement s'intégrer : agora, espace ludique, mobilier urbain familial, monuments significatifs ou bien signifiants, symboles de civilisation, cheminements, connaissance des flux, etc... etc...

La difficulté réside dans la méthode, dans la recherche de «ces longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles» (Descartes). L'atlas de la ville est déjà le fruit imagé, instruit de commentaires, complété de documents nombreux, publiés et non publiés, de cette recherche. On y trouve la description du milieu, les disparités apparaissent à sa lecture, il fallait les singulariser et les relativiser : les cartes hors texte qui précèdent s'y sont déjà attachées.

(55) Le terme «urbanisme» est si utilisé, avec tant de signification qu'il paraît utile de préciser qu'en l'espèce il s'oppose à «urbanisation» en ce sens que l'urbanisation est l'expression de la croissance urbaine et de la modification (mutation ?) de la société qui se citadinise, tandis que l'urbanisme est l'exercice systématique par les «Pouvoirs» du contrôle, de la réglementation, de l'équipement urbain, de l'investissement urbain.

(56) Ce souci n'est pas spécifique à Kinshasa, il devrait être celui des responsables de toute forme d'urbanisme, où que ce soit, et pour qui que ce soit.

(57) «A l'urbanisme moderne d'inventer les formes et les conditions où puissent se trouver associées la rigueur du plan et les normes de la vie urbaine ; avec les possibilités d'expression de la subjectivité». Raymond LEDRUT, *SOCIOLOGIE URBAINE*, 226 pp. Coll. SUP. P.U.F. 1968 ; citation tirée de la page 214.

Mais en outre la nécessité s'imposait de trouver une corrélation entre ces disparités et ce que l'on sait des particularités de la population et de ses différences.

C'est pour cela que, des grandes catégories de population (58) et des distributions spatiales et organisées des activités, on a extrait quelques éléments suffisamment significatifs pour autoriser une distribution critique.

Ainsi la répartition relative (pourcentage) des gens, en population scolarisée et en population ayant une activité rémunérée permet l'analyse. En effet une population dont l'ensemble des enfants est scolarisé a déjà atteint un certain niveau culturel et de vie. Une population qui scolarise ses enfants plus longtemps qu'il n'est requis (taux de scolarisation supérieur à cent pour cent, c'est-à-dire plus longue scolarité que ne le prévoit la loi et moyens d'assurer cette sur-scolarité) et dont cependant le pourcentage d'individus exerçant une activité rémunératrice est inférieur à celui de l'ensemble de la ville, peut être considérée comme jouissant de moyens d'existence suffisants pour supporter la charge d'une forte population non rémunérée, sans restreindre cependant sa consommation de services puisque les quartiers abritant cette population sont ceux qui possèdent les meilleures distributions en services et activités induites.

C'est donc sur ce critère que furent construits les graphiques de distribution des «zones» et des quartiers selon leur taux d'activité et de scolarité, et selon l'importance des emplois «intellectuels», c'est-à-dire ni manuels, ni de commerce.

Distribution des quartiers

De ces graphiques surgissent quelques grandes catégories de quartiers, que la carte ci-jointe identifie à travers une tentative de typologie où sont associées les caractéristiques démographiques, économiques et de morphologie urbaine.

On peut ainsi définir 5 grandes classes :

- les quartiers de très haut standing (59) abritant surtout des expatriés non africains, émanation caractérisée de la dépendance du Zaïre par rapport à un petit nombre de pays industrialisés et européens : Belgique, Grèce, France et Italie (60) ;

(58) Ceux qui travaillent, ceux qui vont à l'école, ceux qui restent à la maison ; ceux qui se déplacent loin de leur lieu de résidence et de leur «zone» pour l'exercice de leurs activités, ceux qui exercent telle ou telle activité.

(59) Le terme de «très haut standing» est bien laid. J'aimerais pouvoir dire «quartiers patriciens», mais outre que les habitants en sont des étrangers, la notion de patricien se rattache à une toute autre société que celle dont on rencontre diverses formes en forêt équatoriale sempervirens... Notamment le patricien est élément d'une société, «patria» gréco-romaine, de «genos», ou «gens» (Cf : LA CITÉ GRECQUE DE G. GLOTZ, Paris 1968, 480 pages, Albin Michel).

(60) AK 42 : «Rayonnement international».

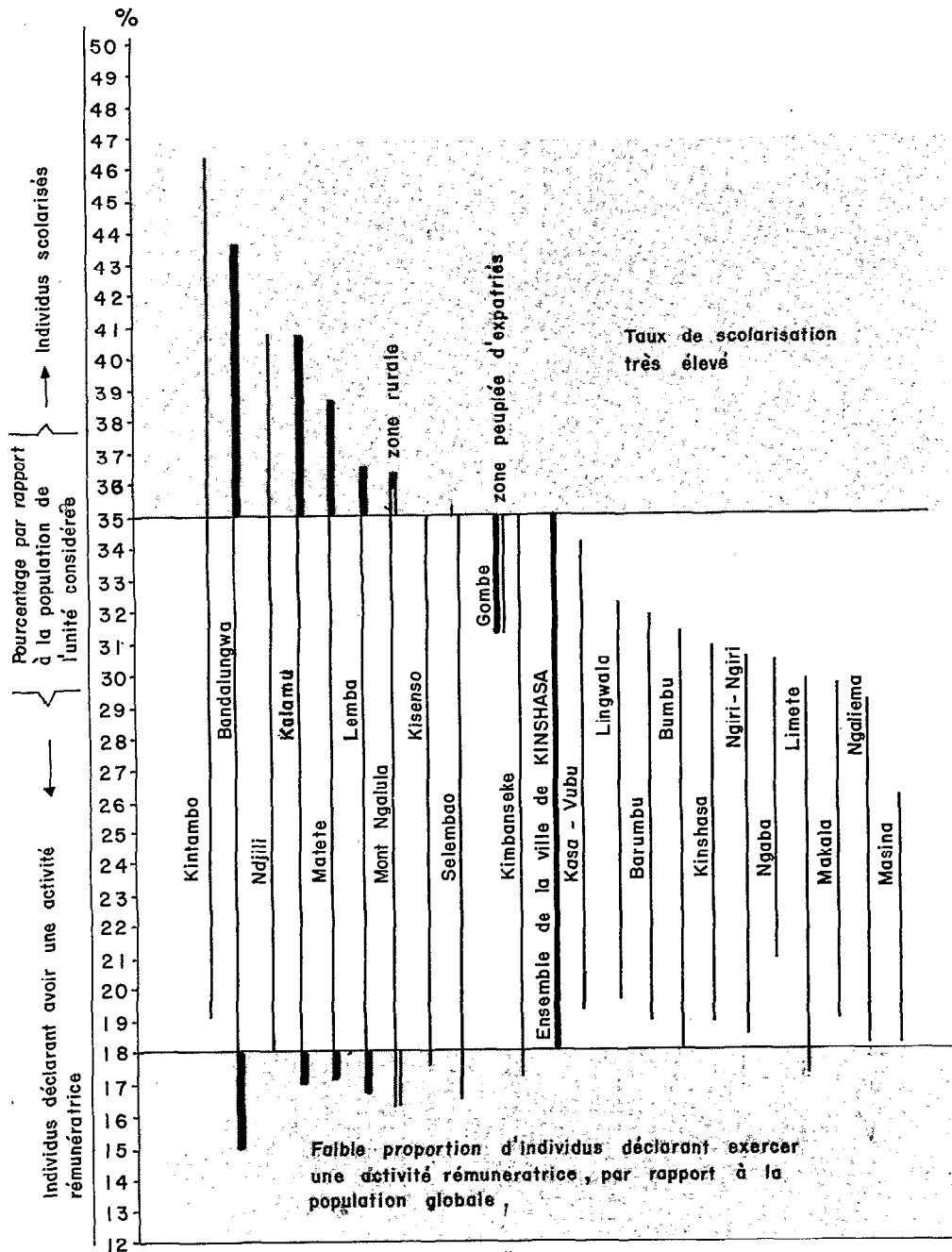
SITUATION A LA FIN de 1973 (Sources: Recensement Kinshasa 1973 et enquête "Activités")

Localisation	Superficie (en hectares)	Population par ensembles et sous-ensembles	population scolaire (en nombre et %)	Population déclarant un emploi (en nombre et %)	Nombre d'activités Pour 1000 habitants	Nombre d'activités par hectares et valeur du rapport Activités flottantes/oct. fixes	Nombre d'individus ayant une activité journalière hors "Zone" et % par rapport à la population totale
Esemble de KINSHASA	9.550	1198.720	418.000 34,87	218.475 18,23	32,20	4,04 2,03	257.212 21,46
Ensemble des anciennes cités	701	163140	56.966 34,92	31.470 19,29	30,64	7,22 1,32	38.447 23,57
Ensemble des nouvelles cités	630	109.264	35.564 32,55	20.843 19,08	31,15	5,46 1,35	28.715 26,28
Ensemble des "Cités" planifiée"	1.253	271.373	111.198 40,98	44.875 16,54	37,39	7,02 1,71	54.451 20,07
Ensemble des "Extensions" (après 1960)	5.870	654.943	214.272 32,72	121.287 18,52	32,07	4,17 3,16	135.599 20,70
Ndjili "ancien"	379	53.245	20.384 38,28	10.180 19,12	40,15	5,55 1,77	14.930 28,04
Kalamu planifiée	229	74.795	31.288 41,82	12.165 16,26	30,58	6,82 1,28	13.908 18,59
Bandalungwa planifiée	180	44.630	20.032 44,88	6.465 14,48	31,49	7,62 1,75	10.554 23,65
Lemba planifiée	214	46.259	18.636 39,20	7.192 15,55	40,83	7,76 1,85	10.586 22,82
Maleta planifiée	251	52.444	20.858 39,77	8.873 16,92	42,45	8,43 1,93	4.473 8,53

SITUATION A LA FIN de 1973 (Sources Recensement Kinshasa 1973 et Enquête "Activités")

Localisation	Population déclarant avoir un emploi Nombre %	Catégories Socio-Professionnelles: Nombre et % par rapport à l'ensemble de la population et par rapport aux actifs -					
		Cadres	Employés	Commerçants	Artisans	Travailleurs qualifiés	Travailleurs peu ou pas qualifiés
Ensemble de KINSHASA	218.475 18,23 %	8.688 0,73 3,98	54.335 4,53 24,87	29.451 2,45 13,48	17.683 1,48 8,09	43.513 3,63 19,92	64.805 5,41 29,66
Ensemble des anciennes cités	31.470 19,29 %	1.194 0,73 3,79	8.023 4,92 25,49	5.284 3,24 16,79	2.788 1,71 8,86	5.260 3,22 16,71	8.921 5,47 28,36
Ensemble des nouvelles cités	20.843 19,08 %	835 0,76 4,01	6.290 5,77 30,18	3.674 3,36 17,63	1.807 1,65 8,67	3.482 3,19 16,70	4.755 4,35 22,81
Ensemble des "Cités" planifiées	44.875 16,54 %	2.292 0,84 5,11	16.915 6,24 37,69	5.645 2,08 12,58	2.775 1,02 6,18	8.204 3,02 18,28	90.44 3,34 20,16
Ensemble des "Extensions" (après 1960)	121.287 18,52 %	4.367 0,67 3,60	23.107 3,53 19,05	14.848 2,27 12,24	10.313 1,57 8,50	26.567 4,05 21,91	42.085 6,43 34,70
Ndjili "ancien"	10.180 19,12 %	135 0,25 1,33	2.565 4,82 25,20	1.527 2,87 15,00	1.001 1,88 9,83	2.283 4,29 22,42	2.669 5,01 26,22
Kalamu planifiée	12.165 16,26 %	643 0,86 5,29	4.697 6,28 38,61	1.630 2,18 13,40	640 0,85 5,26	2.242 3,00 18,43	2.313 3,09 19,01
Bandakungwa planifiée	6.465 14,48 %	668 1,50 10,33	3.074 6,89 47,55	558 1,25 8,63	248 0,55 3,84	946 2,12 14,63	971 2,17 15,02
Lemba planifiée	7.192 15,55 %	601 1,30 8,35	3.730 8,06 51,86	481 1,04 6,69	294 0,64 4,09	1.008 2,18 14,02	1.078 2,33 14,99
Matete planifiée	8.873 16,92 %	245 0,47 2,76	2.849 5,43 32,11	1.449 2,76 16,35	592 1,13 6,67	1.725 3,29 19,43	2.013 3,84 22,68

DISTRIBUTION DES ZONES (COMMUNES)
DE KINSHASA SELON LEURS TAUX
D'ACTIVITE ET DE SCOLARITE



SOURCES: "Population de Kinshasa" (RGP 1973) BEAU - R. de MAXIMY .

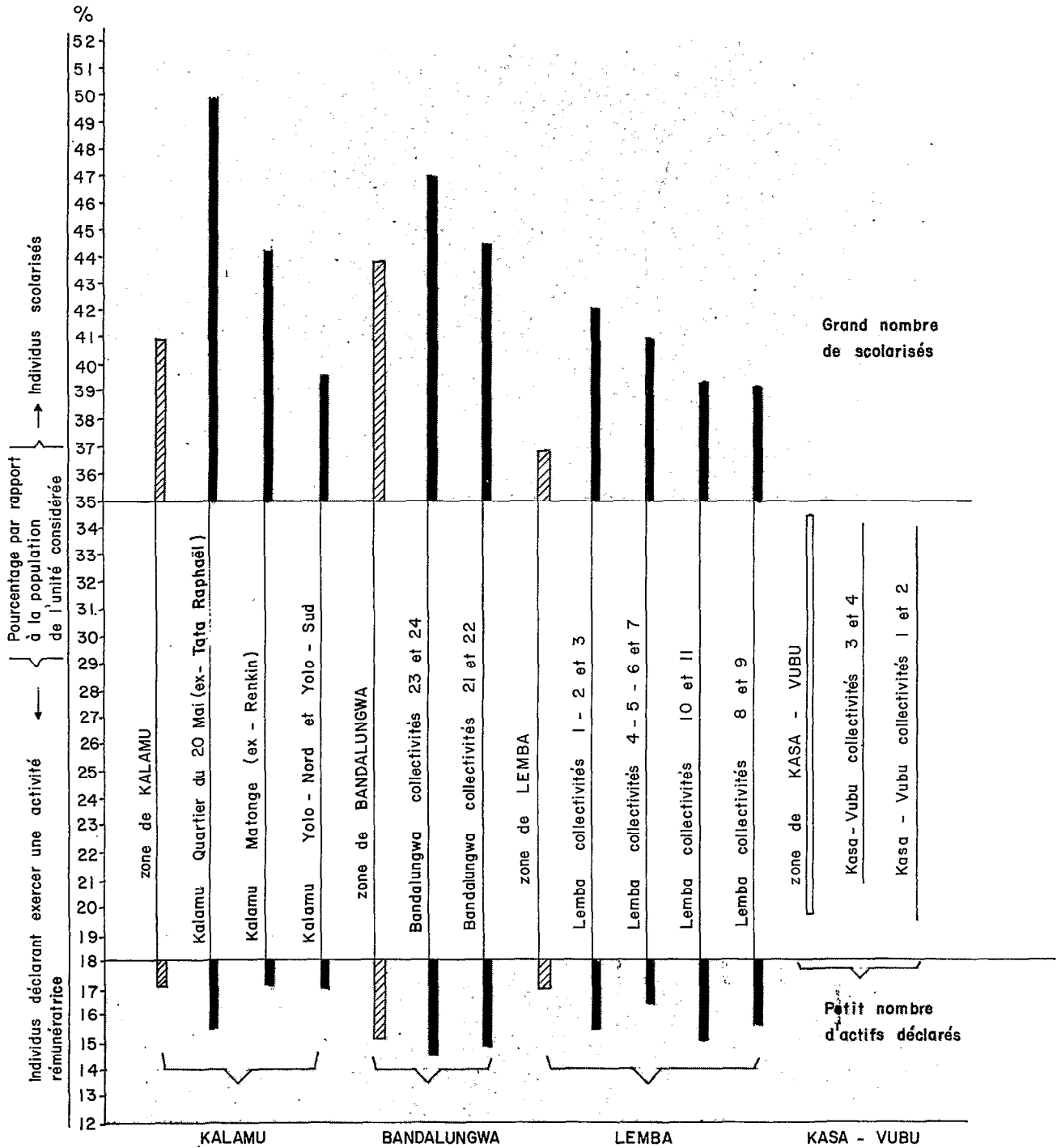
SITUATION A LA FIN de 1973 (Sources : Recensement Kinshasa 1973 et enquête " Activités ")

Localisation		Superficie(en ha.)	Population par ensembles et sous-ensembles	Population scolaire (en nombre et %)	Population déclarant un emploi (en nombre et %)	Nombre d'activité pour 1000 habitants	Nombre d'activités par ha. et valeur du rapport Activités flottantes/act.fixes	Nombre d'individus ayant une activité journalière hors "Zone" et % par rapport à la population totale	
Nouvelle cité de Kasa - Vubu (ex- Dendale)		290	54 844	18 828 34,33	10 678 19,47	32 ,79	6,05 1,10	13 300	24,25
Nouvelle cité de Ngiri-Ngiri		340	54 420	16 736 30,75	10 165 18,68	29 ,53	4,73 1,71	15 415	28,33
L E M B A	Collectivités 1-2-3	—	11 958	5 028 42,05	1 843 15,41	—	—	3 313	27,71
	Collectivités 4-5-6-7	—	11 449	4 669 40,78	1 872 16,35	—	—	1 310	11,44
	Collectivités 8-9	—	10 588	4 131 39,02	1 641 15,50	—	—	2 805	26,49
	Collectivités 10-11	—	12 265	4 808 39,20	1 836 14,97	—	—	3 158	25,75
K A L A M U	Matonge	—	17 251	7 616 44,2	2 964 17,2	—	—	5 230	30,3
	Yolo Nord et Sud	—	40 401	16 009 39,6	6 864 17,0	—	—	10 607	26,2
	Q. du 20 Mai	—	23 550	1 174 49,9	366 15,5	—	—	862	36,6
B L A N D J A - A	Collectivités 21-22	—	22 389	9 951 44,4	3 332 14,9	—	—	5 240	23,4
	Collectivités 23-24	—	15 978	7 511 47,0	2 318 14,5	—	—	3 880	24,3
K V A U S B A U -	Collectivités 1-2	—	11 573	3 915 33,8	2 244 19,4	—	—	3 100	26,8
	Collectivités 3-4	—	18 075	6 140 34,0	3 739 20,7	—	—	4 640	25,7

SITUATION A LA FIN de 1973 (Sources Recensement Kinshasa 1973 et Enquête "Activités")

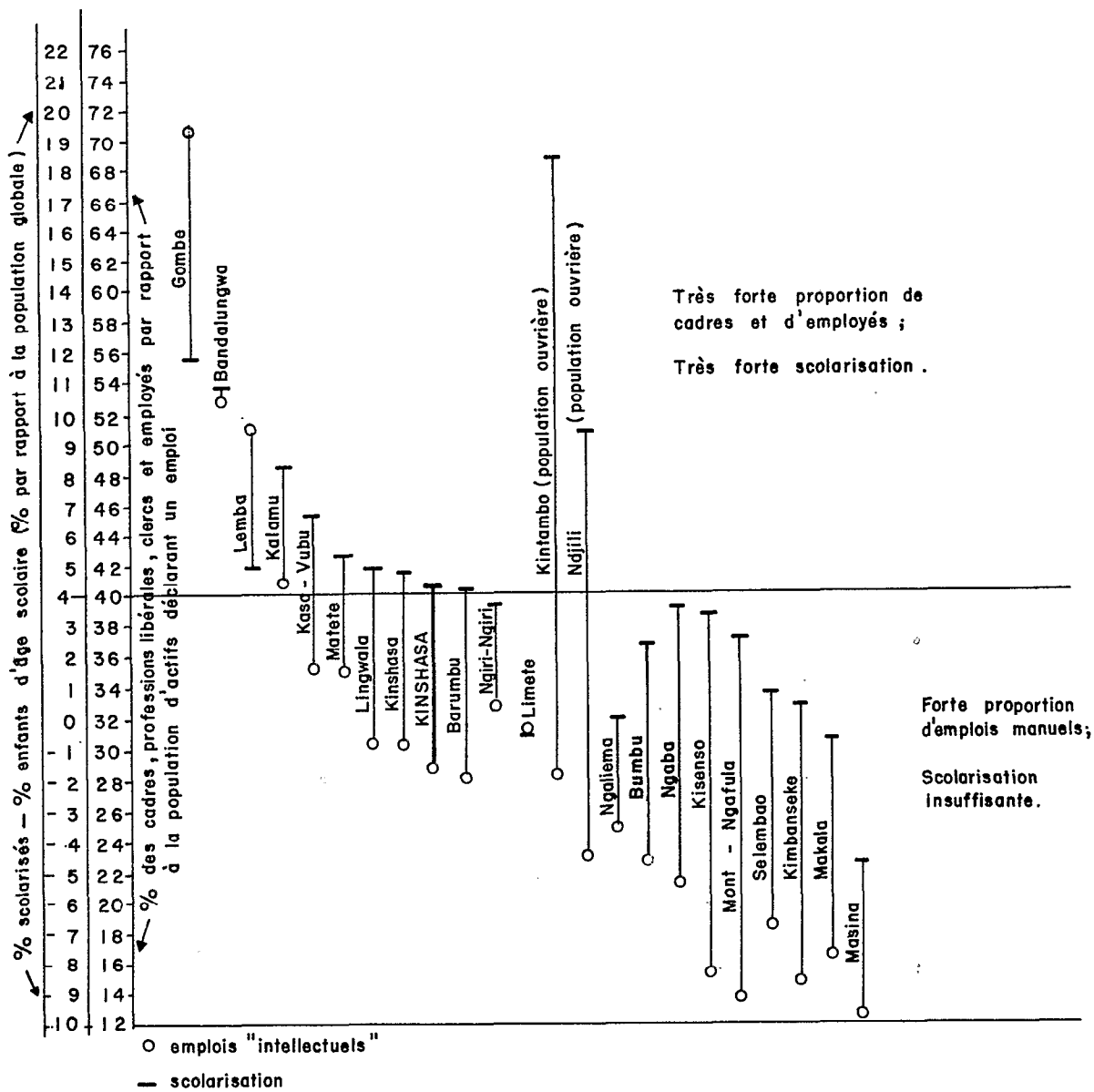
Localisation	Population déclarant avoir un emploi		Catégories Socio-Professionnelles: Nombre et % par rapport à l'ensemble de la population et par rapport aux actifs -											
	Nombre	%	Cadres		Employés		Commerçants		Artisans		Travailleurs qualifiés		Travailleurs peu ou pas qualifiés	
Nouvelle cité de Kasa-Vubu (ex-Dendale)	10 678	19,47	642 1,17	6,01	3 137 5,72	29,38	1 807 3,66	18,79	927 1,69	8,68	1 772 3,23	16,60	2 193 4,00	20,54
Nouvelle cité de Ngiri - Ngiri	10 165	18,68	193 0,36	1,20	3 153 5,79	31,02	1 667 3,06	16,40	880 1,62	8,66	1 710 3,14	16,82	2 562 4,71	25,20
L E M B A	Collectivités 1-2-3	1 843 15,41	173 1,44	9,39	884 7,39	44,97	137 1,15	7,43	74 0,62	4,01	288 2,41	15,63	287 2,40	15,57
	Collectivités 4-5-6-7	1 872 16,35	153 1,34	8,17	1 126 9,84	60,15	113 0,98	6,03	78 0,68	4,17	213 1,86	11,38	189 1,64	10,10
	Collectivités 8 et 9	1 641 15,50	110 1,04	6,70	808 7,63	49,24	120 1,94	7,31	60 0,57	3,66	264 2,49	16,09	279 2,63	17,00
	Collectivités 10-11	1 836 14,97	165 1,35	8,99	912 7,44	49,67	101 0,90	6,04	82 0,67	4,47	243 1,98	13,24	323 2,63	17,59
K A L A M U	Matonge	2 964 17,2	274 1,6	9,3	1 330 7,7	44,9	424 2,5	14,3	137 0,8	4,6	398 2,3	13,4	401 2,3	13,5
	Yolo Nord et Sud	6 864 17,0	313 0,8	4,6	2 631 6,5	38,3	1 017 2,5	14,8	443 1,1	6,5	1 109 2,7	16,1	1 351 3,4	19,7
	Q. du 20 Mai	366 15,5	37 1,6	10,1	205 8,7	56,0	52 2,2	14,2	22 0,9	6,0	30 1,3	8,2	20 0,8	5,5
B U N G W A	Collectivités 21-22	3 332 14,9	296 1,3	8,9	1 557 7,0	46,7	258 1,1	7,7	160 0,7	4,8	519 2,3	15,6	542 2,4	16,3
	Collectivités 23-24	2 318 14,5	286 1,8	12,3	1 138 7,1	49,1	188 1,2	8,1	67 0,4	2,9	328 2,1	14,2	311 1,9	13,4
K V U S B A U	Collectivités 1 et 2	2 244 19,4	170 1,5	7,6	753 6,5	33,6	366 3,2	16,3	179 1,5	8,0	362 3,1	16,1	414 3,6	18,4
	Collectivités 3 et 4	3 739 20,7	179 1,0	4,8	1 109 6,1	29,7	812 4,5	21,7	351 1,9	9,4	554 3,1	14,8	734 4,1	19,6

SITUATION DES COLLECTIVITES
LES PLUS ATTRACTIVES DES
ZONES LES PLUS ATTRAYANTES
DE KINSHASA



SOURCES: "Population de Kinshasa" (RGP 1973) BEAU - R. de MAXIMY.

DISTRIBUTION DES ZONES (COMMUNES)
EN FONCTION DE LA SCOLARISATION
ET DES EMPLOIS "INTELLECTUELS."



SOURCES : " Population de Kinshasa "(RGP 1973) BEAU - R. de MAXIMY.

- les quartiers populaires bien équipés, à très forte activité induite, peuplés de populations à revenus décents, exerçant souvent des emplois non manuels : petite bourgeoisie montante ;

- les quartiers populaires anciens («Le Belge») en voie de dégradation et de restructuration lente ;

- les quartiers populaires bien équipés, à population ouvrière anciennement installée (20 ans au moins) et à qualification professionnelle assurée, donc à revenus décents et sûrs ;

- les quartiers peu structurés, non équipés, sous-intégrés, abritant une population récente, non qualifiée, non intégrée, non fixée, sans revenu décent.

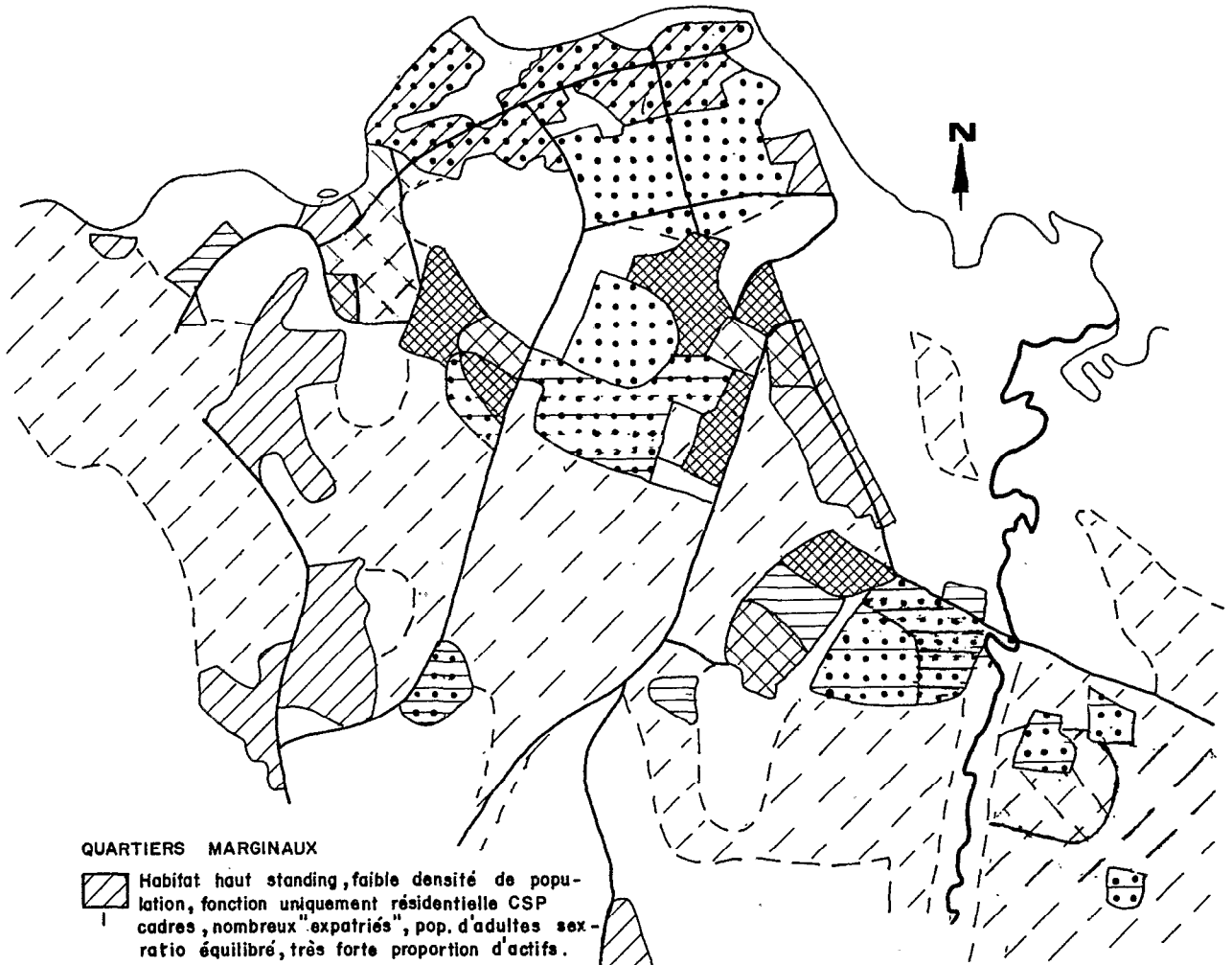
On peut d'autre part signaler quelques quartiers d'apparence très villageoise, qui se maintiennent avec une remarquable résistance au milieu urbain. Ces quartiers sont périphériques, marginaux, mais conséquents : ils abritent environ 30 000 habitants (61).

Le graphique donnant la «distribution des 'zones' en fonction de la scolarisation et des emplois intellectuels», permet d'établir le tableau suivant où les «zones» se situent par ordre de revenus décroissants :

Caractéristiques des quartiers	Zones (communes)
Très haut standing, population étrangère ou acculturée à l'Europe	Gombe, (plus Joli-Parc, Mt Ngaliéma et Binza).
Populaires, bien équipés, petite bourgeoisie montante : commerçants, artisans, kalaki, capitas	Bandalungwa, Lemba Kalamu, Kasavubu, Matete.
Populaires anciens, dégradés en restructuration, petites gens, sédentaires, aux revenus assurés	Lingwala, Kinshasa, Barumbu, Ngiri-Ngiri.
Populaires relativement anciens, bien équipés, ouvriers qualifiés, aux revenus assurés	Kintambo et Ndjili
Sous-intégrés extensions et excentriques, population en installation précaire et aux revenus fluctuants, toujours insuffisants	Ngaliéma (sauf Binza, Mt Ngaliéma et le Joli-Parc) ; Bumbu, Ngaba, Kinsenso, Mont-Ngafula, Selembao, Kibanseke, Makala, Masina.

(61) Il s'agit des populations des villages primitifs (avant 1881) qui ont subsisté. Une part d'entre elles descendent des véritables indigènes du site. Elles vivent aussi d'agriculture, pêche et cueillette, mais mieux qu'il y a 100 ans. Il y aussi le cas des «Camps Luka», de Selembao, qui témoignent d'une intéressante résistance à l'urbanisation... voir à ce sujet la 3^e partie de la présente étude.

TYPOLOGIE DES QUARTIERS SELON LEUR CAPACITE D'ATTRACTION



QUARTIERS MARGINAUX

- 1 Habitat haut standing, faible densité de population, fonction uniquement résidentielle CSP cadres, nombreux "expatriés", pop. d'adultes sex-ratio équilibré, très forte proportion d'actifs.
- 2 Mêmes caractéristiques qu'en 1. Mais aussi activités administratives et commerciales au secteur moderne de l'économie, sex-ratio très déséquilibré.

QUARTIERS BIEN INTEGRES ET TRES ATTRACTIFS

- 3 Habitat de bonne qualité, nombreux immeubles collectifs (maisons jumelées, habitat en bande à 1 ou 2 niveaux), très forte densité de population (plus de 250 hab./ha) fonction de résidence. Activités d'accompagnement (commerce, artisanat) CSP. forte proportion d'employés, importante population d'artisans et de commerçants, population plus âgée que l'ensemble de la ville. Forte croissance démographique, sex-ratio équilibré, faible proportion d'actifs effectifs.
- 4 Mêmes caractéristiques qu'en 3. Mais population très jeune: plus de 50% de moins de 15 ans.
- 5 Mêmes caractéristiques qu'en 3. Mais population très jeune, sex-ratio très déséquilibré, croissance naturelle (pop.) très dynamique.

QUARTIERS BIEN INTEGRES MOYENNEMENT ATTRACTIFS

- 6 Diversité de l'habitat, forte densité (population), fonction d'habitat de transit et d'habitat de résidence, très nombreuses activités d'accompagnement, influence des flux journaliers de travailleurs: commerces, artisanats, services. Zone d'emploi du secteur traditionnel, nombreuse clientèle de passage, CSP très mélangées, population d'adultes et de

personnes âgées sédentaires, faible dynamisme naturel, stagnation démographique, sex-ratio équilibré, forte proportion d'actifs effectifs.

- 7 Mêmes caractéristiques qu'en 6. Mais population très jeune, forte croissance naturelle, sex-ratio peu déséquilibré, assez faible proportion d'actifs effectifs, croissance démographique modérée, mais soutenue.
- 8 Habitat de qualité moyenne, forte densité de populations fonction de résidence, noyaux d'activités d'accompagnement, population jeune, croissance démographique modérée, sex-ratio équilibré, faible proportion d'actifs effectifs. Le reste comme en 6.

QUARTIERS TRES OUVRIERS

- 9 Camps des travailleurs, vieux quartiers de travailleurs manuels salariés, quartiers très structurés, bien équipés, dépendant d'une (ou plusieurs) industrie(s).

QUARTIERS SOUS - INTEGRES

- 10 Quartiers à population ouvrière surtout et salariée, travailleurs peu ou pas qualifiés, habitat souvent médiocre ou précaire, faible activité induite, forte croissance démographique, forte proportion d'actifs, quartiers peu attractifs.

0 1 2 3 5Km

La «zone» de Limete, qui apparaît très particulière sur le graphique, ne peut être comptabilisée, car il s'agit d'une zone industrielle à quartiers marginaux : haut standing et population d'expatriées le long du boulevard Patrice Lumumba ; extensions et excentriques à Mombele-Kibangu et à Kingabwa.

De même la zone de Ngaliéma, vaste, extensive, peuplée de nouveaux venus en situation précaire, abrite également des quartiers de belles demeures dont le poids démographique reste négligeable. Il s'agit des quartiers suivants : Mont N'Galiéma (ex-Mont Stanley), siège de la Présidence et des camps qui la protègent (camp Tshatshi notamment), Joli-Parc (ex-Parc Hembise), Binza-Météo et Djelo-Binza. Ces quartiers dominent la ville basse (62).

Activités, peuplement, morphologie, organisation, sont la marque de chaque quartier. C'est par ces traits qu'ils se différencient à l'intérieur des zones. Sur les mêmes critères de classification on peut ainsi individualiser des quartiers dont la population comprend relativement peu d'actifs (ayant un emploi rémunéré), et cependant une population scolarisée relativement importante : 49 % de la population totale du quartier du 20 Mai, à Kalamu ; 45 % de la population des collectivités 23 et 24 de Bandalungwa.

Or ces quartiers sont considérés comme les plus attractifs de l'agglomération, c'est ce que révèlent toutes les interviews que l'on a pu faire, notamment lors de l'enquête «habitat en hauteur». On en retiendra 9, regroupés dans les zones de Kalamu, Bandalungwa et Lemba. Ils comprennent 23 collectivités, soit au moins 150 000 personnes. C'est ce que fait ressortir le graphique «situation des collectivités les plus attractives des zones les plus attirantes de Kinshasa». C'est là que l'on peut espérer rencontrer une société de Kinois intégrés, réellement citoyens, dans un ensemble urbanisé convenant à son épanouissement. Là les enfants vont plus nombreux et plus longtemps qu'ailleurs à l'école, là ceux qui en ont la capacité peuvent espérer poursuivre des études supérieures, là il n'est pas nécessaire d'avoir plusieurs salaires au sein d'une même famille (d'un même ménage) pour assurer l'habillement, le vivre et le couvert à tous.

C'est pourquoi l'étude de ces lieux, des activités qui s'y pratiquent et des acteurs qui les animent, révèle ce que les quartiers de Kinshasa qui seraient adaptés à leurs habitants, et les habitants qui seraient intégrés à la ville, pourraient être.

(62) Ville de lumières à la nuit, dominant la ville pauvre,
murmurante, engloutie dans l'ombre des misères africaines :
«Mais la colline riche (...)
Lourde comme un excès
Sur une table frugale
Pèse sur la ville
Misère des bas fonds
Opulence des hauts
Sélémbao»
R. de MAXIMY, poème inédit.

KINSHASA, VILLE ROMPUE

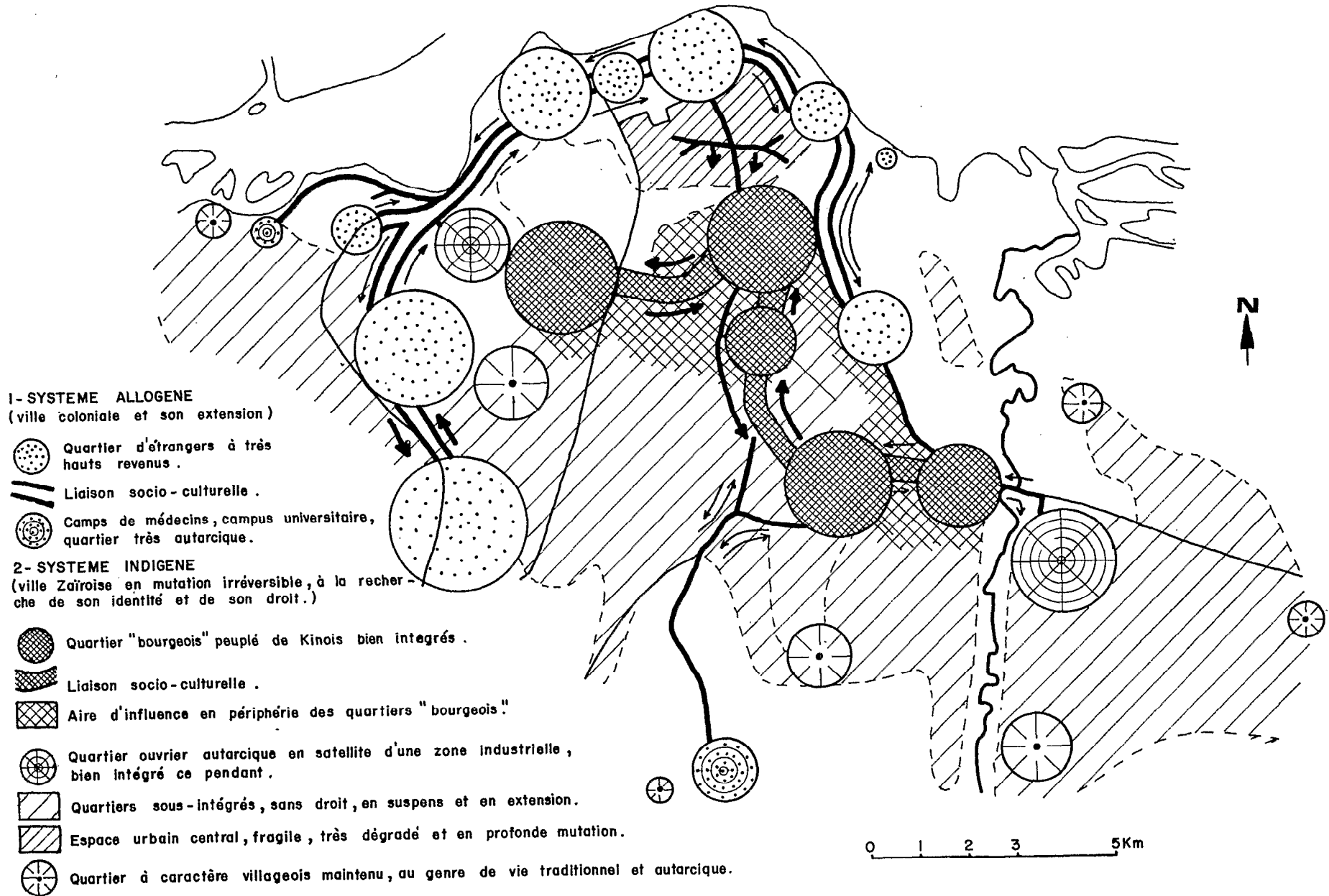


Schéma de fonctionnement de la ville à travers la société urbaine

La carte de typologie des quartiers retient et définit les disparités internes. Il faut conclure cette partie par un schéma établissant les relations entre quartiers identiques. Ainsi le fonctionnement de la ville, hors de son aspect économique, apparaît tel que l'activent les populations agglomérées et juxtaposées de Kinshasa.

Ce schéma (carte hors texte) fait apparaître :

- une ville étrangère, polynucléaire, encerclante et impérialiste ;
- une ville zaïroise, également polynucléaire, active et relativement autonome comme le confirment les cartes précédentes traitant des marchés et des activités induites ;
- des quartiers autocentrés, de type urbain, fonctionnant en satellites ;
- des quartiers autarciques, très particuliers, tel celui du campus universitaire, au sud de Lemba,
- des quartiers de type rural, traditionnel, refusant la ville ;
- une immensité amorphe qui demeure en attente et qui est l'enjeu de l'urbanisme de demain. Celui qui tiendra et dominera cette immensité sera nécessairement le maître politique du Pays, car il disposera alors d'une force d'émeute et d'intimidation considérable : tous les habitants de la ville non structurés sont des mécontents et des opposants en puissance.

Ces types de quartiers sont d'origine diverse mais relativement explicable. En effet la ville étant jeune, les causes de sa diversité et de son agencement ne se sont pas encore estompées. A travers elles on retrouve les données de l'Histoire de Kinshasa, et aussi tout ce qui fait qu'on peut parler d'une mentalité zaïroise à spécificité kinoise. Mais l'idée d'une telle mentalité est seulement une hypothèse commode pour poser un certain nombre de problèmes, les mettre en inter-relation, en tirer une stratégie d'urbanisation.

Ville en suspens, l'incertitude du devenir de Kinshasa est contenue dans les réalisations actuelles et dans la sensibilité des responsables aux problèmes posés.

L'opinion publique, arme récente des sociétés d'Europe libérale et d'Amérique du Nord, n'étant pour les intellectuels zaïrois qu'un rêve audacieux, la ville dépendra finalement de la culture de ses maîtres, jusqu'à ce que ses vrais acteurs et légitimes propriétaires acquièrent un réel pouvoir d'action. Mais ce pouvoir d'action devra passer nécessairement par une analyse politique que seuls pourront mener des bourgeois issus des quartiers intégrés. C'est un schéma ultra-connu : les libéraux du XVIIIe siècle, les intellectuels russes du XIXe siècle, etc... Chou-En-Lai n'était-il pas d'une famille de mandarins !....

TROISIEME PARTIE

LE PROJET KINOIS

**UNE VILLE EN QUETE D'IDENTITÉ
OU COMMENT ON VIT EN VILLE**

CHAPITRE 1

REFLEXION SUR UNE CLASSIFICATION

L'urbaniste est un concepteur, il n'aménage pas les villes car cela relève des décideurs et des entrepreneurs, mais il en étudie l'existant et le devenir, l'être et le paraître, afin de préciser les pouvoirs qui les régissent et de définir une stratégie d'urbanisation. Il doit, pour ce faire, analyser l'espace accaparé par une population dense et socialement très diversifiée. Cette analyse se fait selon une première lecture directe et globale, à laquelle succède une réflexion fondée sur des re-lectures et menée à travers des recherches conduites selon des choix suffisamment judicieux pour qu'ils autorisent des approches sectorielles et significatives, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient limitées et définitivement arrêtées. Les étapes de recherche à préconiser doivent se fonder sur la nécessité d'insérer dans l'approche urbanistique les données structurelles de l'espace : habitat, réseaux, occupation du site ; et le fonctionnement de la ville : interrelations qui s'établissent entre les données. C'est donc en définitive *l'usage de l'espace social urbain qu'en font les citoyens, qui intéresse l'urbaniste*. Car dès lors qu'il aura compris qui use de cet espace, et comment on en use, les successions et les interférences d'usage pratiquées selon les acteurs et les actants, il pourra proposer une stratégie d'urbanisation.

Mais si agir ainsi est théoriquement satisfaisant l'immensité de certaines villes (telle que Kinshasa) impose que celles-ci soient appréhendées par le biais d'entités recelant une réelle unité. Les quartiers, du moins les grands quartiers, semblent répondre à cette contrainte, car ils constituent des aires homogènes. Le problème spécifique de l'étude urbanistique de Kinshasa, passe ainsi par des choix de quartiers à analyser qui doivent permettre de mener la réflexion à son terme stratégique.

La finesse des analyses souhaitées est dépendante de la relation entre l'espace et son occupation : plus l'aire géographique de la ville, ou des quartiers, est restreinte, plus la population qui en use est nombreuse, plus l'usage en devient intense. On comprend aisément alors que la ville s'individualise selon la densité du peuplement, l'intensité de l'usage de l'espace urbain ou du quartier, l'organisation sociale préconisée et suivie, les besoins exprimés et ceux qui sont satisfaits. La réalité présente de la ville en est déterminée, la politique urbaine en dépendra ; les risques de bouleversements structurels à terme seront imaginables, voire perceptibles, selon la clairvoyance de l'observation, donc selon la qualité de choix des unités de base à analyser. On sait ainsi que dans les grandes villes des pays suréquipés l'usage de l'espace provoque une extension de l'aire initiale qui ne se fait pas seulement en deux dimensions, mais aussi dans la verticalité par entassement : enfouissement des infrastructures (réseaux et autres équipements collectifs) ; étagement stratifié des surfaces habitables (appartements) ou d'intérêt économique usuel (commerces et bureaux).

On peut supposer que l'usage de l'espace dans les grandes villes des pays en développement, villes en croissance rapide et continue, deviendra aussi intense et aussi complexe. Il y a donc un très grand intérêt à ce que la stratégie d'urbanisation en soit bien définie pour que les réalisateurs de ces villes optimisent leurs actions car on ne

peut se référer à des modèles de croissance urbaine déjà connus, l'explosion actuelle des villes du Tiers-Monde étant sans précédent (1).

L'ambition de la présente étude est limitée. Il serait audacieux, et très certainement présomptueux, de croire qu'elle permettra l'établissement de modèles. Son but, beaucoup plus réaliste, est de fournir à travers une exploration rapide des quartiers —car dans une ville croissant de sept à dix pour cent chaque année il y a péril de blocage du fonctionnement en la demeure— des exemples plus ou moins réussis, donc plus ou moins imitables ou reproductibles, de quartiers urbains répondant à la demande, exprimée concrètement ou non mais cependant réelle (et il appartient aux urbanistes de la percevoir), de leurs usagers.

C'est dans cet esprit et pour répondre à cet objet, que précédemment on a classé rapidement les «zones» (communes) de Kinshasa. On les a alors caractérisées par les taux de scolarisation et d'activité par rapport aux populations en âge de scolarisation et en âge de travailler, ces taux étant pondérés par l'importance des «intellectuels» parmi les actifs effectifs. On a considéré que si ces caractéristiques n'exprimaient pas, loin de là, la réalité des quartiers, elles étaient cependant significatives d'un niveau global de revenus. Vision simplificatrice indiscutablement, mais vision utile car l'urbaniste n'est pas un psycho-sociologue. Si soucieux qu'il puisse être de chaque personne rencontrée il ne peut pour autant descendre au-dessous d'un certain seuil sans risque de voir son analyse sombrer dans le cas social et devenir inefficace, car alors il serait incapable de proposer des synthèses constructives, c'est-à-dire susceptibles de favoriser la programmation d'opérations d'urbanisme. Certes une enquête sur la consommation des ménages et sur les revenus est toujours possible, souhaitable et souhaitée. A Kinshasa en 1973 elle fut réalisée par J. Houyoux (2). Mais l'urbaniste doit d'abord proposer au pouvoir un schéma de structures, SDAU en quelque sorte, qui permette une orientation raisonnable des actions à entreprendre (factibilité) avec des connaissances plus approfondies du milieu. C'est pourquoi la classification proposée paraît opérante, car très aisée à établir à partir d'un recensement, même administratif.

En outre la connaissance approfondie du milieu, connaissance transcrite dans l'Atlas de Kinshasa, montre la parfaite cohérence entre cette classification et celle que l'on peut faire à partir d'un recensement des équipements d'infrastructures et d'accompagnement tels qu'ils se répartissent à l'intérieur de la capitale zaïroise (3).

Ces quartiers, ou «zones», cependant sont de trop vastes ensembles si les «cités», totalités des «zones» (Barumbu, Kinshasa, Lingwala, Kintambo, Kasavubu, Ngiri-Ngiri), ou parties centrales de certaines d'entre elles, sont généralement homogènes par leurs équipements et leur peuplement, sur leur pourtour se greffent des extensions dont une partie est rattachée aux «cités» (Bandalungwa, Kalamu, Lemba, Matete, Ndjili) et dont

(1) Les articles sur ce sujet sont innombrables, les nombreux colloques qui depuis des années traitent de la question en témoignent. On peut citer : CNRS, LA CROISSANCE URBAINE EN AFRIQUE NOIRE ET A MADAGASCAR, Paris 1972, publication du colloque international 1970, de Bordeaux-Talence, 2 vol. INCIDI, LES AGGLOMERATIONS URBAINES DANS PAYS DU TIERS-MONDE ; LEUR ROLE POLITIQUE, SOCIAL, ECONOMIQUE, Bruxelles 1979, Institut de sociologie, Université Libre de Belgique. CEGÉT, LA CROISSANCE PERIPHERIQUE DES VILLES DANS LE MONDE TROPICAL, Bordeaux-Talence 1980 ; publication d'une Table-Ronde organisée par le CEGÉT en 1979. BIRD, LE DEVELOPPEMENT ACCELERE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA. Programme indicatif d'action ; Washington 1981. PROJET (revue), L'EXPLOSION URBAINE DU TIERS MONDE, No 162, février 1982. Notamment l'article de présentation de Ph. LAURENT, «Une croissance urbaine non maîtrisée», pp. 134-145.

(2) HOUYOUX (Joseph), BUDGETS MENAGERS, NUTRITION ET MODE DE VIE A KINSHASA, Kinshasa 1973, 303 pages, Presses Universitaires du Zaïre.

(3) AK 12-14 et 29 à 39.

le reste forme, avec les «excentriques», des «zones» nouvelles (depuis 1967). Or ces extensions et «excentriques» sont hétérogènes dans leur implantation (sur des lambeaux de terrasse, des lambeaux de glacis d'érosion et de cônes de déjection, des collines et dans des vallées), dans leur peuplement (au fur et à mesure des arrivées, venant de toutes les provinces), dans leurs équipements (axes bitumés qui parfois les bordent ou les traversent, écoles et dispensaires assurés par les seules missions, carence des investissements publics). Il paraît donc très éclairant de mieux lier espace et société en singularisant des aires urbaines restreintes, «collectivités» ou quartiers, animées par des groupes assez étroits pour être mieux cernés et souvent plus homogènes. On pourra ainsi rechercher les corrélations entre les occupants et leur quartier. Ceci autorisera une approche pertinente des problèmes d'intégration des populations dans leur quartier, d'adéquation des quartiers aux besoins de leurs habitants. C'est pourquoi il est intéressant de reprendre «collectivité» par «collectivité» (quartier par quartier) l'analyse précédente en établissant une relation avec les activités pratiquées dans ces «collectivités» et avec les équipements qui les structurent. Le recensement de 1973 (4) et les descriptions précises et minutieuses menées par les urbanistes de la MFU, (reprises dans l'atlas) autorisent cette démarche. On devrait ainsi pouvoir différencier les quartiers en fonction de leurs acteurs et de leur manière d'exercer leur droit d'usage de l'espace vécu.

Certes les Kinois ne sont pas toujours les promoteurs des objets dont ils usent, du paysage dans lequel ils se meuvent et qu'ils utilisent en horizon de leur personne (notamment pour la partie «belge» de la ville, celle d'avant 1960). Mais, même s'ils en furent les bénéficiaires d'abord, ils ont ensuite accaparé cet environnement et l'ont modifié. Chacun a agi séparément, mais tous lui ont donné leur marque. C'est sur la façon dont cette marque caractérise chaque quartier désormais que peuvent se fonder à terme les propositions et programmations que les urbanistes doivent présenter au Pouvoir. Cette façon d'aborder la ville et de réfléchir sur son devenir devient de plus en plus leur souci, il n'est qu'à lire ce qui se publie actuellement sur la ville en général, et sur chacun de ses aspects. Mais les auteurs vont parfois chercher des causes lointaines ou élargissent leur vision à l'extrême. Ainsi Raymond Ledrut propose une démarche graduée, lorsqu'il écrit :

«La vie urbaine de la grande ville se déroule sur trois plans qui se font écho : le monde et son histoire, la ville et son avenir, l'individu et son destin. Si les urbanistes perdent de vue cette triple relation d'intériorité réciproque, ils ne parviendront pas à réaliser l'urbanisme moderne» (5).

Bien que praticien, donc plus terre à terre, nous avons plus ou moins procédé à une approche de cet ordre. On a vu ainsi l'emprise du monde et de son histoire sur l'évolution de la capitale du Zaïre. Analysée dans le souci de bien marquer les contraintes qui dominèrent les quatre-vingt premières années de la ville, celle-ci est désormais connue. Il devient alors intéressant et possible de réfléchir sur ce qu'est Kinshasa en ce dernier quart de siècle et sur son avenir.

(4) MAXIMY (René de), *op. cit.*

(5) LEDRUT (Raymond) *op. cit.* SOCIOLOGIE URBAINE.

L'individu et son destin seront également abordés. C'est d'abord l'individu en tant que personne et en tant qu'élément d'une population caractérisée qui sera le sujet d'une réflexion ouverte. Plus particulièrement le comportement citadin de cet individu, sa façon de percevoir son espace social et de le modifier, seront au centre de l'analyse entreprise, car là se tient un des éléments clefs de la stratégie à mener pour rendre les villes à leur véritable vocation conviviale : lieu de sécurité et de relation secrété par une société d'êtres humains vivant très nombreux sur un espace artificiel, éminemment, et restreint.

Mais cet individu n'est acceptable qu'en tant qu'être collectif : «La perception de l'espace trouvera donc son véritable rôle de contestation et de pouvoir lorsqu'elle sera le fait de tous ceux qui le peuplent et l'utilisent » (6).

Il est extrêmement compliqué de traiter de cela. Le sujet est neuf. Ce n'est que depuis peu que la ville est abordée selon une telle démarche. La méthodologie s'en élabore progressivement. Les problèmes, s'ils sont généralement formulés de façon correcte, demeurent encore mal cernés. Ainsi pour ne saisir que quelques unes des relations qui s'établissent entre l'espace accaparé par les commerces et les usagers de cet espace, Michel Coquery énonce toute une série de questions auxquelles il faudrait pouvoir répondre (7) :

«Par référence aux processus qui viennent d'être évoqués, et sous réserve d'une reconnaissance typologique et d'une analyse historique et critique de la notion de valeur d'usage, appliquée à telles fractions ou séquences de l'espace de la ville, un certain nombre de questions doivent être posées». (Etant entendu qu'il ne s'agit pas dans ce texte de l'appropriation de l'usage de l'espace urbain par les usagers de la ville, c'est-à-dire de l'exercice de la ville, de sa pratique, par ses usagers, mais bien plutôt de l'usage qui est fait de l'espace urbain par les détenteurs des pouvoirs sur la ville, il est cependant noté dans la recherche proposée par l'auteur, des pistes qui sont proches de celles à parcourir pour mener l'investigation sur la relation du Kinois avec son milieu).

Ainsi :

«Quelle est, pour une ville donnée, pour un ensemble de villes à comparer, l'évolution des «espaces ouverts publics» selon leur nature, leur localisation et leur surface ?» En sachant que ces «espaces ouverts publics» sont par excellence les lieux de la pratique urbaine collective et informelle, ou devraient être ces lieux par excellence. Et plus loin :

- (6) BEHAR (Daniel) : «Une commune de banlieue. Territoire à prendre, pour qui ? pour quoi ?» 14 pages, article publié dans la revue HERODOTE No 10, 2e trimestre 1978, numéro intitulé : «TERRITOIRE A PRENDRE», 160 pages, François MASPERO éditeur. La citation est la dernière phrase de l'article...
- (7) COQUERY (Michel) «Espace à prendre, espace à vendre», des «incidences de la mutation de l'appareil commercial sur quelques pratiques urbaines», 18 p., article publié dans HERODOTE No 10, déjà cité.

«Quelle est l'évolution quantitative et qualitative des espaces affectés à la seule circulation des piétons (8) (trottoirs, passages, places) dans un quartier donné ?»

Et encore plus loin :

«Quelle est la destination et l'évolution du « mobilier » urbain mis à la disposition du public qui fréquente la ville, y réside, y travaille, y passe ? »

Et aussi :

«Quels cheminements, quels horaires de fréquentation sont observables dans un quartier commercial « traditionnel » et dans un centre commercial de conception récente ? Quelles occupations, quelles démarches, quelles rencontres, quelles pauses, quelles distractions sont compatibles, dans un laps de temps donné, avec la fréquentation du premier, avec le recours au second, selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le lieu de résidence des usagers ?»

Posséder de telles données, connaître leurs relations et interactions, observer les comportements, informels au niveau des individus mais finalement très conditionnés, ordonnés et contrôlés au niveau collectif grâce aux motivations instillées dans l'esprit des personnes par les mass media, serait infiniment précieux. Certes on pourrait dégager une connaissance très affinée des besoins et de leur satisfaction. Nul doute que cela permettrait aux détenteurs de telles connaissances de disposer de moyens d'action très efficaces et d'exercer un pouvoir accru sur les usagers des « espaces ouverts publics » dont parle Michel Coquery.

Mais est-ce possible ? ou plutôt a-t-on une raison suffisante d'atteindre à ce degré d'analyse ? En urbanisme, c'est douteux. En effet, l'intervention dirigiste du Pouvoir concerné, quel qu'il soit, se cantonne dans les « partis d'urbanisme » à proposer, les infrastructures indispensables à mettre en place, les équipements sommaires à imposer, le mobilier urbain minimum à fournir, une réglementation simple, mais applicable, à décider. Bref, l'intervention en urbanisme aboutit à des agencements et des constructions d'ensembles, avec un code aisément assimilable livré aux usagers pour qu'ils puissent pratiquer la ville.

C'est pourquoi la réflexion que nous proposons porte sur une analyse plus simple, plus générale. Car si l'analyse était poussée très loin, pratiquée à de multiples niveaux le coût réel des recherches et leur durée seraient hors de proportion avec les buts poursuivis. En effet une telle analyse pour être utile doit être menée systématiquement, rapidement, répétitivement. Ce qui, si l'on poussait l'analyse très loin, supposerait d'abord une définition adéquate des « paliers en profondeur » (9) à considérer, une accumulation permanente des données, une programmation sans cesse remaniée de leur exploitation. Bref, cela signifierait un appareil de contrôle incompatible avec le droit des personnes et que même les systèmes les plus totalitaires ne sauraient mettre en place.

(8) Le piéton mériterait une longue étude. Qu'est-ce qu'un piéton ? Ce n'est pas seulement une personne qui se déplace à pied car dans les campagnes on dira : un marcheur, un chemineau, un vagabond, un trimard, etc... mais pas un piéton. C'est un citadin qui se présente désarmé dans un espace urbain donné, parce qu'il se sait là en sécurité et en principe chez lui. S'oppose au piéton ; la personne qui passe armée, c'est-à-dire, par exemple avec un attirail technique appropriée : la voiture, ou au moins un véhicule.

(9) GURVITCH (Georges), op. cit. , LA VOCATION ACTUELLE DE LA SOCIOLOGIE.

Or la démarche que l'on poursuit, pour être démonstrative, doit être crédible. Rapide et peu onéreuse, elle doit être également facile à parcourir. Dans ce but, on a sciemment mené l'investigation à partir d'observations aisément saisissables, faisant intervenir le moins possible les données extorquées aux personnes et que celles-ci livrent à contre-cœur dans un contexte socio-politique ressenti comme une agression dans un but de désintégration.

On s'est donc contenté d'observer les singularités des Kinois citadins intégrés ; propriétaires de l'usage de leur espace urbain (ou d'une partie de leur espace urbain, et alors : laquelle ?), par rapport aux Kinois incertains, en cours de citadinisation, extérieurs à la ville par l'éducation, avec tout ce que cela entraîne dans la pratique journalière de l'existence ; comportement, genres de vie, fondés sur des valeurs de référence inadaptées, issues qu'elles sont du fonds social pratiqué en un autre univers, c'est-à-dire en une autre société (rurale et/ou traditionnelle).

Ainsi, à travers les comportements, on devrait connaître quels sont les Kinois intégrés, parce que se considérant comme tels, ils agissent en conséquence ; quels sont les Kinois dont les comportements témoignent qu'ils sont partiellement intégrés, sous-intégrés (10) ou non-intégrés, totalement inadaptés, parce qu'ils se ressentent, inconsciemment, comme tels et aussi parce qu'ils ont été volontairement tolérés (ou parqués) dans des espaces infra-urbains tels qu'ils s'étendent immensément en périphérie des grandes villes, singulièrement des villes neuves en urbanisation de croissance exponentielle.

Simultanément à cette analyse du citadin, actant dans la ville, sera menée l'analyse du milieu où il se meut. Ainsi, le sujet sera confronté à son objet. On le considérera «en action», afin que de la relation jaillissent les significations fondamentales. Dans l'exposé, cependant, une action dialectique du sujet sur l'objet imposera nécessairement que l'on passe de l'un à l'autre chaque fois que la démarche analytique ou syncrétique l'exigera.

Le milieu où s'expriment les individus «qui le peuplent et l'utilisent» n'est évidemment limité que par l'aire urbaine utilisée par l'ensemble des citadins dans leurs déplacements usuels. Pour des raisons méthodologiques, et nonobstant les formes infuses et diffuses que prennent les comportements vis-à-vis d'un milieu (système) privilégié, c'est le quartier, en tant qu'unité collective restreinte mais cohérente, qui sera plus particulièrement l'objet de cette réflexion.

C'est pourquoi il sera indispensable de cerner au mieux les caractéristiques les plus marquantes (typologie détaillée) des quartiers de Kinshasa qui paraissent à ce jour les mieux acceptés par les usagers.

(10) «Partiellement intégrés» : donc en cours d'intégration. «Sous-intégrés» : c'est-à-dire intégrés à un niveau stabilisé dont la modification est contingente non plus des personnes, mais d'un urbanisme politiquement décidé.

Entreprendre des recherches sur l'objet (quartier) paraît plus aisé, à première vue, que de les entreprendre sur le sujet (les actants). Cela doit nécessairement aboutir d'abord à une description précise de chaque quartier, ou type de quartier, en ce qu'ils ont de tangible. Mais ensuite... Ensuite, si l'on admet que les quartiers ne se caractérisent et ne s'individualisent que par leurs fonctions, on comprendra qu'une description n' a de sens que si les actants, animateurs des quartiers de par leur seule vie journalière banale, sont intégrés à cette description.

Ainsi : définition des populations (ensemble d'individus et ici de personnes), définition du milieu créé où s'expriment les populations, inter-relations et interactions entre milieu et population qui l'anime, sont les trois étapes de la démarche entreprise. De cela devrait sortir des unités où un «phénomène social total» s'épanouit dans un milieu cohérent. Certains parleront d'«écosystème urbs», ce qui constitue une vision qui peut être féconde. Cependant la ville s'inscrit dans un paysage qui traduit «à la fois une structure et un système qui fonctionne dans l'espace et dans le temps» (11), aussi peut-être serait-il plus approprié de parler de «géosystème» par référence à une nouvelle forme de réflexion géographique où «le paysage apparaît (...) de plus en plus comme un processus de transformation, donc comme un phénomène inscrit dans l'«Histoire» (12). Le concept de «géosystème» englobe une plus large entité spatiale «naturelle» (13) et rend ainsi mieux compte d'une grande ville, de sa périphérie et de son rôle moteur dans l'économie régionale que le concept d'«écosystème», qui plus restrictif semble s'attacher davantage au seul biotope. Cependant nous n'avons pas retenu cette terminologie car ce serait en dévier quelque peu le sens, quoique notre propos soit de faire apparaître en quelque sorte des systèmes issus de l'interférence de projets successifs fondamentalement différents (mais pas nécessairement cycliques).

LE CHOIX DES GROUPES ET DE LEUR MILIEU (14)

On a proposé un classement des «zones» en fonction des emplois tels qu'ils peuvent être déduits de la distribution socio-professionnelle de la population exerçant une activité rémunératrice. Cette distribution s'est affinée en privilégiant les catégories socio-professionnelles correspondant à des emplois non commerciaux, non domestiques, non manuels, et qui en même temps nécessitent un minimum de responsabilités : ce qu'on a appelé un peu arbitrairement les «emplois intellectuels». Ainsi les cadres, clercs,

(11) G. BERTRAND, «Le passage entre la Nature et la Société» in : REVUE GEOGRAPHIQUE DES PYRENNÉES ET DU SUD-EST, T. 49, fasc. 2, avril 1978, pp. 239-258, cit. p. 243. Voir aussi dans le même numéro, N. BEROUTCHACHVILI et G. BERTRAND, «Le géosystème ou 'système territorial naturel'».

(12) Ibid. p. 249.

(13) Le mot «naturel» dans le contexte de l'article cité signifie tout ce qui dans la nature peut modifier dans quelque sens que ce soit le géosystème : les hommes, et donc leurs réalisations, font partie de la nature.

(14) Dans «Esquisse sociologique de Kinshasa», texte de 9 pages paru dans la revue mensuelle CONGO—AFRIQUE (ZAIRE—AFRIQUE depuis 1973) No 36 juin-juillet 1969, Léon de SAINT—MOULIN, confirme la diversité de Kinshasa, il écrit «la ville de Kinshasa ne peut être considérée comme une juxtaposition de zones semblables (...) le contrôle social auquel les individus sont soumis est exercé de façon complémentaires, mais toujours partielle par les différents milieux entre lesquels leur vie se partage». En fait, selon lui, l'individu est soumis à son milieu social, ce qui est juste et incontestable. Mais il n'aborde pas la question de savoir si l'individu soumet son environnement éco-social. On sait bien que cela est probable, il aurait été intéressant d'en étudier les aspects. Cet auteur, parfaitement informé, aurait pu le faire. Il faut regretter que son extrême prudence l'ait empêché d'émettre des idées là-dessus, à tout le moins sous formes d'hypothèses.

commis, professions libérales, etc... (15) furent considérés comme mieux rémunérés que les autres catégories de travailleurs, davantage motivés par une amélioration constante de leur niveau de vie, ayant «un rang à tenir», donc plus susceptibles pour leur famille proche et pour eux-mêmes d'assurer une bonne intégration à leur milieu urbain, comme de modifier ce milieu en l'harmonisant à leurs besoins. Ces critères cependant ont paru bien insuffisants, quoique raisonnables, aussi a-t-on introduit le taux de scolarisation atteint dans chaque zone, comme pondérateur significatif. En effet, si la population scolarisée dépasse la volume global de population en âge légal de scolarité, cela signifie que la population effectivement active de la «zone» a les moyens de supporter un surcroît de charges improductives : une sur-scolarisation. Or ceci est un signe d'aisance relative.

Enfin, une évidence s'est également imposée : si, dans une «zone», il y a en même temps un taux de scolarisation supérieur à 100 % et un pourcentage de cadres, professions libérales, clercs, commis ou employés, supérieur à 40 % de la population déclarant avoir effectivement un emploi rémunérateur ; si, en outre, la population de cette «zone» a un très faible pourcentage d'actifs rémunérés (18 % de la population totale ou moins), il est évident alors que le revenu global de cette population est relativement élevé.

Ces données sont exprimées par trois graphiques (2e partie, 3e chapitre).

- «Distribution des «zones» (communes) de Kinshasa selon leurs taux d'activité et de scolarité» ;
- «Situation des «collectivités» (quartiers) les plus attractives des zones les plus attirantes de Kinshasa» ;
- «Distribution des «zones» (communes) en fonction de la scolarisation et des emplois intellectuels».

Bien qu'ayant été faites au niveau des «zones», c'est à celui des «collectivités» (quartiers) que ces distributions paraissent vraiment significatives. Certes, il n'y a pas d'impossibilité à mener ce type d'analyse au niveau de la «localité» (16), mais cela n'apporterait guère d'informations nouvelles. On retrouverait dans la plupart des cas des ensembles de «localités» correspondant à des «collectivités», et parfois des «localités» apparemment hétérogènes disséminées au milieu d'ensembles cohérents. Ces «cas»

(15) Il s'agit des professions classées de 10 à 29 par l'«Etude Socio-démographique de Kinshasa 1967» (cité). A savoir : 10, Dirigeants non cités ailleurs ; 11, Dirigeants de société ; 12, Enseignants dirigeants ; 13, Fonction publique ; 14, Hommes d'Affaires ; 15, Hommes politiques ; 16, Ingénieurs ; 17, Professions libérales, 20, Employés non cités ailleurs ; 21, Chefs d'employés ; 22, Assistants médicaux ; 23, Clercs ; 24, Commis ; 25, Comptables ; 26, Dessinateurs ; 27, Instituteurs ; 28, Policiers ; 29, Secrétaires.

(16) Localité : groupe de deux, trois ou quatre rues, ou tronçons de rues, ainsi nommé dans le jargon du Parti (MPR). On a ainsi des «zones», ci-devant communes, des «collectivités», ci-devant quartiers et des «localités». A tous ces niveaux, ainsi qu'à celui de la rue (du tronçon de rue inclus dans une localité) et de la parcelle, il y a des «chefs» et des «adjoints» à ceux-ci. Ce sont des responsables qui, théoriquement, permettent au MPR de contrôler tous les Zaïrois.

marginaux se rattacheraient alors pour des raisons faciles à connaître (chronologie, présence d'équipement particulier tel que l'hôpital de Makala à Selembao ou la Mission Catholique de Binza, camps ou concessions anciennes, etc...) à d'autres ensembles déjà cernés. Vraisemblablement il resterait encore quelques exceptions.

Celles-ci pourraient alors, il est vrai, être très intéressantes à considérer pour comprendre certains processus, mais ce n'est qu'une hypothèse. Quoiqu'il en soit, pour aboutir à une analyse utilisable en urbanisme opérationnel, donc permettant de définir une stratégie d'urbanisation à partir de processus reconnus et faciles à contrôler, il faut savoir se satisfaire d'un seuil d'analyse au-delà duquel il ne sera jamais possible au Pouvoir d'agir, car le résultat et le coût des investigations le mettraient alors constamment en face d'une situation créée apparue plus rapidement que l'étude ne serait faite. La question serait alors : à quoi sert de proposer des solutions d'urbanisation applicables à des espaces disponibles au début de l'étude, dès lors que ceux-ci seront complètement squattés au moment où le Pouvoir sera en mesure de prévoir et de dominer leur urbanisation ? (17).

L'ordre des distributions obtenues par ces différents graphiques varie sensiblement comme on le voit dans la classification ci-après :

Distribution des «zones» selon

leur taux d'activité et de scolarité (A)	la scolarisation et des emplois «intellectuels» (B)
1Bandalungwa	1 Bandalungwa
2Kalamu	2 Lemba
3Matete	3 Kalamu
4Lemba	4 Kasa-Vubu
5Kintambo	5 Matete
6Ndjili	6 Lingwala
7 Selembao	7 Kinshasa
8Kinbanseke	8 Barumbu
9Kinsenso	9 Ngiri-Ngiri
10Kasa-Vubu	10 Limete
11Limete	11 Kintambo
12Bumbu	12 Ndjili
13Lingwala	13 Ngaba
14Barumbu	14 Kinsenso
15Kinshasa	15 Bumbu
16Ngiri-Ngiri	16 Selembao
17Makala	17 Kinbanseke
18Ngalièma	18 Ngalièma
19Ngaba	19 Makala
20Masina	20 Masina

Très différentes et inclassables

21 Mont Ngafula
22 Gombe

(17) Si pour la recherche fondamentale le temps et les coûts n'entrent pas en ligne de compte, dans le cas, vraiment angoissant, des villes africaines, dont la croissance varie de 6 % à 11 % par an en moyenne, le temps et les coûts sont des facteurs prépondérants. Si les urbanistes (équipes cohérentes, compétentes, dynamiques : c'est impératif) ignoraient ces contraintes ils cesseraient d'être crédibles. Reste à savoir si leur action porte vraiment des fruits... On peut certes en discuter, mais il semble bien à Kinshasa en tout cas que l'action de telles équipes commence à porter ses fruits.

A y regarder plus attentivement, si l'ordre de classification varie, les «zones» se distribuent de façon remarquablement semblable dans les deux cas. Certes, les critères de classement sont proches : scolarisation et population rémunérée. Cependant, en introduisant la seule population «intellectuelle» la hiérarchie est différente, tandis que les groupes demeurent identiques. Cette deuxième distribution (dist. B) paraît plus satisfaisante que la première (distr. A) pour les raisons déjà dites : hauts revenus mieux isolés, corrélation évidente avec la scolarisation. En outre, elle se rapproche davantage d'une distribution chronologique des «zones». Or, on sait que les quartiers s'équipent et s'intègrent au fil des années. La corrélation est donc significative.

Comparaison entre les deux distributions :
corrélation des séquences

Groupes	A		B	
Corrélation confirmée	1	3	1	5
	2	4	3	2
Corrélation confirmée	5	6	11	12
Corrélation confirmée	7	9	16	14
	8	12	17	15
Cas particulier	10		4 Kasavubu	
Cas particulier	11		10 Limete	
Corrélation confirmée	13	15	6	7
	14	16	8	9
Corrélation confirmée	17	20	19	20
	18		18	
Cas particulier	19		13 Ngaba	

Ce tableau doit se lire comme ceci : lorsque dans le groupe A on a la séquence 1,2,3,4, les «zones» désignées par ces numéros d'ordre, se trouvent désignées dans le groupe B dans l'ordre 1,3,5,2. Les séquences font référence à la distribution des «zones» donnée dans le tableau précédent. Ainsi Limete est le 11 du groupe A et le 10 du B, Ngaba le 19 du A et le 13 du B. Lorsque nous mentionnons en première colonne : «corrélation confirmée» cela veut dire que les zones concernées quelle que soit la classification adoptée se retrouvent ensemble. Ainsi les 5 et 6 de A deviennent les 11 et 12 de B, déplacées dans la distribution ces «zones» demeurent ensemble ; de même 7, 8, 9, 12 se retrouvent en 16, 17, 14, 15, bien que l'ordre en soit perturbé en B on retrouve 14, 15, 16 et 17.

De la comparaison des deux approches surgit un élément nouveau intéressant : la singularité de certaines « zones » par rapport au groupe auquel elles se rattachent dans la distribution la plus satisfaisante (distr. B). Cette singularité s'explique par la chronologie et la vocation d'origine des « zones » singulières. Ainsi :

Distribution B	Chronologie	Singularité par rapport à la distr. A	Explication de la singularité
Groupe I	Cités planifiées		
Bandalungwa Lemba Kalamu KasaVubu Matete	Bandalungwa Kalamu Lemba Matete Ndjili partie de Limete	Kasa-Vubu	Cité plus ancienne
Groupe II	Anciennes cités		
Lingwala Kinshasa Barumbu Ngiri-Ngiri Limete	Kintambo Kinshasa Lingwala Barumbu	Limete	Quartier pour cadres de l'industrie et extensions récentes
	Nouvelles cités		
	Kasa-Vubu Ngiri-Ngiri		
Groupe III			
Kintambo Ndjili			Cités ouvrières
Groupe IV	Zones excentriques		
Kinsenso Bumbu Selembao Kibanseke	Kibanseke Masina Kinsenso Selembao partie de Ngalièma	Bumbu	Plus ancienne extension que les autres du même groupe
Groupe V	Zones d'extensions		
Ngaba Ngalièma Makala Masina	Bumbu Makala Ngaba	Ngaba	Dernière en date des « zones » d'extension chronologiquement proche des « zones » excentriques.
Inclassable Mont Ngafula	Quartier d'avant 1960 et quartier excentrique		« Zone » de belles résidences et de villages de brousse
Inclassable Gombe	Quartiers anciens datant du début du XXe siècle		Centre des Affaires

On se retrouve devant sept groupes et vingt-deux «zones» (18). De ces «zones» trois doivent être considérées comme séparées :

- La Gombe, dont le nom signifie «la colline», qui abrite le «Centre des Affaires», le quartier des administrations centrales (ministères, organismes internationaux), des ambassades et des résidences de nombreux ambassadeurs, des immeubles à plusieurs niveaux, de très haut standing, où vit une population d'expatriés à hauts revenus. Cette «zone» est totalement allogène.

- Limete (du nom d'une ancienne plantation de citronniers) qui contient la principale zone industrielle avec un quartier d'expatriés et une faible population kinoise à hauts revenus d'une part, d'autre part des quartiers spontanés, d'auto-construction, qui se rattachent en fait au groupe V. C'est une zone très hétérogène.

- Mont- Ngafula qui est une «zone» rurale, avec un quartier urbain périphérique appelé Ngafani (19) et, à 30 kilomètres du centre-ville, un quartier résidentiel de grande banlieue, à très haut standing, et séparé de la ville par huit kilomètres de savane guinéenne.

C'est là qu'en 1958 les Belges avaient commencé à construire leurs résidences secondaires. Il s'agit d'une «zone» pratiquement hors agglomération (20). Le gros village à fonction agricole de Ndjili-Brasserie et des villages situés dans la vallée de la Lukaya font également parties de cette zone. Si Kinshasa est désormais une ville interethnique, et même cosmopolite, la «zone» du Mont-Ngafula reste partie intégrante du pays Kongo.

Les cinq autres groupes correspondent à des degrés différents d'intégration urbaine et d'attractivité. On peut prétendre sous réserve d'analyse, que les groupes I, II et III sont intégrés, chacun à sa manière. Ils ont vraiment un caractère urbain et abritent une population citadine. Les groupes IV et V sont sous-intégrés, voire non-intégrés. Ce sont des extensions à fonction de dortoirs pour un sous-prolétariat dont seule l'analyse pourra donner le degré de citadinisation. (A noter que les groupes I, II et III correspondent à la quasi totalité de la ville construite par les Belges...)

(18) Il y a 24 «zones» à Kinshasa. Deux sont nettement séparées de la ville par des kilomètres de savane et de forêts. Ces deux «zones» très rurales, se modifient de manière séparée :

- la Nsele est devenue la «cité présidentielle» avec lieux de rassemblement, loisirs et ferme modèle,
- Maluku possède sur le fleuve un site d'accostage intéressant qui est cause du développement d'industries lourdes. Sur le plan économique (l'acier le plus cher du monde) et urbanistique (site très fragile, très érodable) l'urbanisation de Maluku en bord de fleuve est une erreur. En 1981 plus aucun responsable de l'urbanisme de la ville de Kinshasa ne défend cette opération.

(19) Ngafani, du nom d'un bourgmestre de 1966.

(20) Une visite récente, février 1982, de Kinshasa nous a permis de constater que le front pionnier de la ville a occupé la frange nord de cette «zone» sur une profondeur de deux kilomètres entre 1976 et 1982. Il en est de même pour les zones de Ngaliéma et de Kibanseke.

Selon la terminologie usuelle à Kinshasa, les correspondances entre ces groupes et les catégories de quartiers, sont :

Groupe I, «Cités planifiées» (après 1950), plus Kasavubu qui est une nouvelle cité ;

Groupe II, «Anciennes cités» (avant 1945) et «nouvelles cités» (avant 1950) plus Limete ;

Groupe III, Kintambo (ancienne cité) et Ndjili (cité satellite) quartiers très particuliers en tous points.

Groupe IV et V, «Extensions» et «Excentriques».

L'excellente étude de J. Houyoux sur les budgets ménagers, la nutrition et les modes de vie à Kinshasa (21) vient confirmer le bien fondé de cette distribution, comme en témoignent les tableaux ci-après :

Dépenses de consommation moyennes mensuelles,
par ménage suivant la zone»

Zones	Nombre de ménages (recensés par son- dage) (22)	Personnes ménage	Dépenses en Zaïres (23)	Indice
Zones résidentielles	67	7,8	116,04	530
Cités planifiées	226	7,4	40,50	185
Nouvelles cités	280	5,2	28,72	131
Anciennes cités	295	5,5	26,83	123
Excentriques	312	6,0	22,71	104
Extensions Sud	291	5,0	21,89	100
ENSEMBLE	1 471	5,9	31,42	144

(21) HOUYOUX (Joseph), op cit. : tableaux III – S, p. 186 ; et III – 10, p. 195.

(22) Les populations d'expatriés étaient hors échantillon.

(23) A la date de l'enquête le Zaïre valait 2 dollars au cours officiel ; au change parallèle, c'est-à-dire pour l'évaluation des coûts des biens importés, à la vente, il valait 1 dollar. Il vaut 50 centimes français en 1982, et 1 franc au taux officiel.

«Indices des dépenses moyennes de consommation d'un ménage
suivant la catégorie socio-professionnelle et la zone d'habitat»

Zones C.S.P.	▶	Résiden- tielles	Cités planifiées	Anciennes et nouvelles cités	Extensions
▼					
Cadres		258	116	124	100
Employés		339	159	127	100
Indépendants		428	186	116	100
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés		284	165	108	100
Ouvriers non qualifiés		-	141	106	100
Chômeurs		-	169	131	100
Femmes Indépen- dantes		301	151	109	100
Autres cas		830	186	172	100
ENSEMBLE		520	183	124	100

Il faut bien lire ce tableau : constater que dans les zones résidentielles, les employés se trouvent à l'indice 339 et les cadres à l'indice 258, ne signifie pas que dans ces zones les cadres ont un revenu inférieur à celui des employés, mais signifie que par référence aux zones d'extensions (base 100), l'employé des zones résidentielles a des dépenses moyennes 3,39 fois plus importantes que celles de son homologue qui habite dans les extensions, tandis que le cadre des zones résidentielles n'a que des dépenses moyennes deux fois et demi (2,58) plus importantes que celles de son homologue des extensions:

Ce qui veut dire, soit qu'on dépense plus dans les zones résidentielles par suite des potentialités de dépenses qu'offrent ces zones, soit qu'il y a des populations à plus hauts revenus, donc à plus grande capacité de dépenses, dans les zones résidentielles que dans les extensions. Evidemment, les deux explications sont pertinentes et seules demeurent dans les zones résidentielles les personnes assurées de revenus suffisants.

Il faut en outre rapprocher les chiffres du premier des deux tableaux ci-dessus (tableau II — 5 de Houyoux) de la classification établie d'après le tableau de la «distribution des zones en fonction de la scolarisation et des emplois intellectuels». On constate la parfaite concordance des deux distributions faites selon deux approches très différentes conduites par des méthodes non comparables, mais concernant la même population de Kinshasa classée par «zone» (ou groupes de «zones») et considérée en 1973.

	Première répartition (revenus)		Deuxième répartition (scolarisation)	
Cités planifiées	183	4,5	330	4,03
Anciennes et nouvelles cités	124	2	128	2,01
Extensions	100	1	27	1

Dans la seconde répartition Kintambo (ancienne cité) et Ndjili-ancien (cité planifiée) n'ont pas été comptabilisées, car elles sont en tous points particulières : ouvriers, forte scolarité, quartiers bien équipés, et aussi nombreux propriétaires de leur logement à Ndjili-ancien et camps rattachés à des usines à Kintambo. Les indices de la seconde répartition sont obtenus en faisant pour chaque zone le produit du pourcentage des emplois «intellectuels» par rapport à l'ensemble des actifs déclarant un emploi, par le taux de sur-scolarisation (supérieur à 100), ramené pour chaque groupe à la moyenne. On donne ainsi une importance particulière à la scolarisation.

De ces tableaux et de l'ensemble de son analyse, J. Houyoux tire l'observation suivante :

«En général les dépenses moyennes par ménage augmentent pour une même catégorie socio-professionnelle lorsqu'on passe des zones d'extension récente aux nouvelles et anciennes cités, aux cités planifiées et aux cités résidentielles, c'est-à-dire des zones les plus pauvres aux plus riches. La zone d'habitation, bien qu'étendue spatialement et pouvant certes se diversifier suivant les strates, apparaît cependant comme un regroupement de ménages qui s'opère non seulement à partir d'une proximité sociale (catégorie socio-professionnelle), mais également à partir d'une proximité économique.

La «zone» d'habitation est un signe d'appartenance (ou de non-appartenance) à un mode de vie urbain (avec la connotation d'urbanité) et à certain niveau socio-économique. Ce signe est d'ailleurs perçu par de nombreux Kinois. Dire à quelqu'un qu'on habite à la Gombe (quartier résidentiel), à Lemba, à Bandalungwa ou à Foncobel (Cité planifiée) signifie tout autre chose que de dire qu'on habite à Kimbanseke, Kingabwa ou Selembao (Extensions).

Le niveau économique des zones ne varie donc pas uniquement du fait de regroupement de catégories socio-professionnelles spécifiques dans certaines zones, mais également du fait de la variation des niveaux économiques des catégories socio-professionnelles suivant la zone» (24).

L'analyse de l'enquête «Budgets ménagers, nutrition et modes de vie à Kinshasa» ne permet pas d'atteindre les particularités au niveau des «collectivités» et des «zones», mais seulement à celui des groupes de cités. C'est pourquoi on se réfère pour cela à la distribution des collectivités établie selon le principe déjà retenu pour la présente étude. Ce qui permet de constater qu'à travers une analyse plus précise, on aboutit à la même répartition des «zones». Bien évidemment, cela est dû à ce que si au sein de chaque groupe, les collectivités n'ont pas été traitées par «zones», elles n'ont pas davanta-

(24) HOUYOUX (Joseph), op. cit. pp. 195 et 196.

ge été traitées en elle-même seulement. Le principe des groupes a été maintenu. C'est pourquoi les graphiques joints présentent une hiérarchie à l'intérieur de chaque groupe, mais permettent de constater que selon les seuls critères retenus : activité et scolarité, dans deux groupes différents se rencontrent des collectivités ayant sensiblement le même profil.

La hiérarchisation pouvait se faire soit sur la scolarité, soit sur les activités. Afin de mieux saisir le phénomène significatif des revenus il est apparu que la scolarité devait être le critère de base. Ainsi la charge que la scolarisation représente se trouve graphiquement relativisée par l'importance des emplois, notamment ceux que l'on a classés en emplois «intellectuels». Ce sont ces emplois «intellectuels» qui permettent d'établir la différenciation entre collectivités et «zones» du premier, du deuxième et du troisième groupes.

En effet, on rencontre dans chacun de ces trois groupes de hauts taux de scolarisation (de 130 à 150%).

Mais :

— Le premier groupe a en même temps un moindre pourcentage d'individus exerçant des activités rémunératrices et un plus fort pourcentage d'individus ayant un emploi dit «intellectuel» ;

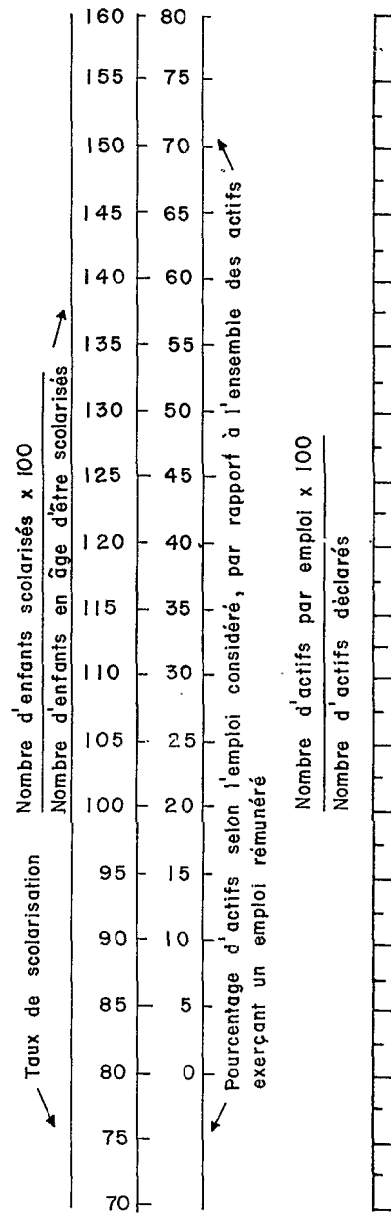
— Le deuxième groupe comprend plus d'individus exerçant des activités rémunératrices et moins d'emplois «intellectuels». Les emplois «commerçants» cependant y sont plus nombreux que dans les autres groupes ;

— Le troisième groupe, très particulier, joint un très fort taux de scolarisation avec un fort taux d'individus exerçant des activités rémunératrices dont la majorité procède d'emplois manuels qualifiés (population ouvrière se rapprochant quelque peu de la population ouvrière européenne telle qu'elle fut au début de la révolution industrielle).

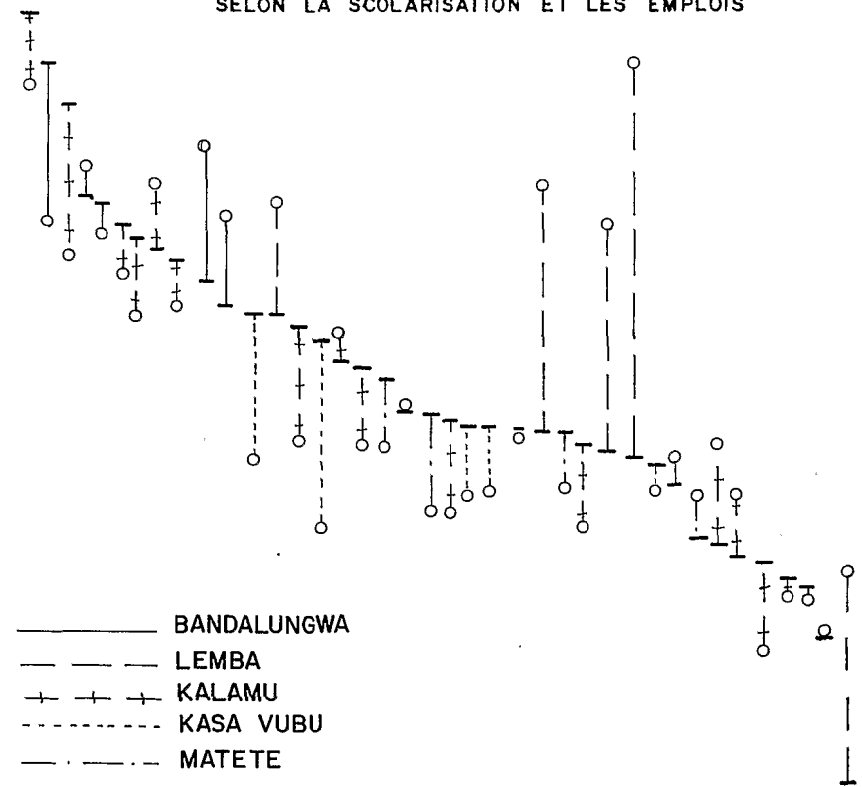
On peut résumer cela en un tableau :

	Taux de scolarisation	Taux d'activités rémunératrices	Emplois les plus significatifs
GRUPE I	Très fort	Faible	«intellectuels»
GRUPE II	Fort à très fort	Fort	«commerçants»
GRUPE III	Très fort	Fort	«manuels qualifiés»

Ces trois groupes comprennent des «zones» bien intégrées, mais d'après les graphiques certaines de leurs «collectivités» le sont moins (moindre scolarisation, moindres emplois rémunérateurs), notamment dans les groupes II et III. C'est que ceux-ci ont



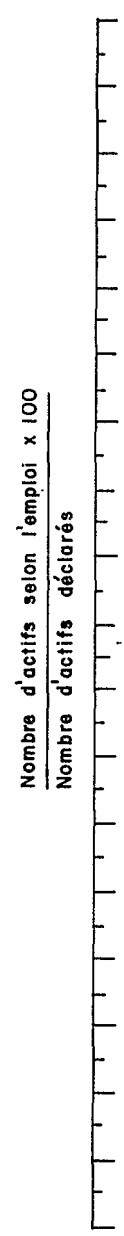
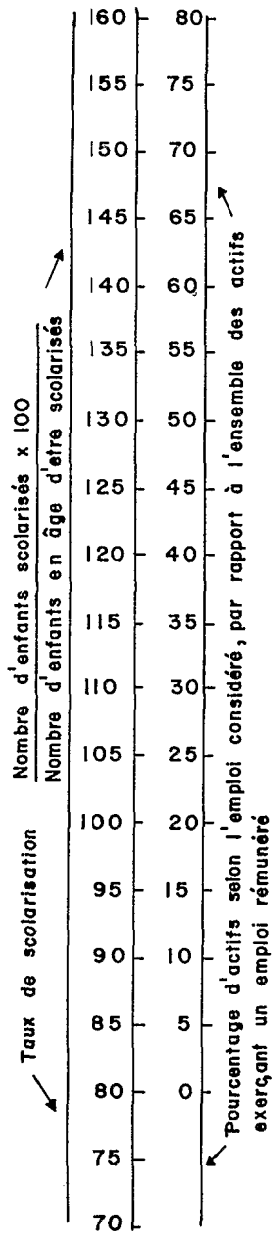
DISTRIBUTION DES "COLLECTIVITES" (QUARTIERS)
SELON LA SCOLARISATION ET LES EMPLOIS



- BANDALUNGWA
- LEMBA
- + KALAMU
- - - KASA VUBU
- . - MATETE

— scolarisation
 O emplois "intellectuels"
 (c'est à dire non-commerçant,
 non-manuels, non-domestiques,
 etc...)

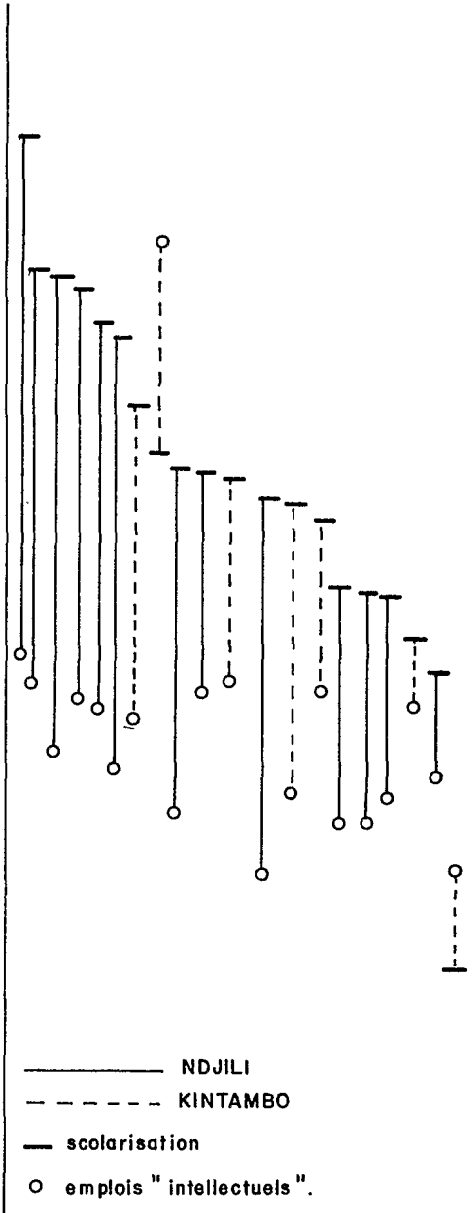
SOURCES: Recensement administratif de la ville de Kinshasa 1973.
 Hotel de ville, MFU, BEAU, R. de MAXIMY.



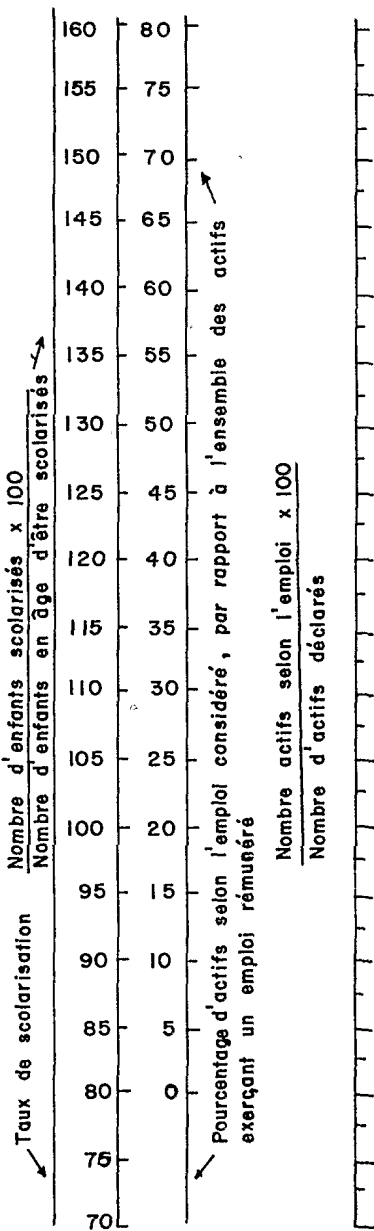
DISTRIBUTION DES "COLLECTIVITES" (QUARTIERS)
SELON LA SCOLARISATION ET LES EMPLOIS

- LINGWALA
- + KINSHASA
- - - BARUMBU
- - - NGIRI- NGIRI
- - - LIMETE
- scolarisation
- emplois "intellectuels"
(c'est à dire non-commerçant,
non-manuels, non-domestiques,
etc...)

SOURCES : Recensement administratif de la ville
de Kinshasa 1973. Hotel de ville,
BEAU, MFU, R. de MAXIMY.



- NDJILI
- - - KINTAMBO
- scolarisation
- emplois "intellectuels".



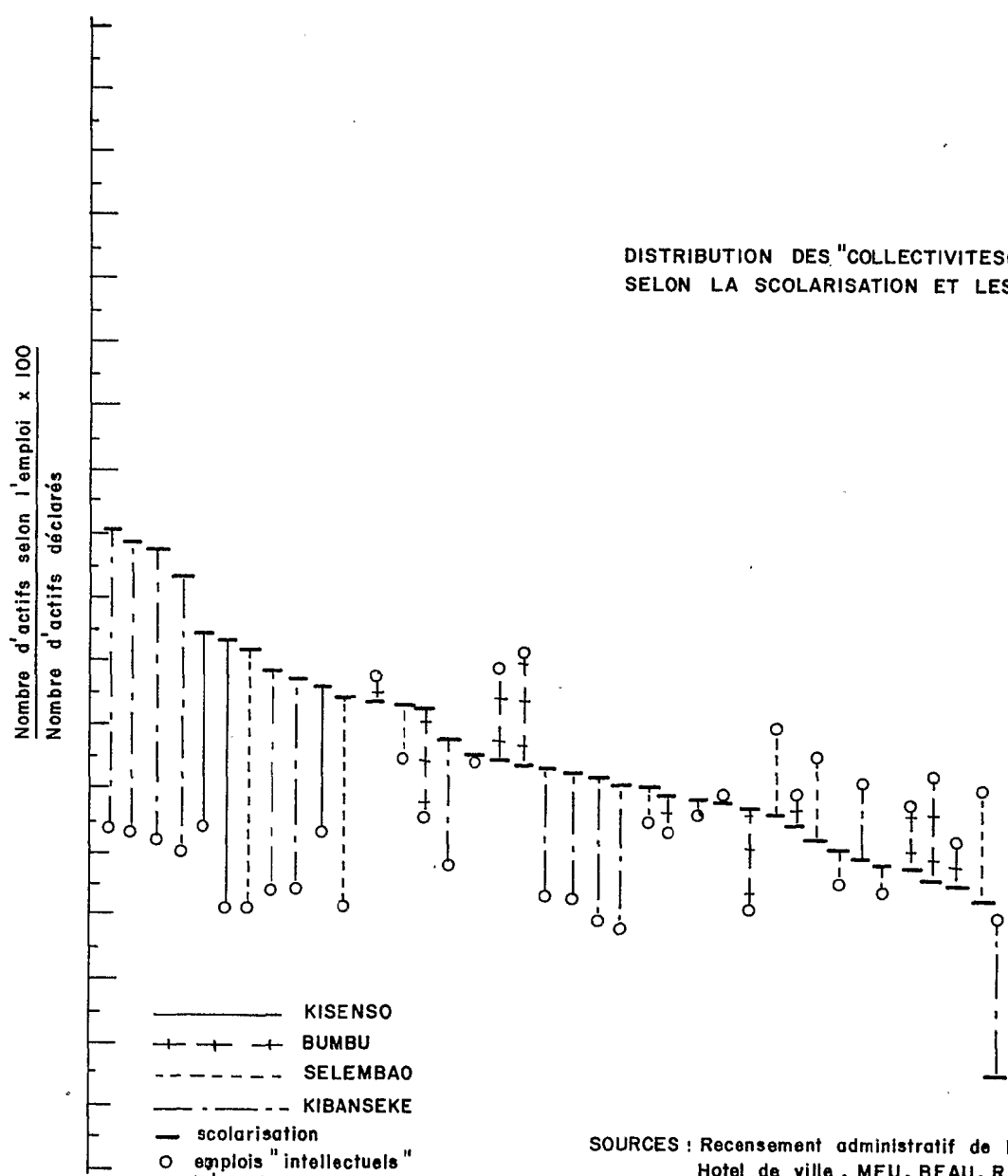
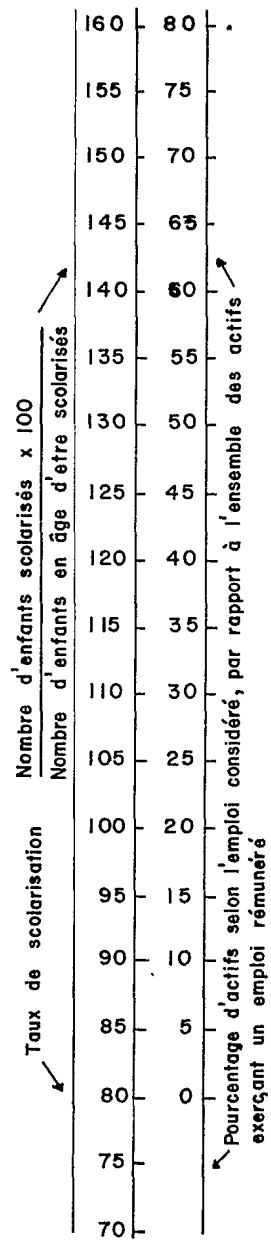
$\frac{\text{Nombre d'enfants scolarisés} \times 100}{\text{Nombre d'enfants en \u00e2ge d'\u00eatre scolaris\u00e9s}}$

$\frac{\text{Nombre actifs selon l'emploi} \times 100}{\text{Nombre d'actifs d\u00e9clar\u00e9s}}$

DISTRIBUTION DES "COLLECTIVITES" (QUARTIERS)
SELON LA SCOLARISATION ET LES EMPLOIS

- LINGWALA
 - + + + KINSHASA
 - - - BARUMBU
 - - - NGIRI-NGIRI
 - - - LIMETE
- scolarisation
 o emplois "intellectuels" cumul\u00e9s avec les emplois dans le commerce (c'est \u00e0 dire tous les emplois non manuels ou domestiques, ou subalternes)

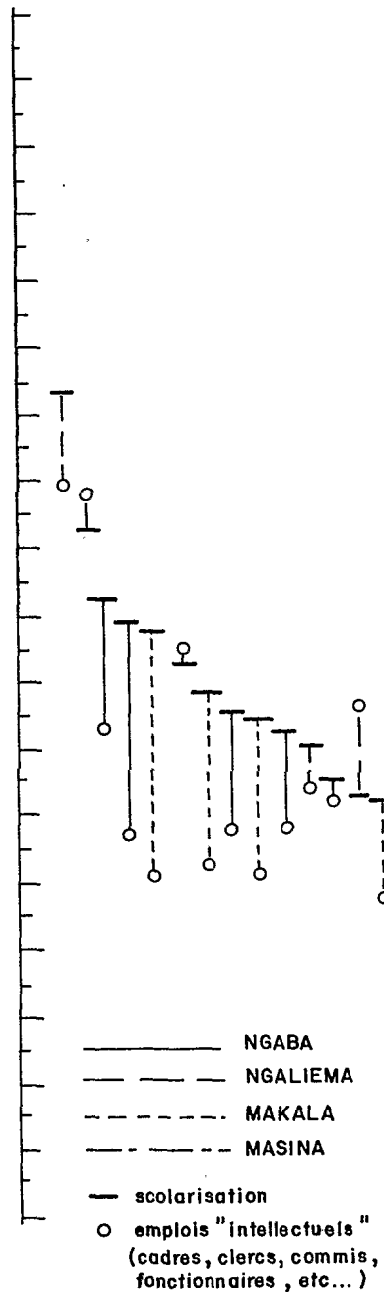
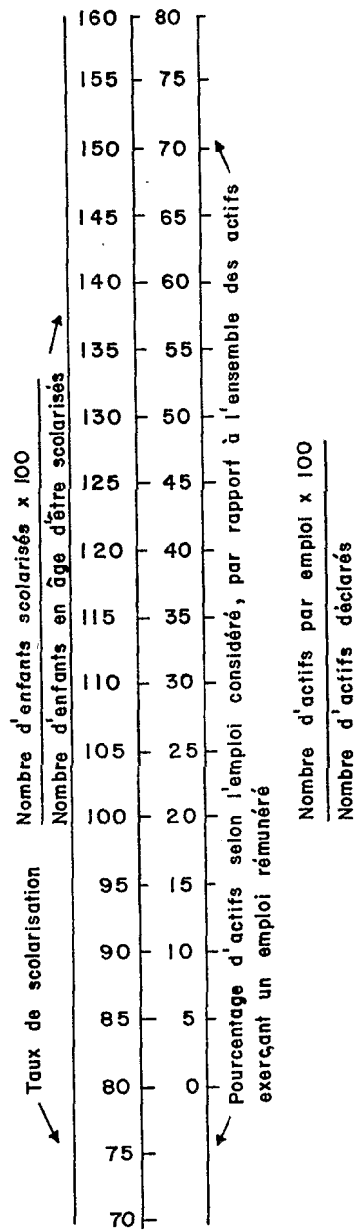
SOURCES: Recensement administratif de la ville de Kinshasa 1973.
Hotel de ville, MFU, BEAU, R. de MAXIMY.



— KISENSO
 + BUMBU
 - - - SELEMBAO
 - - - KIBANSEKE
 — scolarisation
 ○ emplois "intellectuels"
 (c'est à dire non-commerçants,
 non-domestiques, etc...)

DISTRIBUTION DES "COLLECTIVITES (QUARTIERS)
 SELON LA SCOLARISATION ET LES EMPLOIS.

SOURCES : Recensement administratif de la ville de Kinshasa 1973.
 Hotel de ville, MFU, BEAU, R. de MAXIMY .



DISTRIBUTION DES "COLLECTIVITES" (QUARTIERS) SELON LA SCOLARISATION ET LES EMPLOIS

SOURCES: Recensement administratif de la ville de Kinshasa 1973. Hotel de ville, MFU, BEAU, R. de MAXIMY.

sur une partie de leur territoire administratif, des quartiers entiers en auto-construction illégale et récente. Ces anomalies confirment ainsi la qualité excellente des indicateurs de revenus retenus, puisqu'ils permettent de singulariser aisément ces quartiers de squatting et d'auto-construction. Les «zones» de Limete et de Ndjili illustrent bien cela.

Les deux autres groupes (groupes IV et V) offrent de nombreux points de ressemblance et se différencient seulement par leur taux de scolarisation. Ils correspondent à des «zones» abritant le même type de population et dont l'individualité tient d'abord à l'ancienneté d'implantation, ou si l'on préfère à la précarité de l'établissement. Là encore des anomalies apparaissent : ainsi à Ngaliema deux quartiers tranchent sur l'ensemble : Joli Parc et Djelo-Binza, quartiers résidentiels qui abritent quasi exclusivement une population expatriée, à très hauts revenus.

Ces diverses informations apparaissent nettement dans la carte jointe intitulée : «Typologie des quartiers». (25)

Il serait long et peu convaincant d'analyser, «collectivité» par «collectivité», l'ensemble de ces données. Afin de saisir la manière dont les Kinois ont tenté de s'approprier l'usage de l'espace urbain, il semble que la meilleure démarche consiste à déterminer les quartiers les plus significatifs d'une façon ou d'une autre. Puis, ces quartiers («collectivités» ou groupe de «collectivité») choisis, d'en analyser quelques uns de manière approfondie.

C'est ainsi que l'on peut avancer sans conteste que certaines «collectivités» de Kalamu et de Bandalungwa sont occupées par des populations établies dont les revenus apparaissent décents. On peut donc les retenir et les étudier particulièrement.

De même Lingwala et Kinshasa abritent des quartiers démonstratifs d'une occupation ancienne qui a su modifier le projet belge, cause première de leur existence.

Il en est ainsi également à Ndjili et à Kintambo.

(25) Comme la carte de Marc PAIN «Organisation Urbaine», AK 39, déjà citée, singularise les types de quartiers et la composante de chacun d'eux, par une habile légende à double niveau de lecture, de même cette carte singularise les types de quartiers. Mais ce sont des cartes bien différentes par la lecture et le but qu'elles visent. En effet, AK 39 détermine l'organisation de la ville à l'aide d'un bilan très statique, à plat en quelque sorte, où se marquent «la physiologie des quartiers» (typologie de l'habitat en fait) avec une indication sommaire, non expliquée, de l'attractivité de ces quartiers, la fonction spécifique de chaque point de l'espace urbain, fondées sur les pôles et les axes les plus utilisés par les flux dans la pratique de la ville. Cette carte est en elle-même passionnante. Mais la carte ici proposée quoique moins riche, plus simplifiée, fournit des indications relevant davantage des dynamismes et des processus d'urbanisation que celle de l'Atlas de Kinshasa (AK 39). En effet, elle détermine les caractéristiques démographiques et culturelles qui font et feront que les comportements des Kinois sont ce qu'ils sont et changeront dans un sens que l'on s'évertue à exposer dans cette étude.

D'une autre façon, Massina et Makala témoignent clairement de la frange pionnière de l'extension urbaine, tandis que certains quartiers semi-ruraux de Kisenso, de Kibanseke ou de Ngaliéma offrent une vision intéressante de survivance de populations aux genres de vie devenus marginaux, dans la ville.

INDICE D'ADAPTATION A LA VIE EN VILLE

Cette classification par quartiers peut être affinée, c'est ainsi qu'on propose l'*indice d'adaptation à la vie en ville*.

Il s'écrit : $I_a = s.Sc. + C - A$

dans lequel :

- s.Sc. est la population scolaire du quartier considéré, saisie dans le rapport (%) entre le nombre d'enfants en âge légal de scolarisation et le nombre d'enfants réellement scolarisés. Ainsi, s'il y a 130 enfants scolarisés pour seulement 100 enfants à scolariser légalement, il y a *sur-scolarisation* et celle-ci s'évalue à + 30 ; s'il n'y a que 80 enfants scolarisés (toujours pour 100 enfants en âge de scolarité légale), il y a *sous-scolarisation* et celle-ci s'évalue à - 20;

- C est le pourcentage des *cadres* dans la population des actifs effectifs ;

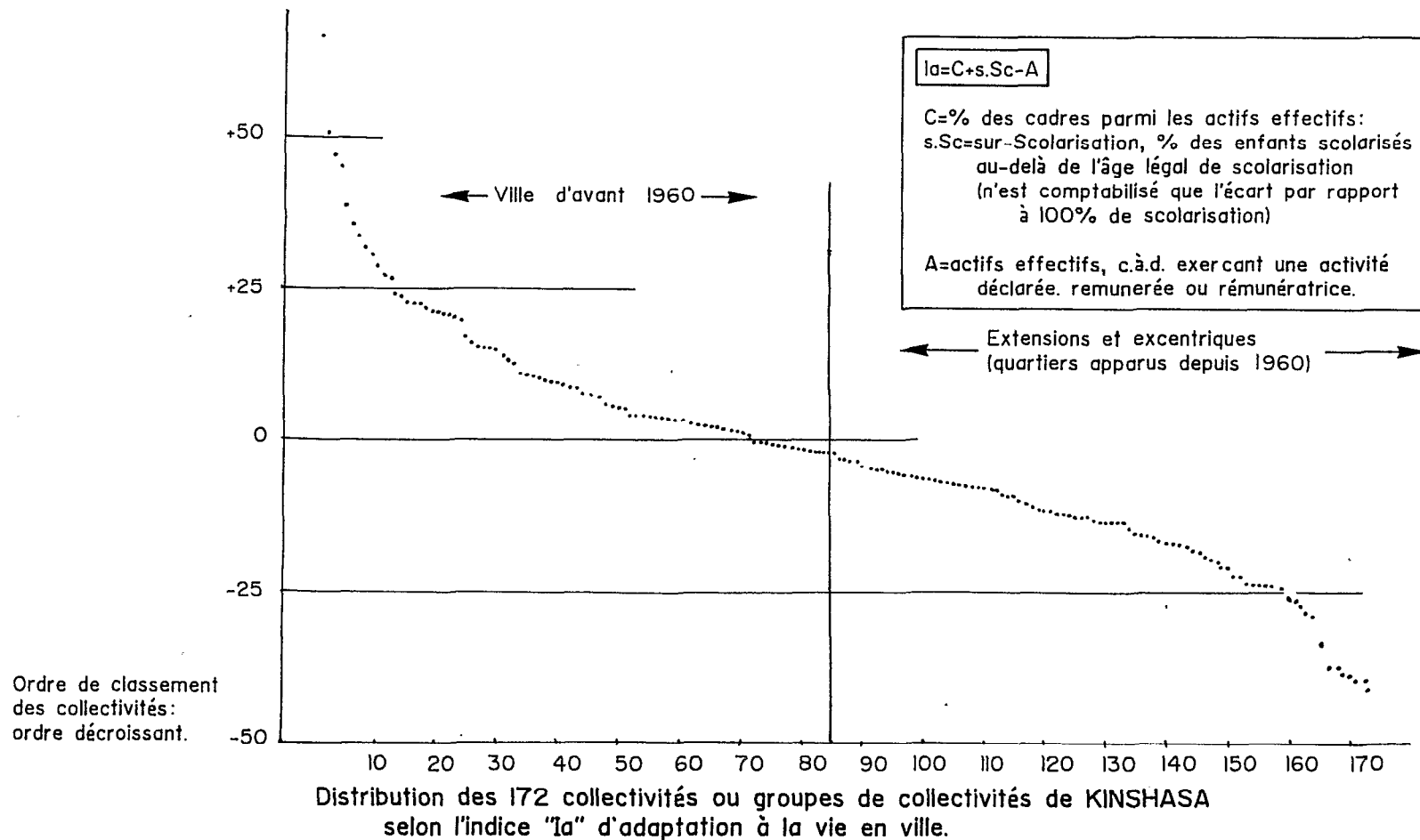
- A est le pourcentage des *actifs effectifs*, ceux qui exercent effectivement une activité rémunératrice ou rémunérée, par rapport à la population globale de l'unité géographique (le quartier) ou administrative (la collectivité) considérée.

On admet qu'une population comprenant une forte proportion de scolarisés (sur-scolarisation), de nombreux cadres et peu d'actifs, a un haut niveau de revenus et se trouve correctement adaptée à la vie en ville, son indice d'adaptation est alors élevé.

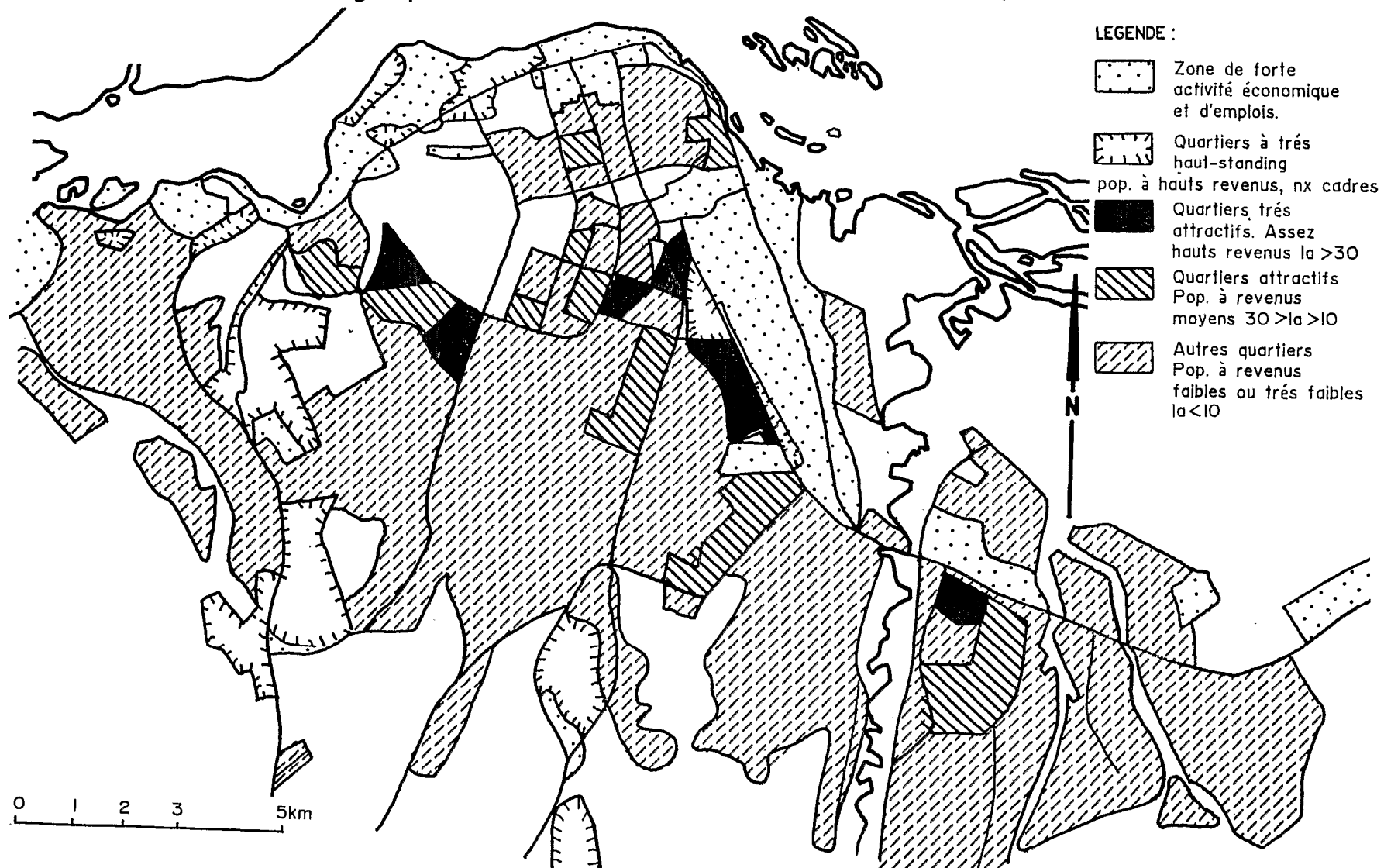
Exemples :

Collectivités	s.Sc.	C.	A.	I _a .
Matonge 1	33,78	11,26	16,63	28,41
Matonge 2	35,65	8,25	16,93	26,97
Matonge 3	44,37	8,68	17,84	35,21
Qu. du 20 Mai	52,07'	10,11	15,55	46,63
Bandalungwa 23	31,27	10,47	14,74	27,00
Bandalungwa 24	37,69	14,83	14,21	38,31
Bandalungwa 25	47,06	11,24	14,03	44,27

Indice d'adaptation



DEGRE D'ADAPTATION A LA VIE EN VILLE DES COLLECTIVITES (ou groupes de collectivités de la ville de kinshasa)



Inversement, une population comprenant une faible proportion de scolarisés, peu de cadres (voire aucun) et de nombreux actifs déclarés, a un faible revenu : Nombreux travailleurs et peu de moyens financiers pour scolariser tous les enfants en âge de l'être, donc sous-scolarisation. Son indice d'adaptation est alors négatif.

Exemples :

Collectivités	s.Sc.	C.	A.	Ia.
Makala 8	- 18,60	0,81	19,62	- 37,41
Makala 9	- 16,62	1,04	21,88	- 37,46
Ngaliéma-Léopard	- 19,62	0,38	19,20	- 38,44
Masina gr. 3	- 19,71	0,22	19,28	- 38,77
Kibanseke 1	- 20,84	0,52	18,98	- 39,30
Makala 7	- 17,92	0,94	22,79	- 39,77
Masina gr. 2	- 23,24	0,54	18,62	- 41,32

La carte et le graphique donnent la distribution de 172 collectivités ou groupe de collectivités, selon cet indice. La distribution chiffrée et nominale de ces 172 quartiers est donnée en annexe 8.

Dans la suite de l'étude, c'est donc avec des exemples concrets choisis dans chaque groupe qu'on tentera de déterminer des processus d'urbanisation. Les quartiers, qu'ils soient ou non intégrés, sont de divers types. La chronologie de leur implantation fournit la clef qui permet de décrypter leur actuelle signification.

En fonction de cette chronologie, on aurait pu en aborder l'étude en commençant par les plus anciens, mais il semble plus intéressant pour l'urbaniste de les considérer en tenant compte d'abord de leur degré d'intégration, c'est-à-dire de l'adéquation de leurs équipements à leurs fonctions. Or, de ces quartiers, les plus intégrés semblent bien être ceux qui sécurisent le mieux les populations qu'ils abritent et qui fournissent à la ville les personnes dont le comportement social montre qu'elles se sentent aptes à profiter au mieux du milieu urbain qu'elles pratiquent : milieu urbain de leur quartier d'abord, milieu urbain de la ville dans sa totalité ensuite.

CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Avant tout il faut s'arrêter un instant sur l'importance successive de ces milieux : celui du quartier, celui de la ville prise comme l'ensemble de ses quartiers.

On part de l'affirmation que l'expérience s'acquiert par l'apprentissage et l'accidentel, et qu'il existe donc des prémisses dont l'importance existentielle est fondamentale. Ce sont ces prémisses qui vont conditionner le comportement citadin de chacun des Kinois de naissance ou de migration (26).

L'ENFANT

Là, dans ce quartier où il demeure, il grandit. Là, il mesure et juge le monde, le milieu où il se meut :

- dans ses artefacts,
- dans sa morphologie : espaces et volumes, odeurs et consistances, flux et périodes, ondes de toutes origines,
- dans les êtres qui animent ce quartier, dans leurs traditions et dans leurs comportements.

(26) Il s'agit bien entendu d'un postulat de bon sens. C'est pourquoi il paraît acceptable sans autre analyse, mais aussi il laisse la possibilité d'être infirmé par une multitude de comportements dont les fondements, caractériels cela va de soi, peuvent avoir des origines très différentes, et telles que l'apprentissage social et urbain ne pourra en aucun cas les modifier à suffisance. Il ne s'agit pas ici de faire de la psycho-sociologie sans analyse fondamentale, il ne s'agit que d'une démarche « a priori » qui acceptera de se modifier devant toute étude fiable qui apportera des raisons acceptables de la modifier...

L'ADOLESCENT OU L'ADULTE

Là, il apprend un nouvel espace de vie, plus ouvert et plus illimité, mais aussi plus étrange que celui du village de brousse, ou de forêt le long du fleuve.

Là, il apprend à se comporter en fonction d'une population anonyme, inquiétante de prime abord, mais qui devient progressivement familière et dont le potentiel agressif n'effraie plus au fur à mesure que ses caractéristiques collectives sont mieux apprises et assimilées, donc acceptées (apprentissage de l'espace social) et utilisées.

Là, l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, apprennent et subissent l'espace et les structures politiques ainsi que les contraintes qui les déterminent. C'est dans l'espace bien intégré du quartier qu'ils se sentent le plus à même de s'accommoder de ces contingences.

Or, l'urbaniste, selon qu'il constate, ou non, que le quartier fournit ce milieu sécurisant, peut savoir si ce quartier est, ou non, adapté aux fonctions socio-culturelles nécessaires à l'épanouissement du citoyen. Ce qui veut dire que l'urbaniste peut reconnaître, à travers ce comportement du citoyen, le degré d'adéquation ou d'inadéquation de chaque quartier. Selon ce degré, l'intégration du quartier à la ville sera alors considérée.

Mais comment se traduit ce comportement du citoyen, du moins comment l'urbaniste peut-il connaître l'impact du quartier sur le comportement du citoyen, l'impact du citoyen sur la morphologie du quartier ?

Deux séries d'informations d'inégales portées permettent de s'en faire une idée :

- Les enquêtes socio-économiques, ou culturelles, menées auprès des populations, sous réserve que l'échantillon des gens enquêtés soit représentatif de l'ensemble de la population urbaine ou du quartier ;
- Les modifications matérielles apportées à la morphologie du quartier, dans son ensemble, et dans le détail de ses parties, par le citoyen, au fil des années, à travers sa pratique du quartier.

Ces modifications sont saisissables :

- dans la mesure où l'on connaît le projet et la réalisation de l'urbaniste concepteur du quartier. Ce qui est le cas avec l'urbanisation conçue et réalisée par les Belges ;
- quand on connaît plusieurs moments de la croissance urbaine, ou de la physionomie révélée de chaque quartier.

Au delà de ces deux séries d'informations, la création spontanée, «naturelle», des nouveaux quartiers, généralement auto-construits en périphérie urbaine, apporte aussi d'intéressantes observations qui éclairent sur les besoins et les comportements des citadins dont la tendance est, toujours et dans tous les cas, de s'intégrer le plus possible à la vie citadine qu'ils ont choisie ou qu'ils subissent, donc d'adapter leur environnement immédiat (maison et abords, seuls éléments sur lesquels ils peuvent agir) à leurs besoins et aussi de modifier leurs besoins pour s'adapter aux données de l'environnement qu'ils trouvent. On écrit, dans ce sens que «le bidonville est un espace de contradictions culturelles aigües entre tradition et modernité» (27). En sachant que pour Kinshasa bidonville est à remplacer par zone d'auto-construction en habitat spontané, on revient sur cette assertion en 4e partie de cette étude.

Dans le cas de Kinshasa, on dispose pour de telles analyses :

- de l'ensemble des cartes de l'Atlas de Kinshasa et de celles établies pour la rédaction du présent ouvrage, ces deux séries se fondant sur les mêmes données ;
- des divers recensements, notamment : le sondage de 1967 établi et réalisé par Maurice Ducreux (28) et l'étude sommaire faite en 1973 par l'Hôtel de Ville avec la participation de la MFU (29), les études faites par Joseph Houyoux de l'IREC (30) ;
- des études de Léon de Saint-Moulin (31) et de l'enquête «Habitat en hauteur» (32) de la Mfu ;
- des relevés établis par des architectes du BEAU en 1976, en différents points de Kinshasa (33) ;

(27) GRANOTIER (Bernard), LA PLANETE DES BIDONVILLES, PERSPECTIVES DE L'EXPLOSION URBAINE DANS LE TIERS MONDE, Paris 1980, 384 pages, Ed. Seuil, Coll. l'Histoire immédiate. Citation pp. 106-107.

(28) DUCREUX (Maurice), ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE KINSHASA, déjà cité.

(29) MAXIMY (R. de), R. G. P. DE LA VILLE DE KINSHASA, déjà cité.

(30) HOUYOUX (Joseph), BUDGETS MENAGERS, NUTRITION ET MODE DE VIE A KINSHASA, déjà cité.

(31) SAINT-MOULIN (Léon de), nombreux articles déjà cités. Notamment «Unité et diversité des zones urbaines de Kinshasa», 25 p. in : CULTURE ET DEVELOPPEMENT (revue), vol. II n° 2, 1969-1970, Université catholique de Louvain.

(32) MAXIMY (R. de), L'HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA, déjà cité.

(33) BEAU, KINSHASA L'AUTOCONSTRUCTION, 118 p. 1976, très nombreux croquis, et BEAU, IGZ, IGN — Paris : ATLAS DE KINSHASA, deuxième partie. KINSHASA 1978, sous la direction de Marc PAIN (nombreuses photos).

- des plans de quartiers et de «cités» établis par les Belges dans les années 1947-1958 ;
- de l'analyse du plan de Ndjili-ancien et de son évolution, faite par Xavier Crépin (34) ;
- de nombreuses photographies aériennes et de diverses collections particulières (35) ;
- de la thèse de Marc Pain (36) ;

Sans compter les articles de presses des journaux Kinois, «Elima» et «Salongo», les publications mensuelles comme «Zaire Afrique», les écrits de divers journalistes (37).

(34) CREPIN (Xavier), OCCUPATION DE L'ESPACE ET APPROPRIATION DU SOL. EVOLUTION DE L'HABITAT URBAIN EN AFRIQUE, 210 pages, 1977, Université Paris VIII département d'urbanisme. Cet ouvrage comprend trois cahiers, c'est surtout celui traitant de Ndjili (2e cahier) qui a été considéré.

(35) Photographies et photothèques du SMUH, ainsi que la collection particulière de l'auteur.

(36) PAIN (Marc), KINSHASA, ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINES, déjà cité.

(37) Entre autres : TUYINAMO-WUMBA, POUR UNE NOIX DE PALME, Edition CLE, Yaoundé 1974, 62 pages, collection «pour tous». V. Y. — MUDIMBE, REFLEXIONS SUR LA VIE QUOTIDIENNE, collection «Objectif 80», Edition du Mont Noir, Kinshasa 1974, 72 pages.

CHAPITRE 2

LES QUARTIERS ADEQUATS ET INTEGRES

Le type de ces quartiers se rencontre dans les «nouvelles cités» et les «cités planifiées».

Voici ce qu'en dit Maurice Ducreux (1) :

«Pour dégager les anciennes cités, trois nouveaux lotissements ont été créés à partir de 1940 et particulièrement entre 1945 et 1955 : Dendale (actuelle Kasa-Vubu), Ngiri-Ngiri, Kalamu. Une large zone libre (terrain du B.E.A.M. et aérodrome de Ndolo) les sépare des parties anciennes. La construction des logements était laissée à l'initiative individuelle.

L'habitat est en moyenne d'une qualité supérieure à celle des anciennes cités ; les constructions sont plus récentes, et certaines en bordure des voies principales, s'élèvent sur deux ou trois niveaux (2).

Elles sont alors souvent occupées par des commerces, des hôtels, etc... La collectivité publique a aménagé ces lotissements par des travaux d'infrastructure (adduction d'eau, électricité, système sommaire d'assainissement). A Kalamu, un certain nombre de constructions a même été entrepris par un organisme public.

Ces trois communes forment un ensemble vivant où certains points sont devenus particulièrement attractifs : le stade, les bars, les commerces, les artisans».

Et aussi :

«A partir de 1955, des plans d'urbanisation ont été appliqués à quatre nouveaux ensembles : Matete, Ndjili, Bandalungwa, Lemba.

On a alors substitué à l'initiative individuelle ou à la multiplicité des organismes de construction un office unique, «Office des Cités Africaines» devenu depuis l'Indépendance «l'Office National du Logement» (O. N. L.). Cet organisme avait pour mission l'acquisition des terrains, leur mise en valeur, la construction et la gestion des immeubles. Ainsi furent construits Bandalungwa, Lemba, Matete, avec des petits collectifs et des constructions en bande.

Une part importante de ces logements a été attribuée au personnel de la Fonction Publique, et l'occupant pouvait éventuellement devenir propriétaire (location-vente). L'équipement collectif et le niveau social des habitants de ces communes sont

(1) DUCREUX (Maurice), op. cit. pp. 13 et 14.

(2) En lisant ce texte on pourrait croire que ces immeubles furent ainsi dès leur constructions. Il n'en est rien. L'étude de M. DUCREUX a été rédigée en 1969. Or, si à cette époque il y avait un durcissement et une montée des immeubles le long des principaux axes, il s'agissait là d'une affaire très récente qui témoigne de l'adaptation (post-indépendance) du milieu aux besoins des populations.

nettement plus élevés qu'ailleurs. La partie ancienne de la commune de Ndjili, qui a également fait l'objet d'un plan d'aménagement, n'a pas été édifiée par un office unique mais le respect des règlements permet de la ranger dans le groupe des cités planifiées».

Dans l'analyse qui suit, on ne retiendra que quelques exemples choisis dans les zones de Kalamu et Bandalungwa d'une part, de Ndjili d'autre part.

*EXEMPLE DE KALAMU (NOUVELLE CITE)
ET DE BANDALUNGWA (CITE PLANIFIEE OCA)*

Voici le commentaire qui en est fait en complément des cartes concernant l'organisation urbaine, carte AK 39, et l'attractivité des quartiers, carte ci-jointe.

Ainsi le commentaire de AK 39 dit :

«Quartiers résidentiels, lotissement en bande de bonne qualité, bonne infrastructure, forte activité, micro-commerce important, centre structurant volontaire, quartiers attractifs dans leur ensemble, population de cadres moyens et d'employés qualifiés».

La lecture analytique de la carte confirme cela.

La légende de la carte «Typologie des quartiers selon leur capacité d'attraction» renforce et précise l'observation, (cf. carte h. t., supra, 2e partie) :

«Quartiers à fonction de résidence marquée, bien intégrés et attractifs, nombreux immeubles de bonne qualité, abritant plusieurs logements (maisons jumelées, habitat en bande) ; densité de peuplement élevée : 250 habitants et plus à l'hectare (3) ; forte activité induite : artisanale, commerciale et de service, liée aux genres de vie des populations résidentes. Forte proportion d'employés ; nombreux commerçants et artisans ; faible proportion d'actifs ayant une activité rémunératrice, fort taux de scolarité. Population équilibrée (taux de masculinité se situant autour de 100) à taux de croissance naturelle soutenu et fort malgré qu'elle soit plus âgée que dans l'ensemble de la ville».

On peut en conclure que ces quartiers sont bien équipés, d'occupation relativement ancienne (quartiers d'ancien régime) et peuplés d'une population équilibrée à revenus décents (relativement forts même, comparativement à ceux de l'ensemble de la population Kinois). En effet, selon les critères qui ont permis de les singulariser, il y a peu d'actifs rémunérés par leurs activités en même temps qu'un fort taux de scolarisation.

Pour ces deux quartiers les informations chiffrées sont regroupées dans la fiche signalétique et descriptive jointe.

Cependant on ne peut en aucun cas les rattacher aux quartiers dits «européens». Non seulement parce que les genres de vie des populations Kinois et leurs besoins, sont différents de ceux des populations d'expatriés, qui habitent ces quartiers «européens», mais aussi parce que dès leur conception, ils furent mis juridiquement en position spéciale (4). Comme toujours la justification adoptée pour la procédure d'urbanisation s'appuya sur l'urgence, mais elle masqua l'attitude, inconsciente peut-être, du dominateur assurant sa différence et son pouvoir. En effet, sous le prétexte de contenir tout le monde en allant vite, on mit les citoyens des cités nouvelles dans une position de citoyens-sujets. La propriété de leur logement apparut alors comme une tolérance, donc une faveur en définitive.

(3) Il ne faut pas oublier que Kinshasa est une ville basse et que jamais dans ces zones les maisons n'ont plus de deux niveaux (R + 1).

(4) On a vu en première partie l'idéologie belge et la ville qui s'en suivit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Quartier : *MATONGE* (ex Renkin) et *20 MAI* (ex Tata Rafaël)

Sources d'informations : RGP 1973 et RGP 1967 : enquête «activités» BEAU-OPEZ 1973.

Population : 19 963 hab. ; 1,67% de la population de Kinshasa ;
sex-ratio 105.

- moins de 15 ans : 9 217, soit 46,17% de la population du quartier,
sex-ratio 99.
- plus de 15 ans : 10 746, soit 53,83% de la population du quartier,
sex-ratio 110.

Superficie : 100 hectares, 200 habitants à l'hectare.

Equipements et infrastructures :

Dans le quartier

7 écoles (primaires, secondaires et techniques).
1 dispensaire .
3 églises (catholique, protestante, Kibanguiste).
1 maison de zone (mairie), bureaux administratifs, poste, commissariat, prison.
Le stade principal de Kinshasa (20 MAI).
1 marché de 150 vendeurs.

A proximité immédiate

15 écoles (primaires, secondaires, techniques).
1 centre hospitalier (ONATRA).
3 dispensaires.
1 église (catholique).
1 complexe sportif (la Funa).
2 marchés : Kasa-Vubu : 5 000 vendeurs ;
Gambela : 3 200 vendeurs.

269 boutiques, ateliers ou magasins ayant pignon sur rue, soit une activité de ce type pour 74 habitants. (Sans compter les «vendeurs-tabliers» ou «activités flottantes»).

Ensemble du quartier équipé : voirie revêtue ; assainissement : eaux pluviales et usées ; réseaux d'éclairage public ; branchements des maisons sur les réseaux urbains d'eau et d'électricité.

Constructions en dur bien entretenues : individuelles, jumelées ou petits collectifs ; en bande à 1 ou 2 niveaux.

En 1967, ce type de quartier comprenait des logements ayant en moyenne 4-6 pièces ; à 3 pièces correspondaient 4-5 personnes.

Activités de la population (en nombre et pourcentage).

A la maison : 9 064, soit 45,40% de la population du quartier ;

Scolarisés : 7 493, soit 37,53% de la population du quartier ;

Taux de scolarisation : 137

Travailleurs déclarant un emploi rémunérateur : 3 390, soit 16,98% de la population du quartier,

dont : activités «intellectuelles» : 1 879, soit 55,43% de l'ensemble des actifs déclarés.

commerçants : 485, soit 14,31% des actifs déclarés.

artisans et travailleurs manuels qualifiés : 598, soit 17,64% des «actifs».

travailleurs non qualifiés (y compris les domestiques) : 428, soit 12,62% des «actifs».

6 092 personnes, soit 30,52% quittent la «zone» chaque jour pour exercer leurs activités, dont presque la moitié (46%) des travailleurs va travailler dans la «zone» de la Gombe (Administrations centrales, centre des affaires, ports, nombreux ateliers et entrepôts, gare ferroviaire).

Quartier : *BANDALUNGWA*, collectivités 23 et 24.

Sources d'informations : RGP 1967 ; RGP 1973 , enquête «activités» BEAU-OPEZ 1973).

Population : 15 973 habitants ; 1,33% de la population de Kinshasa ;
sex-ratio 108.

— moins de 15 ans : 8 458, soit 52,95% de la population du quartier,
sex-ratio 103.

— plus de 15 ans : 7 515, soit 47,05% de la population du quartier,
sex-ratio 114.

Superficie : 92 hectares, 174 habitants à l'hectare (densité de la zone : 312 habitants à l'hectare).

Equipements et infrastructures :

Dans le quartier

6 écoles (primaires, secondaires, techniques).

3 dispensaires.

3 églises (protestante, catholique, Kibanguiste).

1 marché de 1 350 vendeurs.

1 maison de zone (mairie) avec poste, commissariat et prison.

A proximité immédiate

7 écoles (primaires et secondaires).

2 dispensaires (1 hôpital tout proche).

3 églises (protestante, catholique, Kibanguiste).

1 marché de 170 vendeurs.

206 boutiques, ateliers ou magasins ayant pignon sur rue, soit une activité de ce type pour 78 habitants (plus les «vendeurs tabliers» ou «activités flottantes», et les activités des marchés).

Ensemble du quartier : voirie revêtue ; assainissement : eaux pluviales et eaux usées ; réseau d'éclairage public ; branchements des maisons sur les réseaux urbains d'eau et d'électricité.

Constructions en dur, bien entretenues : individuelles, collectives en bande à 1 ou 2 niveaux.

En 1967, ce type de quartier comprenait des logements ayant en moyenne de 4 à 6 pièces ; à 3 pièces correspondaient 4 ou 5 personnes.

Activités de la population : (en nombre et pourcentage).

A la maison : 6 099, soit 38,18% de la population du quartier ;

Scolarisés : 7 511, soit 47,02% de la population du quartier ;

Taux de scolarisation : 134.

Travailleurs déclarant un emploi rémunérateur : 2 318, soit 14,51% de la population du quartier,

dont : activités «intellectuelles» : 1 424, soit 61,43% des actifs déclarés.

commerçants : 188, soit 8,11% des actifs déclarés.

artisans et travailleurs manuels qualifiés : 395, soit 17,04% des actifs.

travailleurs non qualifiés (y compris les domestiques) : 311, soit 13,42% des actifs déclarés.

3 880 personnes, soit 24,29% quittent la «zone» chaque jour, pour exercer leurs activités, dont 64,21% sont des écoliers ou des étudiants et 35,79% des «actifs», déclarant une activité rémunératrice.

Un quart des écoliers et les deux tiers des «travailleurs» vont à la «zone» de la Gombe (grands collèges secondaires, Administrations centrales, centre des affaires, port).

*CARACTERISTIQUES GENERALES DES QUARTIERS CONSIDERES
DE BANDALUNGWA ET DE MATONGE*

Bien que distants de 2,5 à 5 kilomètres, ces deux quartiers ont une grande identité d'équipements et de peuplement. Construits par les Belges, à la même époque et pour le même genre de population, ils furent conçus selon les mêmes normes d'urbanisme, quoique sur des plans usant différemment de l'espace, tout au moins dans les apparences. Que cette identité d'origine apparaisse aussi forte actuellement pourrait inciter à penser qu'ils n'ont pas changé depuis 1955. En fait, il semble plutôt qu'ils aient évolué au même rythme, à l'intérieur d'un même système, lors d'une même histoire récente.

L'enquête sur l'habitat en hauteur à Kinshasa (5) signalait cette similitude : «la concordance dans la distribution de la population et des ménages par taille est rigoureuse d'une cité à l'autre. Il a donc paru judicieux de considérer ces quatre cités (6) dans leur ensemble. Les cités ONL présentent toutes un type de maison identique et les conditions à remplir pour y avoir accès lors de leur création ont contribué à l'unité sociale de leur peuplement».

A titre indicatif, la répartition des ménages par taille était en 1967 (7) :

ENSEMBLE DE KINSHASA

Ménages	% ménages	% personnes
de plus de 10 personnes	3,3	8,5
de 7 à 10 personnes	25,5	42,5
de 5 à 6 personnes	22,0	25,1
de 4 personnes	11,5	9,5
de 3 personnes	10,5	6,6
de 2 personnes	10,7	4,4
d'une personne	16,5	3,4

(5) MAXIMY (R. de), HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA, MFU, 57 pages dactylographiées, Kinshasa 1972, citation p. 22.

(6) Les cités ONL de Bandalungwa, Matete, Kalamu et Lemba. Kasa-Vubu n'est pas concernée par cette citation... Elle est d'ailleurs «singulière» dans le groupe I, comme cela a été signalé lors de la classification proposée pour les «zones».

(7) M. DUCREUX, ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE KINSHASA, déjà citée.



29 – Méfaits de l'érosion en bordure d'un ravinement (libulu) dans la «zone» de Bumbu. (R.M.)



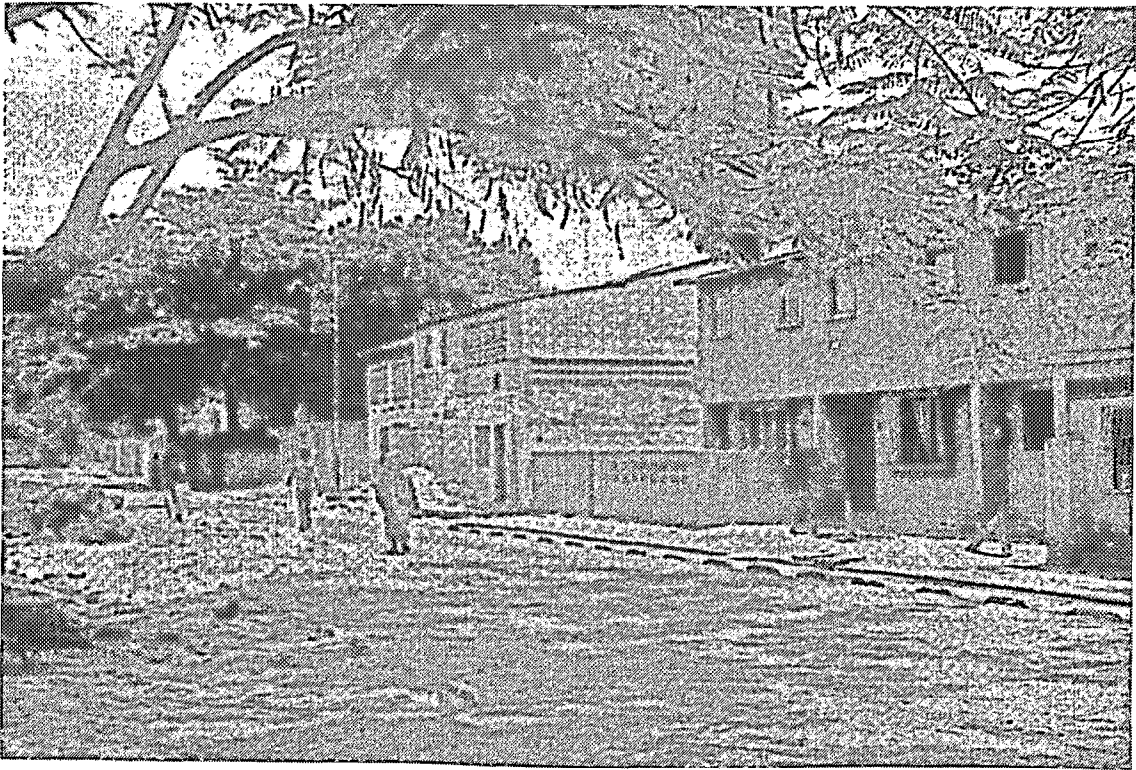
30 – Une maison cossue dans les «nouvelles cités» immeuble sis le long d'un boulevard bitumé. (R.M.)



31 — Bandalungwa (cité planifiée) : habitat collectif (R + 1). Vue sur cour. L'espace public est accaparé par un des habitants de l'immeuble qui en a fait un parc pour son bus. (C.J.)



32 — Entrée de maison à Yolo-Kalamu (cité planifiée). Le manguier a été respecté. C'est un exemple, un peu inhabituel, d'adaptation au milieu. (C.J.)



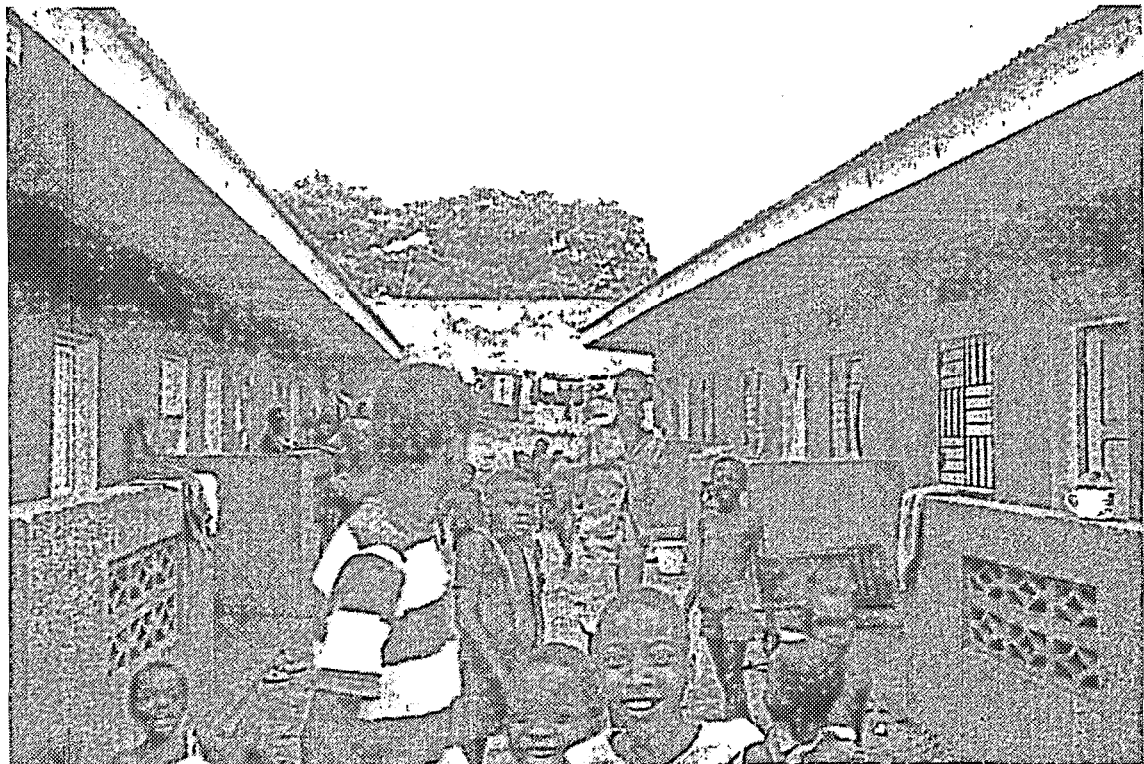
33 — Bandalungwa : modification de l'habitat par ajout de pièces en avancée sur la rue. Notez, au 1er plan, une canalisation engloutie dans le sable. (C.J.)



34 — Dans une «cité planifiée», aménagement récent qui aveugle la rue et protège les maisons en privatisant les cours. Assainissement dû à des travaux faits par les usagers eux-mêmes. (C.J.)



35 – Une rue de desserte intraquartier à Bandalungwa. Les Kinois actuels ont ajouté les murs de parpaings et les grilles (appelées «antivols») qui ferment les entrées de maison. (C.J.)



36 – L'habitat en bande dans la «cité» (Bandalungwa). Remarquez les grilles aux fenêtres, les murets de parpaings ajoutés à l'habitat primitif, en contradiction avec les règlements (privatisation d'espaces semi-publics) et l'importance de la population infantile. (C.J.)

CITES PLANIFIEES

Ménages	% personnes
de 9 personnes et plus	8
de 6 à 8 personnes	32
de 4 à 5 personnes	26
de 2 à 3 personnes	21
d'une personne	13

«Les ménages d'une seule personne sont assez rares dans les cités planifiées. Mais c'est là, ainsi que dans les zones d'extension que l'on trouve le plus grand nombre de familles nombreuses. (—) Les cités planifiées sont mieux adaptées mais en raison de leur situation et du coût de l'habitat, ce sont dans les extensions que les familles nombreuses cherchent des installations susceptibles de loger tous les membres du ménage. Il est important de souligner que dans ces «zones» nouvellement créées, près de 10% des ménages comprennent 9 personnes et plus».

La situation dans les cités planifiées est en 1972 (8) :

TAILLE DE MENAGES	POURCENTAGE	
	DES MENAGES	DES PERSONNES
plus de 10 personnes	12,2	18,1
7 à 10 personnes	62,2	67,2
5 à 6 personnes	12,2	8,8
4 personnes	7,3	3,9
3 personnes	3,7	1,4
2 personnes	2,4	0,6
une personne	—	—

(8) MAXIMY (R. de), op. cit. p. 23.

Ce dernier tableau ne concerne que des ménages vivant dans des maisons à étage (R + 1), donc il ne peut être en concordance stricte avec le précédent. Cependant, on constate également l'importance des familles nombreuses (40% des personnes dans des ménages de 6 personnes et plus en 1967, 85% des personnes dans des ménages de 7 personnes et plus en 1972, dans les maisons à étage) et l'absence de ménage individuel (9).

On doit noter en passant que le rapport général de l'Etude Socio-Démographique de 1967, confirme l'attractivité des cités de type planifié : saturation des logements, coût élevé de l'habitat qui sont des révélateurs sociaux et économiques de l'attractivité.

Construits sous le système colonial, dans les conditions et selon l'esprit que l'on a relatés, ces quartiers possèdent des équipements décents et des infrastructures suffisantes, bien que l'un et l'autre mal entretenus. Ce sont là les raisons fondamentales de leur attractivité, comme il apparaît dans les réponses collationnées lors de l'étude de 1972 sur l'habitat en hauteur, et cela malgré le handicap psycho-sociologique de départ que représente le fait qu'il s'agisse d'habitat collectif, en bande, sans grand espace privatif extérieur, abritant le plus souvent quatre logements en duplex, et parfois davantage.

Ainsi :

«Les gens se sont presque toujours trouvés dans ces logements parce qu'inscrits sur les listes OCA, on les leur a attribués sans alternative (10). Ils s'en montrent malgré cela généralement plutôt satisfaits, compte-tenu de la situation, puisque sur 82 chefs de ménages, seulement 18, soit 22% souhaitent en changer.

Pour les 64 qui veulent rester au même endroit, les raisons invoquées sont :

—Les équipements dans 35 cas, dont :

- * «bien pour les enfants», proximité de l'école, du dispensaire : 14 ;
- *commerce, transports : 17 ;
- *V. R. D. : 4 ;

— L'agrément du quartier dans 42 cas, dont :

- * «beau quartier», «confortable», «c'est bien», «j'aime beaucoup» ;
- * «ça convient», «je préfère ma commune» : 19 ;

(9) Ce dernier point ne peut surprendre. En effet, ou l'occupant est Africain d'Afrique intertropicale, et alors il a une famille étendue donc il est inconcevable qu'il occupe seul un logement, qui de plus est à étage, d'au moins 4 pièces (normes de ces logements) ; ou l'occupant est étranger à cette zone intertropicale d'Afrique, et il préfère vivre dans les quartiers de haut standing, avec villa et jardin, bien qu'il soit seul, car il a alors des hauts revenus, sans cela il ne serait pas à Kinshasa. En effet, au Zaïre un étranger non-Africain et sans travail, est un indésirable.

(10) A noter cependant que leur inscription sur les listes ne relevait que de leur propre décision, étant cependant précisé que s'il n'y avait pas de contrainte pour s'inscrire, il pouvait y avoir refus catégorique de la part de l'OCA d'inscrire tel ou tel demandeur, soit parce qu'il ne pouvait prouver sa solvabilité (ce que l'on conçoit alors), soit parce qu'il ne correspondait pas aux critères «moraux» non précisés mais considérés dans les faits (ce qui relève de l'esprit objectif de la colonisation, cf. supra : 1ère partie).

- *calme, tranquillité : 10 ;
- *sécurité, pas de voleurs, pas de bars : 6 ;
- *relations de voisinage excellentes : 6 ;
- *«pas trop de monde sur les parcelles» : 1 ;

- La proximité du lieu du travail dans 2 cas.
- La proximité des clients dans 1 cas.
- La résignation ou l'absence de choix dans 7 cas.

Pour ceux qui veulent changer, la plupart songent à une autre cité ONL ou plus ancienne. Certains de Bandalungwa recherchent Matete, et de Matete : Lemba, parce que «on s'y amuse plus», «c'est plus animé», ou Renkin (quartier Matonge à Kalamu) : «ça serait bien», «c'est bien mouvementé».

Des autres :

- Un voudrait être dans un grand immeuble, «car il n'y a pas de vols» ;
- Trois dans un immeuble à étages proche de leur lieu de travail ;
- Deux «ailleurs que dans une cité ONL» ;
- Un dans une maison à rez-de-chaussée, «parce qu'il n'y a pas d'escaliers» ;
- Six dans des «extensions» pour des raisons de place : «plus d'espace» ;
- Quatre dans des «cités planifiées», parce qu'il y a plus de place.

Dans ces derniers cas les interviewés confondent ce qu'on appelle «cités planifiées» à Kinshasa, qui sont les «cités ONL» avec collectif le plus souvent en R +1, et les «nouvelles cités», plus anciennes en fait — elles étaient nouvelles par rapport aux «anciennes cités» — mais qui furent également planifiées et où les habitations furent toujours individuelles car les pressions démographiques étaient moindres lors de leur construction ; à moins qu'ils n'aient voulu parler de la partie auto-construite des «cités planifiées».

En conclusion : les cités ONL ont des équipements et une vie collective appréciés, mais les logements sont beaucoup trop petits et ne peuvent convenir aux familles nombreuses.

Ce constat met en évidence l'inadéquation des normes de logement européennes aux exigences des familles africaines. Certes les Belges se sont intéressés à cette question, mais d'une part ils n'ont pu, de leur propre aveu (11), déterminer ces normes au vu des enquêtes faites auprès des populations concernées, d'autre part ils n'ont pas su sortir de leurs schémas de penser. Derrière cela il y a en outre un problème économique : aucun entrepreneur, aucun promoteur, n'est prêt à courir le risque d'innover sans

(11) SCHREVEL (M. de), LES FORCES POLITIQUES DE LA DECOLONISATION CONGOLAISE JUSQU'A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE, 512 p., Editions Universitaires, «Recherches africaines» ; Paris 1970.

avoir la certitude de réussir. Cependant vu l'ampleur des programmes envisagés et compte tenu de l'aspect socio-politique de la question, on ne peut que déplorer le manque d'idées qui a présidé à la conception des cellules d'habitation des cités ONL.

La même enquête fournit des informations intéressantes sur les caractéristiques démographiques et les conditions de vie des populations, qui vivent dans ces cités.

«Il y a donc trois logements sur quatre qui abritent au moins sept personnes. C'est à Lemba que les logements sont les plus peuplés avec une moyenne de plus de huit personnes par logement». Puis viennent dans l'ordre : Bandalungwa avec sept ou huit personnes par logement, Matete avec environ sept personnes par logement et Kalamu «avec six personnes seulement par logement».

(—) «En 1967, la moyenne de population par ménage dans les «cités ONL» était de 5,9. C'était alors à Bandalungwa que l'occupation était la plus dense (six personnes par logement), puis Lemba, Matete et en dernier Kalamu.

(—) La médiane des logements est située dans la strate des logements occupés par huit personnes. Cette médiane correspond à un logement de quatre pièces habitables (plus la cuisine, les sanitaires et annexes) dont trois chambres et une salle de séjour (salle à manger-salon).

Les logements ont généralement 4—5 pièces habitables.

(—) Les familles ont cru depuis 1967, la densité par logement et par pièce également, car les maisons ONL sont très peu évolutives. Dans ces quatre cités ONL, il y a en moyenne plus d'une personne et demi par pièce habitable.

Bien que le taux de scolarisation soit élevé dans ces quartiers, et que les emplois déclarés relèvent du secteur tertiaire, les revenus réguliers demeurent modestes et supposent des activités d'appoint.

La même enquête révèle que :

«Parmi les chefs de famille 78% ont un petit revenu, les 22% restant ayant un revenu moyen».

Il est vrai que ceux qui ont un revenu moyen ou aisé préfèrent habiter dans des maisons individuelles, quoique situées dans les mêmes quartiers. C'est pourquoi l'intérêt de l'enquête citée demeure limité, il s'agit des moins nantis de la population des quartiers les plus attractifs. Comme ils demeurent numériquement et relativement très importants, on doit cependant en faire le plus grand cas.

Que dit encore cette enquête :

«La grande majorité des chefs de famille travaille hors de la commune (73%). Ils utilisent pour aller travailler les transports en commun dans 58,5% des cas, vont à pied dans 14,6% des cas et utilisent un véhicule personnel (signe d'une certaine aisance) dans 13,4% des cas.

(Les chefs de famille demeurant à la maison) sont des commerçants ou des artisans.

(Pour les autres), leur lieu de travail est généralement éloigné de leur domicile, 74% d'entre eux doivent faire plus de deux kilomètres, et généralement plus de quatre.

De ces chefs de famille, 73% sont propriétaires et 23% locataires, les 4% restant sont logés par leur employeur.

(—) Ces données sont indépendantes de la taille des familles et donc des charges du chef de famille».

A la lecture de ces informations, on pourrait penser que finalement le revenu de chaque ménage est faible. Ceci serait vrai, et l'attractivité de Matonge ainsi que celle de Bandalungwa, «Bandal» pour les usagers, comme on dit à Paris «le Boul'Mich» ou «les Champs», ne jouerait pas un rôle sélectif parmi les catégories de revenus, donc les classes telles qu'elles sont saisissables à Kinshasa (12), si les seuls chefs de ménage étaient productifs de numéraires. Ce ne peut être le cas puisque la fiche signalétique de chacun des deux quartiers apprend que 14,51% et 16,98%, respectivement, des individus travaillent. Or, s'il y a une population moyenne de 7,4 personnes par ménage (Houyoux), cela signifie que les chefs de ménage constituent 13,5 % de la population considérée, en moyenne. Donc il y a nécessairement d'autres producteurs, au moins dans un ménage sur six.

Sur ce point, l'enquête «budgets ménagers» indique que les revenus sont composés des salaires perçus, d'activités complémentaires ou accessoires de la femme, de cadeaux, mais aussi de location de pièces séparées, sises sur la parcelle (13). En fait, dans les quartiers du groupe I, il y a peu de possibilités de location de ce type, car les maisons sont peu modifiables et la parcelle se trouve réduite à un espace très limité, devant la maison et sur l'arrière. Cependant, l'enquête du BEAU appelée «Kinshasa, l'auto-construction» (14) indique que dans la plupart des cas : soit une pièce est louée à un étranger ; soit une pièce, souvent ajoutée, sert d'atelier ou de petite boutique.

(12) En effet, la notion de classe n'a pas les mêmes résonances qu'en Europe, elle n'en existe pas moins et s'appuie sur le revenu plus que sur la tradition, car l'Europe coloniale a créé la classe des bureaucrates et celle des salariés, face à la foule des individus vivant en marge des connaissances techniques (savoir faire) et de la monnaie.

(13) HOUYOUX (Joseph), op. cit. p. 51, p. 61 et p. 63.

(14) BEAU, op. cit.

D'ailleurs J. Houyoux confirme le relativement bon niveau de revenu des « cités planifiées » (15) :

«... On sait que (...) les cités planifiées connaissent un niveau économique élevé...»

«... Nous constatons que la plupart des cadres ont un niveau supérieur à 35 zaïres et 73% dépensent plus de 60 zaïres par mois.

Les employés (...) ont un niveau économique supérieur à la moyenne car 62,4% (...) dépassent plus de 25 zaïres par mois».

Or ces deux catégories socio-professionnelles : cadres et employés, constituent dans les zones résidentielles et les cités planifiées 46,1% des actifs déclarés selon J. Houyoux, et 42,8% selon le recensement de Kinshasa fait par l'Hôtel de Ville en 1973. (Les 42,8% ne concernent que les cités planifiées, à l'exclusion des zones résidentielles dont on sait qu'elles sont très riches en cadres supérieurs. Cependant pour les quartiers étudiés ici, de Kalamu et de Bandalungwa, ces chiffres sont respectivement de 55,4% et 61,4% dans l'enquête 1973 de l'Hôtel de Ville.

Enfin, J. Houyoux confirme encore une fois l'hypothèse faite précédemment concernant la scolarisation et sa signification quant aux revenus des ménages :

«La croissance du niveau économique permet également une scolarisation plus grande des jeunes : les scolarisés par famille sont numériquement trois fois plus importants au niveau «plus de 60 zaïres» qu'au niveau «moins de 15 zaïres».

*LES CITADINS ET LES QUARTIERS (Matonge et 20 Mai)
DE KALAMU ET (Collectivités 23 et 24) DE BANDBLUNGWA*

Conformément à la démarche proposée, et après tout ce qui vient d'être dit de général et de particulier, on peut tenter une approche descriptive du comportement des citadins de Kalamu (Matonge, 20 Mai) et de Bandalungwa (Coll. 23 et 24). Puis, viendra ensuite l'analyse de ces quartiers et des logements qu'on y trouve.

Les citadins : leurs caractéristiques

L'installation des citadins se situe entre 1949 et nos jours. Cet étalement dans le temps relève de plusieurs causes : d'une part la construction progressive de ces quartiers (Matonge, ex-Renkin, 1949 ; Bandalungwa, 1954) ; d'autre part, la forte mobilité intra-urbaine à Kinshasa, comme en toute ville de l'Afrique inter-tropicale.

Ainsi Ducreux précise : «Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici que lors du recensement de 1955, Gombe, Ngaliéma (alors zones résidentielles uniquement de haut standing, banlieue européenne proche) et Limete (résidentielle) ne comptaient pas 20 000 habitants, que les anciennes cités en comprenaient 151 193, Kintambo 23 325.

(15) HOUYOUX (Joseph), op. cit., pp. 24 et 59.

On remarque, d'autre part, que l'immigration reste active vers toutes les communes. C'est même vers les zones d'extension qu'il y a le moins d'immigrés récents (...), les anciennes cités (sont) aujourd'hui décongestionnées et (comptent) moins d'habitants qu'en 1955. (...) Les nouveaux arrivants s'établissent en général dans le quartier où ils ont des parents.

(...) Le nombre des déménagements à l'intérieur de la ville prend même une amplitude très importante. Au moment du recensement, plus de 100 000 personnes, 12,8% exactement, n'avaient pas un an de séjour dans la parcelle qu'ils occupaient — compte tenu des enfants nés sur place en cours de l'année 1967 et des immigrés arrivés directement de l'extérieur au cours de la même année (16).

Houyoux note également : « Il existe à l'intérieur de la ville un dynamisme extraordinaire et une mobilité interne extrême qui font que la ville présente un visage nouveau par rapport à 1955 et il est déjà possible de dégager certains principes de stratification » (17).

A propos des chiffres de 1955 (cités par Ducreux) on peut les mettre en relation avec ceux de 1973 tirés du recensement administratif de la ville :

	1955	1973	Variations (base 100) en 1955)
Gombe, Ngaliéma, Limete.	20 000	151 238	756
Anciennes cités	151 193	128 033	85
Kintambo	23 967	35 107	146
Nouvelles cités	101 367	206 738	204
Bandalungwa	1 508	56 122	3 722
Matete et Ndjili	30 325	143 456	473

En 18 ans (1955-1973) on perçoit l'importance des changements. Sauf pour les anciennes cités où les logements ont fait place aux commerces, toutes les autres parties de la ville de 1955 ont vu leur population croître. Le contraire eut été étonnant puisque ces « zones » étaient en pleine construction en 1955 (Bandalungwa, Ndjili, Matete) ou possédaient des réserves foncières qui furent squatterisées après 1960, soit les deux (Ndjili, Matete)... Les « zones » de Gombe, Ngaliéma et Limete sont trop particulières (habitations « européennes », affaires, industries) pour être considérées ici.

Il faut noter encore avec Houyoux que lentement la ville se stratifie : « Il est intéressant de percevoir différents critères de cette stratification. Léon de Saint-Moulin a retenu différents indices socio-économiques tels l'instruction, la qualification professionnelle et la qualité du logement. Il a montré que la distribution des habitants dans la ville se fait suivant le niveau social » (18).

(16) DUCREUX, op. cit., pp. 77 et sq.

(17) HOUYOUX, op. cit., p. 17 et sq.

(18) SAINT-MOULIN (Léon de), « Esquisse sociologique de Kinshasa », 9 p. in : CONGO AFRIQUE (revue actuelle : ZAIRE-AFRIQUE) n° 36, juin-juillet 1969, Kinshasa.

C'est pourquoi l'enquête sur l'habitat en hauteur signale que : « l'installation dans les logements O.N.L. s'est faite avec la mise en service de ces logements. Certains y sont depuis le début, d'autres y sont arrivés au fil des ans » (19).

Ainsi de 1954 (car Matonge ex-Renkin qui date de 1949, est un quartier précurseur de cette forme d'urbanisation) à 1971 (l'enquête à laquelle il est fait référence date du début de l'année 1972), il y a eu constamment des mouvements considérables. Malgré cela, dès avant 1960 et l'Indépendance, 54% des actuels résidents au moins étaient déjà installés dans les cités planifiées. La plupart y sont venus en 1958 et 1959. Compte tenu de l'importance des migrations internes annuelles signalées par Ducreux (12,8%), il s'agit là d'une population stable (20). Cette stabilité relève du fait qu'à l'origine l'installation supposait l'achat en location-vente, donc des revenus minima assurés. C'est pourquoi dès l'installation, la population concernée fut pré-sélectionnée en fonction du revenu, ce qui voulait dire en fait en fonction de la capacité technique (artisans ou ouvriers), de la capacité commerciale (plus rarement) ou de la soumission au système (employés, clercs, et les quelques « évolués » : quartier du 20 Mai). Ils formaient la population intégrable au type d'urbanisation proposé par les Belges. Ils répondaient objectivement à la conformité paternaliste promue par la colonisation.

Il faut bien saisir cela, car c'est dans cette population surtout que le système actuel trouve ses cadres et ses concepteurs, qui viennent aussi des cités planifiées et des anciennes cités, il est vrai... Or, ceux-ci et ceux-là ont comme modèle de référence en matière d'urbanisme ce qu'ils connaissent d'expérience et le meilleur de ce qu'ils connaissent d'expérience : les « nouvelles cités » et les « cités planifiées » (21).

(19) MAXIMY (René de), op. cit., p. 29. Il est bien évident qu'il n'y a rien là d'étonnant. Ce genre de comportement somme toute économiquement raisonnable, a été étudié ailleurs et en d'autres temps, notamment par CHOMBART DE LAUWE dans ses analyses de « relations de voisinage ». C'est même par des mouvements de ce type, minimes mais successifs et qui finissent par traduire un phénomène de masse que des quartiers finalement se singularisent et se déterminent. Nul doute que ce soit aussi le cas à Kinshasa, encore que ce point là soit mal connu. La sélection cependant se fait tôt ou tard par suite de la valeur marchande des terrains urbains selon les quartiers, et donc du prix des ventes et des locations. C'est certainement le critère financier qui sera ici le sélecteur, car la ville phénomène d'importation, se développe en cohérence avec les valeurs importées en Afrique par le truchement de la technocratie et de la bureaucratie.

(20) Près de trois fois plus stable, puisque si l'on en juge par les migrations de l'ensemble de la ville (migrations internes), y compris celles affectant les cités planifiées, on a un mouvement de 12,8% par an, soit environ deux fois et demi plus important que celui qui affecte les cités planifiées. Mais pour comparer les deux informations, il faut retrancher ces cités planifiées et séparer leurs caractéristiques de celles de l'ensemble de la population kinoise ; on obtient alors une mobilité fortement supérieure à 12,8% pour le reste de la ville. Le « trois fois plus stable » est ainsi confirmé. En outre pour les quartiers du 20 Mai et de Matonge (ex-Tata Raphaël et ex-Renkin) qui datent du début des années 50, il est vraisemblable que la sédentarité est encore plus forte, car si les premiers occupants ont eu le désir de changer, ils ont eu une descendance, et au moins une partie de leurs enfants est restée sur place.

(21) C'est pourquoi le problème de savoir si les habitants de ces quartiers sont des gens aliénés, des mutants ou encore des Zaïrois enfin libérés, devra se poser en conclusion de cette étude.

Actuellement, les trois quarts des chefs de ménage y sont *propriétaires* de leur logement, ce qui accroît leur *sédentarité*. Surtout que l'occupation et l'appropriation légale (selon la loi écrite) remontent à l'époque coloniale et furent le signe d'une réussite et d'une promotion, malgré le handicap d'être un Noir dans un pays où finalement seuls les Blancs étaient propriétaires enregistrés.

Cette stabilité est encore renforcée par la qualité non seulement de la construction des maisons qui demeurent tout de même des logements faits à l'économie, mais aussi des équipements et des infrastructures. En fait, ce sont plus ces équipements et infrastructures que les logements qui jouent un rôle attractifs, car ils sont supérieurs à ce qu'on peut trouver dans les «nouvelles cités», pourtant déjà bien équipées et où les maisons individuelles sont parfois fort bien réussies.

De même que l'eau vient au moulin, l'environnement et les strates sociales les plus représentées ont un effet cumulatif, d'entraînement comme de sélection, par rejets et adaptation progressive.

Certaines des caractéristiques démographiques et familiales affirment cette stabilité et participent ainsi à l'attractivité exercée par ces quartiers.

Quoique dans l'ensemble de la ville la *population soit jeune, les familles nombreuses*, l'origine des habitants fortement rurale, on distingue de réelles différences selon les quartiers. Or, c'est dans les cités planifiées que la conjonction de ces différences est la plus bénéfique, et parmi les quartiers de ces cités, c'est à Matonge, au 20 Mai et à Bandalungwa.

En effet :

— installée depuis une génération (20 à 25 ans en 1973), la population originelle a eu le temps de s'adapter à l'espace créé par l'urbanisation. Cela se traduit par un *sex-ratio équilibré*. Le taux de masculinité est de :

Bandalungwa, 108 (et 103 pour les moins de 15 ans) ;
Matonge et quartier du 20 Mai, 104 (et 99 pour les moins de 15 ans), alors que certains quartiers récents, dans les extensions, atteignent un taux de 119 (129 à Ngaba pour la population ayant plus de 15 ans).

— *une société «normale»*, quoique jeune, s'y est développée. Il faut entendre par normale, une société où la *population est équilibrée*, c'est-à-dire où la pyramide des âges ne présente pas d'anomalies. En effet, de nombreux quartiers de Kinshasa possèdent des populations très jeunes où ne se rencontrent qu'une génération de parents eux-mêmes jeunes, procréateurs actifs, et de très jeunes enfants. Le hiatus entre générations est alors très marqué. C'est surtout la caractéristique des extensions. Dans les anciennes cités, au contraire, les jeunes sont, très relativement, moins nombreux. Dans les cités planifiées et les nouvelles cités, surtout à Matonge et dans le quartier du 20 Mai, la charge des jeunes enfants pèse moins fortement (plus faible pourcentage de jeunes) sur une population active plus nombreuse (plus fort pourcentage d'adultes en

âge d'activité), qu'elle ne pèse dans le reste de la ville (22). C'est ce que montre le tableau suivant :

Années de naissance	20 Mai %	Matonge %	Bandalungwa 23 et 24 %	Ensemble de la ville %
1969 - 73	15,17	14,89	17,90	19,57
1959 - 68	32,58	31,35	35,05	31,00
1919 - 58	49,79	50,78	46,09	47,06
1918 et avt	2,46	2,98	0,96	2,37

Ce qui signifie que dans l'ensemble de la ville, cent adultes en âge d'activité ont la charge de deux cent douze individus, à Bandalungwa (217), mais à Kintambo (226), Kisenso (224) et Selembo (227) encore davantage, tandis qu'à Matonge ce nombre tombe à 197, dans le quartier du 20 Mai à 201. Seules les «zones» de Kasa-Vubu et de Ngiri-Ngiri (nouvelles cités) ont une situation comparable avec 202 personnes à charge pour 100 adultes en âge d'activité. Une exception toutefois, la «zone» de Gombe qui est peuplée d'une population d'expatriés non africains. La charge n'y est que de 166 individus pour cent actifs.

En fait, cette notion de charge théorique doit être pondérée par les revenus. C'est d'ailleurs ce qui se passe puisque les taux d'activité des populations, selon les «zones» et les «collectivités» (quartiers) ont permis d'établir une hiérarchie dans laquelle les quartiers ici considérés sont ceux qui ont la *population la mieux placée dans l'échelle des revenus*, telle qu'on peut la déduire de la distribution par catégories socio-professionnelles, et telle que le petit nombre d'actifs déclarant exercer une activité rémunératrice, le laisse penser.

C'est d'ailleurs en ce domaine que la situation des «zones» du groupe I paraît la plus significative. En effet, on a vu que dans les «zones» où les cadres et les scolarisés étaient nombreux, il y avait un faible pourcentage d'actifs déclarant exercer une activité rémunératrice. Ainsi, doit-on reprendre l'affirmation précédente et dire : à Matonge, au quartier du 20 Mai, à Bandal. 23 et 24 (et d'une façon moins tranchée, mais tout de même très nette, dans l'ensemble des cités planifiées bien qu'il y ait moins de jeunes, proportionnellement, que dans l'ensemble de Kinshasa, donc plus de personnes en âge de produire), les charges pesant sur les actifs exerçant une activité rémunératrice sont plus fortes que partout ailleurs dans la ville. Ceci ne se peut que parce que les revenus y sont bien supérieurs à ceux des populations de la Capitale prise dans sa totalité.

(22) AK 20, STRUCTURES DE LA POPULATION, commentaires par R. de MAXIMY.

On retrouve également cela cependant dans les zones d'extension les plus récentes et les plus déshéritées, les plus mal loties dans tous les sens du terme. Dans celles-ci, cela provient de ce que les gens vivent dans la précarité et qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi rémunérateur. Il y a donc là une carence, pas un choix... Une situation d'attente, pas un état... Le tableau ci-dessous rappelle quelques chiffres significatifs concernant les «zones» de Kinshasa où moins de 18% des gens déclarent exercer une activité rémunératrice. Ont été exclues cependant les «zones» par trop particulières de : Limete (industrielle) et Mont-Ngafula (rurale et de résidences secondaires).

«Zones» ou quartiers	Gr	Actifs travail- lant %	Scolarisés %	Cadres %	Ouvriers ss. gde. qua- lification %
Bandalungwa	I	15,03	43,68	8,99	16,96
Selembao	IV	16,63	35,21	1,20	5,70
Lemba	I	16,80	36,64	7,63	21,95
Matete	I	16,92	39,77	2,76	22,69
Kalamu	I	17,07	40,80	4,63	19,86
Kisenso	IV	17,80	35,02	0,48	35,66
Quart. 20 Mai	I	15,55	49,87	10,11	5,47
Matonge	I	17,18	44,15	9,24	13,53
Bandal. 23-24	I	14,55	47,16	12,32	13,43
Ensemble KIN.		18,29	34,80	3,84	29,14

Ainsi seuls les gens du groupe I ont pleinement les moyens de profiter des avantages proposés en ville par la civilisation de l'abondance et de la technique.

Qui fréquentent-ils ? Et quels quartiers ? Deux informations autorisent un début de réponse :

— A Kinshasa, l'essentiel du trafic de taxis se fait entre l'ensemble que constituent les quartiers de Bandalungwa, Kasa-Vubu et Kalamu d'une part, et celui des quartiers de Lemba et de Matete d'autre part. Il y a de très forts échanges journaliers entre chacune de ces «zones» et les quatre autres, entre les deux groupes de «zones» géographiquement séparés. C'est l'axe de l'avenue Kasa-Vubu et celui de la rue de l'Université, ainsi que les petites transversales qui les relient, qui supportent ce trafic (23). Il s'agit

(23) Trois moyens de circulation priment et caractérisent le trafic des personnes à travers la ville ; les bus et «fula-fula» (plate-forme de camion aménagée en transport en commun) qu'utilisent écoliers et travailleurs. C'est la forme de transport des gens qui est la plus populaire («prolétaire» si l'on préfère), sans eux Kinshasa ne fonctionnerait plus ; les voitures légères, individuelles, réservées à une population ayant de hauts revenus, surtout d'expatriés non-africains ; des taxis, utilisés par les gens sans voiture mais ayant du temps et de l'argent. C'est l'instrument privilégié pour les visites de l'après-midi que se rendent les femmes de la bourgeoisie locale. On évalue le parc en état de rouler à un véhicule pour 40 habitants, tous véhicules confondus : évaluation 1975.

d'un phénomène ethnique, ce qui est banal en Afrique bantoue, puisque 66% des habitants de ces «zones» sont Kongo ; vient s'y ajouter un phénomène de classe, car ce sont aussi des bureaucrates ou leurs enfants.

— Les migrations alternantes se font surtout du lieu de résidence vers les zones équipées et les zones d'emploi. Le rôle de la catégorie socio-professionnelle et de la proximité (proximité des écoles pour les élèves, et des lieux de travail pour les travailleurs, surtout les ouvriers) est primordial.

Une très forte proportion de Kinois se déplacent à pied, généralement sur des parcours n'excédant pas 45 minutes de marche. M. Pain écrit (24) : «On apprend que les déplacements aller et retour ayant pour motif le travail, dépassent le chiffre de 500 000 par jour. 312 000 se font par un moyen motorisé, 210 000 se font à pied. Les écoliers représentent plus d'un million de déplacements. 854 000 mouvements se font à pied, 275 000 par un moyen motorisé. Au total, avec les déplacements achats, affaires, loisirs, les déplacements motorisés atteignent le chiffre de 770 000 (35%) et les déplacements à pied, celui de 1 300 000 (65%)». Ces informations sont parfaitement cohérentes compte tenu de l'évolution de la ville et la particularité de l'étude de 1969 sur l'agglomération de Ndjili, avec celles qui furent comptabilisées alors (25).

«Les cartons au 1/100 000^e concernant les relations entre lieux d'emploi et lieux de résidence mettent en évidence le rôle prépondérant des zones d'emploi de Gombe et de Limete, et le rôle moindre, mais important de Ngaliéma. Ils montrent aussi la place que prennent les activités pratiquées dans les zones Lingwala, Kinshasa, Barumbu, Kasa-Vubu et Kalamu. Les activités des 3 premières zones relèvent surtout de la vie nationale. En effet, 57% des actifs Kinois y travaillent. Sur leur territoire sont implantés les usines, commerces, services et administrations qui concernent l'ensemble du pays. Ces activités se rattachent par leur organisation et leur gestion aux activités d'une société du type de celles que l'on trouve dans les pays industrialisés. Les activités des 5 autres zones sont très différentes. Ces zones forment deux aires géographiques homogènes et de même fonction socio-économique de part et d'autre de la rupture dans le site de la ville voulue par les Belges où va se construire le nouveau centre-ville. Dans ces zones abondent les petites et moyennes entreprises (commerces, artisanats) répondant aux besoins immédiats des populations. Ces activités y sont en symbiose avec les genres de vie des populations» (26).

C'est ce qu'explique le tableau ci-après :

(24) PAIN (Marc), op. cit., pp. 314 et 315.

(25) COCHET (B.), MAXIMY (R. de), PLAN PARTICULIER DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI.

(26) MAXIMY (R. de), AK 20.

Distribution des travailleurs, selon leur lieu d'activité
par rapport à leur lieu de résidence.

Quartiers	Dans la «zone» %	«Zones» d'emploi adm. industries commerces, affaires			«Zones» de très forte activité induite (anc. et nllles. cités) %	Autres %
		Gombe %	Limete %	Ngalié- ma %		
20 Mai	41,71	36,53	4,14	2,07	7,50	8,05
Matonge	21,68	46,70	8,49	2,93	8,42	11,78
Bandal. 23	46,33	22,98	3,14	3,52	8,71	15,32
Bandal. 24	45,81	19,70	3,21	3,93	10,52	16,83
Ens. de KIN.		36,33	12,83	8,05	14,91	27,88

Pour compléter l'information donnée en ce tableau, on doit noter que :

— la dernière ligne du tableau, concernant l'ensemble de Kinshasa, ne peut être qu'indicative, car on n'y a pas séparé des «autres» les individus travaillant dans leur commune respective («zone»).

— les migrants journaliers hors commune étant travailleurs et scolarisés confondus, il serait très éclairant de les considérer séparément. Cette information n'existe que pour Bandalungwa (27), en voici le détail tiré du recensement administratif de 1973 entrepris par les services de l'Hôtel de Ville.

Allant à		Bandal.	Gombe	Limete	Ngaliéma	Z. act.	Au tres
Venant de		%	%	%	%	induites	%
						%	
Ensemble de la zone	W	20,57	47,49	5,88	7,27	8,98	9,81
	S	54,65	9,77	2,21	3,50	8,94	20,93
Bandal. 23	W	20,47	52,45	5,76	5,45	6,85	9,02
	S	54,52	13,66	2,31	2,90	9,30	17,31
Bandal. 24	W	16,50	53,54	5,80	7,27	9,33	7,56
	S	54,25	9,38	2,43	2,91	10,88	20,15

W = travailleurs, S = scolarisés. Gombe et Ngaliéma sont voisines de Bandalungwa.

(27) Ces informations existent, mais n'étaient accessibles jusqu'à récemment que pour Bandalungwa.

Ces chiffres permettent de déduire que les quartiers ici considérés sont correctement équipés puisque plus de la moitié des scolarisés y trouve les équipements scolaires nécessaires. Ceux qui vont dans les «zones» proches peuvent aussi être inclus dans ces scolarisés privilégiés. En effet, il arrive fréquemment que pour des raisons de proximité, des élèves aillent à quelques centaines de mètres, dans la «zone» voisine, plutôt que d'aller dans une école sise dans leur «zone», mais à un ou deux kilomètres. Si l'on considère cet aspect de la question, dans ces quartiers, ce sont alors les deux tiers des élèves qui sont scolarisés à proximité de leur domicile.

En outre, 1,33% de la population scolaire de Bandalungwa est scolarisée à Lemba, c'est-à-dire à l'Université de Kinshasa (UNAZA). Si l'on y ajoute ceux qui fréquentent les autres formes d'enseignement supérieur (Institut Pédagogique National, INBTP, Ecole Supérieure de Commerce, ISEA et ENM, etc...), on peut avancer qu'environ 2% de la population scolaire de Bandalungwa, comme également 2% de la population scolaire de Kalamu (mêmes structures de population scolaire) font des études supérieures. Ces deux «zones» (22 «zones» dans l'agglomération) fournissent vraisemblablement, à elles seules, 15% environ des étudiants (études supérieures) de Kinshasa, y compris les étudiants du reste du Zaïre (ensemble des étudiants dans le Supérieur à Kinshasa : 7 210 en 1974).

Les travailleurs vont surtout à la Gombe pour plus de la moitié d'entre eux (54,50%, moyenne kinoise : 36,30%), ce qui correspond assez bien à ce qu'on a appelé les «emplois intellectuels» : cadres et dirigeants, professions libérales ; et également : employés, commis, agents d'administration, etc... (55,4% à Matonge ; 61,4% à Bandalungwa). La situation est assez comparable à Matonge et à Bandalungwa. 23-24, elle est même plus marquée dans ce sens au quartier du 20 Mai. Il s'agit donc bien là d'une population aux activités très citadines pour qui les équipements de quartier et l'exercice gratifiant de la vie de relation sont primordiaux. L'enquête habitat montre que 51% des personnes interrogées considèrent leur agrément comme valeur de base de leur existence et 42% font grand cas de l'équipement du quartier.

LES QUARTIERS : ORGANISATION SPATIALE

Si l'on admet que «par sa permanence, l'espace construit est un élément fondamental de la «reproduction» écologique et sociale», ce qui, par exemple, a permis de dire du village européen qu'il forme avec les bâtiments qui le composent, «une structure spatiale (. . .) qui secrète sa propre écologie (espace vital, états pathologiques, blocages techniques)» (28), peut-on transposer cette manière de voir, mutatis mutandis, et aborder dans le même esprit l'étude des quartiers d'une ville ? Peut-on le faire, surtout, si cette ville est neuve et capitale d'un pays neuf et nouveau d'Afrique centrale, telle Kinshasa ?

(28) BERTRAND (Georges), «Pour une Histoire écologique de la France rurale», 79 pages, in HISTOIRE DE LA FRANCE RURALE, sous la direction de Georges DUBY et Armand WALLON, Tome I : LA FORMATION DES CAMPAGNES FRANÇAISES, DES ORIGINES A 1340, Ed. Seuil, Paris 1978. Les citations sont tirées de la page 40.

A vrai dire, il s'agit là d'un angle de vue rarement considéré par les «urbanistes», gens pris par le temps et les obligations d'agir plus vite que les «squatters». Mais si l'on veut définir une stratégie du Pouvoir pour contrôler l'organisation et le fonctionnement des villes sur lesquelles il a juridiction et obligation d'action — ce qui est la véritable signification politique de l'urbanisme — il faut bien considérer les quartiers comme des unités vivantes, symbiotiques de l'ensemble de la ville, elle-même constituée de ces quartiers élémentaires qui sont sa substance, mais non réductible à leur seule association. Bien qu'il puisse être abusif d'employer une terminologie géographique pour tenter encore une nouvelle définition (description ?...) de la ville, il faut bien se résoudre à dire qu'elle peut être considérée, aussi et en quelque sorte, comme un géosystème. Mais il faut immédiatement annoncer qu'il ne s'agit là que d'une manière analogique de dire, afin d'apporter une articulation correcte au raisonnement qui sous-tend la présente démarche.

Une telle tentative justifie qu'à la suite et au-delà des observations strictes que l'on va faire, on ose une courte spéculation sur les comportements et les motivations. Cette spéculation doit être la conclusion nécessaire de l'analyse des quartiers adéquats et intégrés tels qu'on les définit dans la suite de cette étude.

Lorsque les Belges commencèrent d'entreprendre la construction du quartier Renkin (Matonge) et des autres quartiers dont on traite présentement, ils se posèrent nombre de questions. On a vu la difficulté dialectique qui s'est manifestée à travers les textes justifiant cette nouvelle politique urbaine (29), désormais tournée aussi vers la «population noire». Il existait un malaise entre la doctrine chrétienne pronée et l'argumentation sociale qui en découlait d'une part ; l'«esprit objectif» (déjà explicité) de la colonisation qui était sensible dans tous les actes de colonisation, d'autre part (30).

Cependant les urbanistes trouvèrent des solutions adaptées. Il faut reprendre rapidement les faits.

(29) Déjà le malaise dialectique s'est manifesté à ce niveau. Nous écrivons ici : «nouvelle politique urbaine», car il s'agissait bien de traiter du phénomène urbain, non seulement à cause des répercussions qu'allait avoir cette nouvelle politique dite des «cités indigènes» (nouvelles cités, cités planifiées, cités satellites), sur le fonctionnement de la «ville européenne», mais aussi parce que les travailleurs étaient déjà des «actants» dans la ville, donc des «ayants droit» à la ville, même si cela ne leur était pas reconnu. C'est pourquoi, conscients mais ne voulant pas l'être (administrateurs, capitalistes), ou voulant l'être mais ne le pouvant pas (architectes, et urbanistes), les concepteurs et promoteurs de cette nouvelle politique (dont les initiateurs furent les missionnaires, pères de Scheut) en furent réduits à traiter les «cités» comme des unités séparées, fermées même (réserves), reliées (attachées), prisonnières, rattachées à la ville «européenne» (ville des maîtres) par le cordon canalisateur et nourricier (paternalisme-maternisme) des voies de circulation inter-quartiers.

(30) Il est intéressant de noter qu'il fallut un ministre des colonies et des gouverneurs socialistes pour que les véritables règles ontologiques du Christianisme commencent à agir sur les actions des colonisateurs («civilisateurs» et chrétiens). C'est à travers de tels exemples, soit dit en passant, qu'apparaît le divorce social entre le discours sur Dieu (théologie), ce qui doit en découler (morale) et les actions (praxis) de ceux qui se réclament de ce discours (Chrétiens). Dès lors comment ne pas reconnaître les tentatives désespérées, émouvantes de bon vouloir, (prophétiques ?) de SIMON KIBANGU qui dès les années 30 tentait un impossible syncrétisme entre le «Mutu» et le «Chrétien» ; tentative reprise, et échouée au niveau du discours, par le Père P. TEMPELS, op. cit.

On leur demandait de créer «ex-nihilo», sur des sites vastes et éminemment favorables : plats, naturellement drainés (31), libres, sableux,... des cités pour les indigènes. Les impératifs du Pouvoir étaient simples : loger décentement les populations locales, leur fournir des équipements jugés «bons», leur permettre d'avoir éventuellement un lopin de terre ; mais aussi pouvoir contrôler ces nouvelles cités, pouvoir les parcourir aisément, pouvoir les boucler rapidement «au cas où»... Enfin en faire des entités séparées. Bref, un vrai travail d'école (32). Et ce fut un travail d'école. Les urbanistes, architectes et ingénieurs, traitèrent ces «cités», ces ensembles, comme on aurait aimé le faire alors en Belgique (33).

Ici, cela se pouvait, car dans la logique de «l'esprit objectif», les contraintes financières et historiques n'étaient pas prises en compte. Ils établirent donc des programmes. En fait, pour chaque cité, les programmes furent quasiment les mêmes, les besoins et les normes ayant été établis définitivement, toujours en fonction de l'esprit objectif : une affaire très bureaucratique, à traiter par circulaires, memorandums et décrets. Seuls diffèrent dans les projets, les modes et la sensibilité sociale des urbanistes.

A les considérer, on constate trois types d'agencement qui peuvent être plus ou moins combinés :

- un maillage orthogonal, en damier, avec des équipements inscrits en des rectangles ;
- un découpage courbe, apparemment lié au site, isolant des quartiers parcourus par une voirie «en nouilles». Les équipements s'implantent alors en des espaces aux contours variés ;
- une distribution radio-concentrique qui autorise de plus nombreuses combinaisons (34).

Ces agencements correspondent à trois générations de cités, car ils se distribuent dans le temps et furent contingents à des modes.

(31) Quand la nappe phréatique était trop proche, elle fut systématiquement abaissée par de grands drains ramifiés selon les besoins. Ces tranchées fonctionnent encore correctement actuellement.

(32) En effet, les urbanistes en accomplissant ce travail agirent comme si les futurs utilisateurs étaient des personnes idéales, déterminées par quelques critères seulement. Car en quoi ces personnes pouvaient-elles les concerner ? Ce fut donc un travail d'école, utilisant seulement quelques paramètres à introduire dans les modèles proposés. Comme cela se fait à l'école, étant entendu lors de l'apprentissage du métier que dans la réalité d'autres paramètres plus complexes peuvent être considérés.

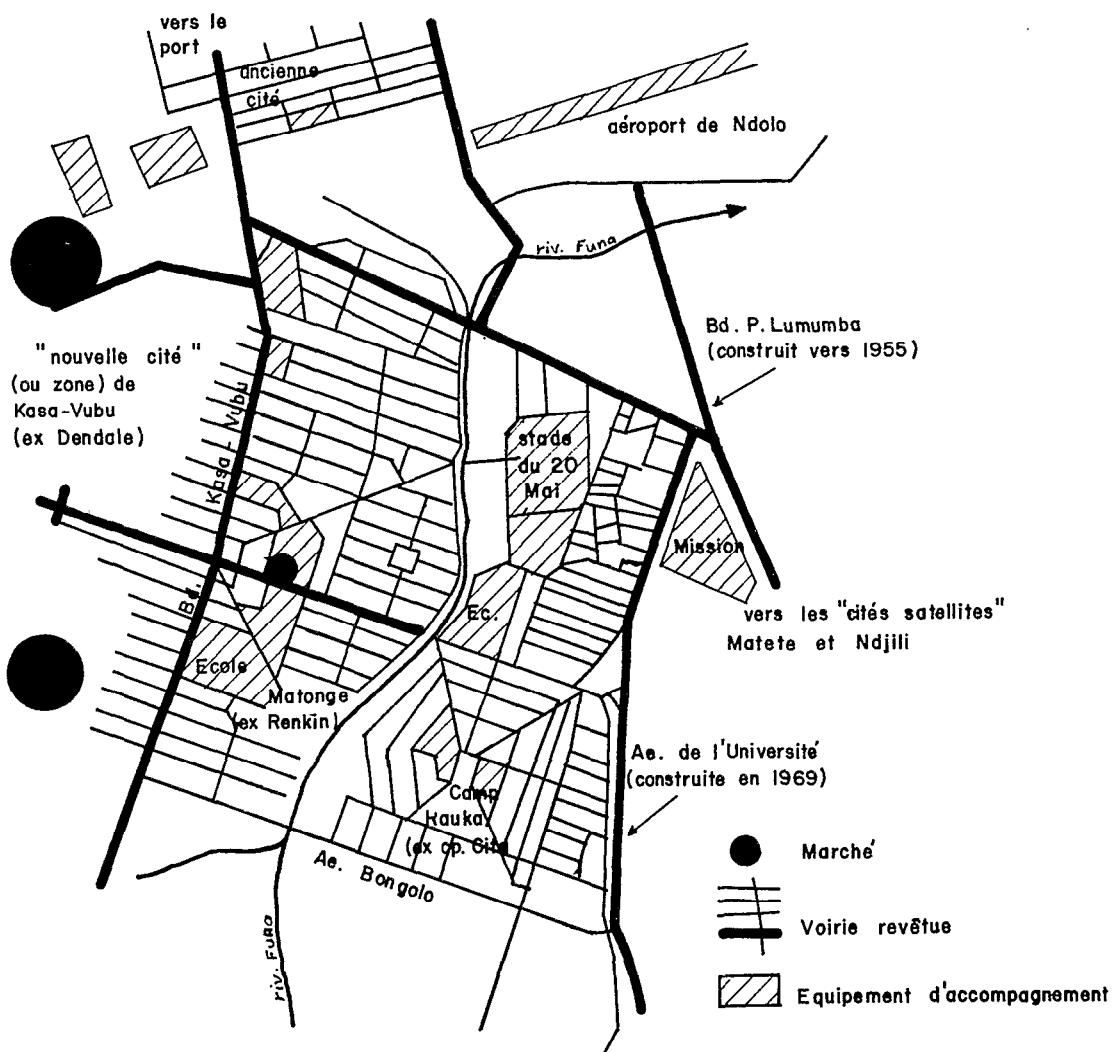
(33) Et dans les autres pays d'Europe Occidentale juste «après guerre».

(34) CREPIN (Xavier) op. cit. aborde cette question avec beaucoup de finesse et d'une manière minutieuse. On ne peut donc que se référer à son travail pour saisir la richesse de l'expérience njiloise qui exploite le plan radio-concentrique. En lisant CREPIN on saisit également les erreurs d'appréciation des planificateurs de l'espace affecté à la cité de Ndjili, erreurs que seule une étude faite 20 ans après pouvait permettre de discerner... Et qui ne sont des erreurs que parce que le régime social et politique a changé... L'erreur, après tout, a été de ne pas penser que ce régime puisse changer !...

Sur ce plan on voit fort bien la recherche d'une relative diversité dans le tracé des voies : modification du damier , ratio - concentrique , association des deux .

On note aussi les axes qui encadrent les quartiers et les relient aux " anciennes cités " (au Nord) et aux " cités planifiées " ou aux " cités satellites " (au Sud). Ces quartiers datent de 1947 - 1950 .

On constate également la localisation des équipements collectifs , au centre ou en périphérie . Enfin on remarque le vide interquartiers .

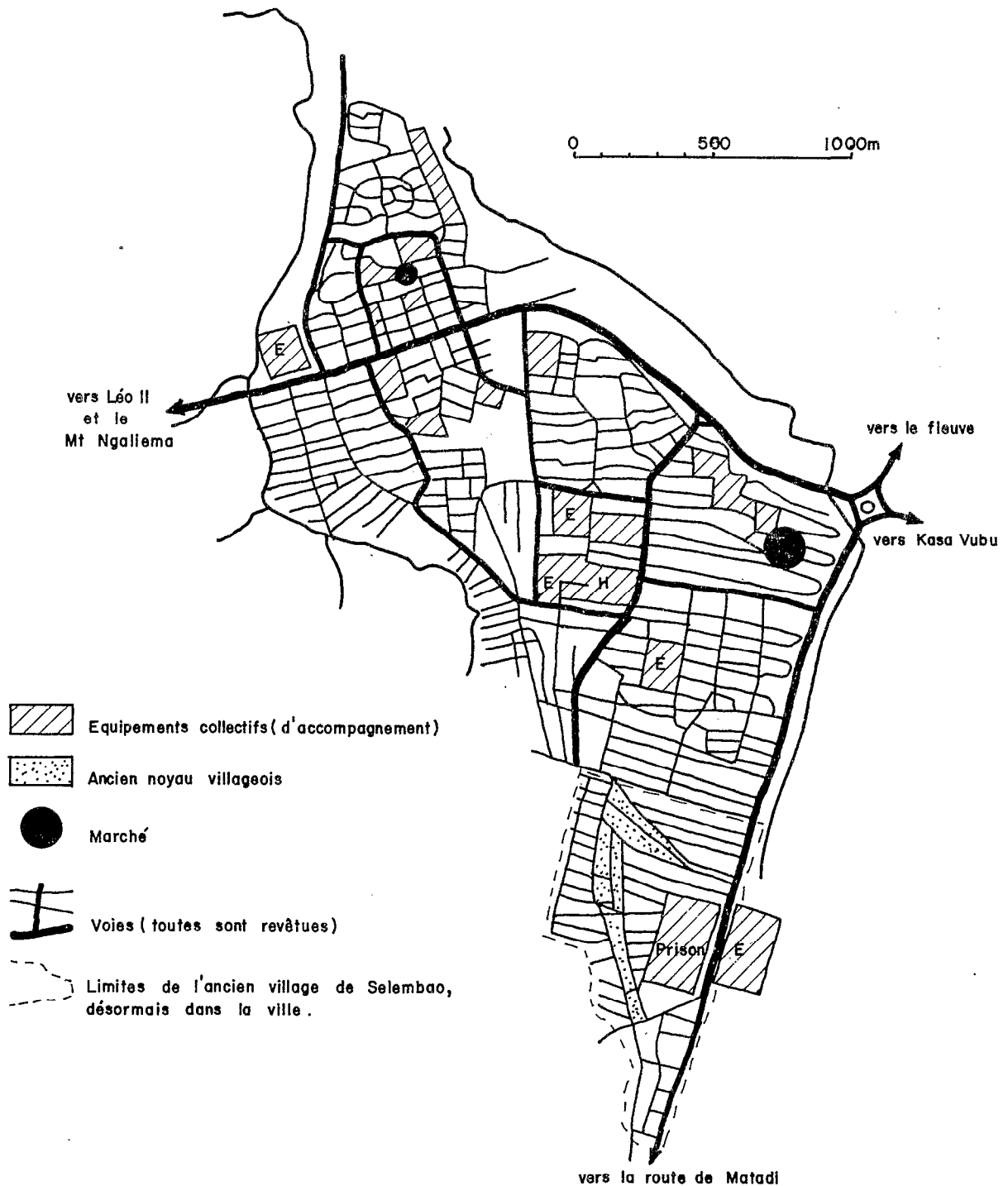


QUARTIERS MATONGE ET DU 20 MAI (EX- RENKIN, ET EX-TATA-RAFAEL)
 CAMP KAUKA (EX-CAMP CITO) pour les travailleurs de l'ONATRA
 (Office National des Transport, ex- OTRACO)

QUARTIER (CITE) DE BANDALUNGWA
(CITE PLANIFIEE DES ANNEES 1950)

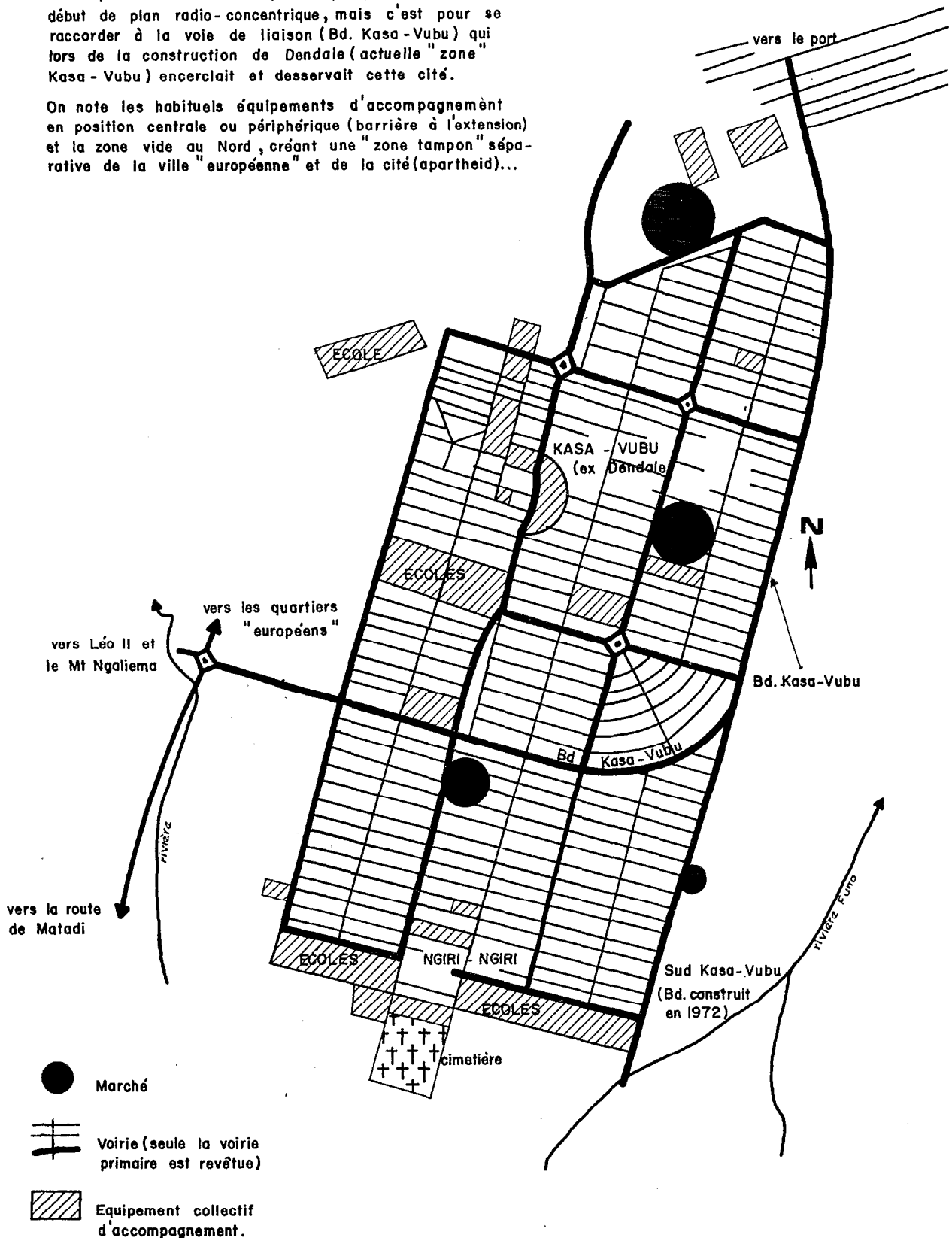
On note une meilleure distribution des équipements d'accompagnement que dans les cités plus anciennes, une bonne desserte et des fantaisies dans le tracé du plan-tracé "en nouille".

A constater aussi que l'ancien village de Selembao a un tracé qui indique que la piste en formait l'axe majeur (le Bd. actuel) au moins dans les dernières années avant son intégration : les rues partant du noyau villageois directement W-E vers la grand'route qui desservait alors la prison de Makala, et le sanatorium, le prouvent



Ici le plan en damier est partout, cependant il y a un début de plan radio-concentrique, mais c'est pour se raccorder à la voie de liaison (Bd. Kasa-Vubu) qui lors de la construction de Dendale (actuelle "zone" Kasa-Vubu) encerclait et desservait cette cité.

On note les habituels équipements d'accompagnement en position centrale ou périphérique (barrière à l'extension) et la zone vide au Nord, créant une "zone tampon" séparative de la ville "européenne" et de la cité (apartheid)...



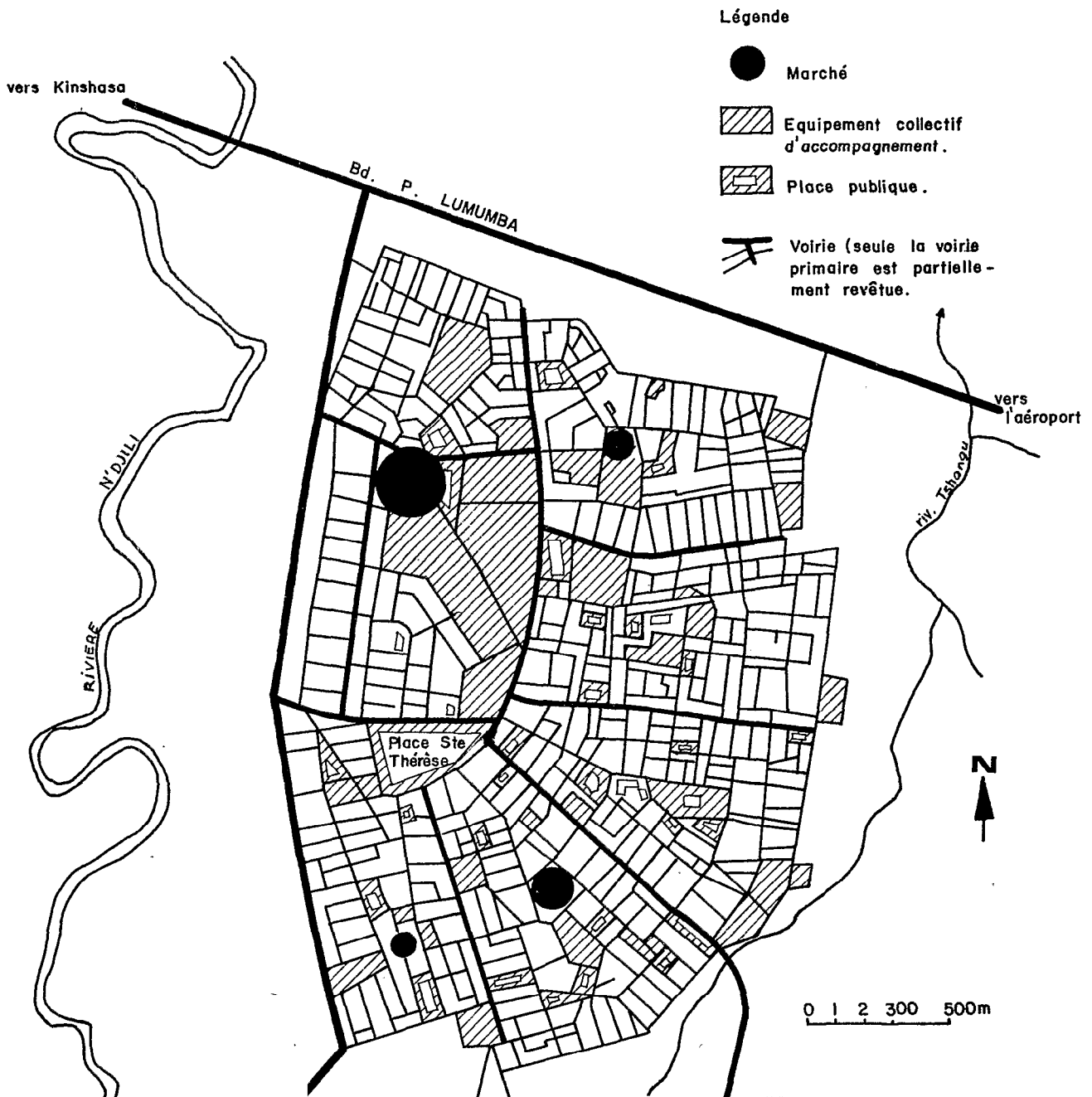
QUARTIERS DE KASA - VUBU ET NGIRI - NGIRI
(NOUVELLES CITES 1948 - 1952)

NDJILI ANCIEN (CITE SATELLITE 1955)

Comparée aux quartiers des autres cités précédemment implantées, l'originalité de NDJILI ancien apparaît :

- Plan général radio-concentrique ;
- Quartiers très individualisés ;
- Equipements collectifs structurant au centre, équipements collectifs d'accompagnement en périphérie mais aussi - et c'est nouveau - au centre de chaque quartier ;
- Nombreuses places publiques ;
- Grande diversité de détail dans le plan, engendrant des micro-paysages urbains pleins d'agrément.

Cependant on retrouve là, l'isolement de la cité et ces longs cordons routiers assurant la liaison avec "la ville" NDJILI plus que toute autre cité a été conçue pour être une cité réservoir de main d'œuvre et semi-rurale...



Toutes ces cités eurent des équipements collectifs de même catégorie, essentiellement conformes à ce que devaient être les besoins des populations noires : écoles, dispensaires, cultes, les trois contrôlés le plus souvent par les missions. Le marché aussi doit être considéré comme un équipement fourni, quoiqu'il semble bien que de nombreux marchés non programmés se soient développés par nécessité, envahissant des espaces publics : places ou tronçons de rue peu passante. C'est là un équipement indispensable à toutes sociétés, quelles que soient au demeurant les options prises par le Pouvoir à leur égard.

Il fut implanté également des maisons communales et des postes de police.

Selon la façon de distribuer ces équipements, on peut observer deux périodes :

Dans les nouvelles cités ils sont rassemblés au centre, ou bien disposés en périphérie. Ceci apparaît bien à Kasa-Vubu et à Ngiri-Ngiri qui vraisemblablement en dépendait lors de son implantation. Ngiri-Ngiri est d'ailleurs le prolongement apparent, sans variation de paysage, de la cité de Kasa-Vubu dont elle est contemporaine. Les écoles y forment une barrière à son extrémité sud, comme un frein volontaire, un obstacle majeur, à toute extension (35). A Matonge et au Quartier du 20 Mai, le principe demeure, malgré plus de variété dans le plan (due en partie à la proximité de la rivière Funa et de sa vallée qui se creuse de quelques mètres dans le site, mais il y a indubitablement aussi une volonté de l'urbaniste).

Il en est autrement dans les autres cités planifiées. Si le centre y demeure fortement doté en équipements d'intérêt très général, équipements d'accompagnement : bureaux administratifs communaux, police, dispensaire principal, maternité, voir gros centre médical (Ndjili), écoles et églises ; de nombreuses écoles notamment, les petits marchés, des missions religieuses à fonctions multiples sont mieux distribués dans les quartiers. Les équipements en périphérie se maintiennent cependant. Ndjili avec son plan radio-concentrique, ses quartiers très individualisés, son quartier artisanal (existant aussi à Kasa-Vubu, Bandalungwa et Kalamu), son centre très équipé par un marché construit, un centre médical doublé d'une maternité, un poste, une mairie, un commissariat de police, un tribunal, une prison, des bureaux (Régideso) (36), un collège technique, une école de filles et une église (Sainte Thérèse), avec ses missions en périphérie et ses marchés au cœur de chaque quartier, ses nombreuses écoles dispersées à travers la cité, est l'exemple le plus achevé de ce que les Belges prévoyaient pour l'organisation des quartiers et des cités à l'usage des populations locales. C'était entre 1953 (date de la conception) et 1960, époque où la cité commençait à être bien occupée et à s'organiser (37).

En outre, les nouveaux citoyens avaient des tarifs préférentiels pour se brancher sur le réseau d'eau (38)

(35) Et ce frein a joué, puisque c'est à l'est de Dendale (ancien nom de la «zone» de Kasa-Vubu) et au sud de Renkin (ancien nom du quartier Matonge) que les squatters s'installèrent à l'initiative du premier bourgmestre noir à être élu à Léopoldville : Joseph KASAVUBU.

(36) C'est ainsi que l'on appelle la « Régie des eaux ».

(37) A la veille de l'Indépendance les artisans et commerçants du quartier 7 de Ndjili commençaient à s'entendre. En 1964, cela aboutit à une collecte pour faire installer une ligne électrique desservant les habitants de ce quartier (Q 7). Nous avons déjà évoqué la tentative de récupération de cette opération par le pouvoir mobutien...

(38) Ces tarifs préférentiels consentis aux habitants des cités OCA étaient encore acceptés par la Régideso, dans les cités ONL, 15 ans après.

Enfin, ces cités avaient toutes une caractéristique commune : elles formaient seules (Bandalungwa, Ndjili) ou à plusieurs (Matonge-20 Mai-Yolo Kalamu) des entités très séparées du reste de la ville. Ainsi, au nord entre la ville «européenne» et les «cités anciennes» et des «nouvelles cités» ou des «cités planifiées», il y a eu, il y a toujours, la séparation volontaire de la «zone-tampon» (39), symbole de l'apartheid. D'ailleurs, ce séparatisme institutionnel n'était pas seulement un phénomène raciste, mais encore un moyen de gouvernement, puisque chaque entité est loin des autres, très nettement séparée. Mais cependant chacune est rattachée par son cordon (voie revêtue) aux quartiers tutélaires de la ville «européens», sans que les liaisons inter-cités soient pour autant aisées.

Ainsi, Matonge, le 20 Mai et Bandal profitèrent de ce travail d'école. La monotonie fut évitée par des plans tels qu'on a dit, mais aussi par la pousse rapide des arbres, surtout des fruitiers, également des flamboyants. Il est à noter que les Belges favorisèrent surtout les plantations de cocotiers et d'œlés (40).

En outre, la réglementation interdisait les murs aveugles sur la rue, favorisant les haies vives du plus heureux effet, ou à défaut les grilles et les claustras. Dans les cités «planifiées», avec habitat collectif, jumelé ou en bande, à un ou deux niveaux, l'ensemble formait un bloc d'immeubles soudés à la chaussée de desserte. Dans ce cas, il n'y avait pas de séparation en parcelles et pas de limite entre la voie et le seuil du logement.

Un autre type de logement exista cependant dès le début à côté de cet habitat collectif, dont l'aspect s'inspira de la maison carrée, en briques adobes et au toit à quatre pans que l'on trouve généralement en pays kongo. Cet habitat traditionnel adapté a subi davantage de modifications depuis 1960. Une étude du BEAU (41) indique clairement les modifications apportées.

Ainsi de la parcelle étudiée portant le numéro 4 :

«Parcelle située dans la «zone» de Kasa-Vubu (nouvelle cité) en bordure de l'avenue Assossa (bitumée).

La première maison fut construite en 1952 grâce à un crédit d'Etat, par une petite entreprise, pour 100 000 francs (42) ;

(39) Zone-tampon : aéroport de N'Dolo, B.E.A.M. (télécom.), cimetière, camps militaires (2), zone industrielle et terrains inoccupés en réserve pour l'extension de la zone industrielle. Cela forme désormais une magnifique réserve foncière où se fera le «Centre-Ville» un jour...

(40) Seul arbre protégé par la loi : l'œlés. On voit pourquoi : c'est un arbre d'intérêt industriel et d'intérêt domestique : toute l'huile de palme utilisée dans les plats locaux est fournie par la noix de palme (mbila). Les plantations Lever au Zaïre (PLZ) et leurs succursales européennes sont là pour en témoigner : l'abatage d'un œlés était punissable d'amende.

(41) B.E.A.U. , KINSHASA, L'AUTOCONSTRUCTION, 118 pages ; Kinshasa 1975. Etude des parcelles 4 et 5.

(42) 100 000 francs belges de 1952, soit environ 1700 dollars U.S. actuels.



37 — «Zone» de Kalamu : la foule sur le boulevard Kasavubu. (R.M.)



38 — Boulevard Kasavubu : la foule. (R.M.)



39 – Un «fula-fula», camion transformé en transport en commun. (R.M.)



40 – Boulevard Kasavubu : un habitat expérimental, en béton coulé (expérience non suivie).
Remarquez les petites boutiques parasitant l'espace public. (R.M.)